



## AVIS DE CONVOCATION

### Réunion ordinaire du Conseil (Séance publique)

Vous êtes par la présente convoqués à la

**Réunion du** : Conseil scolaire Viamonde  
**Date et heure** : Le 16 juin 2017 à compter de 19 h 30  
**Endroit** : **Salle n° 112**  
**Bureaux administratifs de Welland**  
**1, promenade Vanier**  
**Welland (Ontario)**

***Le numéro de téléphone à appeler en cas d'urgence : (416) 523-2005***



**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL  
(Séance publique)**

**Le 16 juin 2017 à compter de 19 h 30  
Salle n° 112  
Bureaux administratifs de Welland  
1, promenade Vanier  
Welland (Ontario)**

**ORDRE DU JOUR**

Appel des membres

Reconnaissance en mémoire

**1. Affaires courantes :**

1.1 Approbation de l'ordre du jour

1.2 Déclaration de conflit d'intérêts

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique du 12 mai 2017

1.4 Questions découlant du procès-verbal de la séance publique du 12 mai 2017

**2. Présentation liée aux initiatives prioritaires du plan stratégique**

2.1 Outshine

**3. Rapport des élèves conseillères sur les activités dans les écoles**

**4. Rapports de la direction de l'éducation**

4.1 Nouvelles du système

4.2 Politique 1,01 – Établissement des politiques et des directives administratives du CSViamonde

5. Rapports émanant des secteurs

5.1 **Affaires**

5.1.1 Budget 2017-2018

5.2 **Éducatifs**

5.2.1 Rapport des comités d'admission

5.2.2 Rapports du CCED :

N° 9

N° 10

5.2.3 Politique 3,31 – Bonne arrivée à l'école

5.2.4 Politique 3,33 – Rassemblement au début du jour de classe ou lors de cérémonies publiques

5.2.5 Politique 3,12 – Recherche-action menée au sein du CSViamonde

5.3 **Communications**

5.3.1 Rapport n° 1 du comité des communications

5.3.2 Politique 2,13 – Mesures d'urgence

5.4 **Ressources humaines**

5.4.1 Politique 4,12 – Congé sans rémunération et congé pour prêt de services

5.4.2 Politique 4,23 – Santé et sécurité au travail

5.4.3 Politique 4,24 – Évaluation du rendement du personnel enseignant suppléant à long terme

6. Avis de motion
  - 6.1 Réponse à l'avis de motion et à la délégation du 12 mai 2017 portant sur la programmation à l'École élémentaire Antonine-Maillet
  
7. Rapport de représentation :
  - 7.1 Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO)
    - 7.1.1 Rapport d'activités
  - 7.2 Fédération nationale des conseils scolaires francophones »(FNCSF)
    - 7.2.1 Nomination de (3) membres du Conseil à titre de délégués avec droit de vote et (3) membres suppléants pour l'AGA dans le cadre du congrès annuel 2017 du 19 au 21 octobre 2017
  - 7.3 L'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO)
    - 7.3.1 Nomination d'un membre à titre de représentant du Conseil au congrès annuel 2017 du 27 au 29 octobre 2017
  
8. Renseignements :
  - 8.1 Correspondance :
    - 8.1.1 La lettre du président du Conseil adressée à conseillère Landry la félicitant de la médaille d'Ordre de la pléiade qu'elle a reçue pour sa contribution exceptionnelle envers la francophonie ontarienne.
    - 8.1.2 Le message du ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique concernant le contenu du questionnaire du recensement canadien de 2021.
    - 8.1.3 La lettre du président du Conseil adressée au chef de Police de Toronto ayant pour objet «School Resources Program – Letter of Support».
    - 8.1.4 La Lettre du président du Conseil à M<sup>me</sup> Dyane Adam appuyant la création d'une université franco-ontarienne
  
9. Adoption des résolutions des points n° 3.2.1, 3.4.1,, 3.4.3 de la séance à huis clos en séance publique
  
10. Levée de la réunion

# POINT NO 1.3 DE L'ORDRE DU JOUR

NON ADOPTÉ

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

(Séance publique)

Le 12 mai 2017

**Le Conseil se réunit en séance publique de 19 h 30 à 22 h 30 et à 23 h 35 dans la salle de bibliothèque de l'École élémentaire La Pommeraie sise au 3500, Settlement Trail, London, Ontario.**

### **Membres présents :**

Conseiller Julien Baeta	membre élu pour la partie est de la ville de Toronto comprenant les quartiers électoraux 8, 9, 10, 12, 15, 16, 23, 24, 25, 26, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44 (par audioconférence)
Conseiller Guy Belcourt	membre élu pour les circonscriptions de Bruce, Grey, Simcoe et Dufferin
Conseillère Véronique Emery	membre nommée représentant la municipalité régionale de Niagara comprenant Fort Erie, Niagara Falls, Pelham, Port Colborne, Thorold, Welland et Wainfleet (par audioconférence)
Conseillère Redjy Georges	élève conseillère élue, représentant les écoles secondaires
Conseiller Pierre Girouard	membre élu pour les municipalités régionales de Hamilton-Wentworth, Halton, circonscription de Brant et la partie de la municipalité régionale de Niagara comprenant Grimsby, Lincoln, Niagara-on-the-Lake, St-Catharines et West Lincoln
Conseiller François Guérin	membre élu pour la municipalité régionale de York ( <b>vice-président</b> )
Conseillère Koubra Hagggar	élève conseillère élue, représentant les écoles secondaires
Conseiller Pierre Lambert	membre élu pour la municipalité régionale de Haldimand - Norfolk, les circonscriptions d'Oxford, d'Elgin, Lambton et la municipalité de Chatham-Kent
Conseiller Jean-François L'Heureux	membre élu pour la partie ouest de la ville de Toronto comprenant les quartiers électoraux 1, 2, 3, 4,5, 6, 7, 11, 13, 14, 17, 18,19 ( <b>président</b> )
Conseillère Chloë Robert	membre élue de la partie centre de la ville de Toronto comprenant les quartiers électoraux 20, 21, 22, 27, 28, 29, 30, 31, 32
Conseiller Yvon Rochefort	membre élu pour la région de Peel
Conseiller Denis Trudel	membre élu pour la municipalité régionale de Waterloo, les circonscriptions de Wellington, Middlesex, Perth et Huron.
Conseiller Guillaume Teasdale	membre élu pour la circonscription d'Essex (jusqu'à 22 h 07)

## **POINT NO 1.3 DE L'ORDRE DU JOUR**

Réunion du Conseil (séance publique) -

12 mai 2017

### **Membre absente :**

Conseillère Sylvie Landry                      membre élue pour la circonscription de Haliburton, Northumberland, Peterborough, Victoria et la municipalité régionale de Durham

### **Membres de l'administration présents :**

M. Martin Bertrand, directeur de l'éducation  
M. Sébastien Fontaine, surintendant de l'éducation  
M<sup>me</sup> Françoise Fournier, surintendante des affaires  
M<sup>me</sup> Claire Francoeur, directrice des communications et du marketing  
M. Miguel Ladouceur, directeur du SIEP  
M. Sylvain Landriault, surintendant de l'éducation  
M. Michel Laverdière, surintendant de l'éducation par intérim  
M<sup>me</sup> Sylvie Longo, surintendante exécutive  
M. Jason Rodrigue, adjoint à la surintendance des affaires  
M<sup>me</sup> Marie-Josée Smith, directrice des ressources humaines  
M<sup>me</sup> Tricia Verreault, adjointe à la surintendance de l'éducation  
M<sup>me</sup> Désirée Bigaignon, secrétaire de séances

#### **1. RECONNAISSANCE EN MÉMOIRE**

Conseiller Guérin, vice-président du Conseil, demande à l'assemblée d'observer une minute de silence à l'intention d'un membre du personnel qui a été éprouvé par le décès d'un parent proche.

#### **2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Conseillère Robert, appuyée par conseiller Rochefort, propose :

*QUE l'ordre du jour soit approuvé avec l'ajout du point «Délégation» comme point n° 1.5.*

L'ordre du jour est ensuite adopté tel que modifié.

#### **3. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS**

Il n'y a aucune déclaration de conflit d'intérêts.

## **POINT NO 1.3 DE L'ORDRE DU JOUR**

Réunion du Conseil (séance publique) -

12 mai 2017

### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 7 AVRIL 2017**

Conseiller Belcourt, appuyé par conseiller Girouard, propose :

*QUE le procès-verbal de la séance publique du 7 avril 2017 soit adopté avec l'ajout des mots «Fédération de la» jeunesse franco-ontarienne (FESFO) au point n° 5 dans la 1<sup>re</sup> phrase du 2<sup>e</sup> paragraphe.*

Le procès-verbal est ensuite adopté tel que modifié.

### **5. DÉLÉGATION DE PARENTS DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ANTONINE-MAILLET – PROGRAMME DE 7<sup>E</sup> ANNÉE**

Au nom du conseil d'école de l'École élémentaire Antonine-Maillet, la présidente, M<sup>me</sup> Roxanne Faucon-Murray, exprime le souhait des parents d'élargir l'offre d'éducation laïque de langue française dans la région d'Oshawa et de Clarington. Dans un premier temps, elle fait part du souhait des parents de réinstaurer un programme de 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> année à l'école tout en expliquant les motifs de la demande en particulier, la perte d'effectifs au cycle moyen et même au cycle primaire puisque les familles d'Antonine-Maillet n'anticipent pas d'inscrire leur enfant à l'école Ronald-Marion pour les années à l'intermédiaire et au secondaire. Puis, elle énumère les obstacles qui empêchent ces familles d'inscrire leurs enfants à Pickering.

En conclusion à sa présentation, elle réitère la demande du conseil d'école au Conseil de considérer l'ajout d'un programme de 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> années à l'École Antonine-Maillet qui, selon elle, aidera à faire croître les effectifs dans le but d'atteindre l'objectif pour une école secondaire à Oshawa.

Après la période de questions, conseillère Robert, appuyée par conseiller Rochefort, propose :

*QUE la présentation de la présidente du conseil d'école de l'École Antonine-Maillet soit reçue.*

La motion est adoptée.

**6. PRÉSENTATION LIÉE AUX INITIATIVES PRIORITAIRES DU PLAN STRATÉGIQUE**

**6.1 Études internationales**

M. Jean-Pierre Michaud, directeur des études internationales, présente le bilan du projet de mise en œuvre Viamonde au niveau international. Ce projet s'échelonne de septembre à la mi-août et a pour but de lancer une invitation aux élèves à l'étranger de venir vivre leur passion dans les écoles du CSViamonde.

Au cours de sa présentation, il fait état des quatre grands objectifs qui sont en rapport avec le plan stratégique pluriannuel tout en expliquant les différentes phases d'exploration et de mise en œuvre du projet.

Après la période de questions et réponses, conseiller Trudel, appuyé par conseiller Rochefort, propose :

*QUE la présentation sur les études internationales soit reçue.*

La motion est adoptée.

**7. RAPPORT DES ÉLÈVES CONSEILLÈRES**

Les deux élèves conseillères, Koubra Haggar et Redjy Georges, présentent à tour de rôle leur rapport d'activités.

En premier lieu, Koubra profite de l'occasion pour féliciter Pascal Hogue de l'École secondaire Gaétan-Gervais d'Oakville qui a été élu à titre d'élève conseiller. Pascal siègera à la table du Conseil pour un mandat de deux années scolaires, soit 2017-2018 et 2018-2019. Il remplacera Redjy qui termine son mandat cette année.

Le 26 avril, Koubra a eu la chance d'assister à la rencontre à huis clos portant sur le budget l'Ontario 2017 qui a eu lieu au Bloc Macdonald à Toronto. Elle a participé à cette rencontre à titre de représentante de la jeunesse franco-ontarienne sous l'égide la Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (FESFO). La semaine dernière, elle a eu l'occasion d'assister à trois journées de lobbying à Queen's Park pour le projet de l'université franco-ontarienne.

## **POINT NO 1.3 DE L'ORDRE DU JOUR**

Réunion du Conseil (séance publique) -

12 mai 2017

Du 3 au 6 mai, Koubra était à Ottawa pour le Sommet de l'éducation de la FNCSF. Elle y a assisté comme déléguée au volet jeunesse où elle a participé à des échanges avec plusieurs jeunes Francophones et Acadiens de partout au Canada.

À la fin d'avril et au début de mai, les écoles étaient très actives à organiser des activités diverses tant sur le plan sportif, communautaire et culturel dont voici un aperçu :

Plusieurs élèves de 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> années des écoles ont participé au tournoi de ballon-panier franco qui s'est déroulé à North Bay.

Le festival «Monde le son» a été un grand succès auquel ont participé plusieurs élèves des écoles secondaires du CSViamonde. Des ateliers de musique animés par des experts ont été offerts aux participants. Ils ont également eu l'occasion d'assister à la présentation de plusieurs performeurs.

L'École Roméo-Dallaire de Barrie a été l'hôte du tournoi d'improvisation provincial AFOLIE. Des écoles de partout en province y compris des délégations de la majorité des écoles secondaires du CSViamonde se sont rendues à l'école pour faire valoir leurs compétences en improvisation.

L'équipe garçons intermédiaire de soccer a participé à un tournoi qui s'est déroulé à Oakville alors que les élèves du cours de conditionnement physique sont allés à Zehrs pour une formation avec la diététicienne. Dans une ambiance amicale et amusante, ils ont préparé une salade de chou frisé et une vinaigrette maison. De plus, ils ont créé un déjeuner santé avec du yogourt grec, des baies et du granola.

Des félicitations ont été adressées à Michael et Brayden, deux élèves de l'école qui ont remporté la 2<sup>e</sup> place dans la catégorie construction, équipes de deux, lors de la compétition provinciale de Compétences Canada.

L'École Georges-P-Vanier a organisé une journée culturelle au cours de laquelle les élèves ont participé à diverses activités multiculturelles, entre autres, ateliers sur des mets multiculturels, danses et défilé de vêtements traditionnels, visionnent d'un film.

L'École Jeunes sans frontières a organisé un camp intitulé «Pan Tech (Camp 21)» qui s'est tenu pendant deux jours, soit les 21 et 22 avril 2017. Le camp était animé par des élèves de l'école à l'intention des élèves des écoles nourricières de la région. Ce fut deux journées bien

## **POINT NO 1.3 DE L'ORDRE DU JOUR**

Réunion du Conseil (séance publique) -

12 mai 2017

remplies d'activités qui ont permis aux participants non seulement de se familiariser avec les outils de technologie offerts lors des ateliers, mais aussi de tisser des liens entre eux tout en renforçant l'esprit d'équipe. Les parents étaient invités à la cérémonie de clôture de cet événement et les élèves participants ont tous reçu des cadeaux – gracieuseté des commanditaires.

D'autres activités avaient également été organisées à l'école. Il s'agit d'une sortie de quilles pour célébrer le festival du printemps, la journée multiculturelle, le barbecue communautaire, le bal des finissants, l'élection du nouveau conseil des élèves.

Les élèves du cours Majeure Haute Spécialisation (MHS) sont allés à Sudbury pour participer à des ateliers axés sur l'éducation et des carrières.

Le 21 avril, le tournoi de ballon volant intramural organisé à l'École Norval-Morrisseau a connu un grand succès. Des élèves de divers niveaux et groupes de l'école ainsi que des membres du personnel y ont participé activement.

Toujours au niveau des sports, l'équipe filles senior de ballon volant est à sa deuxième participation au tournoi SMASH provincial. Elle a obtenu la 5<sup>e</sup> place parmi les 13 équipes qui se sont affrontées.

Le 24 avril, les élèves de 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> années ont eu le plaisir de participer à la foire des sciences annuelle de l'école. Les élèves ont donc bénéficié d'une journée enrichissante au cours de laquelle les participants ont eu l'occasion de présenter leurs divers projets scientifiques.

Le 27 avril, les élèves du secondaire ont reçu la visite du constable Kaveh. Celui-ci est venu expliquer aux élèves les risques des médias sociaux.

Des élèves de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année ont vécu une expérience enrichissante et amusante lors de leur participation au tournoi de scrabble en français organisé par l'école secondaire catholique St-Theresa of Lisieux. Ce tournoi s'adressait aux élèves provenant de toute la région de York.

Les élèves de 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> années de l'École secondaire Le Caron ont accueilli un représentant de l'organisme «Mothers Against Drunk Driving (MADD)», qui est venu s'adresser aux élèves.

Au niveau de sports, l'équipe garçons de hockey a remporté la 2<sup>e</sup> place au tournoi de hockey balle molle qui s'est déroulé à Midland.

Les élèves de 11<sup>e</sup> année ont appuyé les élèves de la 7<sup>e</sup> année pour le projet de construction de mini cabanes dans le cadre de leur cours de technologie.

## **POINT NO 1.3 DE L'ORDRE DU JOUR**

Réunion du Conseil (séance publique) -

12 mai 2017

Le 26 avril, les élèves du cours de physique et d'histoire ont, pour leur part, nettoyé la ville de Penetanguishene lors de l'activité Pitch-In alors qu'une délégation de jeunes de l'école a participé à la compétition de Skills Ontario 2017 à Toronto.

L'orchestre de jazz de l'école a fait une excellente présentation au Festival de musique qui a eu lieu à l'école secondaire catholique St Theresa.

Deux élèves de l'école ont participé au tournoi de badminton de l'Ontario Federation of School Athletics Association (OFSAA).

Les élèves de 8<sup>e</sup> année du Collège français ont participé à un événement organisé par le Collège Boréal intitulé «Impact Boréal». Parmi d'autres activités qui avaient été organisées à l'école, il y avait la journée contre l'homophobie, le gala de sensibilisation à la santé mentale, le dîner multiculturel.

Afin de marquer la Journée de la Terre, des élèves de l'École Lamothe-Cadillac sont allés au centre d'achats de la région pour partager des astuces écologiques au public. Les élèves ont aussi accueilli Medhi Cayenne pour un spectacle de musique.

Le conseil des élèves de l'École Gabriel-Dumont a organisé plusieurs activités, notamment, une journée thème au cours de laquelle tous les élèves de l'école étaient encouragés à porter les couleurs pastel ou blanc; la danse semi-formelle s'est très bien déroulée et avait pour thème «la mascarade».

Les filles du palier secondaire ont participé à une conférence pour encourager les jeunes femmes à s'inscrire aux programmes de métiers. Les garçons ainsi que les filles ont participé à la conférence Skills Ontario.

Le conseil des élèves organisera une nuit blanche pour les élèves du secondaire afin de les sensibiliser aux habitudes de vie saine et la santé mentale (santé physique, régime alimentaire et autres).

Les élèves de l'École secondaire Toronto-Ouest ont ce mois-ci axé leurs activités au niveau musical. Ils ont assisté au spectacle AETAS et ont participé à des ateliers de danse. Ils ont aussi participé activement aux ateliers de musique offerts dans le cadre de l'activité «Monde le son».

Conseiller Rochefort, appuyé par conseiller Girouard, propose par la suite :

*QUE le rapport des élèves conseillères sur les activités dans les écoles soit reçu.*

La motion est adoptée.

**8. RAPPORT DU DIRECTEUR DE L'ÉDUCATION**

**8.1 Nouvelles du système**

Le directeur de l'éducation présente les nouvelles du système en soulignant les exploits des élèves et en faisant part de plusieurs événements qui sont déroulés dans les écoles depuis la dernière réunion du Conseil.

En bref :

Armaan Walli, élève de 8<sup>e</sup> année à l'École secondaire Toronto Ouest s'est brillamment illustré au championnat ontarien de gymnastique qui s'est déroulé au Better Living Center à Toronto au début de mois de mai. Il a remporté la première place aux anneaux, au cheval d'arçons, aux barres parallèles et à la barre fixe. En outre, il a obtenu la deuxième place aux exercices au sol et à la poutre.

Une mosaïque marquant l'art et la culture autochtone a été dévoilée le 11 avril à l'École secondaire Norval-Morrisseau de Richmond Hill. L'œuvre créée par les élèves de l'école sous la supervision de M<sup>me</sup> Chantal Leblanc, artiste visuelle, a été l'occasion idéale de rendre un bel hommage à l'artiste Norval Morrisseau.

Le 12 avril, deux élèves du Collège français et leur enseignant ont assisté à la conférence du mois d'avril du Club canadien. Les élèves ont été particulièrement stimulés par l'allocution du conférencier, M. Lessard, qui a fait un exposé sur le thème «Les défis du journalisme à l'ère numérique».

Six (6) contes des neuf (9) sélectionnés ce 2<sup>e</sup> semestre par le jury des Zinspirés du théâtre français de Toronto ont été écrits par des élèves de Viamonde. Lors du 1<sup>er</sup> semestre qui s'est clôturé en février, le Jury avait choisi sept (7) des textes de Viamonde sur les dix (10) retenus. Au total, cette année, 13 jeunes auteurs de Viamonde courent donc la chance de voir leurs contes être mis en scène par le Théâtre français de Toronto. Les lauréats retenus seront annoncés d'ici le mois de juin.

## **POINT NO 1.3 DE L'ORDRE DU JOUR**

Réunion du Conseil (séance publique) -

12 mai 2017

Sarah Blackmore, élève de 7<sup>e</sup> année à l'École secondaire Franco-Jeunesse de Sarnia a été invitée à démontrer ses talents de meneuse de claques au niveau international. En effet, avec son équipe «Bluewater Cheer Athletic», elle va représenter le Canada au championnat Cheerleading de Summit All Star qui se tiendra en mai prochain en Floride.

Dans le cadre de la 29<sup>e</sup> édition du tournoi d'improvisation provincial l'AFOLIE, 300 élèves provenant des quatre coins de la province se sont rassemblés à l'École secondaire Roméo-Dallaire qui était l'hôtesse de cet événement. L'école a aussi honorablement décroché la 3<sup>e</sup> place du podium de la division A ainsi que quatre (4) coups de cœur dont ceux du «meilleur match» et «meilleur joueur mixte». De plus, Audrey St-Gelais et Olivier Briand, respectivement élèves de 12<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> années, ont été sélectionnés pour représenter l'Ontario lors des prochains Jeux de la Francophonie canadienne l'été prochain au Nouveau Brunswick.

Le 28 avril, Lysa Flavia-Korusenge et Abel Powo, toutes deux élèves de 6<sup>e</sup> année à l'École élémentaire L'Envolée de Windsor, ont remporté la finale du concours d'art oratoire du Club Richelieu de Windsor. Lysa est sortie grande gagnante dans la catégorie «discours préparé» ayant pour thème «Le changement climatique, mythe ou réalité» tandis qu'Abel a remporté la première place dans la catégorie «discours spontané».

Une vingtaine d'élèves accompagnés de leurs enseignantes et enseignants ont participé au Forum international Audace qui s'est tenu à Windsor du 28 au 30 avril. Organisé par Fonds Égale Canada, en collaboration avec Viamonde, ce forum a réuni plus de 200 jeunes LGBTQ+ et alliés en provenance du Canada, des États-Unis, d'Europe et d'Afrique du Sud.

À la fin d'avril, Laila Aggag et Nicole Nseir, élèves de 12<sup>e</sup> année à l'École secondaire Gaétan-Gervais d'Oakville, ont remporté la première place du concours de vidéo organisé par le ministère du Travail de l'Ontario. Ce concours provincial ayant pour thème «C'est votre travail, la prévention commence ici» les a amenés à réaliser un vidéo qui dénonce le harcèlement au travail. Laila et Nicole ont remporté 1000 \$ chacune alors que la somme de 2 000 \$ a été versée à leur école. Leur première place leur a aussi permis d'accéder au concours national du Centre Canadien d'Hygiène et de Sécurité au Travail (CCHST).

## **POINT NO 1.3 DE L'ORDRE DU JOUR**

Réunion du Conseil (séance publique) -

12 mai 2017

Une belle cérémonie de floraison d'un jardin de tulipes s'est tenue le 3 mai à l'École élémentaire L'Envolée de Windsor en présence du conseiller municipal, M. Fred Francis. Les élèves ont pu ainsi souligner le fruit de leur travail de l'automne dernier. L'école L'Envolée, gagnante du concours «Jardin célébration du 150<sup>e</sup>» avait fièrement planté 1000 bulbes de tulipes rouges et blanches pour commémorer les 150 ans du Canada.

Des élèves de l'École élémentaire Carrefour des Jeunes et de l'École Jeunes sans frontières de Brampton se sont distingués lors de la 11<sup>e</sup> édition du tournoi d'échecs franco-ontarien qui a eu lieu à Timmins du 4 au 6 mai 2017. Dans la catégorie individuelle 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année, Zakariya Outbih, Ammielle Wambo Becker et Nayan Bissessur ont remporté respectivement les médailles d'or, d'argent et de bronze. Dans la catégorie individuelle 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> année, Arshia Neejat a remporté la médaille d'argent tandis que dans la catégorie équipe 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> année, l'école Jeunes sans frontières s'est méritée une médaille de bronze. Finalement, dans la catégorie individuelle secondaire, Zakhary Rachid a gagné la médaille de bronze. Zakhary a également remporté la médaille d'or du tournoi Blitz et la médaille d'argent du tournoi siamois. Tous ces élèves ont reçu une invitation pour participer aux championnats jeunesse Canada d'échecs qui auront lieu à Sault-Ste-Marie du 6 au 16 juillet prochain.

Les taux d'obtention du diplôme d'études secondaires, dévoilés le 8 mai, du Conseil scolaire Viamonde demeurent parmi les plus élevés de la province. Ainsi, pour l'obtention du diplôme en moins de quatre ans, le Conseil enregistre 87,5 % soit environ 8 points de plus que la moyenne provinciale. Pour l'obtention du diplôme en moins de cinq ans, ce taux est de 92,6% soit environ 6 points supérieurs à la moyenne. Ces chiffres sont pratiquement similaires à ceux enregistrés l'année dernière.

Conseiller Girouard, appuyé par conseiller Trudel, propose par la suite :

*QUE le rapport de la direction de l'éducation sur les nouvelles du système soit reçu.*

La motion est adoptée.

8.2 **Assermentation du nouvel élève conseiller**

Le directeur de l'éducation annonce officiellement la nomination du nouvel élève conseiller Pascal Hogue. Il l'a déjà assermenté afin de le permettre de participer officiellement au congrès du RECFO en tant que nouvel élève conseiller. Pascal est un élève de 10<sup>e</sup> année de l'École secondaire Gaétan-Gervais.

8.3 **Rapport n° 3 du CPP**(page 23)

Après avoir pris connaissance du rapport n° 3 du CPP, conseiller Rochefort, appuyé par conseiller Girouard, propose :

*QUE le rapport n° 3 du CPP soit reçu.*

*QUE le Conseil approuve que son CPP fasse la demande de subvention auprès du ministère de l'Éducation pour le projet «Demande d'engagement des parents 2018».*

Les motions sont adoptées.

9. **RAPPORTS ÉMANANT DES SECTEURS**

9.1 **AFFAIRES**

9.1.1 **Prévisions budgétaires préliminaires 2017-2018**

M. Jason Rodrigue présente le rapport sur les prévisions budgétaires 2017-2018

À la suite des échanges de vues sur ce dossier, conseillère Robert, appuyée par conseillère Emery, propose :

*QUE le rapport en date du 12 mai 2017 sur les prévisions budgétaires préliminaires 2017-2018 soit reçu.*

*QUE le Conseil approuve la dotation des écoles pour l'année 2017-2018 telle que présentée à l'annexe B du rapport de l'administration.*

## **POINT NO 1.3 DE L'ORDRE DU JOUR**

Réunion du Conseil (séance publique) -

12 mai 2017

*QUE le Conseil approuve le recrutement des postes suivants qui ont une incidence directe sur la dotation des écoles, comme il est présenté dans le rapport de l'administration :*

- *3,0 membres du personnel enseignant en accompagnement;*
- *1,0 travailleuse ou travailleur social;*
- *2,0 coachs en autisme;*
- *1,0 psychométricienne ou psychométricien;*
- *5,0 aides-orthophonistes.*

Les motions sont adoptées.

### 9.1.2 **Cotisation annuelle à la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) 2017-2018**

L'administration présente un rapport portant sur la cotisation annuelle à la FNCSF pour 2017-2018.

À la lumière du rapport présenté, conseiller Rochefort, appuyé par conseiller Girouard, propose :

*QUE le rapport en date du 12 mai 2017 intitulé «Cotisation annuelle à la FNCSF pour 2017-2018» soit reçu.*

*QUE le Conseil paie à la FNCSF sa cotisation pour l'année 2017-2018 au montant de 9 569,50 \$.*

Les motions sont adoptées.

### 9.1.3 **Politique 1,18 –Démonciation**

Les membres examinent la politique 1,18 – Démonciation et en discutent.

Conseiller Trudel, appuyé par conseiller Lambert, propose les motions suivantes :

*QUE le rapport en date du 12 mai 2017 intitulé «Politique 1,18 – Démonciation» soit reçu.*

La motion est adoptée.

## **POINT NO 1.3 DE L'ORDRE DU JOUR**

Réunion du Conseil (séance publique) -

12 mai 2017

*QUE la politique 1,18 – Dénonciation soit approuvée telle que présentée.*

Lors des discussions sur la 2<sup>e</sup> motion ci-dessus, conseiller Guérin, appuyé par conseillère Robert, propose un amendement, soit :

QUE le titre de la politique «dénonciation» soit changé à «personne signalant un acte répréhensible» et que ce libellé remplace également le mot «dénonciateur» qui est utilisé dans la politique.

La motion d'amendement est rejetée.

Passant ensuite au vote sur la motion originale, elle est donc adoptée telle que présentée.

### 9.1.4 **Politique 2,08 – Utilisation de carte de crédit professionnelle**

Après avoir examiné la politique 2,08 – Utilisation de carte de crédit professionnelle, conseiller Lambert, appuyé par conseiller Rochefort, propose :

*QUE le rapport en date du 12 mai 2017 intitulé «Politique 2,08 – Utilisation de carte de crédit professionnelle» soit reçu.*

*QUE la politique 2,08 - Utilisation de carte de crédit professionnelle soit approuvée telle que présentée.*

Les motions sont adoptées.

### 9.1.5 **Politique 2,15 – Gestion des fonds d'école**

L'administration présente le rapport sur la politique 2,15 – Gestion des fonds d'école.

Conseiller Rochefort, appuyé par conseiller Trudel, propose par la suite :

*QUE le rapport en date du 12 mai 2017 intitulé «Politique 2,15 – Gestion des fonds d'école» soit reçu.*

*QUE l'ébauche de la politique 2,15 – Gestion des fonds d'école soit envoyée aux instances habituelles aux fins de consultation.*

Les motions sont adoptées.

9.1.6 **Politique 2,17- Dons**

Après avoir examiné la politique 2,17- Dons, conseiller Lambert, appuyé par conseiller Rochefort, propose :

*QUE le rapport en date du 12 mai 2017 sur la politique 2,17 – Dons soit reçu.*

*QUE la politique 2,17 – Dons soit approuvée telle que présentée.*

Les motions sont adoptées.

9.1.7 **Politique 2,21 – Assignation de téléphone cellulaire ou d'appareil de télécommunication**

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport de l'administration ainsi que la politique 2,21 – Assignation de téléphone cellulaire ou d'appareil de télécommunication.

Conseiller Trudel, appuyé par conseiller Girouard, propose par la suite :

*QUE le rapport en date du 12 mai 2017 intitulé «politique 2,21 – Assignation de téléphone cellulaire ou d'appareil de télécommunication» soit reçu.*

*QUE la politique 2,21 – Assignation de téléphone cellulaire ou d'appareil de télécommunication soit approuvée telle que présentée.*

Les motions sont adoptées.

9.1.8 **Politique 2,22 – Dépenses d'accueil, de reconnaissance et de cadeaux**

Après avoir examiné le rapport de l'administration au sujet de la politique 2,22- Dépenses d'accueil, de reconnaissance et de cadeaux, conseiller Trudel, appuyé par conseiller Lambert, propose :

*QUE le rapport en date du 12 mai 2017 intitulé «politique 2,22- Dépenses d'accueil, de reconnaissance et de cadeaux» soit reçu.*

*QUE la politique 2,22- Dépenses d'accueil, de reconnaissance et de cadeaux soit approuvée telle que présentée.*

Les motions sont adoptées.

9.1.9 **Politique 3,29- Activités de financement**

L'administration présente un rapport sur la politique 3,29 – Activités de financement.

Conseiller Rochefort, appuyé par conseiller Trudel, propose par la suite :

*QUE le rapport en date du 12 mai 2017 intitulé «politique 3,29 – Activités de financement» soit reçu.*

*QUE la politique 3,29 – Activités de financement soit envoyée aux instances habituelles aux fins de consultation.*

Les motions sont adoptées.

9.1.10 **Politique 4,07 – Code d'éthique**

Après avoir examiné la politique 4,07 – Code d'éthique, conseiller Lambert, appuyé par conseiller Girouard, propose :

*QUE le rapport en date du 12 mai 2017 intitulé «Politique 4,07 – Code d'éthique» soit reçu.*

*QUE la politique 4,07 – Code d'éthique soit approuvée telle que présentée.*

Les motions sont adoptées.

## 9.2 **ÉDUCATIFS**

### 9.2.1 **Rapport des comités d'admission**

L'administration présente un rapport sur les comités d'admission. Conseiller Rochefort, appuyé par conseiller Girouard, propose donc les motions suivantes :

*QUE le rapport en date du 12 mai 2017 sur les comités d'admission soit reçu.*

*QUE le Conseil approuve l'admission des élèves telle que présentée dans les comités d'admission respectifs.*

Les motions sont adoptées.

### 9.2.2 **Sorties éducatives**

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par l'administration sur les sorties éducatives, conseiller Trudel, appuyé par conseiller Rochefort, propose :

*QUE le rapport en date du 12 mai 2017 sur les sorties éducatives soit reçu.*

*QUE les demandes pour les voyages à Montréal, Québec et Ottawa qu'entreprendront respectivement des élèves des écoles Étienne-Brûlé et Gabriel-Dumont soient approuvées.*

Les motions sont adoptées.

### 9.2.3 **Rapport n° 8 (2016-2017) du CCED** (page 25)

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport n° 8 du CCED présenté à la suite de la réunion tenue le 11 avril 2017.

## **POINT NO 1.3 DE L'ORDRE DU JOUR**

Réunion du Conseil (séance publique) -

12 mai 2017

Conseiller Rochefort, appuyé par conseiller Lambert, propose donc :

*QUE le rapport no 8 (2016-2017) du CCED soit reçu.*

*QUE le Conseil approuve le processus de consultation du plan annuel de l'enfance en difficulté 2017-2018.*

Les motions sont adoptées.

### 9.2.4 **Politique 3,15 – Équité et éducation inclusive**

Les membres du Conseil examinent le rapport de l'administration ainsi que la politique 3,15 – Équité et éducation inclusive.

Conseiller Trudel, appuyé par conseiller Rochefort, propose par la suite :

*QUE le rapport en date du 12 mai 2017 intitulé «Politique 3,15 – Équité et éducation inclusive» soit reçu.*

*QUE le Conseil approuve la politique 3,15 – Équité et éducation inclusive telle que présentée.*

Les motions sont adoptées.

### 9.2.5 **Choix du nom officiel pour l'école élémentaire Etobicoke Sud**

L'administration présente un rapport par rapport au choix du nom officiel de l'école élémentaire Etobicoke Sud

Après avoir discuté des noms proposés par le comité de travail, conseiller Lambert, appuyé par conseiller Trudel, propose :

*QUE le rapport en date du 12 mai 2017 sur le choix du nom pour l'école élémentaire Etobicoke Sud soit reçu.*

## **POINT NO 1.3 DE L'ORDRE DU JOUR**

Réunion du Conseil (séance publique) -

12 mai 2017

*QUE le Conseil approuve le nom «Micheline-St-Cyr» comme nom officiel pour l'école élémentaire Etobicoke Sud.*

Les motions sont adoptées.

### 9.2.6 **Choix du nom officiel pour l'école élémentaire Mississauga Nord**

Les membres du Conseil examinent le rapport de l'administration portant sur les noms proposés pour l'école élémentaire Mississauga Nord.

Après les discussions à ce sujet, conseiller Rochefort, appuyé par conseillère Robert, propose :

*QUE le rapport en date du 12 mai 2017 sur le choix de nom pour l'école élémentaire Mississauga Nord soit reçu.*

*QUE le Conseil approuve le nom «Le Flambeau» comme nom officiel pour l'école élémentaire Mississauga Nord.*

Les motions sont adoptées.

### 9.2.7 **Taux d'obtention de diplômes d'études secondaires de la cohorte des élèves de 2011-2012**

Les membres du Conseil examinent le rapport de l'administration portant sur le taux d'obtention de diplômes d'études secondaires de la cohorte des élèves de 2011-2012.

Après les échanges de vues sur le dossier, conseiller Trudel, appuyé par conseiller Lambert, propose :

*QUE le rapport en date du 12 mai 2017 sur le taux d'obtention de diplômes d'études secondaires de la cohorte des élèves de 2011-2012 soit reçu.*

La motion est adoptée.

**9.3 RESSOURCES HUMAINES**

**9.3.1 Affectation des directions et directions adjointes pour l'année 2017-2018**

L'administration présente un rapport sur l'affectation des directions et directions adjointes pour l'année 2017-2018.

Conseiller Rochefort, appuyé par conseiller Trudel, propose donc :

*QUE le rapport en date du 12 mai 2017 sur l'affectation des directions et directions adjointes soit reçu.*

La motion est adoptée.

**10. ÉTUDE DE MOTION**

Les membres du Conseil examinent la motion à l'étude ci-dessous proposée par conseillère Landry. Elle est appuyée par conseiller Lambert.

**ÉTANT DONNÉ QUE :**

le conseil d'école de l'École Antonine-Maillet a communiqué avec le Conseil scolaire Viamonde le 8 avril 2016 afin d'avoir un programme de 7<sup>e</sup> année ;

l'École Antonine-Maillet a déjà des élèves de la 6<sup>e</sup> année et que le CSViamonde offre le transport à ces élèves à l'École Antonine-Maillet;

le conseil d'école de l'École Antonine-Maillet a été en communication avec le CSViamonde depuis 2015 afin d'avoir un programme de 7<sup>e</sup> année en septembre 2017 ;

le conseil d'école de l'École Antonine-Maillet a envoyé de nouveau une lettre le 8 mars 2017 demandant encore une fois un programme de 7<sup>e</sup> année en septembre 2017;

*QUE l'administration explore qu'un programme de 7<sup>e</sup> année soit offert pour septembre 2017 à l'École élémentaire Antonine-Maillet.*

## **POINT NO 1.3 DE L'ORDRE DU JOUR**

Réunion du Conseil (séance publique) -

12 mai 2017

À la suite des discussions, la motion est adoptée.

### **11. RAPPORT DE REPRÉSENTATION**

#### **11.1 Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO)**

Le président du Conseil informe les membres des dossiers auxquels il a représenté l'ACÉPO, dont voici, entre autres :

- ▶ Rencontre avec la ministre des Affaires francophones le 10 avril dernier accompagné du président de l'ACÉPO afin de discuter des besoins d'écoles laïques de langue française.
- ▶ Présentation sur l'affectation du projet de Loi 68
- ▶ Réunion du comité de politiques le 26 mai 2017.
- ▶ Rencontre avec la ministre de l'Éducation pour discuter de plusieurs dossiers
- ▶ Le 27 avril, dépôt du budget de l'Ontario
- ▶ Le 15 mai, journée de la francophonie à Queen's Park

Il souligne par la suite que le processus d'embauche d'une nouvelle direction générale de l'ACÉPO est en cours.

Conseiller Trudel, appuyé par conseiller Rochefort, propose par la suite :

*QUE le rapport verbal sur la représentation à l'ACÉPO soit reçu.*

La motion est adoptée.

### **12. CORRESPONDANCE**

Après avoir pris connaissance de la correspondance suivante, conseiller Lambert, appuyé par conseiller Girouard, en propose la réception. La motion est adoptée.

- a) La lettre émanant du Patrimoine canadien en réponse à la lettre du président du Conseil adressée à la ministre Mélanie Joly concernant le questionnaire du recensement canadien 2021.

## **POINT NO 1.3 DE L'ORDRE DU JOUR**

Réunion du Conseil (séance publique) -

12 mai 2017

- b) La lettre du directeur de l'éducation en réponse à la lettre de la présidente du conseil d'école de l'École élémentaire Antonine-Maillet.

### **13. SUSPENSION DE LA SÉANCE PUBLIQUE ET RETOUR EN SÉANCE À HUIS CLOS**

À 22 h 30, conseiller Girouard, appuyé par conseiller Rochefort, propose :

*QUE la séance publique soit suspendue afin que les membres se réunissent à nouveau en séance à huis clos.*

La motion est adoptée.

### **14. ADOPTION DES RÉOLUTIONS DE LA SÉANCE À HUIS CLOS EN SÉANCE PUBLIQUE**

Conseiller Girouard, appuyé par conseiller Belcourt, propose :

*QUE les résolutions adoptées en séance à huis clos pour les points mentionnés ci-après soient rapportées en séance publique.*

La motion est adoptée.

#### **14.1 Changements au sein du personnel**

QUE les changements au sein du personnel présentés dans le rapport de l'administration soient adoptés.

#### **14.2 Mise en disponibilité de propriétés provenant de conseils scolaires de langue anglaise**

*QUE le Conseil confirme au **District School Board of Niagara** que le **Conseil scolaire Viamonde** n'a pas d'intérêt dans la propriété comme il est mentionné ci-dessous.*

1. L'école Glen Ridge Public School située au 101 South Drive à St Catharines

*QUE le Conseil confirme au **Hamilton-Wentworth DSB** que le **Conseil scolaire Viamonde** n'a pas d'intérêt dans la propriété comme il est mentionné ci-dessous.*

## **POINT NO 1.3 DE L'ORDRE DU JOUR**

Réunion du Conseil (séance publique) -

12 mai 2017

1. Une propriété située au 42, Pearl Street à Hamilton

*QUE le Conseil confirme au **Simcoe County DSB** que le **Conseil scolaire Viamonde** n'a pas d'intérêt dans les propriétés comme il est mentionné ci-dessous.*

1. L'ancienne école Orilla District Collegiate Vocational School située au 2, rue Borland à Orilla
2. L'ancienne école Waubaushene Elementary School située au 36, rue Hazel à Waubaushene

*QUE le Conseil confirme au **Toronto DSB** que le **Conseil scolaire Viamonde** n'a pas d'intérêt dans la propriété comme il est mentionné ci-dessous.*

1. Une portion du terrain de l'école Lord Dufferin Junior and Senior Public School situé au 350 Parliament Street à Toronto

### **13. LEVÉE DE LA RÉUNION**

L'ordre du jour étant épuisé, conseiller Girouard, appuyé par conseiller Lambert, propose :

*QUE la réunion soit levée.*

La motion est adoptée.

**Le directeur de l'éducation,**

**Le président du Conseil,**

**Martin Bertrand**

**Jean-François L'Heureux**

**RAPPORT N° 3 ( 2016-2017 )**

**Comité de participation des parents (CPP)**

Le 12 mai 2017

**AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**

Le CPP a tenu une réunion le 24 avril 2017 de 18 h 30 à 18 h 45 dans la salle de vidéoconférence de l'École secondaire Toronto-Ouest située au 330, avenue Lansdowne, Toronto (Ontario) sous la présidence de M. Youssef Kalogo, coprésident du comité.

**Membres du comité présents :**

**Membres du Conseil :**

M<sup>me</sup> Véronique Emery, membre du Conseil (par audioconférence)

M. Guillaume Teasdale, membre du Conseil (par audioconférence)

**Parents :**

M. Youssef Kalogo, membre représentant la région de Toronto

M. Louis Kdough, membre représentant la région de Peel (par audioconférence)

**Absents :**

M. Patrick Brault, membre représentant la région du Sud-Ouest

M<sup>me</sup> Geneviève Oger, membre représentant la région de Toronto

**Membres de l'administration présents :**

M Martin Bertrand, directeur de l'éducation

M<sup>me</sup> Tricia Verreault, adjointe à la surintendance de l'éducation

M<sup>me</sup> Désirée Bigaignon, secrétaire de séances du Conseil

Votre comité vous informe :

1. Que la demande de subvention pour le projet régional du CPP pour 2018 a été élaborée comme prévu et partagée avec les membres au préalable. L'objectif du projet comprend deux volets : i) l'organisation d'une séance de travail et de réseautage pour les conseils d'école d'une famille d'écoles du Conseil en avril 2018 et ii) le développement de ressources pour les parents afin de susciter leur engagement et participation dans la vie scolaire de leur enfant tout en améliorant le rendement des élèves dans des écoles ciblées.

Il a donc été présenté aux membres à cette réunion-ci pour approbation.

## **POINT NO 1.3 DE L'ORDRE DU JOUR**

Réunion du Conseil (séance publique) -

12 mai 2017

1. Que les membres du CPP ont eu la chance de passer en revue les deux **politiques en cours de consultation**, soit, la politique 2,13 – Mesures d’urgence et 3,31 – Programme «Bonne arrivée à l’école».
3. Que la **prochaine réunion** aura lieu le 13 novembre 2017 au siège social de Toronto à 18 h 45. Les membres qui sont à l’extérieur de Toronto ont toujours la possibilité de participer aux réunions par voies électroniques.
4. Que, suivant la réunion, les membres présents ont assisté à une séance de formation qui s’est déroulée à compter de 19 h à laquelle étaient invités les directions d’écoles et les membres des conseils d’école des écoles Toronto-Ouest, Félix-Leclerc, Charles-Sauriol et Pierre-Elliott-Trudeau. Étaient présents également, M. Jean-François L’Heureux, président du Conseil, M. Bertrand, directeur de l’éducation, M<sup>me</sup> Tricia Verreault, adjointe à la surintendance de l’éducation, M. Sébastien Fontaine, surintendant de l’éducation. La formation était animée par l’experte-conseil, M<sup>me</sup> Maryse Francella.

### **IL EST DONC RECOMMANDÉ :**

QUE le rapport n° 3 du CPP (2016-2017) présenté en date du 24 mars 2017 soit reçu.

QUE le Conseil approuve que son CPP fasse la demande de subvention auprès du ministère de l’Éducation pour le projet «Demande d’engagement des parents 2018».

**Le directeur de l’éducation,**

**Le coprésident du comité**

**Martin Bertrand,**

**Youssef Kalogo**

**REÇU AU CONSEIL, LE 12 MAI 2017**

## **POINT NO 1.3 DE L'ORDRE DU JOUR**

Réunion du Conseil (séance publique) -

12 mai 2017

### **RAPPORT N° 8 (2016-2017) COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ**

Le 12 mai 2017

#### **AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**

Le comité a tenu une réunion le 11 avril 2017 de 17 h 30 à 19 h 05 dans la salle du Conseil et par audioconférence sous la présidence de conseiller Guérin.

#### **Membres présents :**

##### **dans la salle du Conseil :**

M<sup>me</sup> Julie Goulet suppléante pour M. Ali Liénaux, directeur général adjoint représentant le Centre francophone

M. François Guérin, vice-président du Conseil, CSViamonde (**coprésident du comité**)

M<sup>me</sup> Claire McDonald, représentante de La Clé d'La Baie

M<sup>me</sup> Stéphanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto

M<sup>me</sup> Chloë Robert, membre du Conseil, CSViamonde

M. Yvon Rochefort, membre du Conseil, CSViamonde

##### **Par audioconférence :**

M<sup>me</sup> France Vaillancourt, représentante du Centre de santé communautaire pour la région de Hamilton/Niagara

##### **Membres absentes :**

M<sup>me</sup> Kosita Musabye, représentante du Programme de soutien en milieu scolaire au Hamilton Health Sciences

M<sup>me</sup> Françoise Pelletier, représentante d'Autisme Ontario, Metro Toronto Chapter (**coprésidente du comité**)

##### **Membres de l'administration présents :**

M<sup>me</sup> Michelle Dalcourt, directrice des services aux élèves (par audioconférence)

M<sup>me</sup> Françoise Fournier, surintendante des affaires

M<sup>me</sup> Jacqueline Levasseur, directrice des services aux élèves

M. Jason Rodrigue, adjoint à la surintendance des affaires

M. Michel Laverdière, surintendant de l'éducation par intérim

M<sup>me</sup> Désirée Bigaignon, secrétaire de séances du Conseil

## **POINT NO 1.3 DE L'ORDRE DU JOUR**

Réunion du Conseil (séance publique) -

12 mai 2017

Votre comité vous informe :

1. Qu'il a reçu un rapport et une présentation de la surintendante des affaires sur les **états financiers de l'enfance en difficulté pour la période de 2017-2018**.
2. Qu'il a reçu un rapport et une présentation **sur le processus budgétaire annuel du Conseil scolaire Viamonde en ce qui concerne l'éducation de l'enfance en difficulté**
3. Qu'il a reçu un rapport et aussi une présentation sur le **budget révisé 2016-2017 : Enfance en difficulté** pour la période de septembre 2016 à août 2017.
4. Qu'il a reçu une présentation de M<sup>me</sup> Tina-Louise Trépanier, du **service de Police de Toronto**. Au cours de sa présentation, elle a brossé un tableau de son rôle à titre d'agente de liaison francophone auprès des écoles desquelles elle est responsable, puis elle a donné un aperçu des ateliers de sensibilisation qu'elle offre aux élèves.
5. Qu'il a reçu, à titre de renseignement, la correspondance suivante :
  - i) La lettre du Bluewater DSB adressée à la ministre de l'Éducation au sujet du financement de l'enfance en difficulté.
  - ii) La note de service portant sur les prochaines étapes de la prestation intégrée des services de réadaptation, modèle de lettre aux parents.
6. Qu'il a reçu un rapport sur le processus établi quant à la consultation qui aura lieu par rapport au **plan annuel de l'enfance en difficulté pour 2017-2018** et une recommandation est présentée ci-après.
7. Que la **prochaine réunion** a été fixée pour le 16 mai 2017 de 17 h 30 à 19 h 30 au siège social de Toronto. La participation aux réunions est toujours possible par moyens électroniques.

Pour accéder à la documentation de l'ordre du jour de la réunion, vous pouvez cliquer sur le lien :

[https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation\\_des\\_Comites/odj\\_11\\_avril\\_2017.pdf](https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation_des_Comites/odj_11_avril_2017.pdf)

## **POINT NO 1.3 DE L'ORDRE DU JOUR**

Réunion du Conseil (séance publique) - \_\_\_\_\_

12 mai 2017

### **IL EST DONC RECOMMANDÉ :**

QUE le rapport n° 8 du CCED (2016-2017) soit reçu.

*QUE le Conseil approuve le processus de consultation du plan annuel de l'enfance en difficulté 2017-2018.*

**Le surintendant de l'éducation,      Le coprésident du comité,**

**Michel Laverdière**

**François Guérin**

**REÇU AU CONSEIL, LE 12 MAI 2017**

Le 16 juin 2017

### **AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**

**Objet :** Politique 1,01 Établissement des politiques et des directives administratives du Conseil scolaire Viamonde

---

#### **PRÉAMBULE**

La politique 1,01 prévoit que les politiques doivent être revues entre trois et cinq ans.

#### **SITUATION ACTUELLE**

La pratique est, que dans la mesure du possible, les politiques sont révisées aux trois ans. Afin de rencontrer les échéanciers des trois ans, il faut donc commencer à réviser les politiques après deux ans pour fin d'approbation avant la fin des trois ans. Il est suggéré dans la révision de la politique en annexe de changer la pratique et que les politiques soient modifiées à chaque quatre ans. C'est-à-dire que lorsqu'une politique est révisée durant une année scolaire, elle sera ensuite révisée avant la fin de la quatrième année scolaire suivante.

Les politiques qui touchent les élèves sont envoyées au comité de participation des parents et aux autres instances habituelles aux fins de consultation. Certaines de ces politiques, telles que celles identifiées à l'annexe A, sont mandatées par une loi, un règlement ou une note ministérielle. La politique a été modifiée pour indiquer que celles-ci ne soient pas envoyées aux fins de consultations car elles doivent rencontrer des obligations légales spécifiques et il n'y a pas de flexibilité dans la rédaction de celles-ci, sauf dans le cas de celles où la loi exige parfois une révision plus fréquente.

#### **Il est recommandé :**

**QUE** le rapport daté du 16 juin 2017 sur « Politique 1,01 Établissement des politiques et des directives administratives du Conseil scolaire Viamonde » soit reçu.

**QUE** la politique 1,01 Établissement des politiques et des directives administratives du Conseil scolaire Viamonde soit approuvée telle que présentée.

Préparé et présenté par :  
Le directeur de l'éducation

Martin Bertrand

## **POINT NO 4.2 DE L'ORDRE DU JOUR**

### **ANNEXE A**

Voici la liste des politiques qui n'iraient plus en consultation :

- Politique 2,07 – Frais de scolarité – élève à visa
- Politique 3,13 – Reconnaissance des acquis
- Politique 3,16 – Aliments et boissons dans les écoles
- Politique 3,17 – Évaluation du rendement des élèves
- Politique 3,18 – Auto-identification des élèves autochtones
- Politique 3,19 – Commotions cérébrales
- Politique 3,20 – Écoles attentives à l'asthme
- Politique 3,25 – Anaphylaxie – Allergies alimentaires et autres
- Politique 3,31 – Programme « Bonne arrivée » à l'école
- Politique 3,32 – Stratégie pour la sécurité dans les écoles
- Politique 4,23 – Santé et sécurité au travail\*

\*Cette politique doit être revue annuellement.

# POINT NO 4.2 DE L'ORDRE DU JOUR



CONSEIL

Politique n° 1,01

## ÉTABLISSEMENT DES POLITIQUES ET DES DIRECTIVES ADMINISTRATIVES DU CONSEIL

Approuvée le 26 janvier 2002

Révisée le 29 septembre 2012

Prochaine révision en ~~2015-2016~~20-2021

Page 1 de 3

### PRÉAMBULE

Les politiques du Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) sont des principes directeurs adoptés par le Conseil pour assurer la bonne gestion de ses écoles, de ses ressources, de ses services et de ses programmes. Elles expriment la volonté, l'intérêt et l'intention du Conseil et guident la direction de l'éducation dans la gestion quotidienne du système.

### 1. POLITIQUES

#### 1.1. Processus d'élaboration et d'adoption

- a) Le Conseil décide des politiques à développer et la direction de l'éducation en assure l'élaboration.
- b) Les politiques du Conseil doivent respecter toutes les lois fédérales et provinciales qui s'y appliquent.
- c) L'ébauche d'une politique est présentée au Conseil et lorsque celui-ci le juge nécessaire, il peut envoyer l'ébauche aux fins de consultation auprès du Comité de participation des parents (CPP), des conseils d'école, des directions d'école, des conseils étudiants des écoles secondaires, des syndicats ou autres, le cas échéant. Les politiques qui vont en consultation sont généralement celles qui touchent les élèves.
- d) Lorsqu'une ébauche de politique est acheminée ~~à deux~~ diverses instances intervenants aux fins de consultation, le Conseil est informé de toutes les suggestions, commentaires et doléances qui ont été émis avant de procéder à l'adoption de la politique.
- e) La politique est adoptée en réunion régulière du Conseil.

#### 1.2 Processus de révision

- a) Le Conseil peut réviser ses politiques comme bon lui semble ou à la suite de la ~~recommandation~~ recommandation de la direction de l'éducation. Afin de satisfaire aux attentes ~~ministérielles~~ ministérielles, un cycle de révision est établi sur trois à cinq ans. La date prévue de ~~révision~~ révision apparaît sur les politiques. Dans le cas de politiques qui sont émises en lien avec une loi, un règlement ou toute autre directive gouvernementale, celles-ci n'ont pas à être lancées en consultation car elles sont invariables à moins d'une modification des modalités de celles-ci par le palier de gouvernement compétent.
- b) Le Conseil peut acheminer l'ébauche de la politique révisée aux diverses instances intervenants aux fins de consultation, s'il le juge nécessaire.
- c) Le Conseil est informé de toutes les suggestions, doléances et commentaires émis par les ~~diverses~~ diverses instances intervenants lors des consultations avant d'adopter la politique révisée.

Mis en forme : Français (Canada)

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 1,27 cm

Mis en forme : Surlignage

# **POINT NO 4.2 DE L'ORDRE DU JOUR**



CONSEIL

Politique n° 1,01

**ÉTABLISSEMENT DES POLITIQUES ET DES  
DIRECTIVES ADMINISTRATIVES DU CONSEIL**

Page 2 de 3

---

d) La politique révisée est adoptée en réunion régulière du Conseil.

## 2. DIRECTIVES ADMINISTRATIVES

Mis en forme : Français (Canada)

Les directives administratives découlent des politiques du Conseil. Elles constituent les directives détaillées et précisent les démarches à suivre pour assurer la mise en œuvre des politiques du Conseil.

### 2.1 Processus d'élaboration

- a) La direction de l'éducation assure l'élaboration des directives administratives.
- b) Les directives administratives sont présentées au Conseil à titre d'information en même temps que l'ébauche de la politique dont elles découlent. Celles-ci doivent accompagner la politique lorsque cette dernière est acheminée aux diverses instances intervenants aux fins de consultation.
- c) Le Conseil est informé des suggestions, doléances et commentaires émis par les différents lors des consultations.

### 2.2 Processus de révision

- a) Les directives administratives sont révisées afin de tenir compte des modifications apportées à la politique dont elles découlent ou en fonction de problèmes identifiés lors de sa mise en œuvre.
- b) Les directives administratives révisées qui découlent d'une politique révisée sont acheminées aux diverses différents instances intervenants aux fins de consultation, si le Conseil le juge nécessaire.
- c) Les directives administratives, révisées afin de tenir compte des problèmes identifiés lors de la mise en œuvre, sont présentées au Conseil à titre de renseignement.

## 3 DIFFUSION DES POLITIQUES ADOPTÉES PAR LE CONSEIL ET DES DIRECTIVES ADMINISTRATIVES QUI EN DÉCOULENT

La direction de l'éducation doit assurer la diffusion des politiques et des directives administratives du Conseil dans toutes les écoles et les bureaux administratifs du Conseil. Elle doit assurer la préparation et la tenue à jour des politiques et des directives administratives du Conseil sur le site Internet du Conseil et aussi les rendre disponibles à tout membre du public.

La direction d'école doit s'assurer que les politiques et les directives administratives du Conseil sont disponibles en tout temps aux membres du personnel, du conseil d'école, aux parents et aux membres du public par l'entremise d'un lien à leur site Internet.

## **ÉTABLISSEMENT DES POLITIQUES ET DES DIRECTIVES ADMINISTRATIVES DU CONSEIL**

**Approuvée le 26 janvier 2002**  
**Révisée le 29 septembre 2012**  
**Prochaine révision en 2015-2016**

Page 1 de 2

---

### **PRÉAMBULE**

Les politiques du Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) sont des principes directeurs adoptés par le Conseil pour assurer la bonne gestion de ses écoles, de ses ressources, de ses services et de ses programmes. Elles expriment la volonté, l'intérêt et l'intention du Conseil et guident la direction de l'éducation dans la gestion quotidienne du système.

#### **1. POLITIQUES**

##### **1.1. Processus d'élaboration et d'adoption**

- a) Le Conseil décide des politiques à développer et la direction de l'éducation en assure l'élaboration.
- b) Les politiques du Conseil doivent respecter toutes les lois fédérales et provinciales qui s'y appliquent.
- c) L'ébauche d'une politique est présentée au Conseil et lorsque celui-ci le juge nécessaire, il peut envoyer l'ébauche aux fins de consultation auprès du Comité de participation des parents (CPP), des conseils d'école, des directions d'école, des conseils étudiants des écoles secondaires, des syndicats ou autres, le cas échéant. Les politiques qui vont en consultation sont généralement celles qui touchent les élèves.
- d) Lorsqu'une ébauche de politique est acheminée aux divers intervenants aux fins de consultation, le Conseil est informé de toutes les suggestions, commentaires et doléances qui ont été émis avant de procéder à l'adoption de la politique.
- e) La politique est adoptée en réunion régulière du Conseil.

##### **1.2 Processus de révision**

- a) Le Conseil peut réviser ses politiques comme bon lui semble ou à la suite de la recommandation de la direction de l'éducation. Afin de satisfaire aux attentes ministérielles, un cycle de révision est établi sur trois à cinq ans. La date prévue de révision apparaît sur les politiques.
- b) Le Conseil peut acheminer l'ébauche de la politique révisée aux divers intervenants aux fins de consultation, s'il le juge nécessaire.
- c) Le Conseil est informé de toutes les suggestions, doléances et commentaires émis par les différents intervenants lors des consultations avant d'adopter la politique révisée.
- d) La politique révisée est adoptée en réunion régulière du Conseil.

## **ÉTABLISSEMENT DES POLITIQUES ET DES DIRECTIVES ADMINISTRATIVES DU CONSEIL**

### **2. DIRECTIVES ADMINISTRATIVES**

Les directives administratives découlent des politiques du Conseil. Elles constituent les directives détaillées et précisent les démarches à suivre pour assurer la mise en œuvre des politiques du Conseil.

#### **2.1 Processus d'élaboration**

- a) La direction de l'éducation assure l'élaboration des directives administratives.
- b) Les directives administratives sont présentées au Conseil à titre d'information en même temps que l'ébauche de la politique dont elles découlent. Celles-ci doivent accompagner la politique lorsque cette dernière est acheminée aux intervenants aux fins de consultation.
- c) Le Conseil est informé des suggestions, doléances et commentaires émis par les différents lors des consultations.

#### **2.2 Processus de révision**

- a) Les directives administratives sont révisées afin de tenir compte des modifications apportées à la politique dont elles découlent ou en fonction de problèmes identifiés lors de sa mise en œuvre.
- b) Les directives administratives révisées qui découlent d'une politique révisée sont acheminées aux différents intervenants aux fins de consultation, si le Conseil le juge nécessaire.
- c) Les directives administratives, révisées afin de tenir compte des problèmes identifiés lors de la mise en œuvre, sont présentées au Conseil à titre de renseignement.

### **3 DIFFUSION DES POLITIQUES ADOPTÉES PAR LE CONSEIL ET DES DIRECTIVES ADMINISTRATIVES QUI EN DÉCOULENT**

La direction de l'éducation doit assurer la diffusion des politiques et des directives administratives du Conseil dans toutes les écoles et les bureaux administratifs du Conseil. Elle doit assurer la préparation et la tenue à jour des politiques et des directives administratives du Conseil sur le site Internet du Conseil et aussi les rendre disponibles à tout membre du public.

La direction d'école doit s'assurer que les politiques et les directives administratives du Conseil sont disponibles en tout temps aux membres du personnel, du conseil d'école, aux parents et aux membres du public par l'entremise d'un lien à leur site Internet.



# Budget 2017-2018



# SECTION 1

## Rapport

# BUDGET 2017-2018

## **POINT NO 5.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR**



Le 16 juin 2017

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

### **Objet : Prévisions budgétaires 2017-2018**

---

En misant sur les trois valeurs du Conseil, le respect des différences, la collaboration et la cohérence, ainsi que sur ses principes directeurs de valorisation, de planification et de leadership, les écoles du Conseil sont incitées à planifier et à mettre en œuvre des actions concertées visant la réussite de chaque apprenant dans une optique d'amélioration continue et dans un milieu inclusif.

Vous trouverez dans le présent rapport, les prévisions budgétaires 2017-2018 qui visent l'atteinte du plan stratégique et des plans opérationnels du Conseil. Le tableau de bord à l'annexe A du présent rapport donne un aperçu global du budget.

### **SUBVENTIONS**

#### **A. Améliorations visant à mettre en œuvre les récentes ententes négociées**

- a. Une hausse salariale de 1,50 % aux repères salariaux du personnel enseignant et non enseignant (cette section ne comprend pas les salaires des directions d'école, des directions adjointes ou de la direction de l'éducation).
- b. Attribution d'un montant ponctuel équivalant à 0,5 % du repère salarial destiné aux membres du personnel qui sont membres des syndicats (AEFO, FEESO et SCFP) et des fédérations pour le perfectionnement professionnel et les autres frais professionnels.
- c. Les montants octroyés au Conseil pour les fiducies provinciales d'avantages sociaux seront ajustés pour refléter les augmentations liées à la protection contre l'inflation, pour les augmentations découlant des conventions, pour prendre en compte des prévisions en dotation de personnel pour 2017-2018, et pour mettre à jour les coûts des conseils suite à des ajustements aux coûts repères de 2014-2015.
- d. À la suite des négociations collectives provinciales, le Ministère s'est engagé à offrir du financement pour répondre à diverses priorités locales, par exemple, pour allouer plus de membres du personnel consacrés à l'éducation de l'enfance en difficulté, aux élèves « à risque » et à l'éducation des adultes. Généralement, les fonds devront être utilisés pour maintenir ou augmenter la dotation en enseignement et des membres du personnel en appui à l'éducation.

## **POINT NO 5.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR**

- e. Une hausse de 3 % à l'allocation pour l'utilisation communautaire des installations scolaires pour couvrir une partie des coûts liés à rendre les locaux disponibles à la communauté.
- f. Un nouveau supplément transitoire pour les ressources humaines sera offert dans le cadre de la Subvention pour l'administration et la gestion des conseils scolaires pour aider les conseils scolaires à gérer les nouvelles conventions collectives.
- g. Un nouveau règlement imposant un plafond sur la taille des classes de maternelle et de jardin d'enfants. La moyenne obligée reste inchangée à 26 élèves, mais le nouveau plafond imposant qu'au moins 90 % des classes comptent 30 élèves ou moins et qu'aucune classe ne dépasse un maximum de 32 élèves. De plus, les conseils scolaires doivent embaucher une éducatrice ou un éducateur de la petite enfance pour l'ensemble des classes de maternelle et de jardin d'enfants d'une même école et d'un même programme, si l'une de ces classes compte moins de 16 élèves alors qu'au moins une autre en compte plus de 30. Afin de subventionner ce changement, l'effectif moyen des classes de maternelle et de jardin d'enfants financé est changé à 25,75 de 26 en 2016-2017.
- h. Un nouvel investissement pour réduire la taille moyenne des classes de la 4<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année à 22,85 sur cinq ans est planifié. Pour l'année 2017-2018, l'effectif moyen des classes financé sera réduit à 24,17.

### **B. Immobilisations**

- a. Le financement pour l'Allocation pour l'amélioration de l'état des écoles (AEE) annoncé en juin 2016 a été maintenu au même niveau pour l'année 2017-2018 et le Ministère a annoncé son engagement d'également maintenir la subvention au même niveau pour l'année 2018-2019. Au minimum, 70 % de cette subvention doit être affecté aux principales composantes et aux systèmes des bâtiments et un maximum 30 % peut être affecté à l'amélioration des intérieurs des bâtiments et les éléments environnants du site.
- b. Des nouveaux fonds pour la réduction des gaz à effet de serre sont disponibles pour le remplacement, la réfection et l'installation de nouveaux composants éco énergétiques dans les écoles élémentaires et secondaires et les bâtiments administratifs plus âgés. Ces fonds sont immédiatement mis à la disposition des conseils scolaires, qui pourront en profiter durant l'été 2017, et seront disponibles jusqu'en mars 2018.
- c. L'allocation pour la réfection des écoles fut augmentée pour l'année 2017-2018. Ce financement supplémentaire est réparti comme suit : 40 % à des dépenses de fonctionnement ou d'entretien (p. ex., peinture) et 60 % aux dépenses en immobilisations (p. ex. réparation du toit, amélioration de l'accessibilité, réparation de classes mobiles).

## **POINT NO 5.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR**

### **C. Éducation autochtone**

- a. Les subventions destinées à l'éducation autochtone sont renommées pour l'année 2017-2018. Le « supplément pour l'éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits » est renommé, « Subvention pour l'éducation autochtone », « l'Allocation au titre du volet Langues autochtones » est maintenant « Allocation pour les langues autochtones » et « l'Allocation au titre du volet Études des Premières Nations, des Métis et des Inuits » est intitulé « Allocation pour les études autochtones ».
- b. En 2017-2018, le Ministère a mis en place une nouvelle exigence que ces subventions doivent être dépensées pour l'éducation autochtone afin d'appuyer les programmes et les initiatives visant à améliorer le rendement et le bien-être des élèves autochtones et à réduire l'écart de rendement entre les élèves autochtones et l'ensemble des élèves.
- c. Les conseils doivent affecter au moins 1,0 équivalent à plein temps et au moins 84 083.77 \$ de la subvention à un poste de responsable désigné à l'éducation autochtone (ceci est une pratique déjà établie au Conseil).

### **D. Subvention de base pour les écoles**

- a. Financement additionnel de direction d'école pour les écoles élémentaires ou secondaires (à l'exception des écoles fusionnées) ayant un effectif important et comptant plusieurs bâtiments sur le même campus. Les seuils d'effectifs sont différenciés entre les conseils francophones et anglophones pour prendre en compte leurs besoins uniques.
- b. À partir de 2017-2018, les écoles « ordinaires » des conseils scolaires de langue française recevront un financement équivalent à celui des écoles « éloignées ». Cet investissement vise à reconnaître que les conseils scolaires qui évoluent dans un contexte linguistique minoritaire peuvent éprouver plus de difficulté à respecter le critère de taille minimale des écoles.
- c. La Subvention de base pour les écoles sera déterminée en fonction de la définition d'un campus aux fins d'établir le financement de l'administration scolaire.

### **E. Suivi de l'évolution des coûts**

- a. La subvention pour le transport des élèves sera majorée de 2 % afin d'aider les conseils scolaires à gérer la hausse des coûts.
- b. Une augmentation de 2 % au coût repère de financement de la portion de l'Allocation pour le fonctionnement des écoles qui n'est pas liée au personnel afin d'aider les conseils scolaires à gérer la hausse des dépenses associées aux services essentiels (gaz naturel, frais d'assurance, électricité et autres coûts).

## **POINT NO 5.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR**

### **F. Mise en œuvre continue et autres changements**

- a. Une hausse de 1,25 % aux repères salariaux des directions d'école et des directions adjointes d'école.
- b. Une hausse additionnelle de 0,25 % aux repères salariaux des autres membres du personnel non syndiqué (autre que les directions d'école, les directions adjointes ou la direction de l'éducation).
- c. Les tableaux des sommes des SBE qui précisent la contribution du gouvernement et les montants de stabilisation visant à soutenir le financement continu des fiducies des avantages sociaux seront modifier en cours de l'exercice 2016-2017 pour prendre compte des ajustements aux coûts repère 2014-2015 et pour prendre en compte des modifications lors des négociations syndicales.
- d. L'année 2017-2018 est la dernière année de la mise en œuvre quadriennale du modèle de financement de la Subvention pour l'administration et la gestion des conseils scolaires. En plus, une modification sera apportée à la disposition sur la responsabilité des conseils scolaires de langue française afin d'ajouter l'équivalent de la composante de l'Allocation pour les conseils éloignés et ruraux aux dépenses nettes d'administration et de gestion, pour ainsi reconnaître que les conseils scolaires qui évoluent dans un contexte linguistique minoritaire peuvent payer des coûts plus élevés pour obtenir des biens et des services.
- e. L'année scolaire 2017-2018 est aussi la dernière année de la mise en œuvre progressive sur trois ans des mesures adoptées en 2015-2016 visant à encourager la gestion des locaux scolaires sous-utilisés dans le cadre de la Stratégie des mesures d'économies et de modernisation pour les conseils scolaires (Stratégie MEMCS).
- f. Des modifications sont apportées pour prendre en compte la dernière année de la mise en œuvre progressive sur quatre ans du nouveau modèle de financement pour une des allocations pour l'enfance en difficulté.
- g. L'année 2017-2018 est la deuxième année de la mise en œuvre triennale de l'intégration des données du recensement et de l'ENM de 2011 aux subventions suivantes : Subvention pour l'éducation autochtone et la Subvention pour l'enseignement des langues.
- h. Un changement à l'Allocation au titre du volet Lecture et mathématiques en dehors du jour de classe qui permettra à un élève qui a terminé la 6<sup>e</sup> année, de poursuivre un cours d'été en littérature ou en mathématiques pour les élèves de 7<sup>e</sup> année à compter de l'été 2018 si la direction d'école recommande un programme de rattrapage dans ces matières. Un programme pilote est prévu pour l'été 2017.
- i. Le Ministère met à jour l'Allocation pour les écoles secondaires urbaines et prioritaires. Du financement sera accordé à l'échelon des conseils scolaires selon un modèle de financement qui utilise des données socioéconomiques et celles sur la réussite scolaire et les suspensions. Les conseils scolaires devront

## **POINT NO 5.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR**

dépenser ces fonds dans les programmes et les initiatives qui soutiennent les élèves à risque dans des écoles secondaires approuvées par le Ministère. Une liste détaillée des écoles identifiées sera partagée avec les conseils avant le début de l'année scolaire 2017-2018.

En plus des subventions pour les besoins des élèves, le Conseil est aussi accordé des fonds qui visent l'avancement des quatre grands objectifs du Ministère :

1. atteindre l'excellence dans l'enseignement et l'apprentissage ;
2. assurer l'équité ;
3. promouvoir le bien-être; et,
4. rehausser la confiance du public dans le système d'éducation public.

Ces subventions d'autres programmes d'enseignement sont incluses à la page 4-27 du budget.

### **BUDGET DU CONSEIL**

La section 4 du budget expose le budget en détail. Les graphiques démontrent les subventions et les dépenses par catégories de dépenses. Le tableau à la page 4-3 est le sommaire du budget. Les détails dans cette section du budget fournissent la comparaison entre années budgétaires, revenus et dépenses et les explications pour les changements au budget de dépenses.

L'administration a préparé un budget pour lequel démontre un léger déficit planifié au préalable. Il est planifié de prendre une somme totale de 649 479 \$ du surplus accumulé pour balancer le budget. Cette somme prévoit 343 065 \$ afin de continuer à mettre en place les initiatives d'études internationales et d'éducation aux adultes qui seront éventuellement autofinancées et une somme de 306 414 \$ pour le paiement de la dette selon le plan de financement des projets précédemment approuvés au Conseil et des dépenses d'amortissement reliées aux projets capitaux non financés.

Les ajouts au budget ont été préparés en tenant compte du plan stratégique du Conseil dont l'accent est toujours l'amélioration du rendement des élèves et d'être franchement exemplaire.

Le processus budgétaire débute en décembre de l'année précédente au moment où les prévisions des effectifs sont établies par le service de planification en consultation avec les directions d'écoles et le comité exécutif. Au mois de janvier, la dotation du personnel des écoles est établie en fonction des effectifs et des besoins des écoles. L'administration a revu les profils des écoles et a ajusté la dotation en fonction de ces profils. De plus, la dotation est révisée pour s'assurer qu'elle demeure toujours adéquate en fonction de la croissance des écoles. Par la suite, les divers secteurs commencent la préparation et l'analyse des budgets de leur service.

Les principaux changements au budget de 2017-2018 sont les suivants :

- une augmentation des dépenses en personnel et en dépenses de fonctionnement pour les deux nouvelles écoles ;

## **POINT NO 5.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR**

- une augmentation importante de près de 1,9 million de dollars aux dépenses de suppléance à cause de l'augmentation aux taux d'absentéisme ;
- un changement du modèle de prestation de service pour l'enfance en difficulté pour mieux répondre aux besoins des élèves ;
- des ajustements selon les conventions collectives négociées à l'échelle provinciale ;
- des ajustements aux budgets de secteurs pour refléter les besoins soit à la hausse ou à la baisse ;
- un ajout du personnel des services et des coûts afférents (déplacements et équipement) en raison de la croissance continue du Conseil et des nombreuses exigences ministériels ;
- l'ajout aux coûts de transport pour desservir l'augmentation d'effectifs et pour pallier aux augmentations de contrats ;
- l'ajout de 626 300 \$ pour les augmentations aux taux de services publics et pour la consommation supplémentaire anticipée pour les trois nouveaux bâtiments ;
- l'ajout de 251 219 \$ pour les contrats et le fonctionnement des écoles à cause de l'ajout de trois nouveaux bâtiments ;
- l'ajout de 113 000 \$ pour améliorer la redondance des systèmes informatiques ;  
et,
- l'ajout pour les priorités du système telles qu'identifiées dans les conventions collectives négociées à l'échelle provinciale (AEFO - 642 500 \$, SCFP - 157 669 \$, FEESO - 518 897 \$).

Le budget reflète des augmentations salariales tel que prévu dans les conventions collectives, l'entente des directions et des directions adjointes ainsi qu'une projection équivalente pour le personnel non syndiqué. De plus, il inclut les progressions sur les grilles et un ajustement aux dépenses des avantages sociaux reliés au transfert de ceux-ci vers les fiducies.

Le budget tient aussi compte d'un paiement de 0,5 % aux membres du personnel syndiqué pour le perfectionnement professionnel et les autres frais professionnels tel qu'exigé par les conventions collectives négociées à l'échelle provinciale.

### **Effectifs**

Le Conseil scolaire Viamonde s'est distingué en offrant une éducation de haute qualité dans les diverses communautés sur son grand territoire et cela se reflète dans la croissance des effectifs depuis plusieurs années. Les tableaux à la section 2 du budget démontrent les augmentations par année. En 2017-2018, il est prévu qu'une croissance de 2,0 % se réalisera.

### **Dotation**

La dotation du personnel est à la section 3 du budget et comprend des ajustements en raison de l'augmentation aux prévisions des effectifs, en raison de la croissance continue du Conseil, en raison des nombreuses exigences ministérielles, et en raison des obligations des conventions collectives négociées à l'échelle provinciale.

## **POINT NO 5.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR**

### **Ajouts de postes pour rencontrer les obligations des conventions collectives négociées à l'échelle provinciale**

Le Ministère a accordé des fonds dans les ententes collectives sous l'égide d'un investissement dans les priorités du système. Ces fonds sont généralement prévus à l'augmentation de la dotation. Il y a une obligation que le Conseil consulte les syndicats pour discuter de l'utilisation de ces fonds. Certaines de ces consultations ont eu lieu et autres sont en cours ou prévues dans les prochaines semaines.

Pour l'AEFO, un montant de 642 500 \$ a été identifié dans l'entente collective. Ni le Ministère ou les associations ont identifié comment les fonds devraient être utilisés. On s'attend de recevoir des consignes sous peu. En planification pour l'utilisation de cette subvention, il est prévu d'ajouter 2,5 postes d'enseignants en accompagnement pour septembre 2017. Un montant correspondant à la balance de cette subvention a été ajouté aux dépenses imputées à la ligne titulaire.

Pour le SCFP, un montant de 157 669 \$ a été identifié dans l'entente collective. Une consultation avec le syndicat est nécessaire afin de prévoir l'utilisation de ces fonds. En conséquence, un montant correspondant à la subvention a été ajouté à la ligne de fonctionnement et entretien des écoles.

Pour la FEESO, un montant de 518 897 \$ a été identifié dans l'entente collective. Le montant doit être réparti entre l'enfance en difficulté (334 617 \$) et entre les autres membres du personnel de la FEESO (184 280 \$). La portion pour l'enfance en difficulté sera utilisée pour faire un changement au modèle de prestation de service pour l'enfance en difficulté et la portion pour les autres membres du personnel de la FEESO sera utilisée pour ajouter 2,0 postes de techniciennes ou de techniciens en informatique et 1,0 poste d'agente ou d'agent des services à la petite enfance.

### **Dotation des écoles**

La dotation des écoles a été approuvée par le Conseil à la réunion du mois de mai.

La dotation des écoles est effectuée en fonction des effectifs scolaires et des besoins des écoles.

Un changement au modèle de prestation de services pour l'enfance en difficulté a été approuvé à la réunion du mois de mai. Ce changement prévoit une réduction du nombre de postes en aide à l'enseignement pour augmenter d'autres postes à l'appui des élèves et des membres du personnel à l'aide à l'enseignement. Le changement permettra de fournir aux écoles plus de modelage des stratégies d'intervention auprès des élèves, d'offrir plus d'appui direct envers les élèves ayant des besoins particuliers et d'offrir en forme de formation et coaching l'appui nécessaire pour que les membres du personnel dans les salles de classe soient mieux outillés pour supporter les élèves en besoin. Le nouveau modèle prévoit les changements suivants à la dotation :

## **POINT NO 5.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR**

<b>Postes</b>	<b>Changement de dotation</b>
Personnel en aide à l'enseignement	(14,0)
Personnel en éducation spécialisée	4,5
Travailleuse/travailleur social	1,0
Psychométricienne/ Psychométricien	1,0
Coach en autisme	2,0
Aide-orthophoniste	5,0
Commis-secrétaire EED	1,0

Le changement est financé principalement par les fonds pour investissement dans les priorités du système prévu dans la convention collective FEESO pour l'enfance en difficulté, et ce, avec l'accord du syndicat.

### **Dotation des services**

Le Conseil doit continuellement réviser ses besoins en personnel afin de combler les besoins des écoles.

Les postes permanents ajoutés sont :

- 2,0 accompagnatrices ou accompagnateurs à l'élémentaire ;
- 0,5 accompagnatrice ou accompagnateur au programme d'étude internationale ;
- élimination de 0,5 poste d'agente ou agent de liaison communautaire et l'ajout de 0,5 poste d'enseignant accompagnateur au programme d'étude internationale ;
- 2,0 techniciennes ou techniciens en informatique ;
- 1,0 agente ou agent des services à la petite enfance ; et,
- 0,5 agente ou agent de liaison communautaire.

En plus des postes permanents, les postes temporaires suivants sont prévus dans le budget :

- 0,5 agente ou agent en ressources humaines ;
- 1,0 analyste financière à la paie; et,
- 1,0 chargée ou chargé de projet : nouvelles constructions.

### **Accompagnatrice ou accompagnateur à l'élémentaire** (ajout de 2,0 postes)

La région de Toronto comptera 11 écoles élémentaires en 2017-2018 et il y a présentement seulement 2,0 accompagnatrices ou accompagnateurs pour appuyer ces écoles. Il est nécessaire d'ajouter 2,0 postes d'accompagnatrice ou d'accompagnateur à l'élémentaire afin d'accroître de façon continue le rendement et le bien-être de tous les élèves de cette région.

L'accompagnement, qui est une pratique gagnante au Conseil, permet d'assurer que le personnel enseignant sera mieux appuyé pour faire la collecte et l'analyse des données et permettra au personnel de mieux appuyer tous les élèves, incluant les élèves EED

## **POINT NO 5.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR**

en fonction de leurs besoins, d'adapter leur enseignement, de mieux différencier les apprentissages et de mieux choisir les outils pédagogiques incluant les outils technologiques.

Il est prévu d'utiliser les fonds identifiés dans la convention collective AEFO (priorités locales) pour financer ces deux postes.

### Accompagnatrice ou accompagnateur au programme d'étude internationale

(ajout de 1,0 poste d'enseignante ou d'enseignant accompagnateur au programme d'étude internationale)

Lors du budget 2016-2017, un poste de 0,5 d'agente ou d'agent de liaison communautaire fut attribué au programme étude internationale. L'année 2016-2017, étant une année transitoire pour le développement de ce programme, il a été constaté que le profil agente ou agent de liaison communautaire ne rencontrait pas les besoins du programme. Afin d'assurer la réussite, le poste de liaison de 0,5 sera aboli au sein de ce service et un nouveau poste d'accompagnatrice ou d'accompagnateur en enseignement sera créé. Le poste en enseignement permettra le développement de matériel pédagogique d'assurer un appui aux autres membres du personnel et de fournir un soutien aux élèves des études internationales.

Il est prévu d'utiliser les fonds identifiés dans la convention collective AEFO (priorités locales) pour financer 50 % du poste. La balance est attribuée aux dépenses de l'initiative d'étude internationale.

### Techniciennes ou techniciens en informatique

(ajout de 1,0 poste le 1<sup>er</sup> septembre 2017 et ajout de 1,0 le 1<sup>er</sup> mars 2018)

Deux postes de technicienne ou technicien en informatique sont prévus, un poste débutera le 1<sup>er</sup> septembre 2017 et le deuxième poste le 1<sup>er</sup> mars 2018. L'augmentation des effectifs, l'ouverture des nouvelles écoles et la mise en œuvre de plusieurs initiatives pédagogiques nécessitant un appui informatique surchargent les techniciennes et les techniciens en informatique déjà en fonction. Afin d'assurer un appui de qualité aux écoles et à la réussite des différentes initiatives telles que Viamonde 21, les postes supplémentaires sont nécessaires.

Les fonds identifiés dans la convention collective FEESO seront utilisés (priorités locales) pour financer ces deux postes.

### Agente ou agent des services à la petite enfance

(création de 1,0 poste)

L'application de la nouvelle loi sur les services de garde, le nouveau mode de financement et de fonctionnement des Centres de formation au rôle parental et l'encadrement du Cadre d'aménagement linguistique de la petite enfance des organismes de services de garde au sein de nos écoles, oblige un énorme montant de temps de la Coordinatrice à la petite enfance. Ce nouveau poste appuiera la Coordinatrice dans ses fonctions afin d'assurer que le Conseil gère bien ses relations avec les nombreux partenaires à la petite enfance.

## **POINT NO 5.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR**

Les fonds identifiés dans la convention collective FEESO (priorités locales) seront utilisés pour financer ce poste.

Agente ou agent de liaison communautaire pour la région de Toronto  
(ajout de 0,5 poste)

Un poste était partagé entre le service des communications et le programme d'études internationales pour l'année 2016-2017. Il est prévu de transférer le 0,5 poste d'agent de liaison communautaire du programme d'études internationales au service des communications. L'ajout de 0,5 en poste d'agente ou d'agent liaison communautaire au service des communications augmentera la présence du Conseil dans la communauté de Toronto. L'ajout permettra la participation à plus de tables de concertation francophones et augmentera la participation à la vie communautaire locale de la part du Conseil.

### **Éducation**

De nombreuses recherches affirment que la qualité de l'enseignement donné occupe la première place quant à l'incidence sur la réussite des élèves. Il convient donc d'offrir un appui continu à l'actualisation des pratiques pédagogiques éprouvées pour assurer la réussite du plus grand nombre d'élèves et l'égalité des chances pour tous.

Le personnel des écoles du Conseil scolaire Viamonde travaille depuis plusieurs années à l'établissement et à la mise en œuvre de projets d'amélioration visant la réussite des élèves. Diverses initiatives ont été entreprises par le Conseil et par les écoles pour développer une culture d'amélioration continue visant une réflexion collective par rapport à la planification et à l'évaluation du cheminement de chaque élève.

Les Services pédagogiques ont œuvré dans un modèle de service régional, modèle privilégié par le Conseil. Grâce à ce modèle, le personnel des services a pu soutenir les essais et la mise à jour des actions en salle de classe du personnel enseignant de manière continue et ponctuelle. De plus, ce modèle a permis une collaboration accrue entre les Services pédagogiques et les Services aux élèves et des interventions multidisciplinaires auprès des élèves et du personnel des écoles.

Le Conseil veut continuer de travailler les stratégies pédagogiques les plus prometteuses au regard de l'apprentissage afin d'assurer la réussite de chaque élève. Au Conseil scolaire Viamonde, on s'attend à ce que le personnel enseignant évolue dans un modèle de pratique réflexive, travaille dans un modèle de communauté d'apprentissage professionnelle, utilise la cueillette et l'analyse des données quantitatives et qualitatives pour planifier l'amélioration du rendement, exerce le leadership nécessaire à la réalisation de ses objectifs professionnels par des expérimentations concrètes dans son milieu de travail et participe aux divers projets de perfectionnement professionnel. Pour la prochaine année, le personnel des Services pédagogiques maintiendra l'offre d'activités de perfectionnement professionnel enracinées dans l'expérience professionnelle des enseignantes et des enseignants.

Différents projets spéciaux et différentes initiatives ont permis une étroite collaboration entre divers services à la mise en œuvre de ces projets. Les membres du personnel des

## **POINT NO 5.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR**

différents services ont appuyé le personnel des écoles en leur présentant des stratégies pédagogiques qui favorisent l'intégration des technologies d'aide ou des technologies proprement dites, en offrant des conseils techniques, en favorisant l'utilisation de la technologie lors de l'évaluation.

La section 6 du présent budget décrit les divers services relevant du Secteur de l'éducation.

### **Autres Services**

La réussite des élèves et des Services pédagogiques est aussi dépendante du travail ardu du personnel qui travaille dans les divers autres services du Conseil. La section 7 du budget démontre un aperçu des services offerts, les réalisations de 2016-2017 ainsi que les priorités pour 2017-2018, et ce, en lien avec le plan stratégique. Les services sont aussi axés sur l'amélioration continue et révisent constamment les procédures afin d'être efficaces, d'avoir en place des mesures de contrôle et de redevabilité et afin d'intégrer la technologie de pointe dans leur travail quotidien.

### **RÉSULTATS OQRE ET CLASSES PRIMAIRES**

Les résultats des tests de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) servent de catalyseur pour l'amélioration du rendement des élèves. Ceux-ci en combinaison avec d'autres données générées au niveau de l'école aident les enseignantes et les enseignants ainsi que les administratrices et les administrateurs à cerner les difficultés globales en littératie et en mathématiques et à diriger leur attention là où c'est le plus nécessaire.

Les données à la section 8 du budget démontrent les résultats des tests provinciaux. En 2017-2018, chaque école poursuivra, au sein de son projet d'amélioration, la mise en œuvre de stratégies gagnantes pour obtenir de meilleurs résultats dans chacun de ces indicateurs.

Les tableaux à la section 8 confirment que le Conseil respecte la norme pour la dotation au cycle primaire du palier élémentaire, soit le 20 : 1. Les objectifs du ministère de l'Éducation sont que 90 % des classes primaires aient 20 élèves ou moins et que 100 % des classes primaires comptent 23 élèves ou moins. De plus, les classes de 4<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année comptent moins de 24,5 élèves.

### **IMMOBILISATIONS**

Les projets d'ouverture d'école se poursuivent toujours. La section 9 énumère les projets des nouvelles constructions et les autres projets du Conseil en immobilisations. Le Conseil continue d'affirmer ses droits auprès du Ministère et revendique les fonds pour l'ouverture de nouvelles écoles équitables dans les années à venir.

## **POINT NO 5.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR**

### **GOUVERNANCE**

Les membres du Conseil scolaire Viamonde ont adopté une planification stratégique pluriannuelle afin de bien orienter les actions du Conseil en vue d'améliorer le rendement des élèves. La section 5 présente les grandes lignes de l'état de la mise en œuvre du plan stratégique du Conseil.

### **CONCLUSION**

Les droits en matière d'éducation en langue française en Ontario sont prescrits par l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Le Conseil continue de s'assurer que ces droits sont pleinement reconnus afin de garantir les chances de réussite égales à tous nos élèves.

Le personnel du Conseil scolaire Viamonde est un personnel engagé et franchement exemplaire qui met toujours l'accent sur l'amélioration de la réussite de chaque élève qui nous est confié afin de promouvoir un milieu scolaire valorisant, sécuritaire, instructif et plaisant, et ce, au sein d'écoles où le nombre d'élèves ne cesse d'augmenter. Le Conseil scolaire Viamonde est fier de pouvoir répondre aux besoins croissants des élèves ayant droit à l'éducation laïque de langue française.

### **IL EST RECOMMANDÉ :**

**QUE** le rapport sur les 'Prévisions budgétaires 2017-2018' en date du 16 juin 2017 soit reçu.

**QUE** le Conseil approuve le budget 2017-2018 de 205 037 957 \$ tel que présenté dans le document en annexe.

**QUE** le Conseil approuve l'utilisation de 649 479 \$ des excédents de fonctionnements pour équilibrer le budget.

**QUE** le Conseil autorise la direction de l'éducation à procéder à l'embauche du personnel enseignant, du personnel d'aide-enseignante ou aide-enseignant et du personnel en petite enfance supplémentaire nécessaire selon la hausse des effectifs.

**QUE** le Conseil autorise la direction de l'éducation à procéder à l'embauche du personnel subventionné par les subventions spéciales accordées après l'approbation du budget.

Préparé par :

La surintendante des affaires  
Françoise Fournier

L'adjoint à la surintendante des affaires  
Jason Rodrigue

Présenté par :

Le directeur de l'éducation  
Martin Bertrand

## Conseil scolaire Viamonde Rapport budgétaire tableau de bord 2017-2018

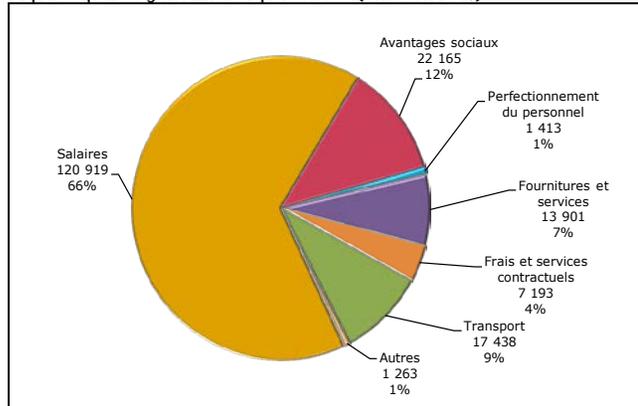
Annexe A

### UN BUDGET ÉQUILIBRÉ

#### Sommaire des résultats financiers

(en milliers de dollars)	Budget		Variance	
	révisé 2016-17	2017-18	\$	%
<b>Recettes</b>				
Subventions pour les besoins des élèves	187 502	200 122	12 620	6.7%
Subventions supplémentaires	2 314	1 120	(1 194)	(51.6%)
Autres recettes	3 559	3 146	(413)	(11.6%)
<b>Total des recettes</b>	<b>193 375</b>	<b>204 388</b>	<b>11 013</b>	<b>5.7%</b>
<b>Dépenses</b>				
Fonctionnement des écoles	173 660	184 226	10 566	6.1%
Installations destinées aux élèves	16 131	16 721	590	3.7%
Autres	2 884	1 690	(1 194)	(41.4%)
Affectation non disponible	2 400	2 400	-	0.0%
<b>Total des dépenses</b>	<b>195 075</b>	<b>205 037</b>	<b>9 962</b>	<b>5.1%</b>
<b>Solde avant excédent accumulé</b>	<b>(1 700)</b>	<b>(649)</b>	<b>1 051</b>	
(Contribution)/Utilisation excédent acc.	1 700	649	(1 051)	
<b>Excédent/(déficit) - fin de l'année</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	

#### Dépenses par catégories - fonds opérationnels (en milliers de \$)



#### Notes explicatives pour les variances de recettes et de dépenses :

##### Changement aux recettes :

- Subventions pour les besoins des élèves
  - augmentation due à la hausse des effectifs
  - augmentation aux repères salariaux reliés aux diverses ententes avec les syndicats et les membres du personnel non syndiqué
  - l'ajout de subvention pour diverses priorités locales
  - augmentation aux subventions suite aux changements aux règlements reliés aux tailles de salles de classe mat/jar et 4e à la 8e
  - augmentation de 2 % à la subvention du transport et services publics
- Subventions supplémentaires et Autres recettes
  - reflète les subventions annoncées et le traitement de subventions liées aux terrains

##### Changements aux dépenses :

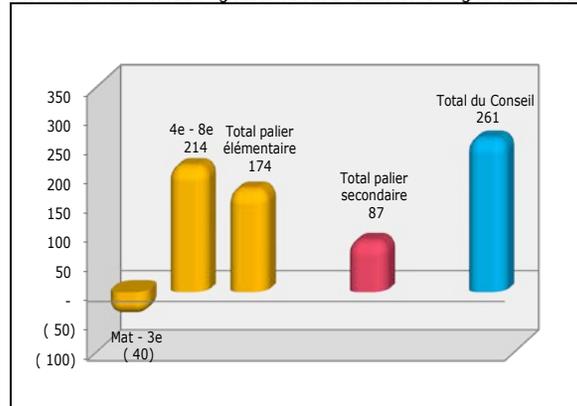
- Fonctionnement des écoles
  - reflète la dotation du personnel et les dépenses associées dues à l'augmentation des effectifs, à l'ouverture d'écoles, aux augmentations aux coûts contractuels ainsi que les priorités locales négociées provinciales
- Installations destinées aux élèves
  - intérêts moins élevés contrebalancés par un amortissement plus élevé
- Autres
  - reflète les dépenses qui sont en ligne avec les subventions pour les APE

### UN CONSEIL EN CROISSANCE

#### Effectifs scolaires

ETP	Budget		Variance	
	révisé 2016-17	2017-18	#	%
<b>Palier élémentaire</b>				
Mat - 3 <sup>e</sup>	5 455	5 415	(40)	(0.7%)
4 <sup>e</sup> - 8 <sup>e</sup>	4 105	4 319	214	5.2%
<b>Total palier élémentaire</b>	<b>9 560</b>	<b>9 734</b>	<b>174</b>	<b>1.8%</b>
<b>Palier secondaire &lt;21</b>				
9 <sup>e</sup> - 12 <sup>e</sup>	1 866	1 953	87	4.7%
<b>Total palier secondaire</b>	<b>1 866</b>	<b>1 953</b>	<b>87</b>	<b>4.7%</b>
<b>Total</b>	<b>11 426</b>	<b>11 687</b>	<b>261</b>	<b>2.3%</b>

#### Evolution des effectifs : Budget révisé 2016-2017 versus Budget 2017-2018



#### Notes explicatives pour les variances des effectifs :

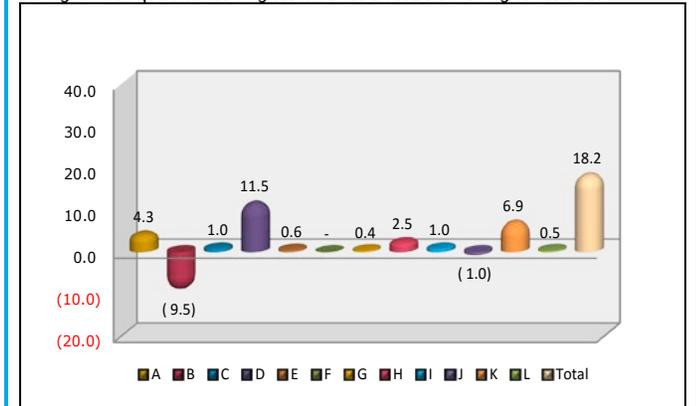
Le Conseil scolaire Viamonde est un Conseil en croissance et les effectifs continuent d'être à la hausse.

### UNE DOTATION AXÉE SUR L'AMÉLIORATION DU RENDEMENT DE L'ÉLÈVE

#### Sommaire de la dotation

ETP	Budget		Variance	
	révisé 2016-17	2017-18	#	%
<b>Dotation en personnel</b>				
A - Titulaires de classe	850.0	854.3	4.30	0.5%
B - Aides-enseignantes et aides-enseignants	191.5	182.0	(9.50)	(5.0%)
C - Éducatrices, éducateurs - petite enfance	79.0	80.0	1.00	1.3%
D - Soutien professionnel et paraprofessionnel	92.6	104.1	11.50	12.4%
E - Services de bibliothèque et d'orientation	46.5	47.1	0.60	1.3%
F - Perfectionnement professionnel	2.0	2.0	0.00	0.0%
G - Directions, directions adjointes	62.8	63.2	0.40	0.6%
H - Secrétaires d'école	67.0	69.5	2.50	3.7%
I - Conseillers et conseillères pédagogiques	18.0	19.0	1.00	5.6%
J - Administration et gestion du Conseil	59.0	58.0	(1.00)	(1.7%)
K - Fonctionnement et entretien des écoles	134.8	141.7	6.90	5.1%
L - Utilisation communautaire des écoles	5.5	6.0	0.50	9.1%
<b>Total dotation</b>	<b>1 608.7</b>	<b>1 626.9</b>	<b>18.20</b>	<b>1.1%</b>

#### Changement du personnel : Budget révisé 2016-2017 versus Budget 2017-2018



#### Notes explicatives pour les variances des changements du personnel :

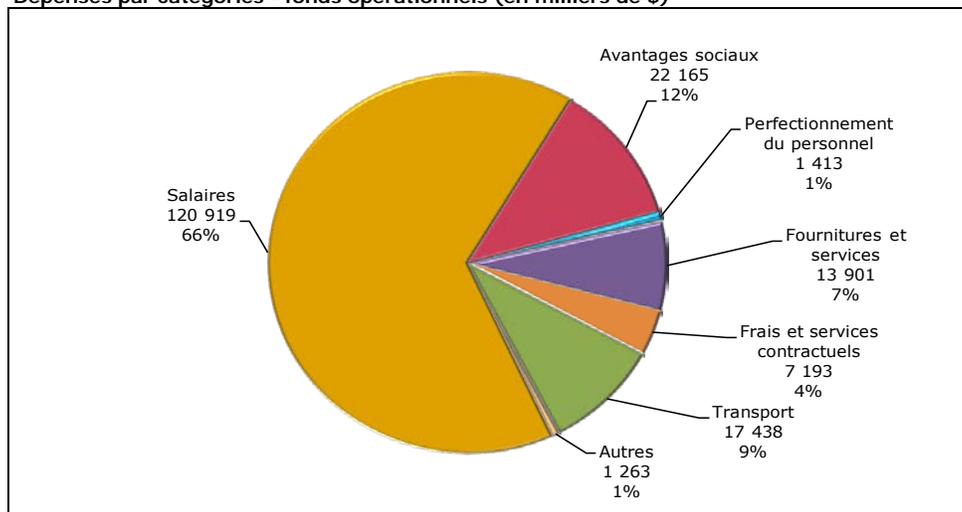
- A - fluctuation en raison du mouvement des effectifs
- B - reflète un changement du modèle de prestation de services
- C - ajustement de la dotation selon les classes comptant plus de 15 élèves
- D - reflète l'ajout de 5,0 postes d'aide orthophonie, 1,0 poste de travail social, 1,0 poste en psychométrie, 2,0 postes de coach en autisme et 1,0 poste de soutien administratif reliés au nouveau modèle de prestation de service en EED, l'ajout de 1,0 poste en appui à la petite enfance, 2,0 postes en TI, la réduction de 0,5 poste de liaison communautaire pour l'éducation internationale et le transfert de 1,0 poste de leader en santé mentale vers la ligne Conseillères pédagogique
- E - reflète les ajouts en raison de l'augmentation des effectifs
- F - aucun mouvement
- G - fluctuation en raison du mouvement des effectifs et l'ouverture de nouvelles écoles
- H - fluctuation en raison du mouvement des effectifs et l'ouverture de nouvelles écoles
- I - transfert de 1,0 poste de leader en santé mentale de Paraprofessionnel
- J - reflète l'élimination du poste d'adjoint à la surintendance des affaires
- K - fluctuation de la conciergerie en raison du mouvement des effectifs et l'ouverture de nouvelles écoles
- L - reflète l'ajout de 0,5 poste en liaison communautaire

**UN BUDGET ÉQUILIBRÉ**

**Sommaire des résultats financiers**

(en milliers de dollars)	Budget révisé 2016-17	Budget 2017-18	Variance	
			\$	%
<b>Recettes</b>				
Subventions pour les besoins des élèves	187 502	200 122	12 620	6.7%
Subventions supplémentaires	2 314	1 120	(1 194)	(51.6%)
Autres recettes	3 559	3 146	(413)	(11.6%)
<b>Total des recettes</b>	<b>193 375</b>	<b>204 388</b>	<b>11 013</b>	<b>5.7%</b>
<b>Dépenses</b>				
Fonctionnement des écoles	173 660	184 226	10 566	6.1%
Installations destinées aux élèves	16 131	16 721	590	3.7%
Autres	2 884	1 690	(1 194)	(41.4%)
Affectation non disponible	2 400	2 400	-	0.0%
<b>Total des dépenses</b>	<b>195 075</b>	<b>205 037</b>	<b>9 962</b>	<b>5.1%</b>
<b>Solde avant excédent accumulé</b>	<b>(1 700)</b>	<b>(649)</b>	<b>1 051</b>	
Utilisation des surplus accumulés	1 700	649	(1 051)	
<b>Excédent/(déficit) - fin de l'année</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	

**Dépenses par catégories - fonds opérationnels (en milliers de \$)**



**Notes explicatives pour les variances de recettes et de dépenses :**

**Changement aux recettes :**

*Subventions pour les besoins des élèves*

- augmentation due à la hausse des effectifs
- augmentation aux repères salariaux reliés aux diverses ententes avec les syndicats et les membres du personnel non syndiqué
- l'ajout de subvention pour diverses priorités locales
- augmentation aux subventions suite aux changements aux règlements reliés aux tailles de salles de classe mat/jar et 4e à la 8e
- augmentation de 2 % à la subvention du transport et services publics

*Subventions supplémentaires et Autres recettes*

- reflète les subventions annoncées et le traitement de subventions liées aux terrains

**Changements aux dépenses :**

*Fonctionnement des écoles*

- reflète la dotation du personnel et les dépenses associées dues à l'augmentation des effectifs, à l'ouverture d'écoles, aux augmentations aux coûts contractuels ainsi que les priorités locales négociées provinciales

*Installations destinées aux élèves*

- intérêts moins élevés contrebalancés par un amortissement plus élevé

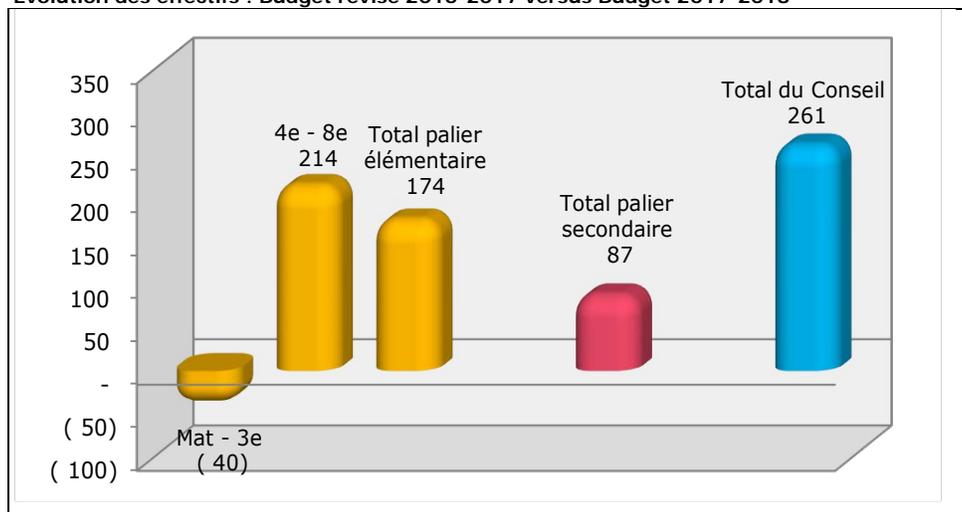
*Autres*

- reflète les dépenses qui sont en ligne avec les subventions pour les APE

## UN CONSEIL EN CROISSANCE

Effectifs scolaires				
ETP	Budget révisé 2016-17	Budget 2017-18	Variance	
			#	%
<b>Palier élémentaire</b>				
Mat - 3 <sup>e</sup>	5 455	5 415	(40)	(0.7%)
4 <sup>e</sup> - 8 <sup>e</sup>	4 105	4 319	214	5.2%
<b>Total palier élémentaire</b>	<b>9 560</b>	<b>9 734</b>	<b>174</b>	<b>1.8%</b>
<b>Palier secondaire &lt;21</b>				
9 <sup>e</sup> - 12 <sup>e</sup>	1 866	1 953	87	4.7%
<b>Total palier secondaire</b>	<b>1 866</b>	<b>1 953</b>	<b>87</b>	<b>4.7%</b>
<b>Total</b>	<b>11 426</b>	<b>11 687</b>	<b>261</b>	<b>2.3%</b>

Évolution des effectifs : Budget révisé 2016-2017 versus Budget 2017-2018



### Notes explicatives pour les variances de recettes et de dépenses :

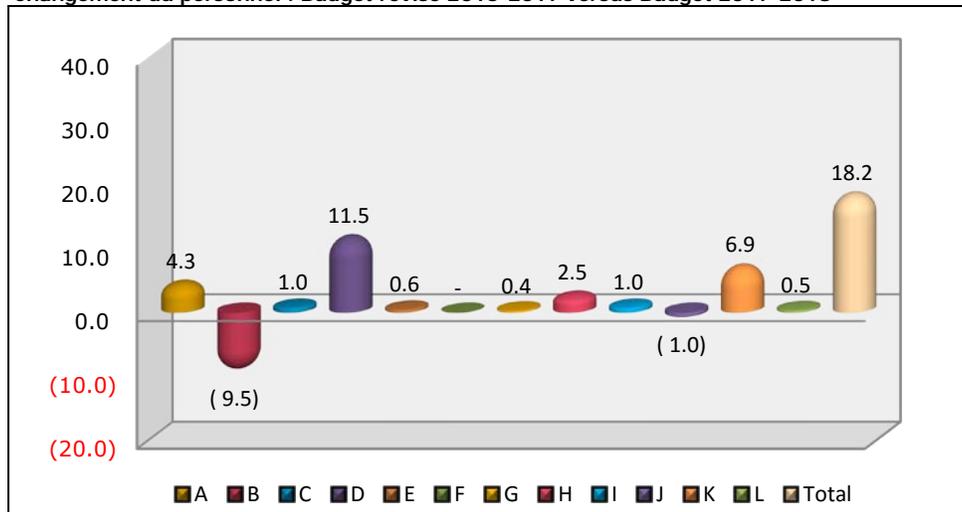
Le Conseil scolaire Viamonde est un Conseil en croissance et les effectifs continuent d'être à la hausse.

**UNE DOTATION AXÉE SUR L'AMÉLIORATION  
DU RENDEMENT DE L'ÉLÈVE**

**Sommaire de la dotation**

ETP	Budget révisé 2016-17	Budget 2017-18	Variance	
			#	%
<b>Dotation en personnel</b>				
A - Titulaires de classe	850.0	854.3	4.30	0.5%
B - Aides-enseignantes et aides-enseignants	191.5	182.0	(9.50)	(5.0%)
C - Éducatrices, éducateurs - petite enfance	79.0	80.0	1.00	1.3%
D - Soutien professionnel et paraprofessionnel	92.6	104.1	11.50	12.4%
E - Services de bibliothèque et d'orientation	46.5	47.1	0.60	1.3%
F - Perfectionnement professionnel	2.0	2.0	0.00	
G - Directions, directions adjointes	62.8	63.2	0.40	0.6%
H - Secrétaires d'école	67.0	69.5	2.50	3.7%
I - Conseillers et conseillères pédagogiques	18.0	19.0	1.00	5.6%
J - Administration et gestion du Conseil	59.0	58.0	(1.00)	(1.7%)
K - Fonctionnement et entretien des écoles	134.8	141.7	6.90	5.1%
L - Utilisation communautaire des écoles	5.5	6.0	0.50	9.1%
<b>Total dotation</b>	<b>1 608.7</b>	<b>1 626.9</b>	<b>18.20</b>	<b>1.1%</b>

**Changement du personnel : Budget révisé 2016-2017 versus Budget 2017-2018**



**Notes explicatives pour les variances des changements du personnel :**

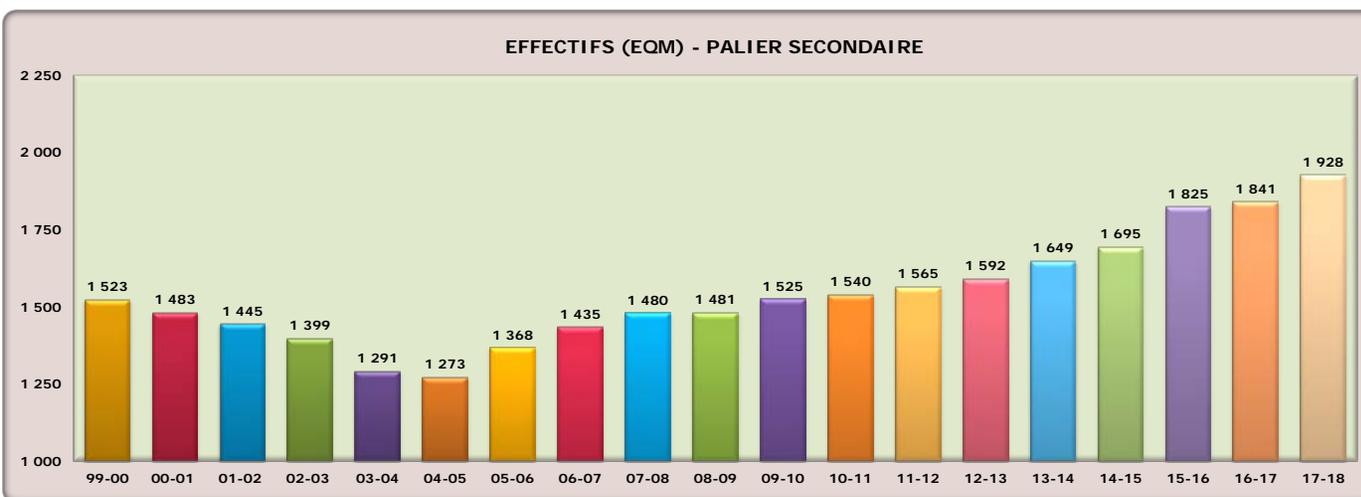
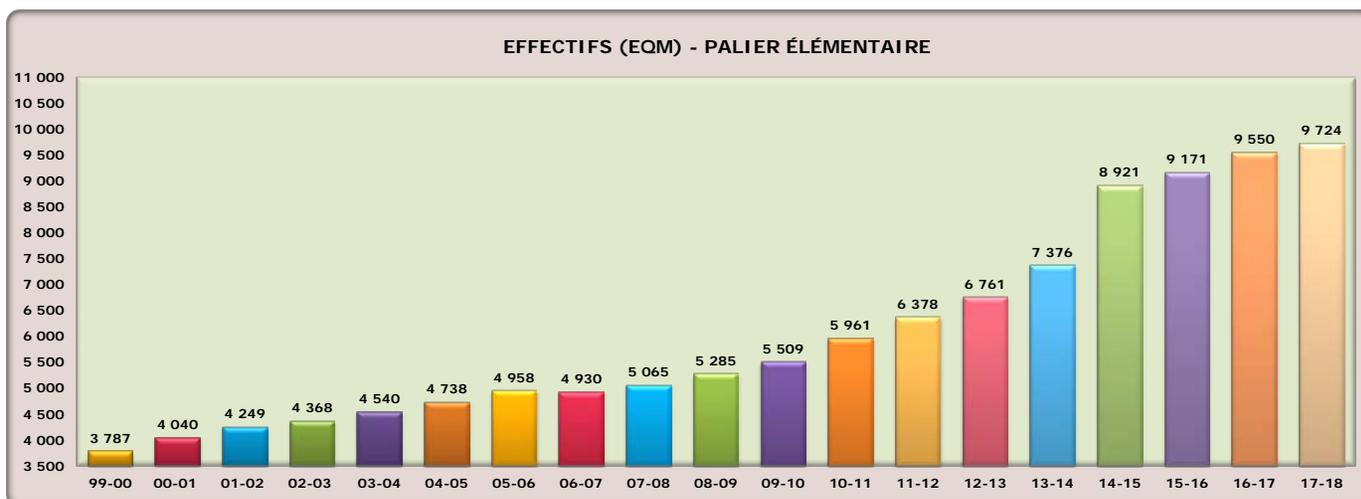
- A - fluctuation en raison du mouvement des effectifs
- B - reflète un changement du modèle de prestation de services
- C - ajustement de la dotation selon les classes comptant plus de 15 élèves
- D - reflète l'ajout de 5,0 postes d'aide en orthophonie, 1,0 poste de travail social, 1,0 poste en psychométrie, 2,0 postes de coach en autisme et 1,0 poste de soutien administratif reliés au nouveau modèle de prestation de service en EED, l'ajout de 1,0 poste en appui à la petite enfance, 2,0 postes en technicien ou technicienne en informatique, la réduction de 0,5 poste de liaison communautaire pour l'éducation internationale et le transfert de 1,0 poste de leader en santé mentale vers la ligne Conseillères ou conseiller pédagogique
- E - reflète les ajouts en raison de l'augmentation des effectifs
- F - aucun mouvement
- G - fluctuation en raison du mouvement des effectifs et l'ouverture de nouvelles écoles
- H - fluctuation en raison du mouvement des effectifs et l'ouverture de nouvelles écoles
- I - transfert de 1,0 poste de leader en santé mentale de Paraprofessionnel
- J - reflète l'élimination du poste d'adjoint à la surintendance des affaires
- K - fluctuation de la conciergerie en raison du mouvement des effectifs et l'ouverture de nouvelles écoles
- L - reflète l'ajout de 0,5 poste en liaison communautaire

# SECTION 2

## Effectifs

# BUDGET 2017-2018

## STATISTIQUES SUR LES EFFECTIFS



**Notes explicatives :**

- ETP - Équivalent à temps plein
- Élèves de la maternelle et du jardin ont des ETP de 0,5 jusqu'à l'année budgétaire 2013-2014 et de 1,0 débutant en 2014-2015
- Élèves de la 1<sup>re</sup> à la 8<sup>e</sup> année ont des ETP de 1,0
- EQM - Effectif quotidien moyen est la moyenne des effectifs équivalents à temps plein au 31 octobre et au 31 mars

## Prévisions officielles d'effectifs Palier élémentaire Budget 2017-2018

	Budget 2016-2017					Budget révisé 2016-2017					Budget 2017-2018				
	Effectifs budgetés au 31 octobre 2016					Effectifs réels au 31 octobre 2016					Effectifs budgetés au 31 octobre 2017				
	Maternelle	Jardin	1-3	4-8	Total	Maternelle	Jardin	1-3	4-8	Total	Maternelle	Jardin	1-3	4-8	Total
<b>Simcoe</b>															
La Pinède	12	15	43	26	96	19	17	58	30	124	18	21	61	38	138
La Source	47	41	140	143	371	34	46	143	134	357	43	36	134	122	335
Le Caron élém.	-	-	-	37	37	-	-	-	43	43	-	-	-	35	35
Roméo-Dallaire élém.	-	-	-	66	66	-	-	-	66	66	-	-	-	98	98
Saint-Joseph	25	26	66	52	169	24	28	64	54	170	24	24	68	62	178
<b>Durham</b>															
Antonine-Maillet	31	34	82	55	202	23	31	90	56	200	28	22	87	64	201
Ronald-Marion Mat-6	46	45	100	72	263	27	41	110	82	260	30	27	120	90	267
Ronald-Marion 7-8				107	107	-	-	-	96	96	-	-	-	96	96
<b>York</b>															
La Fontaine	21	16	61	45	143	12	17	61	46	136	15	12	60	45	132
La Moraine	21	24	60	64	169	18	25	67	63	173	18	18	67	61	164
Norval-Morrisseau élém.	-	-	-	37	37	-	-	-	49	49	-	-	-	50	50
<b>Grand Toronto</b>															
Alexandre-Dumas	23	22	83	61	189	21	20	73	60	174	20	23	68	67	178
Charles-Sauriol	55	55	108	83	301	56	60	111	91	318	56	56	140	94	346
Collège français élém.	-	-	-	126	126	-	-	-	117	117	-	-	-	117	117
Étienne-Brûlé élém.	-	-	-	160	160	-	-	-	171	171	-	-	-	172	172
Félix-Leclerc	33	30	115	98	276	34	32	114	93	273	22	27	79	72	200
Gabrielle-Roy	34	34	104	97	269	48	31	110	93	282	39	45	98	94	276
Jeanne-Lajoie	61	73	180	160	474	65	79	198	173	515	63	64	202	179	508
La Mosaïque	66	66	182	137	451	83	64	183	144	474	69	81	173	166	489
Laure-Rièse	31	33	96	54	214	29	33	94	60	216	32	29	93	60	214
Mathieu-Da-Costa	25	25	67	65	182	34	37	76	71	218	28	35	85	77	225
Micheline-Saint-Cyr	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15	15	32	26	88
Pierre-Elliott-Trudeau	50	47	146	127	370	52	48	144	127	371	50	50	145	134	379
Toronto Ouest élém.	-	-	-	99	99	-	-	-	110	110	-	-	-	124	124
<b>Dufferin-Peel</b>															
Carrefour des jeunes	50	45	193	180	468	56	45	187	180	468	43	44	137	154	378
Horizon Jeunesse	44	44	113	119	320	42	53	125	117	337	25	22	80	54	181
Jeunes sans frontières élém.	-	-	-	208	208	-	-	-	214	214	-	-	-	214	214
Le Flambeau	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	42	41	96	98	277
Quatre-Rivières	22	31	61	60	174	15	32	59	61	167	21	15	74	71	181
<b>Halton</b>															
Du Chêne	15	11	52	42	120	14	11	46	42	113	16	14	42	44	116
Gaétan-Gervais élém.	-	-	-	69	69	-	-	-	61	61	-	-	-	91	91
Patricia-Picknell	27	23	91	101	242	17	25	87	97	226	23	18	76	96	213
Renaissance	27	22	88	87	224	28	22	87	89	226	26	28	86	80	220

## Prévisions officielles d'effectifs Palier élémentaire Budget 2017-2018

	Budget 2016-2017					Budget révisé 2016-2017					Budget 2017-2018				
	Effectifs budgétés au 31 octobre 2016					Effectifs réels au 31 octobre 2016					Effectifs budgétés au 31 octobre 2017				
	Maternelle	Jardin	1-3	4-8	Total	Maternelle	Jardin	1-3	4-8	Total	Maternelle	Jardin	1-3	4-8	Total
<b>Hamilton</b>															
Georges-P.-Vanier élém.	-	-	-	60	60	-	-	-	58	58	-	-	-	63	63
Pavillon de la jeunesse	20	18	79	80	197	39	26	99	90	254	30	39	95	83	247
<b>Guelph</b>															
L'Odyssée	18	13	54	48	133	14	15	49	46	124	15	14	45	43	117
<b>Waterloo</b>															
L'Harmonie	40	40	121	127	328	43	47	134	129	353	42	43	142	141	368
<b>Niagara</b>															
Champlain	11	6	34	31	82	8	6	32	32	78	10	8	26	31	75
Confédération élém.	-	-	-	44	44	-	-	-	44	44	-	-	-	54	54
LaMarsh	21	22	44	60	147	18	24	54	62	158	20	18	63	57	158
L'Héritage	17	20	47	65	149	15	21	41	53	130	17	16	42	56	131
Nouvel Horizon	19	16	60	60	155	13	16	58	57	144	16	12	55	55	138
<b>London</b>															
Gabriel-Dumont élém.	-	-	-	147	147	-	-	-	138	138	-	-	-	154	154
La Pommeraie	35	33	92	73	233	24	13	98	92	227	27	24	79	93	223
La Tamise	35	34	137	90	296	36	36	137	93	302	36	36	130	111	313
Marie-Curie	30	18	111	106	265	38	40	120	84	282	36	38	114	93	281
<b>Lambton-Kent</b>															
Franco-Jeunesse élém.	-	-	-	31	31	-	-	-	28	28	-	-	-	21	21
Les Rapides	21	18	64	56	159	20	16	56	52	144	21	18	50	56	145
<b>Windsor</b>															
L'Envolée	27	27	91	64	209	26	29	94	66	215	26	25	85	69	205
Lamothe-Cadillac élém.	-	-	-	62	62	-	-	-	64	64	-	-	-	63	63
Louise-Charron	14	12	46	32	104	12	10	43	27	92	15	13	38	31	97
<b>Total</b>	<b>1 074</b>	<b>1 039</b>	<b>3 211</b>	<b>4 073</b>	<b>9 397</b>	<b>1 057</b>	<b>1 096</b>	<b>3 302</b>	<b>4 105</b>	<b>9 560</b>	<b>1 077</b>	<b>1 071</b>	<b>3 267</b>	<b>4 319</b>	<b>9 734</b>

# POINT NO 5.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR



## Prévisions officielles d'effectifs Palier secondaire Budget 2017-2018

	Budget 2016-2017		Budget révisé 2016-2017		Budget 2017-2018	
	Effectifs budgetés au 31 octobre 2016		Effectifs réels au 31 octobre 2016		Effectifs budgetés au 31 octobre 2017	
	Élèves	ETP	Élèves	ETP	Élèves	ETP
<b>Simcoe</b>						
Le Caron	130	126	118	117	115	114
Roméo-Dallaire	155	155	145	144	124	123
<b>Durham</b>						
Ronald-Marion	139	139	142	141	150	149
<b>York</b>						
Norval-Morrisseau	74	74	82	81	91	90
<b>Grand Toronto</b>						
Collège français	156	156	158	157	177	176
Étienne-Brûlé	291	290	271	269	292	290
Toronto Ouest	166	166	141	140	138	137
<b>Dufferin-Peel</b>						
Jeunes sans frontières	344	343	345	342	358	355
<b>Halton</b>						
Gaétan-Gervais	66	66	69	69	73	73
<b>Hamilton</b>						
Georges-P.-Vanier	104	103	112	111	111	110
<b>Niagara</b>						
Confédération	49	42	53	53	62	62
<b>London</b>						
Gabriel-Dumont	106	106	110	109	126	125
<b>Lambton/Kent</b>						
Franco-Jeunesse	21	17	17	17	24	24
<b>Windsor</b>						
Lamothe-Cadillac	95	95	103	102	112	111
<b>Total</b>	<b>1 896</b>	<b>1 878</b>	<b>1 866</b>	<b>1 848</b>	<b>1 953</b>	<b>1 935</b>

# SECTION 3

## Dotation

# BUDGET 2017-2018

## Effectifs scolaires et dotation du personnel Palier élémentaire Budget 2017-2018

	Élèves			Personnel (ETP- Équivalent temps plein)									
	16-17		17-18	Palier élémentaire									
	Budget	Budget révisé	Budget	Direction	Direction adjointe	Personnel enseignant	Aide à l'enseignement (EED)	Éducatrice/éducateur (Petite enfance)	Secrétaire	Bibliothéconomie	Surveillance du midi	Personnel d'entretien	Total
<b>Simcoe</b>													
La Pinède	96	124	138	1.00	-	10.00	3.00	1.00	1.00	0.40	0.29	1.50	18.19
La Source	371	357	335	1.00	0.50	21.00	6.00	3.00	1.50	1.00	0.57	2.63	37.20
Le Caron élém.	37	43	35	-	-	3.00	0.50	-	-	-	0.14	-	3.64
Roméo-Dallaire élém.	66	66	98	-	-	6.00	1.00	-	-	-	0.14	-	7.14
Saint-Joseph	169	170	178	1.00	-	11.00	4.00	2.00	1.00	0.40	0.29	1.75	21.44
<b>Durham</b>													
Antonine-Maillet	202	200	201	1.00	-	13.00	3.00	2.00	1.00	0.60	0.43	2.00	23.03
Bowmanville	-	-	-	0.40	-	-	-	-	-	-	-	-	0.40
Ronald-Marion Mat-6	263	260	267	1.00	-	17.00	3.00	2.00	1.50	0.80	0.43	-	25.73
Ronald-Marion 7-8	107	96	96	-	-	6.00	1.00	-	-	-	0.14	-	7.14
<b>York</b>													
La Fontaine	143	136	132	1.00	-	8.50	2.00	2.00	1.00	0.40	0.29	1.50	16.69
La Moraine	169	173	164	1.00	-	11.00	1.00	1.00	1.00	0.40	0.29	1.50	17.19
Norval-Morrisseau élém.	37	49	50	-	-	3.50	0.50	-	-	-	0.14	-	4.14
<b>Grand Toronto</b>													
Alexandre-Dumas	189	174	178	1.00	-	11.00	3.00	2.00	1.00	0.40	0.43	2.00	20.83
Charles-Sauriol	301	318	346	1.00	0.50	20.50	2.00	4.00	1.50	1.00	0.57	3.63	34.70
Collège français élém.	126	117	117	-	-	7.50	1.00	-	-	-	0.29	-	8.79
Étienne-Brûlé élém.	160	171	172	-	-	8.50	1.50	-	-	-	0.29	-	10.29
Félix-Leclerc	276	273	200	1.00	-	14.00	5.00	2.00	1.00	0.60	0.29	1.88	25.77
Gabrielle-Roy	269	282	276	1.00	-	17.00	3.00	3.00	1.50	0.80	0.43	3.50	30.23
Jeanne-Lajoie	474	515	508	1.00	1.00	30.50	16.00	5.00	2.50	1.00	0.86	4.00	61.86
La Mosaïque	451	474	489	1.00	1.00	28.50	6.00	5.00	2.50	1.00	1.14	3.63	49.77
Laure-Rièse	214	216	214	1.00	-	14.50	3.00	2.00	1.00	0.60	0.43	2.50	25.03
Mathieu-Da-Costa	182	218	225	1.00	-	15.50	3.00	2.00	1.00	0.60	0.43	1.88	25.41
Micheline-Saint-Cyr	-	-	88	1.00	-	7.00	2.00	1.00	1.00	0.40	0.14	1.50	14.04
Pierre-Elliott-Trudeau	370	371	379	1.00	0.50	22.50	3.00	4.00	2.00	1.00	0.57	3.00	37.57
Toronto Ouest élém.	99	110	124	-	-	7.50	1.00	-	-	-	0.29	-	8.79
<b>Dufferin Peel</b>													
Carrefour des jeunes	468	468	378	1.00	0.50	22.50	6.00	3.00	2.00	1.00	0.57	3.00	39.57
Horizon Jeunesse	320	337	181	1.00	-	11.50	4.00	2.00	1.00	0.40	0.29	1.88	22.07
Jeunes sans frontières élém.	208	214	214	-	-	12.00	2.00	-	-	-	0.86	-	14.86
Le Flambeau	-	-	277	1.00	-	17.00	3.00	3.00	1.50	0.80	0.43	2.63	29.36
Quatre-Rivières	174	167	181	1.00	-	12.00	3.00	1.00	1.00	0.40	0.29	2.00	20.69
<b>Halton</b>													
Du Chêne	120	113	116	1.00	-	7.50	1.00	1.00	1.00	0.40	0.29	1.88	14.07
Gaétan-Gervais élém.	69	61	91	-	-	6.00	1.00	-	-	-	0.14	-	7.14
Patricia-Picknell	242	226	213	1.00	-	14.50	2.00	1.00	1.00	0.60	0.43	1.75	22.28
Renaissance	224	226	220	1.00	-	14.50	2.00	2.00	1.00	0.60	0.43	2.00	23.53

## Effectifs scolaires et dotation du personnel Palier élémentaire Budget 2017-2018

	Élèves			Personnel (ETP- Équivalent temps plein)							Total		
	16-17		17-18	Palier élémentaire									
	Budget	Budget révisé	Budget	Direction	Direction adjointe	Personnel enseignant	Aide à l'enseignement (EED)	Éducatrice/éducateur (Petite enfance)	Secrétaire	Bibliothéconomie		Surveillance du midi	Personnel d'entretien
<b>Hamilton</b>													
Georges-P.-Vanier élém.	60	58	63	-	-	4.50	1.00	-	-	-	0.14	-	5.64
Pavillon de la jeunesse	197	254	247	1.00	-	16.00	4.00	2.00	1.00	0.80	0.43	1.88	27.11
<b>Guelph</b>													
L'Odyssée	133	124	117	1.00	-	8.50	3.00	1.00	1.00	0.40	0.29	1.50	16.69
<b>Waterloo</b>													
L'Harmonie	328	353	368	1.00	0.50	21.50	3.00	3.00	2.00	1.00	0.57	2.50	35.07
<b>Niagara</b>													
Champlain	82	78	75	1.00	-	6.00	2.00	1.00	1.00	0.20	0.14	1.50	12.84
Confédération élém.	44	44	54	-	-	3.50	0.50	-	-	-	0.14	-	4.14
LaMarsh	147	158	158	1.00	-	11.00	2.00	1.00	1.00	0.40	0.29	2.00	18.69
L'Héritage	149	130	131	1.00	-	10.00	3.00	1.00	1.00	0.40	0.29	1.50	18.19
Nouvel Horizon	155	144	138	1.00	-	8.50	3.00	1.00	1.00	0.40	0.29	1.63	16.82
<b>London</b>													
Gabriel-Dumont élém.	147	138	154	-	-	8.50	1.50	-	-	-	0.29	-	10.29
La Pommeraie	233	227	223	1.00	-	14.50	3.00	2.00	1.00	0.60	0.43	2.50	25.03
La Tamise	296	302	313	1.00	0.50	19.00	4.00	3.00	1.50	1.00	0.57	2.88	33.45
Marie-Curie	265	282	281	1.00	-	17.00	3.00	3.00	1.50	0.80	0.43	2.50	29.23
<b>Lambton/Kent</b>													
Franco-Jeunesse élém.	31	28	21	-	-	1.83	0.50	-	-	-	0.14	-	2.47
Les Rapides	159	144	145	1.00	-	10.00	2.00	1.00	1.00	0.40	0.29	1.75	17.44
<b>Windsor</b>													
L'Envolée	209	215	205	1.00	-	13.50	3.00	2.00	1.00	0.60	0.43	3.50	25.03
Lamothe-Cadillac élém.	62	64	63	-	-	4.50	1.00	-	-	-	0.14	-	5.64
Louise-Charron	104	92	97	1.00	-	7.00	1.00	1.00	1.00	0.40	0.14	1.63	13.17
<b>Autres</b>													
Edifice Appian												1.00	1.00
Accompagnement						9.00		2.00					11.00
Accompagnement - Sécurité						3.00							3.00
Accompagnement EED						0.50							0.50
Classes distinctes de réussite						-	3.00						3.00
Programmes d'enseignement et de traitement améliorés						4.00	5.00						9.00
Personnel à assigner						12.17	5.00	-	-	-	-	2.00	19.17
<b>Total</b>	<b>9 397</b>	<b>9 560</b>	<b>9 734</b>	<b>37.40</b>	<b>5.00</b>	<b>646.00</b>	<b>152.00</b>	<b>80.00</b>	<b>46.50</b>	<b>23.00</b>	<b>18.48</b>	<b>83.75</b>	<b>1 092.13</b>

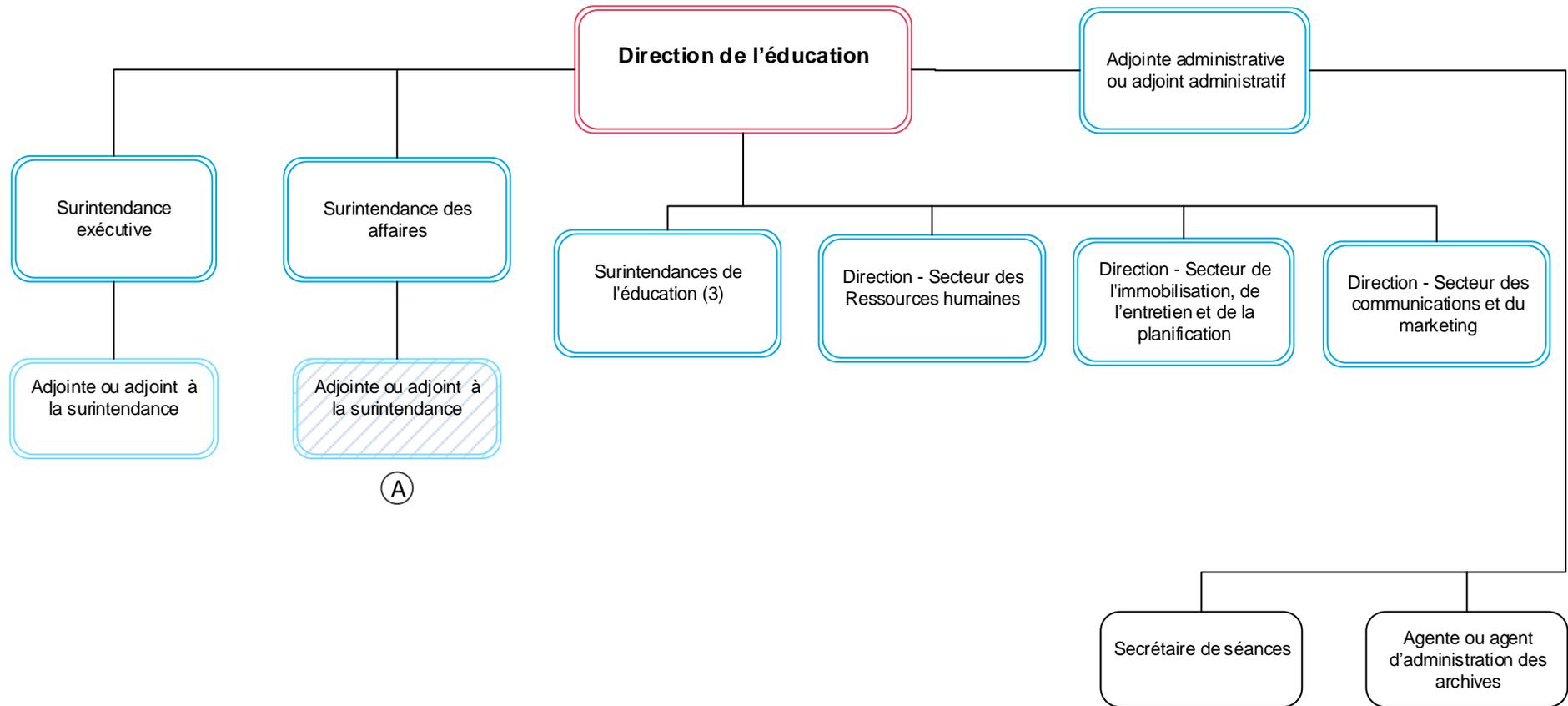
# POINT NO 5.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR



## Effectifs scolaires et dotation du personnel Palier secondaire Budget 2017-2018

	Élèves			Personnel (ETP- Équivalent temps plein) Palier secondaire							
	16-17	17-18	Budget	Direction	Direction adjointe	Personnel enseignant	Aide à l'enseignement (EED)	Secrétaire	Bibliothéconomie	Personnel d'entretien	Total
<b>Simcoe</b>											
Le Caron	130	118	115	1.00	0.33	13.00	2.00	1.50	1.00	2.50	21.33
Roméo-Dallaire	155	145	124	1.00	0.67	13.50	2.00	1.50	1.00	2.75	22.42
<b>Durham</b>											
Ronald-Marion	139	142	150	1.00	0.67	14.50	2.00	1.50	1.00	4.50	25.17
<b>York</b>											
Norval-Morrisseau	74	82	91	1.00	-	11.00	1.00	1.00	1.00	1.88	16.88
<b>Grand Toronto</b>											
Collège français	156	158	177	1.00	0.67	16.50	2.00	2.00	1.00	2.75	25.92
Étienne-Brûlé	291	271	292	1.00	1.33	25.00	4.00	2.50	1.50	4.00	39.33
Toronto Ouest	166	141	138	1.00	0.67	14.50	1.00	1.50	1.00	-	19.67
<b>Dufferin Peel</b>											
Jeunes sans frontières	344	345	358	1.00	1.33	26.00	3.50	3.00	1.50	4.00	40.33
<b>Halton</b>											
Gaétan-Gervais	66	69	73	1.00	0.33	10.50	1.00	1.50	1.00	2.50	17.83
<b>Hamilton</b>											
Georges-P.-Vanier	104	112	111	1.00	0.33	14.00	2.00	1.50	1.00	3.00	22.83
<b>Niagara</b>											
Confédération	49	53	62	1.00	-	10.00	1.00	1.00	1.00	3.00	17.00
<b>London</b>											
Gabriel-Dumont	106	110	126	1.00	0.67	13.00	1.00	2.00	1.00	2.50	21.17
<b>Lambton/Kent</b>											
Franco-Jeunesse	21	17	24	0.50	-	7.00	0.50	1.00	0.40	1.00	10.40
<b>Windsor</b>											
Lamothe-Cadillac	95	103	112	1.00	0.33	11.50	1.00	1.50	1.00	2.50	18.83
<b>Autres</b>											
Siège social				-	-	-	-	-	-	1.00	1.00
Bureau administratif de Welland				-	-	-	-	-	-	1.00	1.00
Centre de formation à Brampton				-	-	-	-	-	-	1.00	1.00
Cours en Ligne						2.00					2.00
Accompagnement						4.00					4.00
Accompagnement - Sécurité						1.00					1.00
Accompagnement - International						0.50					0.50
Accompagnement EED						1.00					1.00
Classes distinctes de réussite						-	3.00				3.00
Programmes d'enseignement et de traitement améliorés						2.00	1.00				3.00
Personnel à assigner				-	-	7.50	2.00	-	-		9.50
<b>Total</b>	<b>1 896</b>	<b>1 866</b>	<b>1 953</b>	<b>13.50</b>	<b>7.33</b>	<b>218.00</b>	<b>30.00</b>	<b>23.00</b>	<b>14.40</b>	<b>39.88</b>	<b>346.11</b>

**Bureau de la direction d'éducation  
2017-2018**

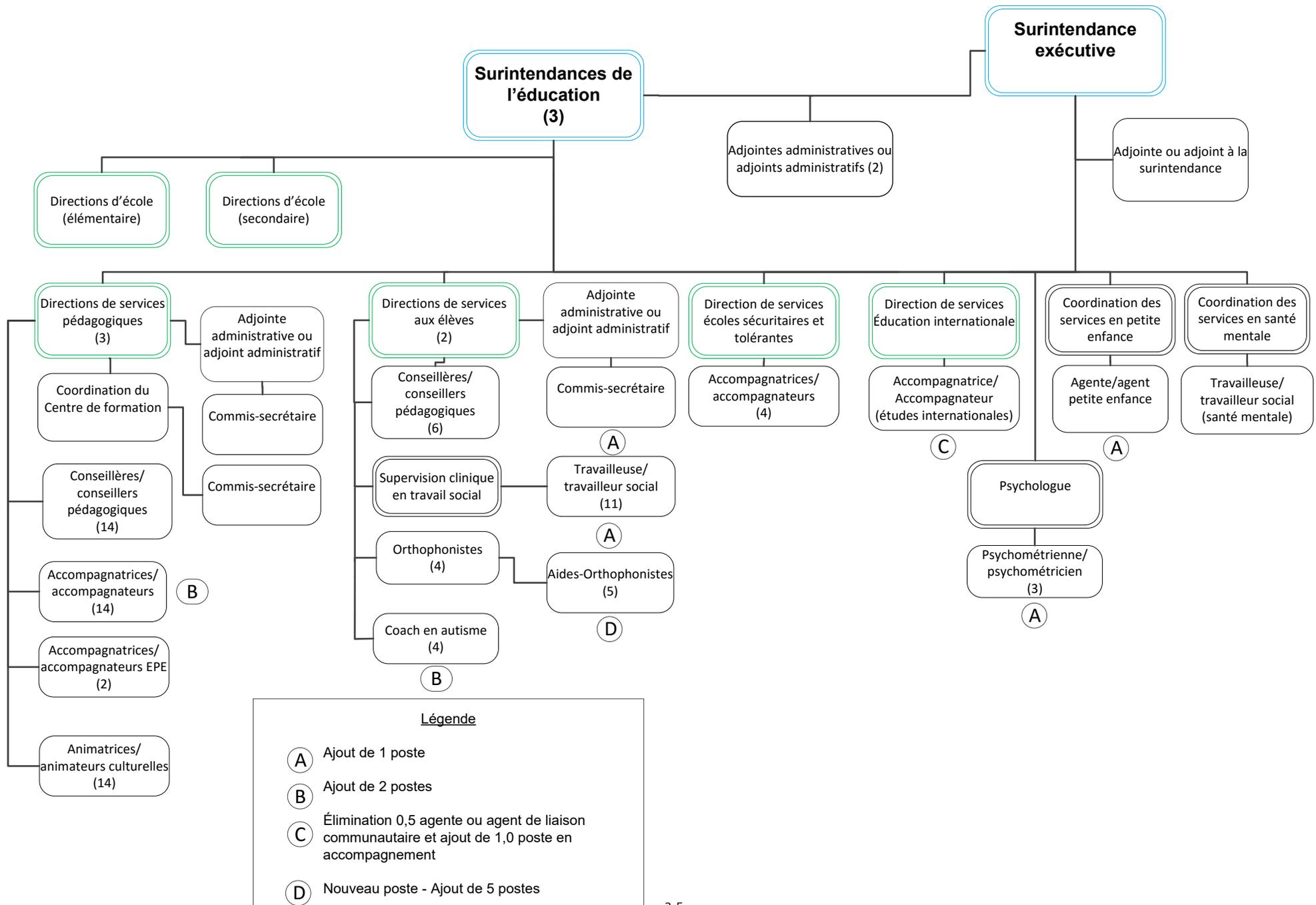


**Légende**

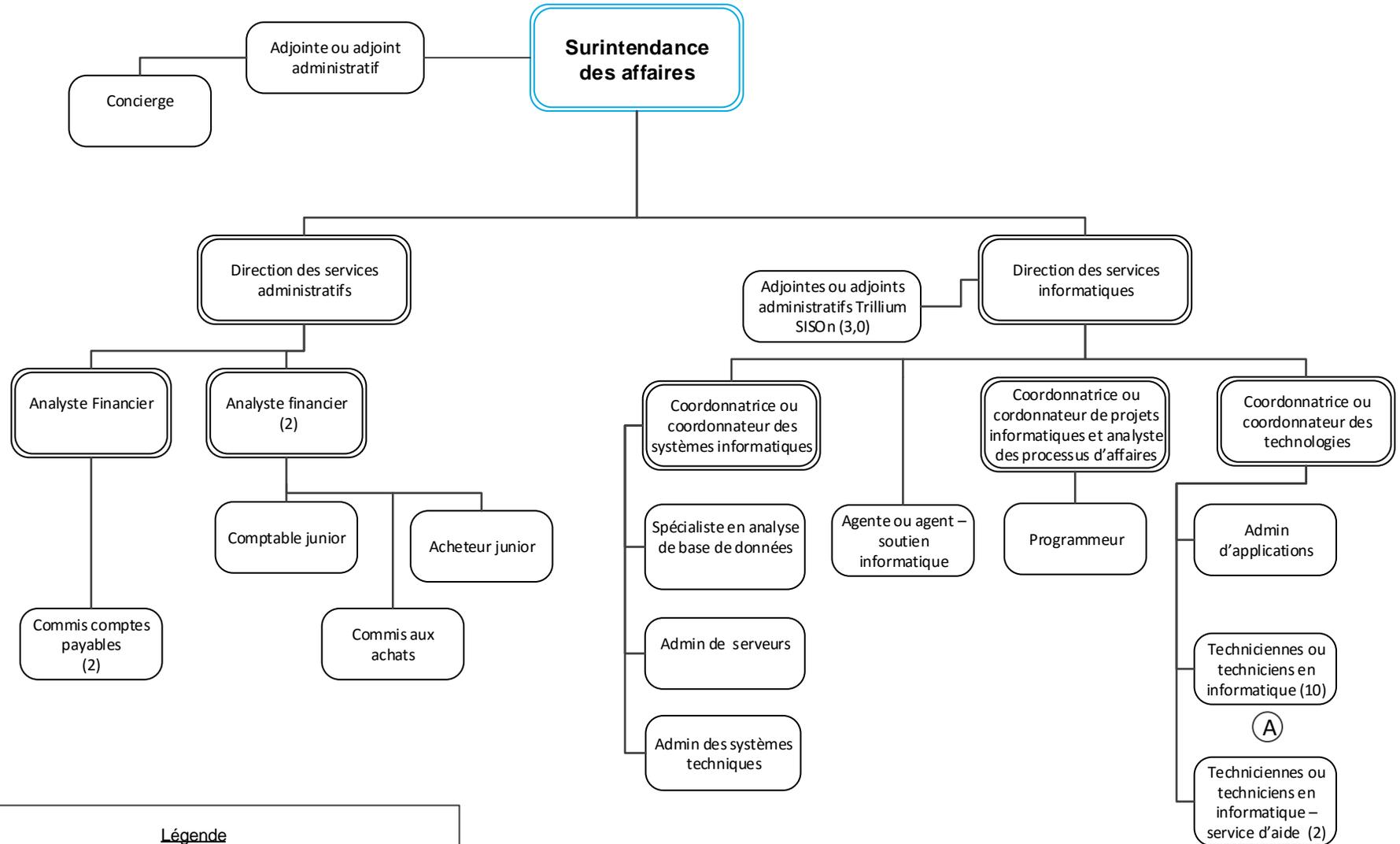
(A) Élimination du poste

# POINT NO 5.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR

## Secteur de l'éducation 2017-2018



**Secteur des affaires  
2017-2018**

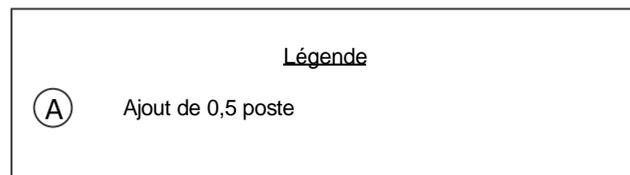
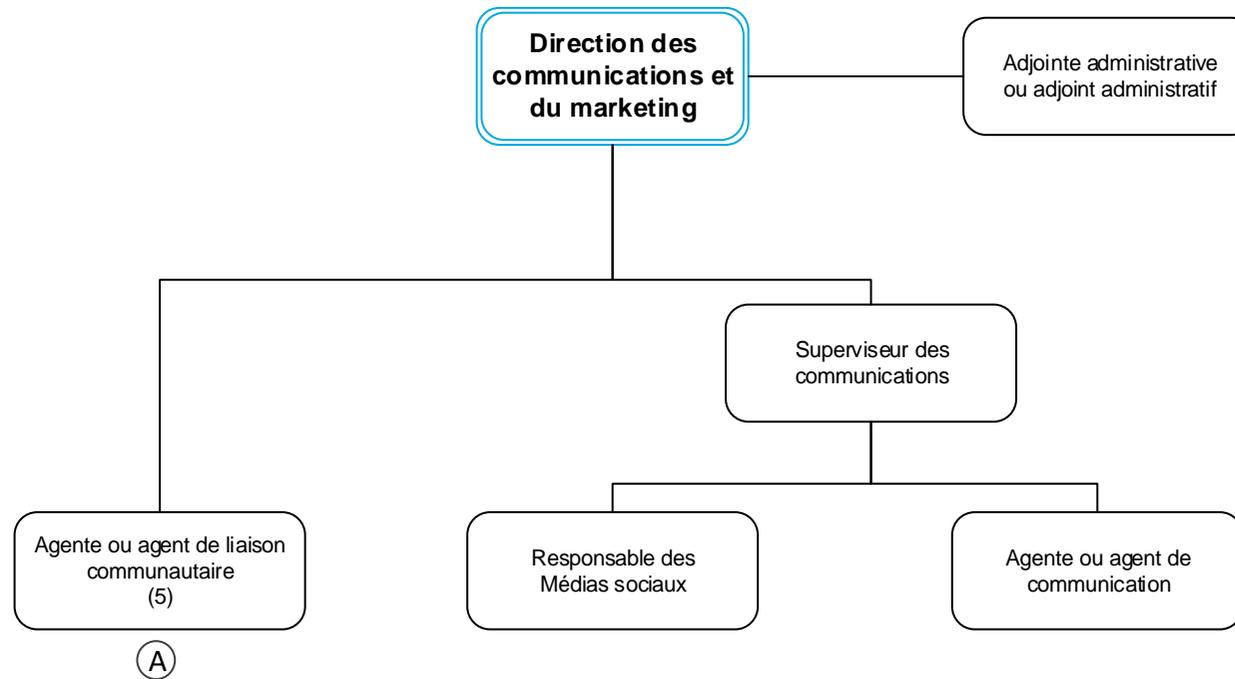


**Légende**

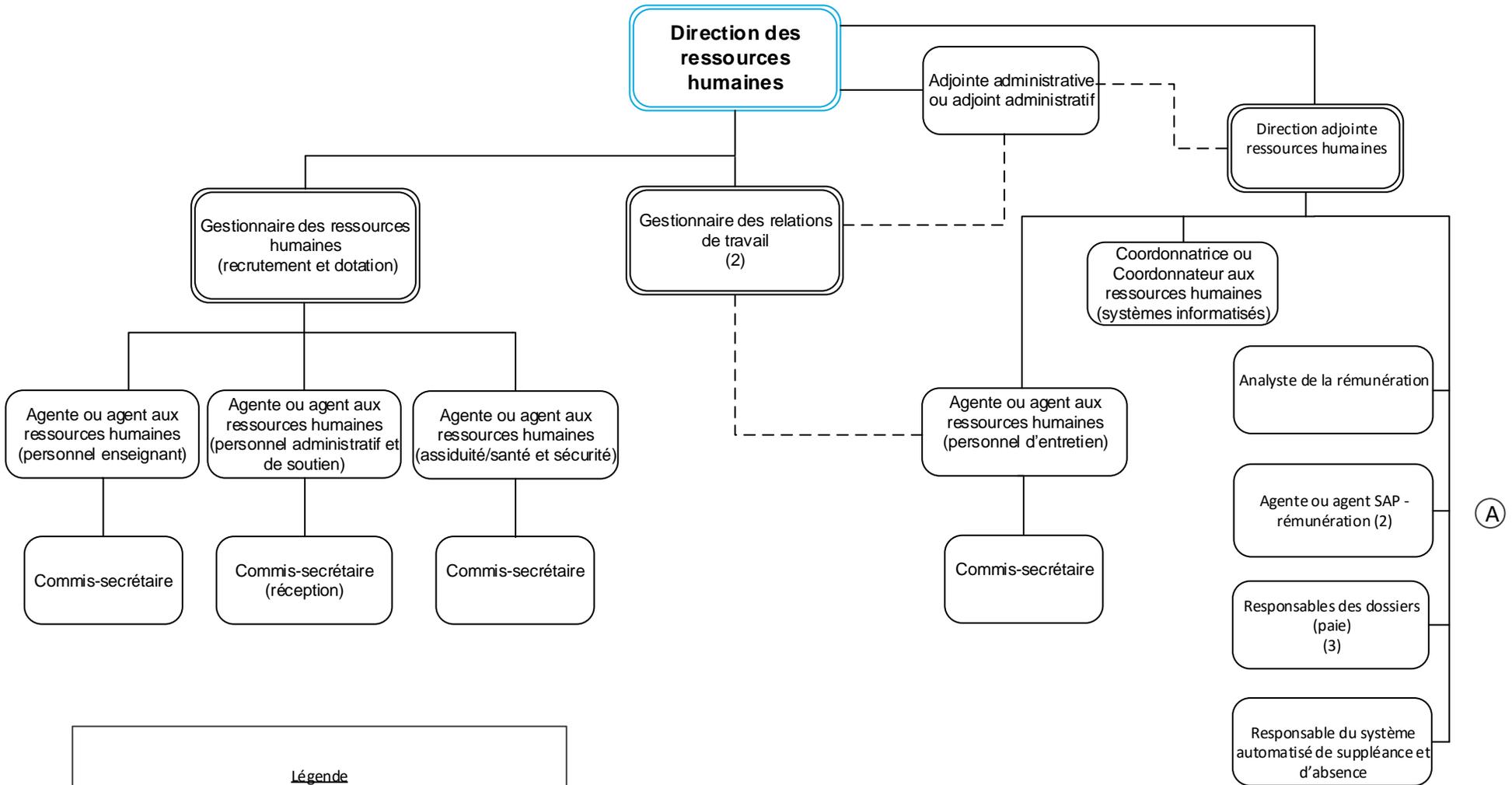
(A) Ajout de 1 poste en septembre 2017 et 1 poste en mars 2018

Le service de la paie a été transféré du Secteur des affaires.

**Secteur des communications et du marketing  
2017-2018**



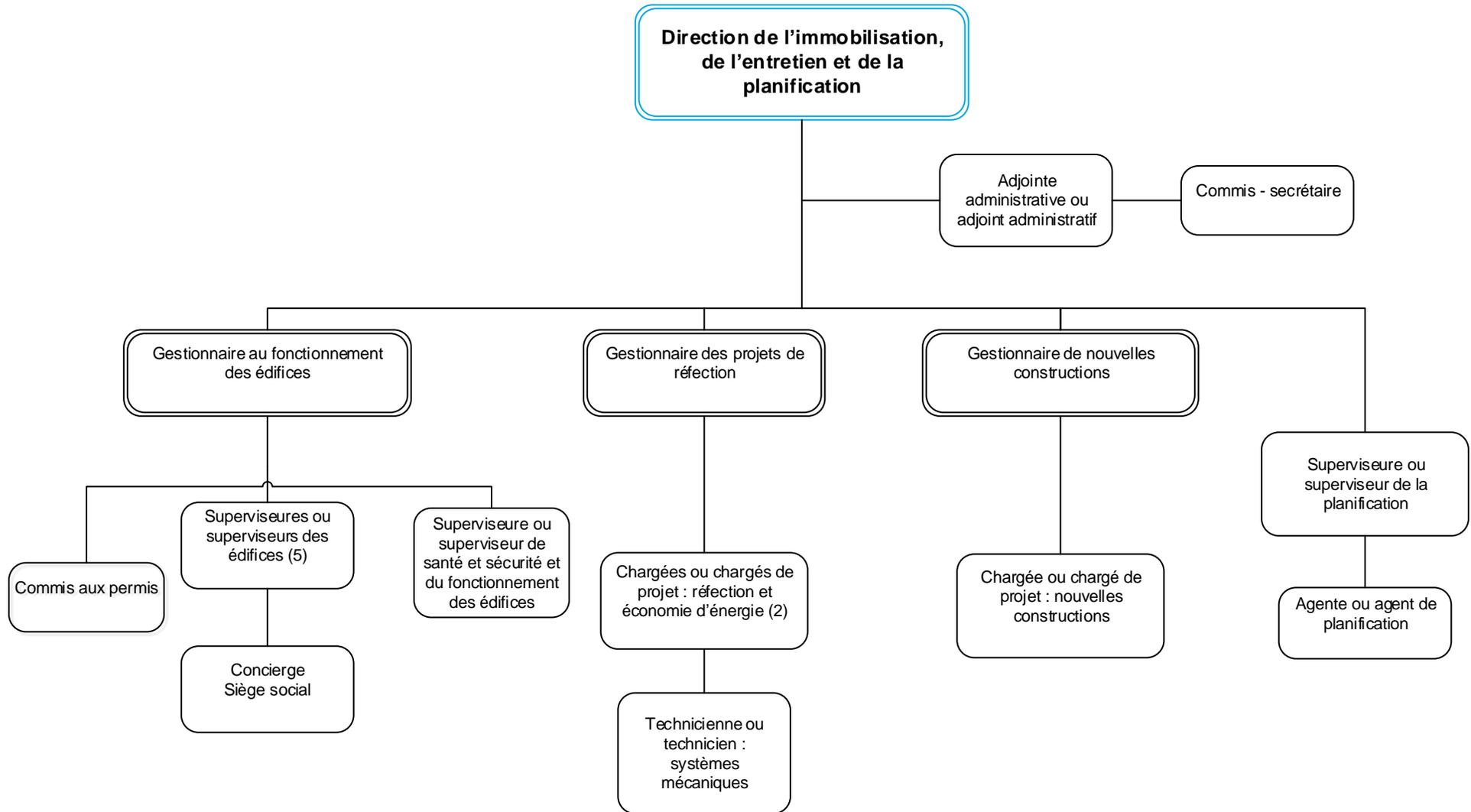
**Secteur des ressources humaines  
2017-2018**



**Légende**

**A** Le service de la paie a été transféré du Secteur des affaires.

**POINT NO 5.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR**  
**Secteur de l'immobilisation, de l'entretien et de la planification**  
**2017-2018**

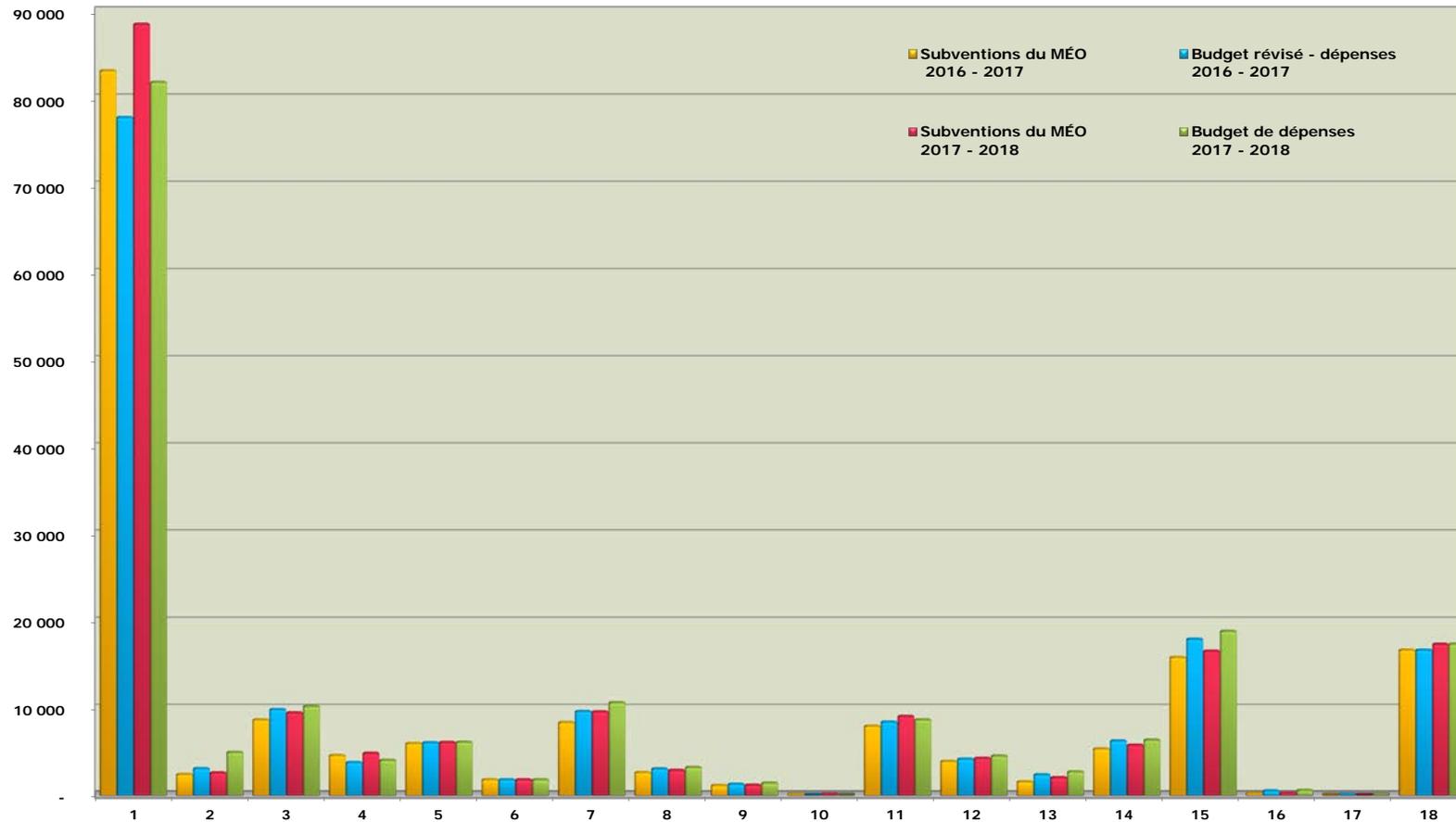


# SECTION 4

## Budget

# BUDGET 2017-2018

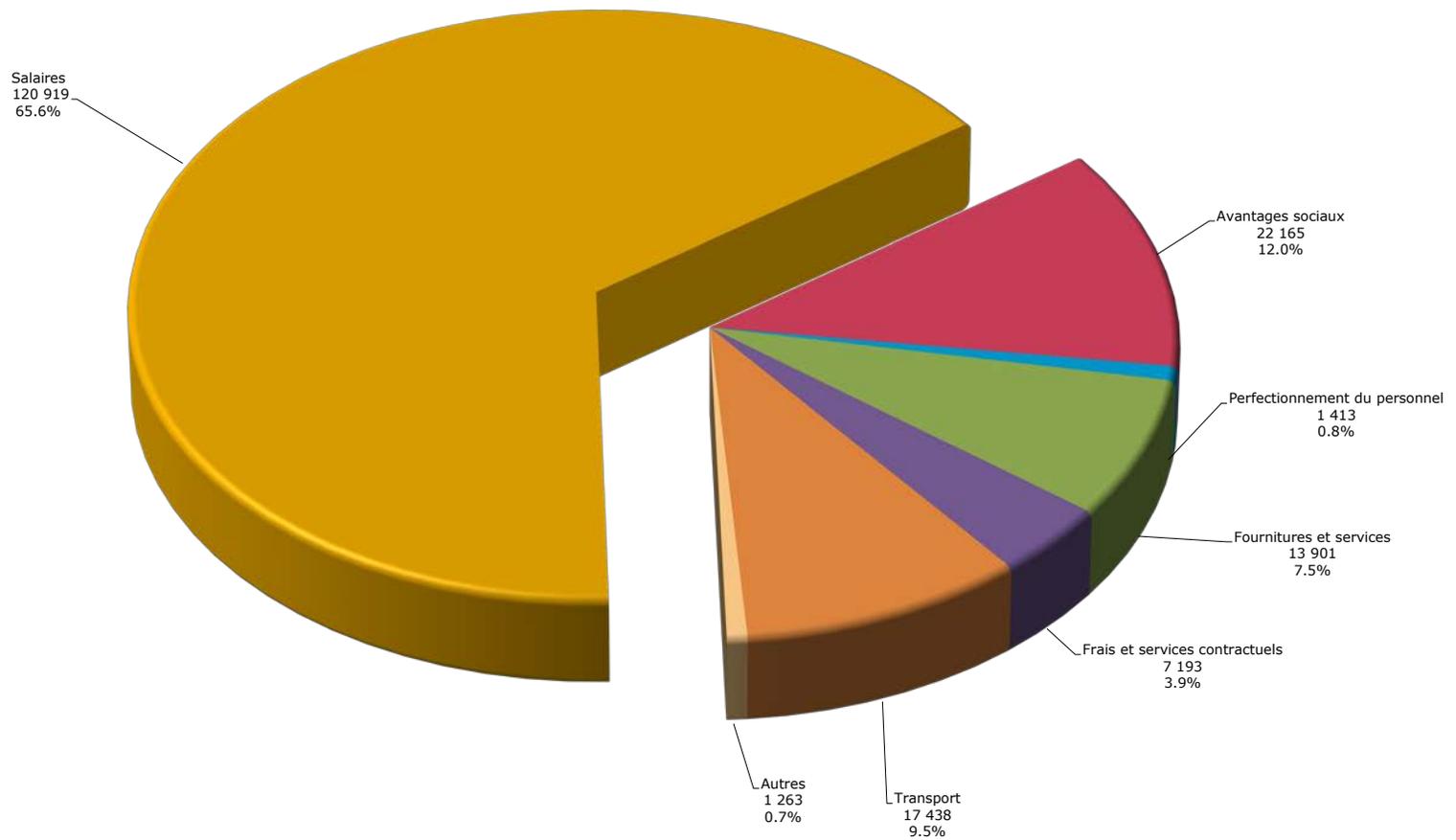
**Subventions du ministère de l'Éducation et les dépenses opérationnelles  
(en milliers de \$)**



- |   |  |
|---|--|
| 1 - Titulaires de classe                          | 10 - Chefs de section                                  |
| 2 - Suppléances                                   | 11 - Directions, directions adjointes                  |
| 3 - Aides-enseignantes et aides-enseignants       | 12 - Secrétaires d'école et fournitures                |
| 4 - Éducatrices et éducateurs à la petite enfance | 13 - Conseillers et conseillères pédagogiques          |
| 5 - Manuels scolaires, matériel et fournitures    | 14 - Administration du conseil scolaire                |
| 6 - Ordinateurs de classe                         | 15 - Fonctionnement et entretien des écoles            |
| 7 - Soutien professionnel et paraprofessionnel    | 16 - Utilisation communautaire des écoles              |
| 8 - Services de bibliothèque et d'orientation     | 17 - Éducation permanente, cours d'été et langues int. |
| 9 - Perfectionnement professionnel                | 18 - Transport des élèves                              |

**Dépenses par catégories - fonds opérationnels  
Budget 2017-2018  
(en milliers de \$)**

---



## Budget 2017-2018 État consolidé des résultats

	États financiers 2015-2016	Budget révisé 2016-2017	Budget 2017-2018
<b>Revenus</b>			
Subventions provinciales - financement de l'éducation	172 256 359	163 277 268	175 753 748
Subventions provinciales - autres	3 043 951	2 313 734	1 119 522
Impôt local	23 974 728	24 224 414	24 369 097
Fonds générés par les écoles	2 942 811	2 400 000	2 400 000
Subventions fédérales et droits de scolarité	29 780	-	-
Revenus de placement	532 858	682 117	311 188
Autres revenus - conseils scolaires	60 000	80 000	80 000
Autres droits de scolarité et revenus	3 883 207	397 275	354 923
<b>Total des revenus</b>	<b>206 723 694</b>	<b>193 374 808</b>	<b>204 388 478</b>
<b>Dépenses</b>			
Enseignement	124 314 540	132 040 502	140 863 956
Administration	5 601 396	6 322 330	6 431 338
Transport	15 705 914	16 757 773	17 438 129
Installations destinées aux écoles	34 157 270	34 670 353	36 214 897
Fonds générés par les écoles	2 921 855	2 400 000	2 400 000
Autres dépenses	5 410 153	2 883 850	1 689 637
<b>Total des dépenses</b>	<b>188 111 128</b>	<b>195 074 808</b>	<b>205 037 957</b>
<b>Surplus (déficit) annuel</b>	<b>18 612 566</b>	<b>(1 700 000)</b>	<b>(649 479)</b>
<b>Surplus accumulé au début de l'année</b>	<b>85 837 211</b>	<b>104 449 777</b>	<b>104 449 777</b>
<b>Surplus accumulé en fin d'année</b>	<b>104 449 777</b>	<b>102 749 777</b>	<b>103 800 298</b>

## Budget 2017-2018 Comparaison des revenus

	Budget révisé 2016-2017	Budget 2017-2018	Écart	
			\$	%
<b>Revenus de fonctionnement</b>				
1 Titulaires de classe	83 199 695	88 544 366	5 344 671	6.4%
2 Suppléances	2 444 919	2 633 614	188 695	7.7%
3 Aides-enseignantes et aides-enseignants	8 744 739	9 564 237	819 498	9.4%
4 Petite enfance	4 655 899	4 909 276	253 377	5.4%
5 Manuels scolaires, matériel et fournitures	6 029 696	6 164 063	134 367	2.2%
6 Ordinateurs de classe	1 820 363	1 826 013	5 650	0.3%
7 Soutien professionnel et paraprofessionnel	8 444 019	10 075 880	1 631 861	19.3%
8 Services de bibliothèque et d'orientation	2 665 868	2 922 041	256 173	9.6%
9 Perfectionnement professionnel	1 156 760	1 197 700	40 940	3.5%
10 Chefs de section	86 351	91 799	5 448	6.3%
11 Directions, directions adjointes	8 023 636	8 746 275	722 639	9.0%
12 Secrétaires d'école et fournitures	3 967 592	4 337 768	370 176	9.3%
13 Conseillers et conseillères pédagogiques	1 576 495	2 074 071	497 576	31.6%
14 Administration et gestion du Conseil	5 987 416	6 168 589	181 173	3.0%
15 Fonctionnement et entretien des écoles	15 018 502	16 462 994	1 444 492	9.6%
15 Locaux temporaires	1 188 500	437 800	(750 700)	(63.2%)
16 Utilisation communautaire des écoles	286 288	304 339	18 051	6.3%
17 Éducation permanente, cours d'été et langues int.	-	-	-	
18 Transport des élèves	16 757 773	17 438 129	680 356	4.1%
<b>Total des revenus de fonctionnement</b>	<b>172 054 511</b>	<b>183 898 954</b>	<b>11 844 443</b>	<b>6.9%</b>
<b>Installations destinées aux élèves</b>				
19 Intérêts sur la dette à long terme	6 269 620	6 139 587	(130 033)	(2.1%)
19 Amortissement des ACR	9 766 829	10 260 301	493 472	5.1%
<b>Total des revenus pour installations</b>	<b>16 036 449</b>	<b>16 399 888</b>	<b>363 439</b>	<b>2.3%</b>
<b>Autres</b>				
19 Financement de la dette antérieure 1998	570 114	570 114	-	0.0%
20 Projets spéciaux	2 313 734	1 119 522	(1 194 212)	(51.6%)
<b>Total des autres revenus</b>	<b>2 883 848</b>	<b>1 689 636</b>	<b>(1 194 212)</b>	<b>(41.4%)</b>
<b>Affectations non-disponibles</b>				
21 Intérêts courus	-	-	-	
21 Achats de terrains	-	-	-	
21 Fonds générés par les écoles	2 400 000	2 400 000	-	0.0%
<b>Total des revenus pour affectations non-disponibles</b>	<b>2 400 000</b>	<b>2 400 000</b>	<b>-</b>	<b>0.0%</b>
<b>Budget de revenu total</b>	<b>193 374 808</b>	<b>204 388 478</b>	<b>11 013 670</b>	<b>5.7%</b>

## Budget 2017-2018 Comparaison des dépenses

	Budget Révisé 2016-2017	Budget 2017-2018	Écart	
			\$	%
<b>Dépenses de fonctionnement</b>				
1 Titulaires de classe	77 839 975	81 874 187	4 034 212	5.2%
2 Suppléances	3 131 037	5 011 565	1 880 528	60.1%
3 Aides-enseignantes et aides-enseignants	9 925 831	10 291 790	365 959	3.7%
4 Petite enfance	3 845 688	4 104 365	258 677	6.7%
5 Manuels scolaires, matériel et fournitures	6 129 190	6 180 813	51 623	0.8%
6 Ordinateurs de classe	1 826 983	1 826 013	(970)	(0.1%)
7 Soutien professionnel et paraprofessionnel	9 708 498	10 722 373	1 013 875	10.4%
8 Services de bibliothèque et d'orientation	3 108 326	3 268 124	159 798	5.1%
9 Perfectionnement professionnel	1 307 060	1 433 543	126 483	9.7%
10 Chefs de section	-	-	-	
11 Directions, directions adjointes	8 498 401	8 746 275	247 874	2.9%
12 Secrétaires d'école et fournitures	4 245 215	4 605 292	360 077	8.5%
13 Conseillers et conseillères pédagogiques	2 410 800	2 749 615	338 815	14.1%
14 Administration et gestion du Conseil	6 322 330	6 431 339	109 009	1.7%
15 Fonctionnement et entretien des écoles	16 826 064	18 472 836	1 646 772	9.8%
15 Locaux temporaires	1 188 500	437 800	(750 700)	(63.2%)
16 Utilisation communautaire des écoles	524 404	583 580	59 176	11.3%
17 Éducation permanente, cours d'été et langues int.	63 500	50 000	(13 500)	(21.3%)
18 Transport des élèves	16 757 773	17 438 129	680 356	4.1%
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>173 659 575</b>	<b>184 227 639</b>	<b>10 568 064</b>	<b>6.1%</b>
<b>Installations destinées aux élèves</b>				
19 Intérêts sur la dette à long terme	6 131 385	6 120 682	(10 703)	(0.2%)
19 Amortissement des immobilisations	10 000 000	10 600 000	600 000	6.0%
<b>Total autres dépenses</b>	<b>16 131 385</b>	<b>16 720 682</b>	<b>589 297</b>	<b>3.7%</b>
<b>Autres</b>				
19 Financement de la dette antérieure 1998	570 114	570 114	-	0.0%
20 Projets spéciaux	2 313 734	1 119 522	(1 194 212)	(51.6%)
<b>Total autres dépenses</b>	<b>2 883 848</b>	<b>1 689 636</b>	<b>(1 194 212)</b>	<b>(41.4%)</b>
<b>Affectations non-disponibles</b>				
21 Intérêts courus	-	-	-	
21 Achats de terrains	-	-	-	
21 Fonds générés par les écoles	2 400 000	2 400 000	-	0.0%
<b>Total autres dépenses</b>	<b>2 400 000</b>	<b>2 400 000</b>	<b>-</b>	<b>0.0%</b>
<b>Budget total annuel</b>	<b>195 074 808</b>	<b>205 037 957</b>	<b>9 963 149</b>	<b>5.1%</b>

(1) Certaines dépenses du budget révisé ont été reclassées entre les catégories pour respecter les exigences du Ministère.

## POINT NO 5.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR

**Budget 2017-2018**  
Pour la période du 1er septembre 2017 au 31 août 2018

	REVENUS				DÉPENSES (5)  Budget	ÉCART (5-4)
	(1) Subventions EDU et recettes d'impôts fonciers	(2) Subventions APE et autres recettes	(3) Utilisation pour des projets capitaux	(1+2+3) = (4)  TOTAL		
<b>Fonctionnement</b>						
1 Titulaires de classe	88 544 366	-	-	88 544 366	81 874 187	6 670 179
2 Suppléance	2 633 614	-	-	2 633 614	5 011 565	(2 377 951)
3 Aide à l'enseignement	9 564 237	-	-	9 564 237	10 291 790	(727 553)
4 Petite enfance	4 909 276	-	-	4 909 276	4 104 365	804 911
5 Manuels scolaire, matériel et fournitures	6 164 063	-	-	6 164 063	6 180 813	(16 750)
6 Ordinateurs de classe	1 826 013	-	-	1 826 013	1 826 013	-
7 Soutien professionnel et paraprofessionnel	10 075 880	-	-	10 075 880	10 722 373	(646 493)
8 Services de bibliothèque et d'orientation	2 922 041	-	-	2 922 041	3 268 124	(346 083)
9 Perfectionnement professionnel	1 197 700	-	-	1 197 700	1 433 543	(235 843)
10 Chefs de section	91 799	-	-	91 799	-	91 799
11 Directions, directions adjointes	8 746 275	-	-	8 746 275	8 746 275	-
12 Secrétaires d'école et fournitures	4 337 768	-	-	4 337 768	4 605 292	(267 524)
13 Conseillers et conseillères pédagogiques	2 074 071	-	-	2 074 071	2 749 615	(675 544)
14 Administration et gestion du Conseil	5 838 589	330 000	-	6 168 589	6 431 339	(262 750)
15 Fonctionnement et entretien des écoles	16 208 071	254 923	-	16 462 994	18 472 836	(2 009 842)
15 Locaux temporaires	437 800	-	-	437 800	437 800	-
16 Utilisation communautaire des écoles	204 339	100 000	-	304 339	583 580	(279 241)
17 Éducation permanente, cours d'été et langues int.	-	-	-	-	50 000	(50 000)
18 Transport des élèves	17 438 129	-	-	17 438 129	17 438 129	-
<b>Total fonctionnement</b>	<b>183 214 031</b>	<b>684 923</b>	<b>-</b>	<b>183 898 954</b>	<b>184 227 639</b>	<b>(328 685)</b>
<b>Installations destinées aux élèves</b>						
19 Intérêts sur la dette à long terme	6 078 391	61 188	-	6 139 579	6 120 682	18 897
19 Amortissement des immobilisations	10 260 309	-	-	10 260 309	10 600 000	(339 691)
<b>Total des installations destinées aux élèves</b>	<b>16 338 700</b>	<b>61 188</b>	<b>-</b>	<b>16 399 888</b>	<b>16 720 682</b>	<b>(320 794)</b>
<b>Autres</b>						
19 Financement de la dette antérieure 1998	570 114	-	-	570 114	570 114	-
20 Projets spéciaux	-	1 119 522	-	1 119 522	1 119 522	-
<b>Total - Autres</b>	<b>570 114</b>	<b>1 119 522</b>	<b>-</b>	<b>1 689 636</b>	<b>1 689 636</b>	<b>-</b>
<b>Total disponible aux fins de conformité</b>	<b>200 122 845</b>	<b>1 865 633</b>	<b>-</b>	<b>201 988 478</b>	<b>202 637 957</b>	<b>(649 479)</b>
<b>Affectations non disponibles</b>						
21 Intérêts courus	-	-	-	-	-	-
21 Achats de terrains	-	-	-	-	-	-
21 Fonds générés par les écoles	-	2 400 000	-	2 400 000	2 400 000	-
<b>Total - non disponibles</b>	<b>-</b>	<b>2 400 000</b>	<b>-</b>	<b>2 400 000</b>	<b>2 400 000</b>	<b>-</b>
<b>Grand Total</b>	<b>200 122 845</b>	<b>4 265 633</b>	<b>-</b>	<b>204 388 478</b>	<b>205 037 957</b>	<b>(649 479)</b>

# POINT NO 5.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR

## TITULAIRES DE CLASSE (# 1) Budget 2017-2018

	Budget 2016-2017		Budget révisé 2016-2017		Budget 2017-2018		Écart ( ) Réduction dépenses		
	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	
<b>Palier élémentaire</b>									
Personnel enseignant	610.5	54 835 998	629.5	56 749 653	629.5	59 312 035	-	2 562 382	(1)
Accompagnement en enseignement	7.0	622 012	7.0	618 843	9.0	831 288	2.0	212 445	(2)
Accompagnement écoles sécuritaires et tolérantes	3.0	266 577	3.0	265 218	3.0	277 096	-	11 878	(3)
Accompagnement EED	0.5	44 429	0.5	44 203	0.5	46 183	-	1 980	
Programmes d'enseignement et de traitement améliorés	4.0	426 800	4.0	426 800	4.0	447 896	-	21 096	(3)
Fournitures et services		502 523		484 213		688 313		204 100	(4)
sous-total	<b>625.0</b>	<b>56 698 340</b>	<b>644.0</b>	<b>58 588 930</b>	<b>646.0</b>	<b>61 602 811</b>	<b>2.0</b>	<b>3 013 881</b>	
<b>Palier secondaire</b>									
Personnel enseignant	200.3	18 206 339	199.5	18 477 261	199.8	19 200 167	0.3	722 906	(5)
Accompagnement en enseignement	4.0	364 488	4.0	367 767	4.0	380 198	-	12 431	(3)
Accompagnement écoles sécuritaires et tolérantes	1.0	91 122	1.0	91 942	1.0	95 050	-	3 108	
Accompagnement international	-	-	-	-	1.0	95 050	1.0	95 050	(6)
Accompagnement EED	0.5	45 561	0.5	45 971	0.5	47 525	-	1 554	
Programmes d'enseignement et de traitement améliorés	1.0	106 700	1.0	106 700	2.0	223 948	1.0	117 248	(7)
Fournitures et services		167 508		161 404		229 438		68 034	(4)
sous-total	<b>206.8</b>	<b>18 981 718</b>	<b>206.0</b>	<b>19 251 045</b>	<b>208.3</b>	<b>20 271 376</b>	<b>2.3</b>	<b>1 020 331</b>	
<b>Grand total</b>									
Personnel enseignant	831.8	75 010 027	850.0	77 194 358	854.3	80 956 436	4.3	3 762 078	
Fournitures et services		670 031		645 617		917 751		272 134	
<b>Total</b>	<b>831.8</b>	<b>75 680 058</b>	<b>850.0</b>	<b>77 839 975</b>	<b>854.3</b>	<b>81 874 187</b>	<b>4.3</b>	<b>4 034 212</b>	

### Notes explicatives

- (1) - reflète les augmentations salariales, la progression sur la grille et le changement des avantages sociaux suite au transfert à la fiducie. L'augmentation inclue aussi le montant alloué par le Ministère pour les priorités locales suite aux négociations de l'entente provinciale avec l'AEFO.
- (2) - inclut l'ajout de 2,0 postes d'accompagnatrices ou d'accompagnateurs.
- (3) - reflète les augmentations salariales, la progression sur la grille et le changement des avantages sociaux suite au transfert à la fiducie.
- (4) - reflète une augmentation des primes d'assurances puisque l'exercice 16-17 a bénéficié d'une ristourne et la ristourne pour 17-18 n'est pas connue. Inclus également des frais plus élevés de recrutement.
- (5) - reflète l'ajout de 0,3 poste ainsi que les augmentations salariales, la progression sur la grille et le changement des avantages sociaux suite au transfert à la fiducie.
- (6) - reflète l'ajout de 1,0 poste en accompagnement pour le programme d'études internationales ainsi que les programmes afférents.
- (7) - reflète l'ajout de 1,0 titulaire de classe pour ce programme ainsi que les augmentations salariales, la progression sur la grille et le changement des avantages sociaux suite au transfert à la fiducie.

## POINT NO 5.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR

### SUPPLÉANCE (# 2) Budget 2017-2018

	Budget 2016-2017	Budget révisé 2016-2017	Budget 2017-2018	Écart ( ) Réduction dépenses	
<b>Palier élémentaire</b>					
Personnel enseignant	2 348 278	2 348 278	3 083 674	735 396	(1)
Personnel - Aide à l'enseignement	-	-	600 000	600 000	(2)
Educateurs et éducatrices de la petite enfance	-	-	100 000	100 000	(3)
sous-total	<b>2 348 278</b>	<b>2 348 278</b>	<b>3 783 674</b>	<b>1 435 396</b>	
<b>Palier secondaire</b>					
Personnel enseignant	782 759	782 759	1 027 891	245 132	(1)
Personnel - Aide à l'enseignement	-	-	200 000	200 000	(2)
sous-total	<b>782 759</b>	<b>782 759</b>	<b>1 227 891</b>	<b>445 132</b>	
<b>Total</b>	<b>3 131 037</b>	<b>3 131 037</b>	<b>5 011 565</b>	<b>1 880 528</b>	

#### Notes explicatives

(1) - reflète une hausse importante au taux d'absentéisme.

(2) - représente la suppléance relative à l'aide à l'enseignement qui doit maintenant être budgétée dans cette section.

(3) - inclu la suppléance pour les éducatrices et éducateurs de la petite enfance qui doit maintenant être budgétée dans cette section. Le montant a été réduit pour refléter l'historique.

## POINT NO 5.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR

### AIDE À L'ENSEIGNEMENT (# 3) Budget 2017-2018

	Budget 2016-2017		Budget révisé 2016-2017		Budget 2017-2018		Écart ( ) Réduction dépenses	
	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses
<b>Palier élémentaire</b>								
Enfance en difficulté	158.0	8 186 487	161.0	8 339 031	147.0	8 253 855	(14.0)	(85 176)
Programmes d'enseignement et de traitement améliorés	5.0	334 180	5.0	260 883	5.0	274 664	-	13 781
sous-total	<b>163.0</b>	<b>8 520 667</b>	<b>166.0</b>	<b>8 599 914</b>	<b>152.0</b>	<b>8 528 519</b>	<b>(14.0)</b>	<b>(71 395)</b>
<b>Palier secondaire</b>								
Enfance en difficulté	23.0	1 195 801	24.5	1 273 741	29.0	1 694 605	4.5	420 864
Programmes d'enseignement et de traitement améliorés	1.0	66 836	1.0	52 176	1.0	68 666	-	16 490
sous-total	<b>24.0</b>	<b>1 262 637</b>	<b>25.5</b>	<b>1 325 917</b>	<b>30.0</b>	<b>1 763 271</b>	<b>4.5</b>	<b>437 354</b>
<b>Grand total</b>								
Enfance en difficulté	181.0	9 382 288	185.5	9 612 772	176.0	9 948 460	(9.5)	335 688 (1)
Programmes d'enseignement et de traitement améliorés	6.0	401 016	6.0	313 059	6.0	343 330	-	30 271 (2)
<b>Total</b>	<b>187.0</b>	<b>9 783 304</b>	<b>191.5</b>	<b>9 925 831</b>	<b>182.0</b>	<b>10 291 790</b>	<b>(9.5)</b>	<b>365 959</b>

#### Notes explicatives

(1) - reflète un changement au modèle de prestation de services. La réduction de postes en aide à l'enseignement est contrebalancée avec des augmentations d'autres postes à l'appui des élèves et des membres du personnel à l'aide à l'enseignement prévue à la section 7 - Soutien professionnel et paraprofessionnel. Cette réduction est contrebalancée par les augmentations salariales, la progression sur la grille et les augmentations aux avantages sociaux suite au transfert à la fiducie.

(2) - reflète les augmentations salariales, la progression sur la grille et les changements des avantages sociaux suite au transfert à la fiducie.

## POINT NO 5.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR

### PETITE ENFANCE (# 4) Budget 2017-2018

	Budget 2016-2017		Budget révisé 2016-2017		Budget 2017-2018		Écart ( ) Réduction dépenses		
	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	
<b>Palier élémentaire</b>									
Éducatrice ou éducateur-petite enfance	76.0	3 550 419	77.0	3 609 854	78.0	3 996 378	1.0	386 524	(1)
Plan d'accompagnement	2.0	90 834	2.0	90 834	2.0	107 987	-	17 153	
Suppléance		145 000		145 000		-	-	(145 000)	(2)
<b>Total</b>	<b>78.0</b>	<b>3 786 253</b>	<b>79.0</b>	<b>3 845 688</b>	<b>80.0</b>	<b>4 104 365</b>	<b>1.0</b>	<b>258 677</b>	

#### Notes explicatives

(1) - reflète l'ajout d'un poste ainsi que les augmentations salariales, le mouvement sur la grille et l'augmentation des avantages sociaux suite au transfert à la fiducie.

(2) - reflète le transfert de la dépense de suppléance à la section 2 - Suppléance.

## POINT NO 5.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR

### MANUELS SCOLAIRES, MATÉRIEL ET FOURNITURES (# 5) Budget 2017-2018

	Budget 2016-2017	Budget révisé 2016-2017	Budget 2017-2018	Écart ( ) Réduction dépenses	
<b>Palier élémentaire</b>					
Budget des écoles	3 698 711	3 799 498	3 853 022	53 524	(1)
Réussite des élèves	95 800	95 800	95 800	-	
Matériel spécialisé EED	426 923	440 649	446 892	6 243	
Éducation en plein air	100 801	101 933	104 154	2 221	
PICO	47 169	47 726	48 820	1 094	
Autres		48 000	-	(48 000)	(2)
sous-total	<b>4 369 404</b>	<b>4 541 606</b>	<b>4 556 688</b>	<b>15 082</b>	
<b>Palier secondaire</b>					
Budget des écoles	1 082 652	980 846	1 077 816	96 970	(1)
Réussite des élèves	330 963	328 688	230 307	(98 381)	(1)
Matériel spécialisé EED	130 044	130 560	132 739	2 179	
Majeure Haute Spécialisation	103 470	103 470	166 513	63 043	(1)
Écoles secondaires spécialisées	28 020	28 020	16 750	(11 270)	(3)
Autres	-	16 000	-	(16 000)	(2)
sous-total	<b>1 675 149</b>	<b>1 587 584</b>	<b>1 624 125</b>	<b>36 541</b>	
<b>Total</b>	<b>6 044 553</b>	<b>6 129 190</b>	<b>6 180 813</b>	<b>51 623</b>	

#### Notes explicatives

- (1) - reflète les dépenses qui correspondent aux subventions de l'exercice financier courant.  
 (2) - représente une réduction de dépenses pour refléter un projet terminé en 2016-2017.  
 (3) - reflète une réduction aux dépenses requises pour la mise en œuvre de ce projet.

## POINT NO 5.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR

### ORDINATEURS (# 6) Budget 2017-2018

	Budget 2016-2017	Budget révisé 2016-2017	Budget 2017-2018	Écart ( ) Réduction dépenses
<b>Palier élémentaire</b>				
Subvention de base	1 522 904	1 544 606	1 543 030	(1 576)
Investissement dans la technologie	-	-	-	-
	<b>1 522 904</b>	<b>1 544 606</b>	<b>1 543 030</b>	<b>(1 576)</b>
<b>Palier secondaire</b>				
Subvention de base	281 195	275 777	282 983	7 206
Investissement dans la technologie	-	6 600	-	(6 600)
	<b>281 195</b>	<b>282 377</b>	<b>282 983</b>	<b>606</b>
<b>Total</b>	<b>1 804 099</b>	<b>1 826 983</b>	<b>1 826 013</b>	<b>(970)</b> (1)

**Note explicative**

Les coûts de logiciels, de réparation, et d'achat d'équipement en informatique sont inclus dans les dépenses budgétées.

(1) - reflète les dépenses qui correspondent aux subventions de l'exercice financier courant.

## POINT NO 5.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR

### SOUTIEN PROFESSIONNEL ET PARAPROFESSIONNEL (# 7) Budget 2017-2018

	Budget 2016-2017		Budget révisé 2016-2017		Budget 2017-2018		Écart ( ) Réduction dépenses		
	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	
<b>Services pédagogiques</b>									
Coordination des services	3.0		3.0		2.0		(1.0)		(1)
Orthophonie	4.0		4.0		4.0		-		
Aide Orthophonie	-		-		5.0		5.0		(3)
Travail social	11.0		11.0		12.0		1.0		(3)
Psychologue	1.0		1.0		1.0		-		
Psychométrie	2.0		2.0		3.0		1.0		(3)
Coach en autisme	2.0		2.0		4.0		2.0		(3)
Appui direct pédagogique	4.0		4.0		4.0		-		
Soutien administratif	1.0		1.0		2.0		1.0		(3)
Appui à la petite enfance	-		-		1.0		1.0		(4)
Services contractuels		20 000		20 000		25 000		5 000	
sous-total	<b>28.0</b>	<b>2 919 086</b>	<b>28.0</b>	<b>2 935 083</b>	<b>38.0</b>	<b>3 706 972</b>	<b>10.0</b>	<b>771 890</b>	(2)
<b>Programmes d'enseignement et de traitement améliorés</b>	<b>1.2</b>	<b>126 060</b>	<b>1.2</b>	<b>126 060</b>	<b>1.2</b>	<b>123 600</b>	<b>-</b>	<b>(2 460)</b>	
<b>Animation culturelle</b>	<b>14.0</b>	<b>736 724</b>	<b>14.0</b>	<b>736 724</b>	<b>14.0</b>	<b>963 125</b>	<b>-</b>	<b>226 401</b>	(5)
<b>Soutien administratif</b>	<b>1.0</b>	<b>83 522</b>	<b>1.0</b>	<b>83 522</b>	<b>1.0</b>	<b>87 579</b>	<b>-</b>	<b>4 057</b>	
<b>Éducation internationale</b>	<b>1.5</b>	<b>192 186</b>	<b>1.5</b>	<b>192 186</b>	<b>1.0</b>	<b>142 430</b>	<b>(0.5)</b>	<b>(49 756)</b>	(6)
<b>Services informatiques</b>	<b>18.0</b>	<b>1 498 929</b>	<b>18.5</b>	<b>1 551 636</b>	<b>20.5</b>	<b>1 810 696</b>	<b>2.0</b>	<b>259 060</b>	(7)
<b>Support Trillium et autres</b>	<b>4.0</b>	<b>359 013</b>	<b>4.0</b>	<b>359 013</b>	<b>4.0</b>	<b>375 079</b>	<b>-</b>	<b>16 066</b>	(2)
<b>Surveillance du midi</b>	<b>17.6</b>	<b>497 416</b>	<b>18.4</b>	<b>521 680</b>	<b>18.4</b>	<b>530 775</b>	<b>-</b>	<b>9 095</b>	
<b>Centre de ressources central</b>	<b>2.0</b>	<b>177 136</b>	<b>2.0</b>	<b>177 136</b>	<b>2.0</b>	<b>183 047</b>	<b>-</b>	<b>5 911</b>	
<b>Services de communications</b>	<b>4.0</b>	<b>321 376</b>	<b>4.0</b>	<b>321 376</b>	<b>4.0</b>	<b>378 821</b>	<b>-</b>	<b>57 445</b>	(8)
<b>Autres dépenses</b>									
Frais de déplacement		610 942		610 942		703 094		92 152	(9)
Fournitures et services		625 630		815 630		650 765		(164 865)	(10)
Frais de communications		39 911		39 911		52 522		12 611	(9)
Meubles et équipements		163 214		154 100		192 620		38 520	(11)
Frais et services contractuels		808 945		1 027 545		781 248		(246 297)	(12)
Divers		16 854		16 854		40 000		23 146	(13)
sous-total		<b>2 304 596</b>		<b>2 704 082</b>		<b>2 420 249</b>		<b>(244 733)</b>	
<b>Total</b>	<b>91.3</b>	<b>9 216 043</b>	<b>92.6</b>	<b>9 708 498</b>	<b>104.1</b>	<b>10 722 373</b>	<b>11.5</b>	<b>1 052 976</b>	

## SOUTIEN PROFESSIONNEL ET PARAPROFESSIONNEL (# 7) Budget 2017-2018

### Notes explicatives

- (1) - reflète le transfert du poste de leader en santé mentale qui est maintenant budgété dans la section 12 - Conseillers pédagogiques, tel que prescrit par le Ministère.
- (2) - reflète les augmentations salariales, la progression sur la grille et le changement des avantages sociaux suite au transfert de la fiducie.
- (3) - reflète l'ajout de postes dans le service aux élèves suite au changement au modèle de prestation de services pour le service de l'enfance en difficulté.
- (4) - reflète la création d'un poste d'agente ou d'agent - petite enfance.
- (5) - reflète un changement à la classification du poste, les augmentations salariales, la progression sur la grille et le changement des avantages sociaux suite au transfert à la fiducie.
- (6) - reflète l'élimination d'un demi-poste d'agente ou d'agent de liaison communautaire pour ce programme.
- (7) - reflète la dotation du poste en coordination des projets informatiques pour l'année complète (approuvée au budget révisé 2016-2017 à partir du 1er mars 2017), l'ajout d'un poste de technicien ou technicienne informatique et l'ajout d'un poste de technicien ou technicienne informatique au 1<sup>er</sup> mars 2018. Reflète également les augmentations salariales, la progression sur la grille et le changement des avantages sociaux suite au transfert à la fiducie.
- (8) - reflète un changement à la classification, les augmentations salariales, le mouvement sur la grille et le changement des avantages sociaux suite au transfert à la fiducie.
- (9) - reflète une augmentation suite à l'ajout de postes.
- (10) - reflète une réduction aux dépenses suite à la conclusion d'un projet ponctuel qui avait été approuvé au budget révisé.
- (11) - reflète le besoin d'équipement supplémentaire en lien avec l'ajout de postes.
- (12) - reflète l'élimination d'un poste temporaire pour la petite enfance (poste a été converti à un poste permanent), le transfert des dépenses du cadre d'efficacité à la section 13 - Conseil pédagogique et l'élimination de dépenses de services contractuels pour des initiatives ponctuelles de 2016-2017.
- (13) - reflète des charges plus élevées pour la participation à des foires et des congrès (programme d'études internationales).

## POINT NO 5.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR

### SERVICES DE BIBLIOTHÈQUE ET D'ORIENTATION (# 8) Budget 2017-2018

	Budget 2016-2017		Budget révisé 2016-2017		Budget 2017-2018		Écart ( ) Réduction dépenses		
	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	
<b>Palier élémentaire</b>									
Services de bibliothèque	20.6	1 125 230	21.9	1 193 377	23.0	1 342 600	1.1	149 223	(1)
sous-total	<b>20.6</b>	<b>1 125 230</b>	<b>21.9</b>	<b>1 193 377</b>	<b>23.0</b>	<b>1 342 600</b>	<b>1.1</b>	<b>149 223</b>	
<b>Palier secondaire</b>									
Services de bibliothèque	14.9	841 149	14.4	814 510	14.4	844 775	-	30 265	(1)
Services d'orientation	10.2	1 100 438	10.2	1 100 438	9.7	1 080 749	(0.5)	(19 689)	(2)
sous-total	<b>25.1</b>	<b>1 941 587</b>	<b>24.6</b>	<b>1 914 948</b>	<b>24.1</b>	<b>1 925 524</b>	<b>(0.5)</b>	<b>10 576</b>	
<b>Grand total</b>									
Services de bibliothèque	35.5	1 966 379	36.3	2 007 887	37.4	2 187 375	1.1	179 488	
Services d'orientation	10.2	1 100 438	10.2	1 100 438	9.7	1 080 749	(0.5)	(19 689)	
<b>Total</b>	<b>45.7</b>	<b>3 066 817</b>	<b>46.5</b>	<b>3 108 326</b>	<b>47.1</b>	<b>3 268 124</b>	<b>0.6</b>	<b>159 798</b>	

**Notes explicatives**

- (1) - reflète les changements en raison de la fluctuation des effectifs et l'ouverture de nouvelles écoles, les augmentations salariales la progression sur la grille et le changement des avantages sociaux suite au transfert à la fiducie.
- (2) - reflète la répartition prévue pour les services en orientation.

## POINT NO 5.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR

### PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL (# 9) Budget 2017-2018

	Budget 2016-2017		Budget révisé 2016-2017		Budget 2017-2018		Écart ( ) Réduction dépenses	
	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses
Personnel enseignant		539 527		539 527		548 585		9 058
Personnel enseignant PIPNPE		227 712		245 252		245 252		-
Personnel des services à l'élève		93 000		93 000		101 000		8 000
Enfance en difficulté		95 000		145 000		95 000		(50 000) (1)
Personnel en informatique		7 600		7 600		7 600		-
Bibliothèque		6 520		6 520		7 000		480
Conseillers pédagogiques et autres		55 100		55 100		144 373		89 273 (2)
Autres		40 100		49 475		79 235		29 760 (3)
Centre de formation								
Appui administratif	2.0	160 586	2.0	160 586	2.0	172 498	-	11 913 (4)
Coûts opérationnels		33 000		33 000		33 000		-
<b>Total</b>	<b>2.0</b>	<b>1 258 145</b>	<b>2.0</b>	<b>1 335 060</b>	<b>2.0</b>	<b>1 433 543</b>	<b>-</b>	<b>98 484</b>

#### Notes explicatives

- (1) - reflète la réduction de dépenses, car le budget révisé 2016-2017 incluait une dépense ponctuelle en formation pour la santé mentale.
- (2) - reflète l'ajout de formation pour les programmes spécialisés et pour le cadre d'efficacité.
- (3) - reflète des augmentations pour les écoles sécuritaires et l'animation culturelle de même que des dépenses de conférenciers lors de formations intersecteurs.
- (4) - reflète les augmentations salariales, la progression sur la grille et le changement des avantages sociaux suite au transfert à la fiducie.

## POINT NO 5.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR

### CHEFS DE SECTION (# 10) Budget 2017-2018

	Budget 2014-2015		Budget révisé 2014-2015		Budget 2017-2018		Écart ( ) Réduction dépenses	
		-		-		-		-
Chefs de section		-		-		-		-
Total		-		-		-		-

(1)

**Note explicative**

(1) - Le Conseil n'a pas de chefs de section.

## POINT NO 5.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR

### DIRECTIONS ET DIRECTIONS ADJOINTES (# 11) Budget 2017-2018

	Budget 2016-2017		Budget révisé 2016-2017		Budget 2017-2018		Écart ( ) Réduction dépenses		
	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	
<b>Palier élémentaire</b>									
Directions	35.8	4 941 355	35.3	4 873 009	37.4	5 230 167	2.1	357 158	(1)
Directions adjointes	6.0	754 864	6.0	756 270	5.0	633 212	(1.0)	(123 058)	(2)
Services contractuels		-		-		30 100	-	30 100	(3)
sous-total	<b>41.8</b>	<b>5 696 219</b>	<b>41.3</b>	<b>5 629 279</b>	<b>42.4</b>	<b>5 893 478</b>	<b>1.1</b>	<b>264 200</b>	
<b>Palier secondaire</b>									
Directions	14.0	1 942 675	13.5	1 872 620	13.5	1 889 521	-	16 901	(4)
Directions adjointes	7.0	869 939	8.0	996 502	7.3	963 276	(0.7)	(33 226)	(5)
sous-total	<b>21.0</b>	<b>2 812 614</b>	<b>21.5</b>	<b>2 869 122</b>	<b>20.8</b>	<b>2 852 796</b>	<b>(0.7)</b>	<b>(16 325)</b>	
<b>Grand total</b>									
Directions	49.8	6 884 030	48.8	6 745 629	50.9	7 119 687	2.1	374 058	
Directions adjointes	13.0	1 624 803	14.0	1 752 772	12.3	1 596 487	(1.7)	(156 285)	
Services contractuels		-		-		30 100	-	30 100	
<b>Total</b>	<b>62.8</b>	<b>8 508 833</b>	<b>62.8</b>	<b>8 498 401</b>	<b>63.2</b>	<b>8 746 275</b>	<b>0.4</b>	<b>247 874</b>	

#### Notes explicatives

- (1) - reflète l'ajout de 0,6 poste aux écoles Le Flambeau et Micheline-Saint-Cyr puisqu'une direction sera en fonction pour toute l'année, l'ajout de 0,5 poste à Du Chêne suite au déménagement de Gaétan Gervais de même que 0,4 poste pour l'ouverture possible d'école(s). Reflète aussi les augmentations salariales, la progression sur la grille et le changement des avantages sociaux suite au transfert à la fiducie.
- (2) - reflète le retrait de 0,5 ETP à Carrefour-des-Jeunes et Horizon-Jeunesse en raison de diminution des effectifs, de même que les augmentations salariales, la progression sur la grille et le changement des avantages sociaux suite au transfert à la fiducie.
- (3) - reflète l'embauche d'un service contractuel pour fournir l'appui à l'établissement de nouvelles normes en meubles et équipement en prévision d'ouverture de nouvelles écoles.
- (4) - reflète les augmentations salariales, la progression sur la grille et le changement des avantages sociaux suite au transfert à la fiducie.
- (5) - reflète le retrait de 0,7 ETP à Gaétan-Gervais puisque cette école dispose maintenant d'une direction à temps plein de même que les augmentations salariales, la progression sur la grille et le changement des avantages sociaux suite au transfert à la fiducie.

## POINT NO 5.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR

### SECRETARIAT (# 12) Budget 2017-2018

	Budget 2016-2017		Budget révisé 2016-2017		Budget 2017-2018		Écart ( ) Réduction dépenses		
	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	
<b>Palier élémentaire</b>									
Secrétaires	45.0	2 760 407	45.0	2 760 407	46.5	2 947 393	1.5	186 987	(1)
<b>Palier secondaire</b>									
Secrétaires	22.0	1 473 836	22.0	1 473 836	23.0	1 643 998	1.0	170 162	(2)
<b>Autres Dépenses</b>									
Perfectionnement professionnel		10 972		10 972		13 900		2 928	
<b>Total</b>	<b>67.0</b>	<b>4 245 215</b>	<b>67.0</b>	<b>4 245 215</b>	<b>69.5</b>	<b>4 605 292</b>	<b>2.5</b>	<b>360 077</b>	

#### **Notes explicatives**

(1) - reflète l'ajout de postes aux nouvelles écoles (1,0 poste à Micheline-Saint-Cyr et 1,5 poste à Le Flambeau) de même que des variations dans d'autres écoles en raison de la fluctuation des effectifs. Reflète aussi les augmentations salariales, la progression sur la grille et le changement des avantages sociaux suite au transfert à la fiducie.

(2) - reflète l'ajout de poste en raison de la fluctuation des effectifs. Reflète aussi les augmentations salariales et les changements aux avantages sociaux prévus dans les conventions collectives et dans les ententes, et le mouvement sur la grille salariale.

## POINT NO 5.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR

### CONSEILLERS / CONSEILLÈRES PÉDAGOGIQUES (# 13) Budget 2017-2018

	Budget 2016-2017		Budget révisé 2016-2017		Budget 2017-2018		Écart ( ) Réduction dépenses	
	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses
<b>Personnel</b>								
Surintendance adj. -Réussite des élèves	1.0		1.0		1.0		-	
Directions de service	3.0		3.0		3.0		-	
Directions de service EED	3.0		3.0		3.0		-	
Conseillers pédagogiques EED	6.0		6.0		6.0		-	
Affectation - appui direct aux élèves	(4.0)		(4.0)		(4.0)		-	
Conseillers pédagogiques	11.0		11.0		11.0		-	
Affectation - appui direct aux élèves	(5.0)		(5.0)		(5.0)		-	
Programmes spécialisés	1.0		1.0		1.0		-	
Enseign. et Appr. par la technologie	1.0		1.0		1.0		-	
Premières nations, Métis et Inuits	1.0		1.0		1.0		-	
Leader en santé mentale	-				1.0		1.0	
sous-total	<b>18.0</b>	<b>2 168 340</b>	<b>18.0</b>	<b>2 168 340</b>	<b>19.0</b>	<b>2 333 013</b>	<b>1.0</b>	<b>164 673</b>
								(1)
<b>Autres</b>								
Frais de déplacement		136 000		136 000		218 800		82 800
Fournitures et services		60 800		60 800		47 740		(13 060)
Frais de communications		16 400		16 400		17 720		1 320
Meubles et équipement		11 500		11 500		9 500		(2 000)
Frais professionnels		17 760		17 760		122 842		105 082
sous-total		<b>242 460</b>		<b>242 460</b>		<b>416 602</b>		<b>174 142</b>
								(3)
								(4)
								(5)
<b>Total</b>	<b>18.0</b>	<b>2 410 800</b>	<b>18.0</b>	<b>2 410 800</b>	<b>19.0</b>	<b>2 749 615</b>	<b>1.0</b>	<b>338 815</b>

#### Notes explicatives

- (1) - reflète le transfert du poste de leader en santé mentale de la section 7 - Paraprofessionnel selon les instructions du Ministère.
- (2) - reflète les augmentations salariales, la progression sur la grille et le changement des avantages sociaux suite au transfert à la fiduciaire.
- (3) - reflète une augmentation aux frais de déplacement pour pallier aux déplacements dans les écoles. Tient compte également du transfert des dépenses du cadre d'efficacité et de la santé mentale précédemment incluse dans la section 7 - Paraprofessionnel selon les instructions du Ministère.
- (4) - reflète une réallocation du budget des écoles spécialisées vers le perfectionnement professionnel .
- (5) - reflète l'inclusion de dépenses relatives au plan d'action pour l'éducation autochtone. Ces dépenses sont subventionnées par le Ministère.

# POINT NO 5.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR

## ADMINISTRATION ET GESTION DU CONSEIL (# 14) Budget 2017-2018

	Budget 2016-2017		Budget révisé 2016-2017		Budget 2017-2018		Écart ( ) Réduction dépenses		
	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	
<b>Personnel</b>									
Membres du Conseil	14.0		14.0		14.0		-		
Dir. de l'éducation et surintendances	7.0		7.0		6.0		(1.0)		(1)
Bureau de la direction	5.0		5.0		5.0		-		
Ressources humaines	13.0		14.0		14.0		-		
Finances	8.0		8.0		8.0		-		
Achats	1.0		1.0		1.0		-		
Paie	7.0		6.0		6.0		-		
Informatique	1.0		1.0		1.0		-		
Autre soutien	2.0		2.0		2.0		-		
Capacité de planification	1.0		1.0		1.0		-		
sous-total	<b>59.0</b>	<b>4 955 619</b>	<b>59.0</b>	<b>5 018 789</b>	<b>58.0</b>	<b>5 065 393</b>	<b>(1.0)</b>	<b>46 604</b>	(2)
<b>Autres dépenses</b>									
Perfectionnement professionnel		28 785		28 785		29 825		1 040	
Associations professionnelles		21 725		21 725		24 545		2 820	
Frais de déplacement		204 550		204 550		209 400		4 850	
Fournitures et services		142 880		142 880		66 260		(76 620)	(3)
Frais de communications		65 060		74 060		61 180		(12 880)	(4)
Courrier interne/externe/livraisons		4 000		4 000		4 000		-	
Frais d'impression et de photocopies		31 780		31 780		22 710		(9 070)	
Meubles et équipement		57 000		57 000		94 500		37 500	(5)
Réparation d'équipement		9 300		9 300		9 300		-	
Location d'équipement								-	
Frais de vérification		42 000		42 000		45 000		3 000	
Avis juridiques		55 940		55 940		71 000		15 060	(6)
Frais professionnels		249 203		249 203		319 201		69 998	(7)
Droits d'adhésion - Conseil		326 128		326 128		326 000		(128)	
Divers		56 190		56 190		83 025		26 835	(8)
sous-total		<b>1 294 541</b>		<b>1 303 541</b>		<b>1 365 946</b>		<b>62 405</b>	
<b>Total</b>	<b>59.0</b>	<b>6 250 160</b>	<b>59.0</b>	<b>6 322 330</b>	<b>58.0</b>	<b>6 431 339</b>	<b>(1.0)</b>	<b>109 009</b>	

### Notes explicatives

- (1) - reflète l'élimination du poste d'adjoint à la surintendance des affaires. Ce poste avait été créé conformément au plan de relève.
- (2) - reflète les augmentations salariales, la progression sur la grille et le changement des avantages sociaux suite au transfert à la fiducie.
- (3) - reflète l'élimination de dépenses ponctuelles qui étaient incluses dans le budget 16-17.
- (4) - reflète une diminution des frais téléphoniques pour refléter les économies réalisées.
- (5) - reflète l'achat d'un nouveau serveur virtuel.
- (6) - reflète l'ajout aux dépenses prévues des services juridiques.
- (7) - reflète les frais de conférenciers et d'autres professionnels prévus pour la mise en œuvre de diverses initiatives en lien avec le plan stratégique.
- (8) - reflète des frais supplémentaires de licences suite à l'ajout de logiciel.

## FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DES ÉCOLES (# 15) Budget 2017-2018

	Budget 2016-2017		Budget révisé 2016-2017		Budget 2017-2018		Écart ( ) Réduction dépenses		
	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	
<b>Personnel</b>									
Personnel du Secteur	18.0	1 910 272	18.0	1 910 272	18.0	2 090 144	-	179 872	(1)
Personnel d'entretien	117.5	7 164 051	116.8	7 126 440	123.7	7 800 739	6.9	674 299	(2)
Affectation - Capacité de planification	(1.0)	(78 902)	(1.0)	(78 902)	(1.0)	(83 149)	-	(4 247)	
sous-total	<b>135.5</b>	<b>8 995 421</b>	<b>134.8</b>	<b>8 957 810</b>	<b>141.7</b>	<b>9 807 733</b>	<b>6.9</b>	<b>849 923</b>	
<b>Dépenses - SIEP</b>									
Perfectionnement professionnel		19 750		19 750		19 250		(500)	
Frais de déplacement		68 000		68 000		77 200		9 200	
Fournitures et services		16 650		16 650		7 900		(8 750)	
Frais de communications		12 820		12 820		12 820		-	
Meubles et équipement		18 250		18 250		14 000		(4 250)	
Services contractuels		10 500		35 500		8 000		(27 500)	(3)
Avis juridiques		-		-		-		-	
sous-total		<b>145 970</b>		<b>170 970</b>		<b>139 170</b>		<b>(31 800)</b>	
<b>Dépenses - écoles</b>									
Perfectionnement professionnel		50 000		50 000		50 000		-	
Assurances		150 000		111 000		100 000		(11 000)	
Services publics		3 530 000		3 530 000		4 156 300		626 300	(4)
Entretien		1 664 751		1 664 751		1 770 000		105 249	(5)
Contrats de fonctionnement		1 384 654		1 384 654		1 512 946		128 292	(6)
Fournitures et équipement		478 179		478 179		568 987		90 808	(7)
Loyer et services contractuels		160 000		160 000		145 000		(15 000)	(8)
sous-total		<b>7 417 584</b>		<b>7 378 584</b>		<b>8 303 233</b>		<b>924 649</b>	
<b>Santé et sécurité</b>									
Perfectionnement professionnel		16 000		16 000		8 000		(8 000)	
Frais de déplacement		10 000		10 000		17 000		7 000	
Fournitures et services		4 200		4 200		3 200		(1 000)	
Entretien et contrats de fonctionnement		57 500		57 500		44 500		(13 000)	(9)
Meubles et équipement		15 000		15 000		-		(15 000)	(10)
Services contractuels		216 000		216 000		150 000		(66 000)	(11)
Frais d'adhésion		-		-		-		-	
sous-total		<b>318 700</b>		<b>318 700</b>		<b>222 700</b>		<b>(96 000)</b>	
<b>Fonctionnement et entretien</b>		<b>16 877 675</b>		<b>16 826 064</b>		<b>18 472 836</b>		<b>1 646 772</b>	
<b>Locaux temporaires</b>									
Location et installation portatives		1 188 500		1 188 500		437 800		(750 700)	(12)
sous-total		<b>1 188 500</b>		<b>1 188 500</b>		<b>437 800</b>		<b>(750 700)</b>	
<b>Total</b>	<b>135.5</b>	<b>18 066 175</b>	<b>134.8</b>	<b>18 014 564</b>	<b>141.7</b>	<b>18 910 636</b>	<b>6.9</b>	<b>896 072</b>	

### Notes explicatives

- (1) - reflète les augmentations salariales, la progression sur la grille et le changement des avantages sociaux suite au transfert à la fiducie.
- (2) - reflète les ajouts en raison de la fluctuation des effectifs et l'ouverture des écoles Le Flambeau et Micheline-Saint-Cyr de même que les augmentations salariales et le changement des avantages sociaux suite au transfert à la fiducie. Reflète aussi l'ajout des priorités locales telles que négociées au niveau provincial.
- (3) - reflète une réduction de dépenses dues à l'élimination de la dépense ponctuelle des frais de déménagement prévu en 2016-2017.
- (4) - reflète l'ouverture des nouvelles écoles et du site de Bowmanville ainsi que les augmentations aux taux de services publics.
- (5) - reflète une augmentation aux coûts d'opération suite à l'ouverture des nouvelles écoles.
- (6) - reflète une augmentation suite à l'ouverture des nouvelles écoles et une hausse aux frais contractuels de déneigement.
- (7) - reflète la mise à jour des téléphones et portables pour les concierges de même que les augmentations aux coûts suite à l'ouverture des nouvelles écoles.
- (8) - reflète une diminution de coûts de services contractuels.
- (9) - reflète une diminution des frais d'inspection des conduits d'air.
- (10) - reflète l'achat ponctuel de défibrillateurs en 2016-2017.
- (11) - reflète la fin du projet d'entreposage de déchets et d'inspections effectués en 16-17 et l'ajout de mise à jour des rapports importants.
- (12) - reflète les subventions reçues du Ministère pour la location de portatives et la location des lieux.

## POINT NO 5.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR

### UTILISATION COMMUNAUTAIRE DES ÉCOLES (# 16) Budget 2017-2018

	Budget 2016-2017		Budget révisé 2016-2017		Budget 2017-2018		Écart ( ) Réduction dépenses	
	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses
<b>Personnel</b>	5.5	348 869	5.5	348 869	6.0	424 895	0.5	76 026 (1)
<b>Autres dépenses</b>								
Perfectionnement professionnel		6 250		6 250		6 000		(250)
Logiciels		-		-		-		-
Frais de déplacement		80 000		80 000		67 000		(13 000) (2)
Fournitures et services		37 365		37 365		36 265		(1 100)
Frais de communications		7 420		7 420		7 420		-
Meubles et équipement		3 500		3 500		1 000		(2 500)
Entretien et fonctionnement		32 000		32 000		32 000		-
Services contractuels		9 000		9 000		9 000		-
sous-total		<b>175 535</b>		<b>175 535</b>		<b>158 685</b>		<b>(16 850)</b>
<b>Total</b>	<b>5.5</b>	<b>524 404</b>	<b>5.5</b>	<b>524 404</b>	<b>6.0</b>	<b>583 580</b>	<b>0.5</b>	<b>59 176</b>

**Notes explicatives**

- (1) - reflète l'ajout de 0,5 poste d'agente ou d'agent de liaison communautaire, l'augmentation salariale, la progression sur la grille et le changement des avantages sociaux suite au transfert à la fiducie.
- (2) - reflète la tendance des dépenses historiques.

## POINT NO 5.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR

### ÉDUCATION PERMANENTE, COURS D'ÉTÉ ET LANGUES INT. (# 17) Budget 2017-2018

	Budget 2016-2017		Budget révisé 2016-2017		Budget 2017-2018		Écart ( ) Réduction dépenses	
	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses
<b>Autres</b>								
Frais de déplacement		3 500		3 500		4 000		500
Fournitures et services		10 000		10 000		12 000		2 000
Frais de communications		-		-		-		-
Meubles et équipement		-		-		4 000		4 000
Frais professionnels		50 000		50 000		30 000		(20 000)
sous-total		<b>63 500</b>		<b>63 500</b>		<b>50 000</b>		<b>(13 500)</b> (1)
<b>Total</b>	-	<b>63 500</b>	-	<b>63 500</b>	-	<b>50 000</b>	-	<b>(13 500)</b>

**Note explicative**

(1) - reflète les dépenses rattachées à la mise en place d'un volet du programme d'éducation pour les adultes.

## POINT NO 5.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR

### TRANSPORT DES ÉLÈVES (# 18) Budget 2017-2018

	Budget 2016-2017	Budget révisé 2016-2017	Budget 2017-2018	Écart ( ) Réduction dépenses
<b>Administration - CSViamonde</b>				
Réussite des élèves	37 890	37 890	40 014	2 124
Autres dépenses	1 500	1 500	1 500	-
sous-total	<b>39 390</b>	<b>39 390</b>	<b>41 514</b>	<b>2 124</b>
<b>Service de transport Francobus</b>				
Frais d'administration	528 000	528 000	567 000	39 000 (1)
Services contractuels	15 101 140	15 346 383	15 930 115	583 732 (2)
sous-total	<b>15 629 140</b>	<b>15 874 383</b>	<b>16 497 115</b>	<b>622 732</b>
<b>Service de transport des élèves Windsor-Essex</b>				
Frais d'administration	14 000	14 000	13 500	(500)
Services contractuels	347 000	347 000	412 000	65 000 (2)
sous-total	<b>361 000</b>	<b>361 000</b>	<b>425 500</b>	<b>64 500</b>
<b>Service de transport de Wellington Dufferin (Guelph, Orangeville)</b>				
Frais d'administration	23 000	23 000	24 000	1 000
Services contractuels	460 000	460 000	450 000	(10 000) (3)
sous-total	<b>483 000</b>	<b>483 000</b>	<b>474 000</b>	<b>(9 000)</b>
<b>Total</b>	<b>16 512 530</b>	<b>16 757 773</b>	<b>17 438 129</b>	<b>680 356</b>

**Notes explicatives**

- (1) - reflète les augmentations salariales, la progression sur la grille ainsi que les hausses aux avantages sociaux de même que des frais de consultants pour le processus de renouvellement de contrats avec les transporteurs ainsi que l'impact de la hausse des effectifs.
- (2) - reflète l'augmentation aux coûts de transport dû à l'ajout de routes à cause de l'augmentation des effectifs, l'ouverture d'écoles ainsi que le changement aux coûts des contrats de transport.
- (3) - reflète une diminution pour refléter les coûts des contrats de transport.

## POINT NO 5.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR

### INSTALLATIONS DESTINÉES AUX ÉLÈVES (# 19) Budget 2017-2018

	Budget 2016-2017	Budget révisé 2016-2017	Budget 2017-2018	Écart ( ) Réduction dépenses
<b>Service de la dette</b>				
Supportée par le Ministère	6 087 495	6 087 495	6 078 391	(9 104)
Non supportée par le Ministère	43 890	43 890	42 291	(1 599)
Total de la dette	<b>6 131 385</b>	<b>6 131 385</b>	<b>6 120 682</b>	<b>(10 703)</b> (1)
<b>Amortissement des immobilisations</b>	10 000 000	10 000 000	10 600 000	600 000 (2)
<b>Financement de la dette antérieure 1998</b>	570 114	570 114	570 114	-
<b>Total</b>	<b>16 701 499</b>	<b>16 701 499</b>	<b>17 290 796</b>	<b>589 297</b>

**Notes explicatives**

- (1) - reflète une diminution des charges d'intérêts à la suite des remboursements de la dette.  
 (2) - reflète l'augmentation due à l'amortissement des nouvelles écoles.

## PROJETS SPÉCIAUX (# 20) Budget 2017-2018

	Budget révisé 2016-2017	Budget 2017-2018	Écart ( ) Réduction de subventions
<b>REVENUS</b>			
<b><u>Ministère de l'Éducation - Autres programmes d'enseignement (APE)</u></b>			
Appui de la mise en oeuvre des politiques et des programmes	-	31 262	31 262
Appui de la mise en oeuvre du programme révisé de la maternelle et du jardin d'enfants comme du supplément de Faire croître le succès	-	45 333	45 333
Appui des écoles et des élèves de langue française de la 7 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année	-	2 162	2 162
Autisme : Appui de la transition vers le nouveau Programme ontarien des services en matière d'autisme	-	87 510	87 510
Écoles sécuritaires et tolérantes	48 889	48 989	100
Fonds pour la technologie et l'apprentissage	320 368	-	(320 368)
Formation et soutien en matière d'autisme	17 720	18 154	434
Politique d'aménagement linguistique (PAL)	20 000	18 000	(2 000)
Perfectionnement professionnel	-	64 502	64 502
Programme d'apprentissage et de leadership du personnel enseignant	-	-	-
Programme d'été - Accent sur les jeunes	25 000	25 000	-
Programmes des leaders de la petite enfance	86 550	-	(86 550)
Soutien à la mise en oeuvre du Programme PAJE	-	-	-
Stratégie renouvelée pour l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques (élémentaire et secondaire)	645 400	647 410	2 010
Utilisation communautaire des installations scolaires - Agente ou agent de liaison	63 200	63 200	-
Utilisation communautaire des installations scolaires - Écoles prioritaires	68 000	68 000	-
Autres projets	1 018 607	-	(1 018 607)
<b><u>Ministère de la Formation et des Collèges et Universités</u></b>			
PAJO			-
<b><u>Autres</u></b>			
Programme Odyssée - moniteurs de langue			-
<b>Revenus avant allocation aux initiatives</b>	<b>2 313 734</b>	<b>1 119 522</b>	<b>(1 194 212)</b>
<b><u>Allocations aux initiatives</u></b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Revenus supportant autres dépenses</b>	<b>2 313 734</b>	<b>1 119 522</b>	<b>(1 194 212)</b>

**Note explicative**

(1) reflète les subventions annoncées. D'autres subventions sont accordées en cours d'année et elles seront reflétées au budget révisé.

## AFFECTATIONS NON DISPONIBLES (# 21) Budget 2017-2018

	Budget 2016-2017	Budget 2017-2018	Écart ( ) Réduction dépenses
Intérêts courus	-	-	-
Achat de terrains	-	-	-
Fonds générés par les écoles	2 400 000	2 400 000	-
<b>Total</b>	<b>2 400 000</b>	<b>2 400 000</b>	-

# SECTION 5

## Gouvernance

# BUDGET 2017-2018

## Membres du Conseil

**Jean-François L'Heureux**  
Président



Toronto (Ouest)

**Véronique Emery**  
Membre du Conseil



Fort Erie, Niagara Falls, Pelham, Port Colborne, Welland, Thorold et Wainfleet

**Sylvie Landry**  
Membre du Conseil



Durham, Haliburton, Northumbria, Peterborough et Victoria

**François Guérin**  
Vice-président



York

**Pierre Girouard**  
Membre du Conseil



Brant, Halton et Hamilton-Wentworth et la partie de Niagara : Grimsby, Lincoln, Lincoln Ouest, Niagara-on-the-Lake et St. Catharines

**Chloë Robert**  
Membre du Conseil



Toronto (Centre)

**Julien Baeta**  
Membre du Conseil



Toronto (Est)

**Denis Trudel**  
Membre du Conseil



Huron, Middlesex, Perth, Waterloo et Wellington

**Yvon Rochefort**  
Membre du Conseil



Peel

**Guy Belcourt**  
Membre du Conseil



Bruce, Dufferin, Grey et Simcoe

**Pierre Lambert**  
Membre du Conseil



Chatham-Kent, Elgin, Haldimand-Norfolk, Lambton et Oxford

**Guillaume Teasdale**  
Membre du Conseil



Essex

**Pascal Hogue**  
Élève-conseiller



Tout le territoire

**Koubra Haggat**  
Élève-conseillère



Tout le territoire



### **Planification stratégique pluriannuel 2016-2020**

---

#### **Contexte**

Le Conseil scolaire Viamonde a adopté son nouveau plan stratégique quinquennal lors de la réunion d'organisation de décembre 2015.

#### **Plan opérationnel annuel**

Depuis son adoption, le plan stratégique sert de point d'ancrage pour l'ensemble des initiatives en place au Conseil scolaire Viamonde en lien avec les 4 grands axes stratégiques : «Réussite des élèves», «Bien-être des élèves et du personnel», «Croissance, rayonnement et engagement communautaire» et «Redevabilité et gestion des ressources».

Comme le plan stratégique pluriannuel se veut le véhicule des grandes orientations du conseil, l'administration en assure la mise en œuvre par l'entremise d'un plan opérationnel annuel qui est présenté au Conseil chaque mois de janvier. Celui-ci inclut les actions concrètes à entreprendre à chacune des 5 années du plan afin de cheminer vers l'atteinte des objectifs stratégiques et spécifiques du plan 2016-2020.

Lors de la présentation du rapport annuel au Conseil en janvier 2017, la direction de l'éducation a fait état de l'atteinte des cibles en étalant le bilan du plan opérationnel de 2016, soit la première des 5 années du plan stratégique.

## Plan stratégique pluriannuel 2016-2020 du Conseil scolaire Viamonde

### La vision du Conseil scolaire Viamonde

Un Conseil et des écoles dédiées aux élèves et offrant une formation :

- influencée par des valeurs éducatives orientées vers l'éthique, l'engagement et l'effort, la générosité et le partage, et le respect de la diversité culturelle;
- où les processus d'apprentissage et les compétences visées sont d'une excellente qualité et susceptibles de rendre les élèves aptes à actualiser leur projet de vie dans une société moderne;
- où le personnel est outillé afin de participer activement à créer les conditions optimales à notre réussite collective.

### Les priorités du ministère de l'Éducation

Dans son guide « Atteindre l'excellence » publié en avril 2014, le Ministère de l'Éducation de l'Ontario identifiait les objectifs prioritaires suivants à l'échelle de la province :

- **Atteindre l'excellence** : Les enfants et les élèves de tout âge auront un rendement scolaire élevé, acquerront des compétences précieuses et feront preuve de civisme. Les éducatrices et éducateurs bénéficieront d'un appui pour leur apprentissage continu et seront reconnus comme étant parmi les meilleurs du monde.
- **Assurer l'équité** : Tous les enfants et tous les élèves seront motivés à réaliser leur plein potentiel et vivront des expériences d'apprentissage enrichissantes depuis la naissance jusqu'à l'âge adulte.
- **Promouvoir le bien-être** : Tous les enfants et tous les élèves cultiveront une santé mentale et physique optimale et acquerront une image positive d'eux-mêmes, un sentiment d'appartenance et les compétences nécessaires pour faire des choix positifs.
- **Rehausser la confiance du public** : Les Ontariennes et Ontariens continueront d'avoir confiance en un système d'éducation financé par les deniers publics qui forme de nouvelles générations de citoyens sûrs d'eux, capables et bienveillants.

Source : *Atteindre l'excellence : Une vision renouvelée de l'éducation en Ontario – MÉO-ÉDU avril 2014*

Axes stratégiques	Objectifs stratégiques	Objectifs spécifiques 2016-2020 D'ici 2020...
<p><b>Axe 1 :</b> Réussite des élèves</p>	<p>Les actions de l'ensemble du personnel sont centrées sur la réussite et l'appui à la réussite de l'élève afin de permettre l'atteinte de son plein potentiel.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les taux de réussite annuels des élèves aux tests provinciaux de l'OQRE atteignent ou dépassent le taux de réussite provincial :               <ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 Les taux de réussite des élèves ayant des besoins particuliers (EED) aux tests provinciaux de l'OQRE (9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup>) augmentent de 10 %.</li> <li>1.2 Les taux de réussite des élèves ALF aux tests provinciaux augmentent de 10 %.</li> </ol> </li> <li>2. Les écoles assurent l'accueil et la transition fluide des élèves de la petite enfance :               <ol style="list-style-type: none"> <li>2.1 100% des écoles prévoient un programme d'accueil, d'accompagnement et de suivi dès la petite enfance.</li> </ol> </li> <li>3. Offrir des services et des lieux propices à l'apprentissage :               <ol style="list-style-type: none"> <li>3.1 Le nombre d'ententes de partenariats communautaires augmente de 25%.</li> <li>3.2 100% des écoles répondent aux normes de propreté et d'entretien du Conseil.</li> <li>3.3 100% des installations respectent les normes d'utilisation.</li> <li>3.4 100% des écoles possèdent une infrastructure et de l'équipement technologique qui soutiennent l'apprentissage.</li> <li>3.5 100% des besoins de dotation des écoles sont comblés par un personnel compétent et qualifié dès la rentrée scolaire.</li> </ol> </li> </ol>

<p><b>Axe 2 :</b> Bien-être des élèves et du personnel</p>	<p>Chaque élève et membre du personnel évoluent dans un milieu sain et sécuritaire où le respect des différences, l'équité et l'inclusion priment.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les écoles assurent un milieu d'apprentissage et de vie scolaire sain, sécuritaire et inclusif :             <ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 100 % des écoles font la promotion active de saines habitudes alimentaires, physiques et de vie.</li> <li>1.2 85 % des élèves et parents répondant au sondage sur le climat scolaire indiquent un niveau de satisfaction élevé face au milieu d'apprentissage et de vie scolaire.</li> </ol> </li> <li>2. Le Conseil assure un milieu de travail sain, sécuritaire et inclusif :             <ol style="list-style-type: none"> <li>2.1 85 % des répondants au sondage de satisfaction indiquent que le milieu de travail est sain, sécuritaire et inclusif.</li> </ol> </li> <li>3. Les écoles et le Conseil adoptent des pratiques écoresponsables :             <ol style="list-style-type: none"> <li>3.1 80 % des écoles sont certifiées « Éco-écoles » afin de réduire leur empreinte écologique et assurer le développement de la responsabilisation environnementale.</li> <li>3.2 La consommation d'énergie des écoles et des bureaux administratifs est réduite de 10 %.</li> </ol> </li> <li>4. 60% des édifices atteignent les standards d'accessibilité du Conseil.</li> </ol>
<p><b>Axe 3 :</b> Croissance, rayonnement et engagement communautaire</p>	<p>Le Conseil assume son rôle de chef de file au niveau de l'éducation laïque francophone de l'Ontario en répondant aux besoins de ses communautés et de sa clientèle actuelle et future.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le Conseil obtient le financement pour l'ouverture de dix nouvelles écoles dans les régions non desservies ou en croissance.</li> <li>2. Le Conseil fait la mise en œuvre d'un programme d'éducation internationale.</li> <li>3. Le Conseil fait la mise en œuvre d'un programme d'éducation aux adultes.</li> <li>4. Le Conseil maintient un taux de croissance annuel des effectifs scolaires minimal de 3,5 %.             <ol style="list-style-type: none"> <li>4.1 Le taux de rétention des élèves augmentera de 5 %.</li> </ol> </li> <li>5. Le Conseil accroît sa notoriété et son image de marque par la diffusion de ses succès, ceux de son personnel et de ses élèves.</li> </ol>

<b>Axe 4 :</b> Redevabilité et gestion des ressources	Le Conseil assure une gestion des ressources en lien avec ses priorités et ses obligations.	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Les membres du Conseil exercent un modèle de gouvernance axé sur les résultats de l'organisation.</li><li>2. Le Conseil gère ses ressources humaines, matérielles et financières avec transparence, équité, efficacité et redevabilité.<ol style="list-style-type: none"><li>2.1 La mise en place de nouveaux outils et de processus facilite la gestion.</li><li>2.2 La capacité professionnelle du personnel croît de façon continue par l'entremise de perfectionnement professionnel.</li><li>2.3 Le Conseil s'assure de communiquer régulièrement aux parents, membres du personnel et élèves ses décisions, ses résultats et ses projets.</li></ol></li></ol>
--	---	--

# SECTION 6

## Éducation

# BUDGET 2017-2018

### **Amélioration du rendement, réussite et bien-être des élèves**

---

#### **Description**

Les Services pédagogiques travaillent auprès du personnel enseignant et des divers intervenantes et intervenants des écoles à perfectionner la pratique pédagogique. C'est par le biais de formations, d'expérimentation, de projets d'accompagnement, d'initiatives et d'appui continu et ponctuel que les enseignantes et enseignants sont amenés à apporter des changements dans leur pratique, à adapter leur enseignement aux caractéristiques et aux besoins des élèves et à travailler en collaboration avec les divers intervenantes ou intervenants.

Les Services pédagogiques travaillent à :

- accroître la capacité des écoles à identifier les points forts, les domaines qui méritent une attention particulière et les prochaines étapes à entreprendre à l'aide du parcours fondamental;
- assurer une planification de l'amélioration plus efficace, précise et intentionnelle au sein des écoles à l'aide de rencontres des équipes de la réussite et de visites du cadre d'efficacité;
- déterminer les stratégies de suivis, de rétroaction et d'appui nécessaires à l'amélioration continue et à la responsabilisation par le biais de l'accompagnement des écoles ou des réseaux de formation;
- développer la culture des données afin de mieux cibler les interventions ou les ajustements à mettre en place en salle de classe;
- mettre en valeur les pratiques à haut rendement visant à aider le personnel scolaire afin qu'il appuie chaque élève selon ses besoins;
- vivre un virage vers l'ère numérique où les enseignants font l'utilisation pédagogique de la technologie pour appuyer l'amélioration du rendement des élèves; et,
- sensibiliser le personnel des écoles en matière d'éducation autochtone.

#### **Services fournis**

- activités de formation (p. ex., littératie, numératie (complices pédagogiques), planification et évaluation, Programme d'apprentissage pour le jardin d'enfants (PAJE), Communication orale à la petite enfance, tests provinciaux de l'OQRE et compétences du 21<sup>e</sup> siècle, programmes au secondaire (COOP et Orientation scolaire), transition à la 1<sup>re</sup> année, environnement, éducation autochtone et technologie);
- activités d'accompagnement pour répondre aux besoins particuliers des écoles (planification et évaluation des apprentissages, différenciation pédagogique, intégration des technologies en salle de classe, commentaires de bulletin élémentaire et secondaire, mise en œuvre du PAJE, COPE, outil diagnostique À pas de géant, Cinq au quotidien/Méthode CAFÉ, gestion de classe);

### **Amélioration du rendement, réussite et bien-être des élèves**

---

- préparation de matériel d'appui pour l'animation d'activités pédagogiques et d'apprentissage professionnel au sein des écoles lors des journées pédagogiques;
- accompagnement des directions et du personnel enseignant afin de développer le leadership pédagogique de l'équipe-école (planification et animation de rencontres de communautés d'apprentissage professionnelles (CAP) – méthodes d'amélioration du rendement scolaire; monitoring – culture des données (outil de gestion de données *Compass 4 Success*) et suivi des Plans d'amélioration des écoles;
- initiative de *l'Engagement, de l'amélioration et du monitoring systémique (EAMS)* pour les écoles ciblées;
- appui aux projets de recherche-action dans les écoles : p. ex., *Curiosité naturelle*, *Trousse d'acquisition des compétences langagières en français (TACLEF)*, *Initiative de recherche sur l'innovation au 21<sup>e</sup> siècle (CODE)*, et *Communication orale à la petite enfance (COPE)*;
- programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant (PIPNE); réseau de huit sessions (quatre en présentiel; quatre webinaires) et deux sessions pour les nouveaux mentors;
- réseau de formation pour le personnel enseignant ALF et PANA;
- réseau des enseignants de 9<sup>e</sup> année en mathématique;
- programme pour favoriser le virage numérique;
- projets d'accompagnement en littératie et en numératie selon le modèle du *Parcours fondamental d'enseignement et d'apprentissage*;
- stratégie provinciale en mathématiques de la M-12<sup>e</sup> année;
- réseau de formation pour l'enseignement de l'anglais de la 4<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année;
- formations OQRE (administration des tests, trucs et astuces pour la préparation aux tests de 3<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> année);
- rencontre de réseautage en technologie de la 4<sup>e</sup> année à la 12<sup>e</sup> année (STEAM et Programmation 101);
- réseau pour le personnel en orientation scolaire et le personnel responsable du Programme d'éducation coopérative (COOP) et du Programme d'apprentissage des jeunes de l'Ontario (PAJO); et,
- visites d'appui du Cadre d'efficacité des écoles.

#### **Réalisations au cours de 2016-2017**

- 48 écoles ont bénéficié d'appui ponctuel des services pédagogiques afin de répondre à des besoins particuliers;
- 92 nouveaux membres du personnel enseignant ont participé au PIPNE (formations et accompagnement des mentorés) ainsi que 20 suppléants à long terme;
- environ 74 membres du personnel enseignant chevronné ont agi en tant que mentors et ont participé à deux rencontres de formation pour les mentors;

### **Amélioration du rendement, réussite et bien-être des élèves**

---

- toutes les écoles bénéficient de fonds pour l'animation de *Communautés d'apprentissage professionnelles (CAP) – méthodes d'amélioration du rendement scolaire*;
- accompagnement d'une école dans la mise en place de la pyramide d'intervention;
- réseau environnement et approche de l'enseignement autochtone;
- réseau de la transition à la 1<sup>re</sup> année;
- toutes les écoles sont en projet d'amélioration de l'enseignement et de l'apprentissage tels que :
  - 28 écoles élémentaires participent aux projets d'accompagnement en littératie et numératie;
  - 14 écoles secondaires participent aux projets d'accompagnement en numératie;
  - 6 écoles élémentaires participent à *l'initiative de l'Engagement, de l'amélioration et du monitoring systémiques (EAMS)*;
  - 1 école élémentaire participe à *l'implantation de la pyramide d'intervention*;
  - 14 écoles secondaires et 4 écoles élémentaires participent à *l'Initiative de recherche sur l'innovation au 21<sup>e</sup> siècle et de l'apprentissage actif* ;
  - toutes les écoles élémentaires et les écoles secondaires participent à *l'Initiative de recherche sur l'innovation au 21<sup>e</sup> siècle (STEAM et programmation 101)*;
  - 1 école élémentaire participe au projet *Communication orale à la petite enfance (COPE)*;
  - 8 écoles secondaires et 2 écoles élémentaires participent à la *Stratégie provinciale d'accompagnement en mathématiques M-12<sup>e</sup> année* ;
  - 5 écoles secondaires et 12 écoles élémentaires participent au programme *Viamonde 21-Virage à l'ère numérique*;
  - 48 écoles participent au Réseau de formation pour le personnel enseignant ressource de l'ALF et du PANA;
  - 34 écoles ont participé aux formations en lien au PAJE ;
  - 34 écoles ont participé à la formation *la transition à la 1<sup>re</sup> année*;
  - 11 écoles ont participé à la formation d'enseignantes ou d'enseignants ressources *7<sup>e</sup>-8<sup>e</sup> année en numératie*;
  - 22 écoles ont participé au réseau *Je fais ma part*;
  - 4 classes laboratoire permettent l'observation de pratiques efficaces pour la mise en œuvre du PAJE ce qui a permis de répondre à toutes les demandes de visite;
  - matériel pédagogique :
    - les progressions des apprentissages
    - activités de manipulations; et,

### **Amélioration du rendement, réussite et bien-être des élèves**

---

- 9 classes du Programme d'été (2016) de littératie et de numératie desservent la région de Toronto, de Brampton, d'Etobicoke, de la péninsule du Niagara, et de Windsor. Un total de 126 élèves bénéficient du programme et notent des améliorations en lecture et en mathématiques.

#### **Priorités pour 2017-2018**

La planification, l'évaluation de l'apprentissage et de l'enseignement et le bien-être seront le point de mire de l'année scolaire 2017-2018. L'initiative vise l'utilisation des données en appui à la différenciation pédagogique au sein de toutes les écoles. Cette stratégie vise également l'harmonisation des pratiques pédagogiques (incluant l'enseignement des HAHT). Le modèle alliera la formation et l'accompagnement du personnel scolaire, du personnel enseignant et de directions.

- **Réseau des directions :**
  - suivi des plans d'amélioration des écoles;
  - monitoring pédagogique;
  - analyse et interprétation des données; et,
  - suivi et interventions des élèves à risque.
- **Activités de formation :**
  - planification des apprentissages et de l'évaluation (en complément à l'accompagnement offert dans les écoles);
  - PAJE; et,
  - la numératie M-12;  
*\* les activités de formation vont inclure l'approche autochtone et la techno pédagogie.*
- **Activités d'accompagnement :**
  - planification des apprentissages et de l'évaluation (accompagnement systémique touchant l'ensemble des écoles élémentaires et des écoles secondaires);
  - littératie, numératie, gestion de classe (accompagnement ciblé selon les besoins des écoles);
  - Stratégie M-12 en numératie (les transitions M-3<sup>e</sup> année et 4<sup>e</sup> à 8<sup>e</sup> année); et,
  - Initiative de *l'Engagement, de l'amélioration et du monitoring systémiques* (EAMS) pour les écoles ciblées.
- **Réseau de formation :**
  - ALF/PANA;
  - apprentissage actif au cycle intermédiaire et supérieur;

### **Amélioration du rendement, réussite et bien-être des élèves**

---

- anglais (4<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> année) et English (secondaire);
- numératie (1<sup>re</sup> - 9<sup>e</sup> année);
- réseaux des enseignants de 9<sup>e</sup> année pour les parcours théoriques et appliqués et en numératie;
- réseau des enseignants PAJE;
- réseau des enseignantes et des enseignants ressources en numératie (en collaboration avec les services à l'élève);
- réseau des enseignantes et des enseignants en 1<sup>re</sup> année : transition du cycle préparatoire à primaire (guide cursive, étude de mots et enseignement de l'orthographe et numératie);
- réseau du personnel enseignant en robotique et en programmation (cycles moyen, intermédiaire et supérieur);
- réseau du personnel en enseignement pour l'éducation autochtone (PNMI) et l'environnement;
- programme Viamonde 21 (année 3); et,
- programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant (PIPNE).

### **Animation culturelle**

---

#### **Description**

Afin de favoriser la création d'un espace culturel francophone, la présence d'un personnel en animation culturelle est assurée dans chacune des écoles. Celui-ci propose et planifie, en collaboration avec le personnel de l'école et de la communauté, des activités qui permettront aux élèves de trouver leur place, de développer leur créativité et de se sentir interpellés en tant que citoyen éclairé et responsable de la construction de la société.

#### **Services fournis**

Le service d'animation culturelle collabore et appuie :

- les écoles à l'amélioration de la communication orale chez les élèves;
- les écoles à la réalisation de projets (logistique, préparation d'un groupe d'élève);
- le développement des compétences d'organisation d'activités par et pour les élèves (organisation, logistique, animation);
- le fonctionnement des conseils des élèves dans les écoles;
- les écoles à accueillir les spectacles de Réseau Ontario;
- les élèves qui siègent au comité de participation des élèves du CSViamonde;
- le personnel enseignant à l'élaboration de projets et d'activités en lien au curriculum scolaire;
- les activités en salle de classe lors d'interventions périscolaires et parascolaires selon les domaines d'expertise notamment montages photo et vidéo, improvisation, art, musique, danse, environnement, radio scolaire, journal;
- le développement et le partage des ressources en français;
- le personnel enseignant dans la mise en pratique des stratégies de leadership et de pédagogie culturelle;
- les services pédagogiques à la création d'ateliers pour le PIPNPE en matière d'aménagement linguistique;
- les services en EED à la planification d'ateliers portant sur la gestion du stress, l'intimidation et l'estime de soi;
- les accompagnatrices-écoles sécuritaires et tolérantes dans la création et dans la promotion d'activités et de ressources pour le conseil scolaire Viamonde (les Comités LGBTQ, journées thèmes, bien-être, etc.) au sein des écoles;
- diverses initiatives ministérielles à titre de consultant;
- les partenaires et les organismes francophones à faire la mise en œuvre de projets et d'activités au sein des écoles;
- divers groupes (écoles, partenaires communautaires, ministère EDU) dans la conception de matériel pouvant servir à l'animation de thèmes variés (danse, musique, arts, techno, etc.); et,
- les équipes-conseils à mettre en place des initiatives ou de projets en lien aux compétences du 21<sup>e</sup> siècle.

### Animation culturelle

---

#### Réalisations 2016-2017

- activités de liaison entre les écoles élémentaires et les écoles secondaires favorisant la rétention et le recrutement;
- activités alliances entre écoles favorisant l'établissement de liens significatifs pour les élèves et des situations d'apprentissage et de construction identitaire qui sont authentique notamment les activités Franco-Fête; festival des arts, semaine bien-être, Ateliers sur l'estime de soi, Foot au Bout, Piste et pelouse, Semaine de l'amitié, « Santé » vous bien, Radio scolaire, Via DJ, écoresponsable, Improvisation;
- activités communautaires et citoyennes telles que les collectes de fonds pour *Free The Children, Me To We*, coanimation d'ateliers avec les centres de santé communautaires;
- planification et liens avec les conseils des élèves (planification de la transition entre les conseils des élèves sortants et nouvellement élus, co-planification avec les écoles à la création et à la révision de la constitution des conseils des élèves dans toutes nos écoles secondaires, accompagnement des deux élèves conseillers scolaires, planification des activités d'accueil pour les nouveaux élèves, travail avec les enseignants conseillers; appui à l'enseignant conseiller pour la campagne électorale. Deux rencontres régionales ont eu lieu dans 4 régions;
- 2 rencontres en face à face, en vidéoconférences et en audioconférences, avec les élèves qui siègent au comité de participation des élèves du CSViamonde (planification stratégique, validation et consultation);
- promotion et valorisation d'activités sur les plans régional et provincial tels que les *Jeux franco-ontariens*, les activités de la *FESFO*, le *Parlement Jeunesse*, délégation jeunesse à l'*ACELF*, des concours variés (QUAD9, art oratoire Richelieu, Affiche tes couleurs!, Décris-moi une photo, Cinéfranco, Sommet gai-hétéro, etc.);
- ateliers « Clé en main » pour les écoles élémentaires (Karaoké francophone, théâtre des marionnettes, Virelangues, Dixit, etc.);
- promotion d'activités culturelles et en lien à la Vie saine:
  - participation à *Contact Ontarois* pour faire la sélection et la promotion des spectacles de *Réseau Ontario*;
  - co-planification de capsules pédagogiques et publicitaires;
  - appui au projet *Écho d'un peuple régional (Windsor et London)*;
  - appui projets *Exprime-toi, Patrimoine africain, Les Zinspirés Toronto, l'Alliance Française de Toronto*;
  - participation à la Course de Toronto;
  - participation à la *Grande Traversée*;
  - participation à Ligue de soccer 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> du CSViamonde;
  - participation au Festival provincial de danse; et,
  - travail avec les centres communautaires à promouvoir les spectacles et les programmes éducatifs.

## **POINT NO 5.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR**



### **Animation culturelle**

---

- journées de leadership par regroupement d'écoles pour les élèves de 6<sup>e</sup> année;
- tournois régionaux et finaux de la LIEV (Ligue d'improvisation des élèves de Viamonde); et,
- appui aux initiatives du PNMI (St-Joseph et Quatre Rivières).

#### **Priorités pour 2017-2018**

- mise en œuvre des projets et des initiatives proposés par les centres culturels, communautaires ou de santé;
- planification avec les agentes et les agents de liaison communautaire et avec les agents de communications pour faire valoir les projets d'envergure au Conseil;
- collaboration avec le service de communications et des écoles à la mise en œuvre des journées thématiques Viamonde;
- formation et concertation avec les six moniteurs de langue à l'élémentaire;
- activités de rassemblement - poursuivre les projets régionaux dans les regroupements d'écoles (secondaires et élémentaires);
- activités communautaires et citoyennes favorisant le développement du caractère;
- promotion des spectacles de Réseau Ontario;
- activités de développement du leadership chez les élèves :
  - rencontres avec les enseignants conseillers en septembre 2017;
  - Forum des jeunes du 25 au 27 octobre 2017 au YMCA Cedarglen à Kleinburg pour les conseils des élèves du secondaire (activités portant notamment sur les techniques d'animation, de leadership, du climat scolaire, de l'engagement civique); et,
  - rencontres régionales des Conseils des élèves à l'automne 2017 et l'hiver 2018.
- activités sur les plans régional et provincial :
  - participation au tournoi provincial d'improvisation GAZOU D'OR 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup>;
  - participation au tournoi d'improvisation provincial *L'AFOLIE* pour les élèves de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année;
  - accueil du mini-spectacle de l'Echo du peuple dans quelques écoles;
  - participation au Parlement Jeunesse de l'Ontario;
  - participation aux jeux franco-ontariens;
  - participation à Vision'Arts; et,
  - participation au festival provincial de danse.
- une série de tournois régionaux (janvier/février 2017) et un tournoi final de la LIEV (ligue d'improvisation des élèves de Viamonde), 7<sup>e</sup>-8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup>-12<sup>e</sup>.
- poursuivre la formation DJay pour les écoles secondaires (personnel enseignant et élèves).
- Appui à la ligue de soccer 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> du CSViamonde (tournois régionaux et finaux).

### **Animation culturelle**

---

- appui aux initiatives en lien aux Écoles inclusives et tolérantes;
- appui aux initiatives en lien au dossier PNMI;
- journées de leadership pour les élèves de la 4<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année;
- rencontre en face à face avec les élèves qui siègent au CPÉ (comité de participation des élèves) du CSViamonde pour valider la planification d'initiatives variées et pour la mise en œuvre d'une initiative CSViamonde visant *l'accueil dans nos écoles*;
- accueil de la Grande Traversée;
- échanges de classes possibles par l'entremise de l'ACELF;
- 3<sup>e</sup> Édition du Festival de musique Monde le son pour les élèves du secondaire.
- formation du personnel aviseur (ceux et celles qui s'occupent du conseil des élèves dans leurs écoles);
- rencontres régionales des conseils des élèves, en personne et par téléconférence;
- participation aux communautés d'apprentissage professionnelles avec le personnel de certaines écoles secondaires pour y intégrer les éléments de la politique d'aménagement linguistique et les référents culturels;
- appui aux services pédagogiques à la mise en place d'un projet avec IDI (International Dialogue Institute); et,
- appuie auprès de l'école secondaire Gabriel-Dumont dans le cadre du programme « Artistes en résidence ».

### **Écoles à l'ère numérique**

---

#### **Description**

Différents projets favorisant l'utilisation de la technologie au service de l'apprentissage permettent aux élèves de développer des compétences à utiliser des outils de travail et de communication à l'ère numérique et du 21<sup>e</sup> siècle ainsi que de s'ouvrir sur le monde. Ils pourront ainsi occuper un espace en français pour se reconnaître, s'affirmer et grandir sur le plan des réalités ontarienne et mondiale et devenir des citoyens numériques compétents.

#### **Services fournis**

- accompagnement et formation sur les diverses technologies éducatives telles que l'Environnement d'apprentissage virtuel (EAV), Office 365, médias sociaux, le tableau blanc interactif et appareils technologiques;
- appui aux écoles par le PREAV pour l'utilisation du EAV;
- appuie aux écoles dans le cadre de l'accompagnement par les accompagnatrices, les accompagnateurs et les conseillères et les conseillers pédagogiques;
- support du réseau de formation sur l'intégration et la planification des approches pédagogiques favorisant l'utilisation de la technologie d'aide et de la technologie en général;
- soutien de *Viamonde21* : un programme d'accompagnement en appuie à l'intégration des technologies en salle de classe et vise aussi le partage d'expertise professionnelle entre le personnel enseignant du Conseil dans le cadre de la foire technologique nommée *Rassemblement Viamonde21*; et,
- appui du projet d'accompagnement *Direction 21* qui vise de développer les compétences liées à l'enseignement et à l'apprentissage à l'ère numérique et de transformer les pratiques de leadership pédagogiques visant la réussite des élèves.

#### **Réalisations au cours de 2016-2017**

- formation sur les compétences mondiales (compétences du 21<sup>e</sup> siècle);
- accompagnement dans le cadre du programme V21 de 17 écoles du Conseil (intégration au programme Viamonde 21 année 2);
- accompagnement de directions et de directions adjointes du Conseil dans le cadre du programme *Direction 21* avec l'appui du personnel du CFORP;
- organisation de *Direction 21*, rencontres régionales ouvertes à toutes les directions du Conseil;
- organisation de *foire Direction 21* pour l'ensemble des directions du Conseil;
- organisation de la troisième édition de la foire technologique *Rassemblement Viamonde21* pour l'ensemble des enseignants du Conseil et animé entièrement par des enseignants et des élèves du conseil;

### **Écoles à l'ère numérique**

---

- mise en œuvre du réseau STEAM pour le personnel enseignant du Conseil de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année intéressé à découvrir comment intégrer la programmation dans leurs cours (particulièrement le personnel de sciences, de technologie et d'informatique);
- mise en œuvre du réseau de programmation 101 pour le personnel enseignant de la 4<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année;
- formation sur l'intégration des technologies dans le cadre des formations et de l'accompagnement offert par l'équipe du service pédagogique; et,
- formation et accompagnement sur l'utilisation de la plateforme EAV et Office 365.

### **Priorités pour 2017-2018**

- poursuite de la mise en œuvre des modules *Identité citoyenneté numérique (ICN)*;
- appui aux écoles pour assurer la mise en œuvre AVAN;
- poursuivre le programme *Direction 21*;
- poursuivre le programme *d'accompagnement Viamonde21* année 3;
- accompagnement en appui à l'intégration des technologies en salle de classe avec les écoles existantes et cibler de nouvelles écoles à inclure au programme (viser l'innovation);
- poursuivre le partage d'expertise dans le cadre du *rassemblement technologique Viamonde21* (avec un volet « innovation » des pratiques);
- bâtir et soutenir la capacité au sein des services pédagogiques; et,
- bâtir et soutenir la capacité au sein du personnel-cadre.

### **Les écoles tolérantes**

---

#### **Description**

L'école a l'obligation d'offrir un environnement sain et sécuritaire à tous les élèves, parents et membres du personnel où l'on privilégie la responsabilité, le respect, le civisme, la civilité et l'excellence scolaire dans un climat d'apprentissage et d'enseignement sécuritaire et inclusif. De plus, l'école a pour but de promouvoir un environnement scolaire et de travail inclusif, libre de toute forme de discrimination où l'ensemble des membres de sa communauté scolaire, à savoir, les élèves, les membres du personnel, les parents, tuteurs ou tutrices et tout autre intervenant, se sentent respectés, appuyés et valorisés et sont traités avec dignité, respect et équité.

Les initiatives suivantes sont en réponse aux exigences du ministère de l'Éducation en ce qui a trait aux initiatives des écoles sécuritaires et à la *Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive*.

#### **Services fournis**

- présentations portant sur la *Loi sur les Écoles sécuritaires et tolérantes* et les enjeux du climat scolaire;
- protocoles avec la police à travers le territoire du Conseil incluant le protocole en prévention de la violence;
- participation au Comité de travail-école sécuritaire et tolérante;
- collecte et analyse des données portant sur la sécurité dans les écoles;
- co-lead du réseau des 12 CSLF sur l'équité et l'éducation inclusive;
- appui aux écoles dans la création et la mise en œuvre des plans de prévention et de sensibilisation à l'intimidation;
- appui à divers comités d'écoles (Alliance-Gai Hétéro, Équipe de la réussite, Comité anti-intimidation, et autres);
- création, partage et mise en œuvre de ressources et liens au curriculum;
- appui aux écoles et à leur communauté scolaire sous forme d'ateliers, de rencontres et de formation sur divers sujets touchant à l'équité et l'inclusion; et,
- réseautage avec des organismes et partenaires communautaires.

#### **Réalisations au cours de 2016-2017**

- initiative visant l'amélioration d'un climat sain et sécuritaire à l'école par l'entremise d'un programme axé sur le renforcement du comportement positif des élèves dans au moins 3 écoles de chaque région du Conseil;
- appui et accompagnement des directions d'école dans l'analyse des données du sondage sur le climat scolaire 2015-2016. L'exercice a permis la rédaction d'objectifs en ce sens au Plan d'amélioration de chaque école puis la mise en œuvre d'objectifs visant le développement et le maintien d'un climat scolaire positif;
- appui à un projet de recherche mené par l'IEPO de l'Université de Toronto aux écoles Gabrielle-Roy et Collège Français de Toronto;

### **Les écoles tolérantes**

---

- participation au comité organisateur du forum OUTShine/Audace 2017. Une délégation d'élèves du Conseil a participé à ce forum et l'équipe des accompagnatrices et accompagnateurs du Conseil a assuré l'animation de sessions de travail et d'ateliers;
- participation au Colloque sur le climat scolaire à Ottawa;
- tenue de sessions régionales de travail avec les élèves et le personnel enseignant œuvrant au sein des Alliances LGBTQ;
- accompagnement de certaines écoles pour la création, la rédaction et la mise en œuvre des plans de prévention et d'intervention en matière d'intimidation;
- préparation de matériel à l'intention du personnel scolaire pour appuyer les écoles lors de la Semaine de prévention et de sensibilisation à l'intimidation;
- planification et élaboration de ressources et de matériel à l'intention des écoles pour faciliter l'animation de journées pédagogiques sur les thèmes de l'intimidation et du climat scolaire;
- élaboration et partage d'ateliers, dans certaines écoles, pour créer un climat scolaire inclusif; et,
- élaboration de matériel à l'intention du personnel des écoles dans le cadre de la Journée Viamonde Viarose.

### **Priorités pour 2017-2018**

- administration du sondage sur l'intimidation et le climat scolaire dans toutes les écoles du Conseil;
- analyse de données sur les suspensions et incidents violents dans les écoles du Conseil;
- développement d'un programme d'appui aux élèves qui font l'objet de suspension;
- maintien et appui des projets pour prévenir et contrer l'intimidation dans toutes les écoles du Conseil;
- mise à jour de l'initiative sur le comportement positif et la gestion du comportement positif dans toutes les écoles du Conseil;
- appui et maintien des projets favorisant l'inclusion, l'équité et le respect des différences;
- maintien la mise en œuvre des alliances gai-hétéro; sensibilisation des directions et des directions adjointes par rapport au dossier LGBTQ dans les écoles qui n'ont pas d'Alliances en place;
- maintien des partenariats avec diverses agences et associations (Outshine, Canadian Centre for Gender and Sexual Diversity, Get Real, etc.); et,
- collaboration avec les équipes de Santé mentale, de l'EED et des Services pédagogiques sur le dossier du climat scolaire.

### **Éducation autochtone**

---

#### **Description**

Au Conseil scolaire Viamonde, l'ouverture sur le monde est une valeur qui est chère, tout comme l'est le respect des différences. La diversité est une richesse pour le système scolaire et elle doit être cultivée. Le Conseil soutient l'apprentissage et la réussite des élèves autochtones et veut faire connaître la culture, l'histoire et la perspective des Premières Nations, des Métis et des Inuits dans ses écoles et à travers tous les curriculums.

#### **Services fournis**

Un appui pédagogique pour toutes les écoles est offert à travers les services des conseillères et conseillers pédagogiques, accompagnatrices et accompagnateurs ainsi qu'animatrices et animateurs culturels. La conseillère en éducation autochtone voit à leur formation lors de rassemblements des équipes pédagogiques. Elle sert aussi de ressource dans le domaine de la sensibilisation à la réalité Premières Nations, Métis et Inuits.

#### **Réalisations au cours de 2016-2017**

- relancer le document d'auto-identification et nous avons dépassé notre cible et sommes rendus à 263 (2,4% des effectifs);
- sensibilisation des écoles secondaires à l'existence du cours - culture métisse;
- continuation de la collaboration avec nos différents partenaires communautaires;
- création d'une trousse authentique en culture autochtone pour les classes du programme PAJE (référénts culturels, livres, affiches, guide pédagogique);
- diffusion de notre emblème Premières Nations, Métis et Inuits sur le matériel promotionnel et éducatif;
- formation « Sensibilisation culturelle autochtone » pour tout le secteur éducatif;
- continuation du parcours entre les écoles L'Odyssée et des Quatre-Rivières pour une deuxième année;
- réseau « Je fais ma part » - Intégration de la perspective autochtone au sein des initiatives environnementales dans les écoles (ÉcoÉcoles et autres);
- formation pour techniciennes et techniciens en bibliothèques (comment évaluer la qualité des ressources);
- formation et appui aux comités PNMI dans les écoles secondaires;
- intégration de la perspective autochtone dans les MHS – ateliers sur place;
- sensibilisation à la Stratégie d'éducation autochtone dans les formations (English, PIPNPE);

### **Éducation autochtone**

---

- reconnaissance des terres traditionnelles et traitées pour chaque école et bureau du Conseil aux annonces du matin et en début des formations et de rencontres;
- appui pour la planification de journée de reconnaissance de la culture du premier peuple dans les écoles: Mois de l'éducation autochtone;
- rédaction d'un guide pédagogique pour les Cartes culturelles de BANAC (Études sociales et littératie); et,
- organisation de la semaine de reconnaissance des traités dans toutes les écoles.

### **Priorités pour 2017-2018**

- création d'un cahier pédagogique à distribuer à tout le personnel enseignant du Conseil et désignation d'un leader dans chaque école;
- planification et appui auprès de chaque équipe des services pédagogiques pour l'intégration de la perspective, les approches ou les stratégies efficaces et pertinentes aux élèves autochtones surtout, mais bon pour tous les élèves;
- appui aux élèves : sondage de ressources dans chacune des écoles et assurer que tous aient les ressources de base;
- appui aux élèves : coordonné des visites de partenaires/aînés/artiste dans les écoles ;
- appui aux élèves : augmenter le nombre de comités PNMI dans les écoles secondaires – liées à santé et le bien-être;
- inviter des partenaires pour des ateliers dans les écoles : arts, roue de médecine, danse/conté, traités ;
- appui au personnel enseignant : ressources pédagogiques au EAV – continuer à l'ajout et l'intégration de la perspective et culture dans toutes les formations aux services pédagogiques;
- appui plus soutenu dans les écoles de Toronto et Oshawa;
- projet tri-conseil – numératie (intégration Anishnabek dans les maths);
- projet tri-conseil – santé et bien-être pour l'équipe EED; et,
- relancer le document d'auto-identification dans les régions où les élèves ne se sont pas identifiés.

### **Éducation des adultes**

---

#### **Description**

Le succès des apprenants adultes est essentiel à la vitalité des collectivités et de l'économie. Le Conseil scolaire Viamonde croit qu'il peut faire une différence à ce niveau en offrant un programme de l'éducation aux adultes et de l'éducation permanente visant les groupes suivants et leurs besoins respectifs :

- les parents des élèves qui fréquentent nos écoles;
- les nouveaux arrivants qui veulent mettre à profit leurs connaissances dans le milieu du travail;
- les jeunes adultes qui doivent reprendre leurs études avant de pouvoir percer le marché du travail; et,
- les adultes, les retraités et les personnes âgées désireuses de relever de nouveaux défis ou de parfaire leur culture personnelle.

#### **Services fournis**

- Cours de langue seconde du Ministère des affaires civiques et de l'immigration (MACI)

#### **Réalisations pour 2016-2017**

- participation aux rencontres provinciales sur la Stratégie provinciale pour l'éducation des adultes;
- développement d'un partenariat avec les conseils scolaires limitrophes et les organismes communautaires œuvrant auprès des apprenants adultes, sous le lead du Conseil scolaire Providence. Objectif : favoriser la collaboration et les partenariats afin d'offrir de façon plus cohérente et efficace une gamme étendue de programmes et services dans le sud-ouest de l'Ontario;
- participation aux activités d'automne de l'*Association ontarienne des administrateurs de l'éducation des adultes et de l'éducation permanente des conseils scolaires*- réseautage;
- engagement du Conseil à participer au protocole d'entente des conseils scolaires de langue française qui établit leur coopération sous le nom de Table provinciale de concertation des conseils scolaires pour l'éducation des adultes (la Table de concertation);
- embauche de firmes d'expert-conseils pour effectuer une étude de marché et développer un plan d'action pour la mise en œuvre d'un programme d'éducation aux adultes;
- mise sur pied d'un comité d'éducation aux adultes;
- consultations sur la vision et les options de programmation pour des programmes d'éducation aux adultes;
- lancement des cours de Français langue seconde pour adultes du Ministère d'immigration et des affaires civiques (MACI) à l'été 2017;

### **Éducation des adultes**

---

#### **Priorités pour 2017-2018**

- développer un plan d'affaire;
- compléter le plan d'action;
- apporter des recommandations pour une structure éventuelle d'éducation aux adultes;
- développement d'une campagne faisant la promotion du service sur les territoires du Conseil ciblés; maintien du partenariat avec les conseils scolaires limitrophes et les organismes communautaires; et,
- développement du réseautage par l'entremise de CESBA et de ses activités saisonnières.

## Éducation internationale

---

### Description

Le programme Éducation internationale regroupe trois volets qui ont en commun d'augmenter la visibilité et le rayonnement du Conseil scolaire Viamonde.

1. *Relations internationales* : favorise le développement de programmes de coopération éducative entre partenaires de différents pays.
2. *Mondialiser l'expérience éducative des élèves de Viamonde – Élèves Viamonde, citoyens du monde* : permet l'ajout d'une perspective mondiale au curriculum offert dans nos écoles, visant notamment l'offre d'un certificat d'études internationales.
3. *Viamonde International (recrutement d'élèves internationaux)* : vise notre appropriation d'une part du marché croissant d'élèves internationaux qui veulent venir étudier au Canada.

### Services fournis

- recrutement d'élèves internationaux;
- appui et accompagnement des élèves internationaux inscrits dans l'une des six écoles secondaires du Conseil scolaire Viamonde visées par le programme (placement, camps d'accueil, suivis réguliers et ponctuels);
- appui au personnel des écoles qui accueillent des élèves internationaux par l'entremise de formations diverses;
- développement de partenariats pédagogiques avec les Académies de Paris et de Rennes; et,
- mise en œuvre du programme menant au certificat d'études internationales : développement de matériel pédagogique, formation du personnel enseignant, appui dans les écoles.

### Réalisations au cours de 2016-2017

- développement et distribution de matériel promotionnel Viamonde International;
- participation à des foires de recrutement d'élèves internationaux à Berlin, au Mexique et à Vancouver. Plusieurs contacts ont été établis avec des agences représentant des élèves internationaux;
- formation auprès des directions et du personnel des écoles Gabriel-Dumont, Jeunes sans frontières, Gaétan-Gervais, Toronto-Ouest, Collège Français et Etienne-Brulé, ciblée pour recevoir des élèves de l'éducation internationale;
- implication à des rencontres au Ministère au niveau de l'éducation internationale;
- participation à un colloque sur l'éducation internationale francophone à Rio de Janeiro et au Sao Paulo organisé par le Consulat du Canada au Brésil;

## Éducation internationale

---

- abonnement à diverses associations et participation à des colloques afin de positionner Viamonde comme un joueur de premier plan dans le domaine de l'Éducation internationale;
- participation à la préparation du volet francophone d'un colloque sur l'éducation internationale en Ontario; et,
- collaboration avec les Services pédagogiques pour l'élaboration de matériel scolaire en vue de collaborations scolaires avec l'Académie de Rennes.

### Priorités pour 2017-2018

- poursuivre la mise en œuvre des structures de recrutement d'élèves internationaux à Viamonde ;
- favorisation du jumelage de classes et d'écoles Viamonde-Paris-Rennes en utilisant la technologie;
- développement d'un programme de Certificat d'études internationales et création d'occasions d'apprentissage à portée internationale pour tous les élèves du Conseil scolaire Viamonde; et,
- développement et maintien d'échanges de pratiques réussies et jumelages pédagogiques avec les Académies de Paris et de Rennes.

### **Environnement**

---

#### **Description**

Le Conseil scolaire Viamonde s'engage à fournir le leadership dans la protection de l'environnement en adoptant et en faisant la promotion de pratiques environnementales responsables dans l'ensemble du système de sorte que le personnel, les parents, les membres de la communauté et les élèves privilégient un mode de vie durable et respectueux de l'environnement.

#### **Services fournis**

Le Conseil est engagé à réduire son impact environnemental.

#### **Réalisations 2016-2017**

- 16 écoles sont en voie de certification ÉcoÉcoles en 2016-2017;
- affichage du matériel d'appui à l'intention des leaders scolaires et du personnel enseignant lors des formations et des projets d'accompagnement sur la plateforme EAV et sur Office 365 (on ne distribue plus de documents aux formations et aux rencontres pour la réduction du papier depuis cinq ans);
- toutes les écoles organisent ou participent à des activités à caractère environnemental;
- plusieurs écoles poursuivent la mise en place des programmes de reverdissement de la cour d'école;
- les produits nettoyants utilisés sont certifiés ÉcoLogo et sont respectueux de l'environnement;
- au moins cinq écoles ont un réservoir de récupération des eaux usées;
- des matériaux écologiques sont utilisés lors de la construction des nouvelles écoles ou des projets de réfection;
- concours Réduisons notre empreinte numérique pour les élèves de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année (partenariat avec IDI Toronto);
- création d'un réseau d'appui pour le personnel enseignant qui participe au concours Réduisons notre empreinte numérique avec leur classe; et,
- réseau environnemental pour les écoles élémentaires « Je fais ma part ».

#### **Priorités pour 2017-2018**

- augmenter le taux de participation des écoles au programme de certification ÉcoÉcoles;
- augmenter le taux de participation du personnel et des élèves aux activités à caractère environnemental;
- explorer l'idée des bibliothèques scolaires numériques et du Centre de ressources professionnelles numériques;
- réduire la consommation de l'énergie et la consommation du papier;
- augmenter le taux de diversion des déchets;
- poursuite des rencontres du comité-conseil sur l'environnement; et,
- organiser le concours-conseil : Réduisons notre empreinte écologique (année 6).

### **Programmes d'excellences dans les écoles secondaires**

---

#### **Description**

Le Conseil est à revisiter son offre de programmation pour les écoles secondaires dans le but d'améliorer le recrutement et la rétention des élèves. Les nouveaux programmes qui seront implantés vont permettre d'enrichir davantage l'expérience d'apprentissage des élèves du Conseil. Parmi la nouvelle programmation, on note l'apprentissage d'une troisième langue dès la 7<sup>e</sup> année, l'ajout de programmes de majeure haute spécialisation, l'implantation du programme de placement avancé (*Advanced placement- AP*) ainsi que d'autres programmes d'excellences qui seront développées selon les besoins et le contexte de chacune des communautés scolaires.

#### **Services fournis**

Des programmes supplémentaires d'excellences dans les écoles secondaires sont en voie de développement.

#### **Réalisations au cours de 2016-2017**

- mise en œuvre de 5 nouveaux programmes de majeure haute spécialisation (MHS);
- formation des nouveaux responsables MHS en poste;
- formation de toutes les écoles qui offrent un programme de MHS à la formation ICE (Innovation-Créativité-Entrepreneuriat);
- soumission de 3 nouvelles demandes de MHS qui ont été approuvées;
- ateliers d'apprentissage par l'expérience « intégration de la perspective autochtone dans les MHS » pour tous les élèves du Conseil participants au programme de la MHS;
- développement de l'implantation du programme AP (*Advanced Placement*) ;
- participation à la formation Pré-AP offerte par *AP Canada* à Toronto;
- implantation d'équipes de collaboration pour développer les divers programmes Pré-AP/AP;
- rédaction des divers programmes d'enseignement Pré-AP et AP (7);
- continuation du réseau de collaboration pour les écoles qui offrent le programme du diplôme de l'organisation du Baccalauréat international; et,
- début de planification du programme d'éducation intermédiaire de l'organisation du Baccalauréat international dans une école secondaire.

#### **Priorités pour 2017-2018**

- l'implantation du programme pré-AP dans trois écoles;
- formation du personnel enseignant en lien avec le programme AP;
- mise en œuvre de trois nouveaux programmes MHS dans trois écoles;

### **Programmes d'excellences dans les écoles secondaires**

---

- début de l'implantation du programme d'éducation intermédiaire de l'organisation du Baccalauréat international dans une école et formation du personnel enseignant;
- implantation du programme intégré de MHS appelé « Boussole » dans une école;
- implantation de programmes d'explorations pour les élèves de la 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> année en lien avec les programmes d'excellences qui seront offerts de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année dans certaines écoles secondaires; et,
- continuation de la planification et du développement d'une nouvelle programmation pour chacune des écoles secondaires.

### **Santé mentale et bien-être**

---

#### **Description**

Le Conseil scolaire Viamonde appuie la Stratégie ontarienne de santé mentale et de lutte contre les dépendances. L'équipe de Santé mentale intervient directement auprès des écoles dans le développement de stratégies visant une bonne santé mentale et la prévention du suicide. Elle travaille de même avec les équipes de l'EED et des Services pédagogiques sur le dossier du climat scolaire sain et positif.

C'est en appuyant le personnel des écoles par le biais de formation, d'accompagnement et en servant de liaison entre les écoles et les agences communautaires que ces services permettent aux élèves de vivre du succès et de réaliser leur plein potentiel. Les élèves qui se développent bien, ont un sentiment d'appartenance à l'école, possèdent des compétences leur permettant de relever des défis scolaires, sociaux et émotionnels.

#### **Services fournis**

- équipes de soutien pour aider les écoles à mieux répondre aux besoins d'enfants avec des défis importants reliés à la santé mentale;
- formation et accompagnement auprès des écoles dans le domaine de la santé mentale et de la prévention du suicide (ASSIST / Safe Talk);
- services de travail social par l'équipe Conseil ou par les agences communautaires; et,
- services de référence aux organismes communautaires coordonnés par l'équipe des services aux élèves.

#### **Réalisations pour 2016-2017**

- arrimage et collaboration étroite avec les équipes des écoles sécuritaires et tolérantes et l'équipe de travail social du Conseil dans la mise en œuvre de stratégies appuyant le climat scolaire et le bien-être des élèves;
- formation ASSIST sur la prévention du suicide et la mise en œuvre de stratégies misant sur la prévention, l'intervention et la poste intervention en situation de suicide;
- publication et présentation du *Guide sur le suicide – prévention, intervention et postvention*;
- formation à l'intention des directions d'école sur l'animation du Guide à l'école;
- appui à l'équipe de travail social du Conseil au niveau de suivis ponctuels auprès d'élèves en besoin;
- création d'outils et de ressources pour les parents, le personnel des écoles et les élèves dans le domaine de la santé mentale et de la toxicomanie;
- formations spécifiques sur la gestion du stress, les troubles alimentaires et l'automutilation; et,

### **Santé mentale et bien-être**

---

- appui aux initiatives du Conseil dans le cadre de la Semaine nationale de prévention de la santé mentale.

#### **Priorités pour 2017-2018**

- mise à jour de la prestation des services offerts par les équipes de Santé mentale, des Services aux élèves, des Services pédagogiques et des Écoles sécuritaires et tolérantes afin d'assurer une meilleure coordination et une prestation soutenue des services de santé mentale et de bien-être offerts à la communauté scolaire;
- formations sur les plans de sécurité en situation de risque de suicide, fuites, ou crises de colère (ASSIST/Safe Talk) et liées au *Guide sur le suicide – prévention, intervention et postvention*;
- maintien des initiatives liées à la gestion du stress, des troubles alimentaires et de l'automutilation;
- développement de pratiques et de systèmes de soutien au comportement positif dans certaines écoles;
- création d'un formulaire d'autorisation à l'intention des agences et des individus désirant offrir des services au niveau de la santé mentale dans les écoles du Conseil; et,
- création d'outils et de ressources faisant la promotion du développement de la santé mentale à l'intention de la communauté scolaire.

### **Services à la petite enfance**

---

#### **Description**

Le personnel ressource en petite enfance voit à la mise en œuvre du programme d'apprentissage des jeunes enfants dans les écoles ciblées. Le lien avec les différents partenaires est également assuré. Les garderies, les services de garde, les centres de littératie familiale et les réseaux régionaux sont des partenaires essentiels à la réussite de la mise en œuvre du *Cadre stratégique de l'Ontario sur la petite enfance* du ministère de l'Éducation.

#### **Services fournis**

- formation des équipes pédagogiques des écoles œuvrant au préscolaire;
- accompagnement et appui dans la mise en œuvre de la programmation aux classes de maternelle et de jardin d'enfants;
- participation aux formations provinciale et régionale en maternelle et jardin d'enfants;
- coordinations d'ententes entre les garderies et les municipalités;
- formation des directions des garderies opérant dans les écoles du Conseil;
- accompagnement des opérateurs de nouvelles garderies dans les écoles du Conseil;
- liaison entre les secteurs du Conseil et les garderies dans les écoles; et,
- participation aux réseaux régionaux en langue française, aux réseaux Meilleur départ et autres tables régionales de services à la petite enfance.

#### **Réalisations au cours de 2016-2017**

- mise en œuvre du programme PAJE depuis 2010;
- mise en œuvre du programme-cadre PAJE révisé;
- mise en œuvre de la politique d'évaluation (supplément à Faire croître le succès);
- réseautage des organismes offrant des services de gardes et de garderie au sein du Conseil;
- mise à jour de la politique et des directives administratives sur les Services de garde;
- formation du personnel scolaire (personnel enseignant/éducatrice ou éducateur en petite enfance) sous forme de réseau de trois sessions (sujets traités : nouveau programme-cadre, Faire croître le succès, l'enquête, la documentation pédagogique et l'apprentissage à l'extérieur, les mathématiques et l'éducation autochtone);
- session de mentorat avec les éducatrices ou les éducateurs en petite enfance (la collaboration, la troisième enseignante ou le troisième enseignant/l'environnement d'apprentissage);
- projet sur la communication orale à la petite enfance (COPE) étendue dans 6 nouvelles écoles (mise en œuvre dans 18 écoles au total pour le Conseil);

### **Services à la petite enfance**

---

- appui à la mise en œuvre du programme PAJE dans toutes les écoles élémentaires du Conseil;
- mise en œuvre de parcours fondamental d'enseignement et d'apprentissage en numératie dans deux écoles;
- maintien des deux services des Centres de littératie familiale;
- membre actif des regroupements *Meilleur départ* dans chacune des régions du Conseil;
- continuation du programme *Bienvenue à la maternelle* dans toutes les écoles élémentaires - ateliers pour parents et enfants après l'inscription; et,
- sélection des fournisseurs de services de garde pour l'ouverture des nouvelles garderies en septembre 2017 (Micheline-Saint-Cyr et Le Flambeau), ainsi que pour l'éventuel nouveau site Champlain-Confédération.

### **Priorités pour 2017-2018**

- ouverture de services de garde au sein des écoles non desservies;
- établissement d'ententes de service pour les Centres de la petite enfance et de la famille dans certaines écoles (Milton, La Fontaine, Durham, Toronto);
- développement et publication d'un guide pour les directions pour l'intégration et d'opération des garderies dans les écoles en lien avec la nouvelle Loi sur les garderies;
- mise en œuvre du nouveau bulletin scolaire;
- continuer la mise en œuvre de COPE dans de nouvelles écoles;
- mise en œuvre du nouveau processus du dépistage précoce;
- continuer à travailler la transition du cycle préparatoire à primaire;
- mise en œuvre de parcours dans les classes PAJE en appui à la stratégie renouvelée de mathématiques; et,
- formation pour EPE avec un ergothérapeute sur la motricité et le côté sensoriel dans le contexte du jeu.

### **Services aux élèves**

---

#### **Description**

Le personnel des Services aux élèves a plus de 1 660 dossiers actifs pour des élèves en enfance en difficulté et traite les demandes de référence selon les besoins particuliers de chaque élève.

Entres autres, les études de cas permettent au personnel des écoles et des services aux élèves de mieux comprendre les problématiques observées, et d'évaluer les besoins réels et les interventions à mettre en place. Le but des études de cas est d'accompagner les directions d'école, les enseignants et les parents pour mieux répondre aux besoins des élèves et d'assurer leur réussite. Lors des études de cas, le personnel impliqué cible les interventions appropriées afin d'assurer des services tant de la part du personnel du Conseil qu'au niveau communautaire.

#### **Services fournis**

- équipes de soutien pour aider les écoles à mieux répondre aux besoins d'enfants avec des défis importants reliés à leur comportement, leur apprentissage ou leur santé mentale;
- équipes de soutien impliquant un travailleur spécialisé dans le spectre de l'autisme pour les élèves ayant des troubles du spectre autistique;
- accompagnement et appui offert au niveau des écoles soit pour la rédaction des plans d'enseignement individualisé (PEI), des plans de transition, de la planification du personnel enseignant et de l'utilisation de la technologie d'aide en salle de classe;
- organisation, gestion et préparation de la documentation reliée au processus aux comités IPR (identification, placement et révision annuelle);
- formations au niveau de différents sujets reliés à l'enfance en difficulté (apprentissage, gestion du comportement, autisme, déficience intellectuelle, problème d'audition);
- formations sur les normes du Plan d'enseignement individualisé(PEI) et les Comités d'Identification, de Placement et de Révision (CIPR);
- formations sur le Trouble déficitaire de l'attention et de l'hyperactivité;
- formations en Interventions non violentes en gestion de crise;
- formations et appui sur la compréhension des évaluations psychopédagogiques;
- formations sur la compréhension de l'enfant et de l'adolescent autistes;
- formations sur la motivation et l'autonomie de l'enfant autiste;
- formations sur les stratégies universelles d'enseignement au service des élèves en difficulté;
- services d'évaluation d'utilisation de la technologie d'aide;
- services d'évaluation et de traitement en orthophonie;
- services d'intervention et de thérapie en travail social;
- services d'évaluation psychopédagogique, académique et autres selon le besoin;

### **Services aux élèves**

- 
- coordination des achats, mises à l'essai, formations et transferts internes-externes reliés aux portables et iPads pour les élèves EED; et,
  - coordination de l'achat d'équipement spécialisé (systèmes MF, aides physiques ou visuels, besoins sensoriels) pour les élèves EED.

### **Réalisations au cours de 2016-2017**

Les membres des services aux élèves appuyés des organismes communautaires, ont pu fournir les services suivants :

- équipes de soutien pouvant être composées d'une conseillère pédagogique en enfance en difficulté, d'une travailleuse sociale, d'une psychologue, d'une orthophoniste, d'un spécialiste de la communauté, de la direction des services aux élèves ou leader en santé mentale, pour aider les écoles à mieux répondre aux besoins d'enfants avec des défis importants reliés à leur comportement, leur apprentissage ou leur santé mentale;
- équipes de soutien impliquant une consultante en autisme pour les élèves ayant des troubles du spectre autistique; et,
- formation sur les soins personnels et les méthodes d'hygiène.

De plus, les membres des services aux élèves se sont impliqués directement auprès des écoles en donnant de l'accompagnement et de l'appui au personnel des écoles dans les domaines suivants :

- rédaction des plans d'enseignement individualisé (PEI) et des plans de transition;
- planification des stratégies d'enseignement et d'apprentissage pour les élèves;
- utilisation de la technologie d'aide en salle de classe;
- rédaction des plans de sécurité;
- observations en salle de classe pour mieux cibler les défis et les pistes d'intervention;
- services d'évaluation de l'utilisation de la technologie d'aide;
- services d'évaluation et de traitement en orthophonie;
- service d'intervention au niveau des élèves présentant une déficience intellectuelle ou de la douance;
- services d'intervention et de thérapie en travail social; et,
- services d'évaluation psychopédagogique.

Les formations suivantes ont été offertes :

- formations au niveau de différents sujets reliés à l'enfance en difficulté (difficulté d'apprentissage, gestion du comportement, autisme, déficience intellectuelle);
- formations sur l'inclusion des élèves en difficulté en salle de classe et sur la différenciation pédagogique;
- formations sur les normes du Plan d'enseignement individualisé et les Comités d'Identification, de Placement et de Révision et le plan de transition;
- formations sur les interventions non violentes en gestion de crise;

## **POINT NO 5.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR**



### **Services aux élèves**

- 
- formations et appui en orthophonie sur le développement normal du langage et de la parole, les stratégies pour encourager le développement de la conscience phonologique, du vocabulaire, de l'expression verbale et de la compréhension;
  - formation sur la technologie d'aide auprès du personnel, des élèves et des parents; et,
  - formations sur le programme ABLLS et AFLLS en autisme et déficience intellectuelle; et,
  - Formation sur les fonctions exécutives.

Des protocoles d'entente ont été élaborés avec des organismes communautaires de différentes régions pour mieux desservir les élèves et leurs familles soient au niveau des services de soins physiques, thérapeutiques ou en santé mentale.

### **Priorités 2017-2018**

- accompagnement du personnel sur les défis reliés au spectre de l'autisme;
- accompagnement dans les écoles selon le profil des élèves en difficulté et les besoins observés par le personnel des écoles;
- formations sur les principes de base et la mise en œuvre du document Apprentissage pour tous;
- formations sur la gestion du comportement (TDAH);
- formations sur l'élaboration de plans de sécurité;
- formations sur les soins personnels et d'hygiène;
- formations sur les interventions physiques non violentes en état de crise;
- formations sur l'analyse comportementale appliquée;
- formation du développement des habiletés sociales et motrices par le jeu;
- formation ABLLS et AFLLS;
- formation sur les troubles d'audition centrale;
- formation sur la surdité et surdité partielle;
- formations sur les normes du plan d'enseignement individualisé et les Comités d'Identification, de Placement et de Révision (CIPR) et le plan de transition; et
- formation sur la technologie d'aide auprès des enseignants ressources.

## Stratégie du développement du leadership

---

### Description

Le Service mise sur le renforcement des pratiques en leadership et sur le développement des capacités des leaders. La stratégie du développement du leadership vise :

- le recrutement et la sélection de leaders par une planification de la relève ordonnée et innovatrice;
- le développement des capacités des leaders, grâce au mentorat, à l'évaluation du rendement et aux occasions d'apprentissage différencié qui répondent aux besoins des leaders dans divers contextes et à différentes étapes de leur carrière; et,
- le soutien offert aux leaders pour leur donner un accès facile à l'information et les aider à établir une cohérence entre les différentes initiatives du Conseil et du ministère de l'Éducation.

### Services fournis

- rencontres des directions d'écoles et des directions adjointes : 3 rencontres du Comité gestion, 2 rencontres de réseau diriger la réussite avec les directions et 3 rencontres avec des équipes de la réussite dans chacune des écoles;
- accompagnement des surintendances auprès des écoles (en moyenne deux à trois rencontres par année);
- appui des directions de services pour les projets pédagogiques et d'enfance en difficulté;
- activités de formation; et,
- visites d'appui du Cadre d'efficacité des écoles.

### Réalisations 2016-2017

- appui aux directions concernant le processus de suivi des plans d'amélioration des écoles;
- continuité du programme de mentorat à l'intention des directions d'écoles et des directions adjointes nouvellement nommées;
- évaluation du rendement des directions d'école et des directions adjointes;
- organisation de 5 visites finales diagnostiques et une visite finale en lien avec le Cadre d'efficacité des écoles;
- rendre le matériel disponible pour les directions pour le monitoring des pratiques pédagogiques utilisées dans les visites du cadre d'efficacité;
- organisation de formations sur Compass;
- organisation de rencontres et foires Direction 21 ;
- formation des ressources humaines (évaluation du personnel enseignant et des capsules mensuels);
- organisation et planification des rencontres du Comité de gestion :

## Stratégie du développement du leadership

---

Les sujets traités sont :

- la résilience;
- l'accommodement en vertu des droits de l'Ontario;
- la prévention en matière d'intervention du suicide;
- l'analyse des données; et,
- l'innovation et la créativité.
- organisation et planification des rencontres des Équipes de la réussite :
  - cueillette et analyse de données (suivi des élèves à risque);
  - monitoring des actions pédagogiques – rétroaction descriptive et des critères d'observation;
  - promouvoir des cultures d'apprentissages coopératifs par l'animation de communautés d'apprentissage professionnelles CAP – méthodes d'amélioration du rendement scolaire;
  - modèle efficace de différenciation – *La réponse à l'intervention*;
  - parcours fondamental et enquêtes collaboratives; et,
  - suivi des Plans d'amélioration des écoles.

### Priorités pour 2017-2018

- mise en place auprès des directions du continuum des pratiques de leadership efficace en tant que leaders scolaires à travers le réseau *Diriger la réussite*;
- renforcer les cinq capacités clés du leadership puisqu'elles contribuent toutes à l'amélioration du rendement des élèves :
  - fixer des objectifs;
  - harmoniser les ressources et les priorités;
  - promouvoir des cultures d'apprentissage coopératif;
  - utiliser des données; et,
  - prendre part à des conversations courageuses.
- appui et accompagnement des surintendances;
- formation, accompagnement et visites d'appui;
- rencontres du Comité de gestion et du réseau *Diriger la réussite* (équipes de la réussite);
- assurer la diffusion et l'utilisation du matériel disponible pour les directions pour le monitoring des pratiques pédagogiques (visite du cadre et matériel sur le EAV);
- capsules de formation mensuelle (la planification et l'évaluation); et,
- poursuite du programme de mentorat des leaders scolaires.

# SECTION 7

## Autres services

# BUDGET 2017-2018

## **Approvisionnement**

---

### **Description**

Le service des achats est fourni conjointement avec le service des finances et le Centre d'excellence en approvisionnement FRANCOachat. Le CEA FRANCOachat est responsable d'effectuer et de surveiller les achats de biens et de services et de coordonner les processus d'approvisionnement des achats de plus grandes valeurs ou complexité. FRANCOachat s'assure que les biens et les services achetés sont de qualité supérieure, aux meilleurs prix et répondent aux besoins du Conseil tout en assurant la conformité aux directives en matière d'approvisionnement. Le personnel au sein du service des finances agit à titre de liaison entre le CEA FRANCOachat et le personnel du Conseil et est responsable des achats pour les écoles.

### **Services fournis**

- appui au personnel des écoles et des services;
- élaboration de procédures et de documents d'achats;
- expertise en matière d'approvisionnement pour les écoles et services;
- établissement de bonnes pratiques d'approvisionnement;
- gestion du processus d'appel d'offres;
- sessions de formation du personnel; et,
- achat d'équipement et de matériel pour les nouvelles écoles.

### **Réalisations au cours de 2016-2017**

- gestion de plus que 60 processus d'approvisionnement;
- mise en œuvre et mise à jour de plus d'une vingtaine de contrats standards de biens et de services pour les écoles et les secteurs; et,
- achats de meubles et équipements pour l'ouverture des trois nouvelles écoles.

### **Priorités pour 2017-2018**

- poursuite de l'excellence dans la gestion des processus d'approvisionnement;
- participation et gestion du comité provinciale pour le développement d'outils et documents en support aux processus d'approvisionnement relié aux projets de construction;
- achats de meubles et d'équipements pour l'ouverture de nouvelles écoles; et,
- revue de la politique et directive administrative sur l'approvisionnement.

## Communication

---

### Description

L'équipe du Secteur des communications veille à planifier, à organiser et à diriger les activités de marketing et de communications du Conseil.

### Services fournis

- communications externes et internes;
- relations de presse, relations publiques et protocole;
- gestion des sites web et des plateformes de médias sociaux;
- gestion d'évènements spéciaux; et,
- publicité et promotion du Conseil.

### Réalisations au cours de 2016-2017

- 2<sup>e</sup> année de la campagne publicitaire Tout est possible;
- lancement de la nouvelle initiative *Viens vivre ta passion* pour favoriser la rétention des élèves au secondaire;
- lancement d'un nouveau site web pour le Conseil et des pages web pour les 49 écoles Viamonde adapté aux tablettes et au téléphone cellulaire;
- création et gestion d'outils de communications;
- création de l'image de marque et des outils promotionnels pour Viamonde International;
- rédaction de communiqués de presse pour faire la promotion des activités scolaires;
- organisation de l'inauguration de l'école La Pommeraie de London;
- planification des soirées de consultation publiques sur la refonte des zones de fréquentation scolaire en vue de l'ouverture des écoles;
- planification et collaboration aux journées « Esprit Viamonde »: Viamonde, paix dans le monde; On vous dit merci! et Viamonde Viarose;
- alimentation du site web et plateformes de médias sociaux;
- représentation du Conseil lors d'activités publiques et communautaires.

### Priorités pour 2017-2018

- poursuivre le développement des outils liés aux campagnes Tout est possible, Viens vivre ta passion et Viamonde International;
- accentuer la présence du Conseil et des écoles sur les médias sociaux et l'internet;
- collaborer aux préparatifs qui mèneront à l'ouverture d'école en 2018;
- inauguration des trois écoles;
- créer une image de marque pour Viamonde éducation aux adultes; et,
- planifier, organiser et coordonner les festivités entourant le 20<sup>e</sup> anniversaire du Conseil.

## **Dotation**

---

### **Description**

L'équipe de dotation du Secteur des ressources humaines gère l'ensemble des activités reliées au recrutement, la sélection et la dotation de tous les groupes d'employés. Elle s'assure que ces activités doivent en tout temps se conformer aux politiques et directives du Conseil ainsi qu'aux conventions collectives applicables.

### **Services fournis**

- recrutement et sélection de candidats internes et externes incluant les foires d'emploi dans les universités et collèges et les événements de visibilité et recrutement (Speed mentoring offert par Accès Emploi);
- coordination des processus de dotation et des séances de placement annuel;
- rôle-conseil auprès des superviseurs avec les processus de recrutement;
- permis de travail, plans de formation, demandes de permission intérimaire et d'approbation temporaire;
- maintien de listes d'ancienneté des groupes syndiqués; et,
- confirmations d'emploi et placement salarial des membres du personnel.

### **Réalisations au cours de 2016-2017**

- mise en place d'un logiciel de gestion des candidatures;
- création de nouveaux formulaires d'entrevue;
- révision et changement du processus de placement annuel des techniciennes ou techniciens en bibliothèque;
- participation à 12 foires d'emploi;
- développement de descriptions de postes ;
- mise en œuvre de l'application de déclaration annuelle d'infractions;
- mise à jour du logiciel pour capter la gestion des accidents au travail; et,
- informatisation de la gestion des listes pour tous les groupes syndiqués.

### **Priorités pour 2017-2018**

- mise en place d'un formulaire de dotation informatisé;
- révision du processus de coordination des foires;
- mise en place d'un comité de révision des outils de recrutement et de sélection;
- implémentation d'un logiciel de gestion des organisations scolaires;
- implémentation de la nouvelle version de Cyber@bsence;
- développement des autres profils pour les intégrer dans Teacher Match;
- création de guides d'accompagnements;
- révision des processus de dotation pour tous les groupes; et,
- exploitation des fonctionnalités du nouveau logiciel Winshuttle.

## Finances

---

### Description

L'équipe du Service des finances est responsable de la budgétisation, de la comptabilité, de la vérification interne, de la gestion financière des fonds d'école, des rapports ministériels, de la trésorerie et du monitoring de tous les budgets du Conseil.

### Services fournis

- lien entre le budget et le plan stratégique;
- monitoring des dépenses des services, des écoles et des projets spéciaux;
- assurer la redevabilité pour la gestion de budget;
- préparation des différents rapports statutaires pour le Ministère;
- préparation des demandes de financement auprès du Ministère;
- préparation des rapports trimestriels, des états financiers de sept mois et des états financiers annuels;
- préparation des rapports pour tous les projets spéciaux;
- conciliations bancaires et conciliations de comptes;
- paiements des factures et gestion des comptes recevables; et,
- gestion de la trésorerie.

### Réalisations au cours de 2016-2017

- implantation complète d'un système de commerce électronique Guichet Viamonde dans toutes les écoles;
- formation du personnel des écoles et des bureaux;
- vérification interne des fonds d'école de 10 écoles;
- remise de 84 rapports au Ministère, dont 5 statutaires et 79 pour les projets ponctuels;
- développement d'un nouveau formulaire de réclamations de dépenses;
- participation au développement et aux tests du système de gestion de financière des projets SAP;
- participation à la mise en œuvre des fiducies pour avantages sociaux;
- appui à la mise en œuvre des programmes d'éducation internationale et d'éducation aux adultes;
- mise en œuvre de deux nouveaux formulaires informatisés;
- mise à jour de la formule de dotation; et,
- développement de procédures reliées aux prévisions financières et rapports financiers.

### Priorités pour 2017-2018

- vérification des livres de 10 écoles;
- mise en œuvre du formulaire de réclamation de dépenses;
- élaboration de procédures écrites;
- amélioration continue de l'efficacité; et,
- appui continu à la mise en œuvre des programmes d'éducation internationale et d'éducation aux adultes.

## **Fonctionnement des édifices**

---

### **Description**

L'équipe du service du fonctionnement des édifices est responsable de la sécurité, de l'entretien et de la propreté du parc immobilier du Conseil.

### **Services fournis**

- appui aux directions d'école et du personnel en conciergerie en offrant de la formation et en fournissant des procédures et un plan de travail pour le personnel d'entretien et en participant aux entrevues d'embauches;
- supervision de la sécurité des édifices;
- visites régulières des écoles;
- gestion des réparations mineures;
- assurer le respect de la *Loi sur la santé et sécurité au travail* sur l'environnement et des services externes (CSA, ESA, TSSA et incendie);
- élaboration et révision des procédures de mesures d'urgence;
- installation de portatives;
- gestion des contrats de fonctionnement; et,
- gestion du système Cyberpermis pour l'émission des permis.

### **Réalisations au cours de 2016-2017**

- raffinement des plans de travail pour les écoles;
- poursuivre la mise en œuvre du guide pour le personnel d'entretien;
- poursuivre la réalisation du programme d'inspection des structures de jeux intérieurs, des équipements des ateliers de menuiserie, de sciences et des autres locaux spécialisés, des rideaux de scène et de la gestion centralisée des déchets contrôlés;
- gestion des demandes de réparation; et,
- appuyer la mise en œuvre de la politique pour l'évaluation du personnel d'entretien.

### **Priorités pour 2017-2018**

- développement de formations pour les nouveaux membres du personnel d'entretien;
- établissement d'un plan pluriannuel de formation pour le personnel d'entretien (Leadership, meilleures pratiques, santé et sécurité, eco-schools et guide à l'intention du personnel d'entretien);
- élaboration d'un plan de formation continue pour le service du fonctionnement des édifices; et,
- conception d'un guide de fonctionnement pour les permis de location.

### **Gestion des registres, de l'information et de la protection de la vie privée**

---

#### **Description**

Le bureau de la direction est responsable de s'assurer d'avoir un programme de gestion des registres et des archives adéquat et que la période de rétention des registres est respectée et qui respecte les exigences de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*.

#### **Services fournis**

- élaboration de politiques, de directives et de procédures;
- appui et formation auprès du personnel sur les exigences de la Loi;
- mise à jour du programme de gestion des registres et de la période de conservation des registres;
- destruction des registres dont la période de conservation est échue;
- diffusion des changements dans le système;
- appui et formation sur le système de gestion des registres;
- révision des formulaires et tenue à jour d'un registre;
- recueil et archivage des diplômes d'études secondaires (DÉSO) des élèves; et,
- production des relevés de notes des élèves et des diplômes d'études secondaires (DÉSO) sur demande.

#### **Réalisations au cours de 2016-2017**

- répondu aux demandes d'information en vertu de la Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée; et,
- présentation sur la gestion des documents et des diplômes d'études secondaires (DÉSO) à différents groupes de membre du personnel qui inclue les secrétaires d'école.

#### **Priorités pour 2017-2018**

- développement et présentation d'un plan d'action pour tout mettre en place en vue de l'implantation d'un logiciel de gestion électronique des documents;
- développement d'une procédure sur la reproduction des diplômes d'études secondaires (DÉSO);
- élaboration et adoption d'une procédure sur la gestion des registres du personnel; et,
- étude d'un logiciel de gestion électronique des documents.

### **Gestion des risques**

---

#### **Description**

Le bureau de la surintendance des affaires est responsable de la gestion du dossier d'assurances et du dossier de vérification qui fournissent un aperçu sur des risques potentiels et offre des recommandations sur la réduction des risques.

#### **Services fournis**

- appui aux écoles et aux services pour toutes questions relatives aux assurances;
- formation du personnel sur la réduction des risques;
- expertise en matière de gestion des risques;
- avis au courtier d'assurance de tous changements aux édifices;
- gestion du dossier d'accident des élèves;
- mettre à la disposition des parents, une assurance accident pour élèves;
- identification des risques dans tous les secteurs; et,
- coordination des vérifications internes dans tous les secteurs.

#### **Réalisations au cours de 2016-2017**

- coordination de la vérification de la gestion de l'information et des technologies de l'information et des rapports financiers;
- effectuer les suivis découlant des vérifications internes;
- élaboration d'une politique de dénonciation et d'un plan de mise en œuvre; et,
- élaboration et mise en vigueur d'une politique Code d'éthique.

#### **Priorités pour 2017-2018**

- deux sessions de formation aux écoles sur la gestion des risques;
- coordination de la vérification sur la gestion de l'assiduité;
- suivis à la suite de vérifications afin de s'assurer que les procédures respectent les attentes; et,
- mise en œuvre de la gestion du processus de dénonciation.

## **Informatique**

---

### **Description**

L'équipe des Services informatiques fournit une orientation stratégique et le soutien informatique et offre des solutions technologiques afin d'appuyer l'apprentissage des élèves et d'appuyer le personnel dans l'accomplissement de leurs tâches. Les Services informatiques sont aussi responsables du développement de stratégies pour appuyer les objectifs pédagogiques et s'assurent que le Conseil demeure à la fine pointe de la technologie.

### **Services fournis**

- appui technologique aux écoles et aux services;
- gestion de la base de données des élèves Trillium et SISON;
- développement de logiciel pour divers besoin du Conseil;
- intégration des diverses technologies en salles de classe;
- conseils sur l'utilisation efficace et sécuritaire des technologies;
- établissement des normes d'achats d'équipement;
- soutien Trillium à deux conseils scolaires; et,
- bon fonctionnement du réseau et des serveurs.

### **Réalizations au cours de 2016-2017**

- remplacement des systèmes de téléphone de plusieurs écoles avec la téléphonie IP;
- mise à jour du réseau étendu du Conseil pour augmenter la bande passante dans toutes les écoles;
- mise en œuvre des technologies pour informatiser les formulaires du Conseil;
- mise en place d'un système d'appel pour traiter les demandes d'appui Trillium;
- formation continue des secrétaires pour Trillium et les soumissions SISON;
- partenaire et membre du comité organisationnel de la conférence nationale CONNECT; et,
- soutien quotidien pour équipements (plus de 9 500) 6850 ordinateurs, 200 iPhone, 1700 iPad et plus de 580 SmartBoards).

### **Priorités pour 2017-2018**

- appui continu aux secteurs et aux services avec l'informatisation des formulaires;
- informatisation du processus de plan d'organisation des écoles en collaboration avec le service des ressources humaines;
- développement d'un plan stratégique en informatique;
- poursuite de l'initiative de remplacement des systèmes de téléphone de plusieurs écoles avec la téléphonie IP;
- mise à jour des serveurs pédagogiques dans les écoles;
- exploration continu des nouvelles technologies et installations des nouveaux équipements; et,
- élaboration de procédures écrites pour le service.

## Juridique

---

### Description

Le bureau de la surintendance des affaires est responsable de la revue et de l'élaboration de toutes les ententes ou de tous les contrats qui engagent le Conseil. De plus, le Service s'occupe de réviser toutes les offres pour l'approvisionnement des écoles et l'achat ou la vente de propriétés ou d'édifices. Enfin, le bureau de la surintendance rédige tous les baux pour les locations d'édifices ou d'écoles, les accords de services pour les garderies et les ententes pour l'utilisation des terrains et les camps d'été.

### Services fournis

- appui aux gestionnaires pour tous les dossiers légaux;
- expertise en matière de gestion des contrats; et,
- gestion des documents légaux pour les propriétés.

### Réalisations au cours de 2016-2017

- 1 offre d'achat de terrain a été conclue;
- vente d'une partie de terrain;
- 4 accords de service ont été signés avec les garderies; révision de nombreuses ententes de partenariat avec d'autres organismes;
- révision des contrats d'approvisionnement;
- préparation de nombreuses ententes d'utilisation de terrain et d'utilisation de locaux; et,
- révision de contrats pour les services professionnels.

### Priorités pour 2017-2018

- préparation d'ententes avec les garderies pour le programme PAJE;
- élaboration de clauses standards pour des ententes;
- conclusion des offres d'achat pour l'achat d'édifices et de terrains; et,
- revus des coûts de services juridiques afin de recommander des façons de faire qui pourrait apporter des économies.

## **Liaison communautaire**

---

### **Description**

Le personnel assure la visibilité du Conseil sur tout le territoire et noue des partenariats avec les groupes communautaires francophones afin d'offrir plus de services aux écoles.

### **Services fournis**

- recherche et élaboration de partenariats entre la communauté, les écoles et le Conseil;
- représentation du Conseil aux tables de concertation régionale francophone;
- représentation du Conseil aux comités - programmes PIDEF et LIPP dédiés à l'accueil des nouveaux arrivants au Canada;
- représentation du Conseil au Comité de la Police de Toronto;
- appui aux collègues pour assurer une présence du Conseil aux comités régionaux touchant l'enfance ou le bien-être des élèves; et,
- promotion dans les communautés lors de foires communautaires et autres activités dans la communauté.

### **Réalizations au cours de 2016-2017**

- participer à la planification d'une vingtaine de levées du drapeau franco-ontarien et de tintamarres dans les rues d'autant de municipalités;
- participer aux tables de concertation régionale francophone à la création:
  - de cinq Franco-Fêtes;
  - d'activités entourant la semaine de l'immigration francophone, le mois de l'histoire des noirs et la semaine de la francophonie;
- faciliter la mise en œuvre du programme « Eye See I learn »;
- ratifier des nouveaux partenariats communautaires à l'échelle du Conseil;
- promotion de la location des espaces scolaires; et,
- appui aux écoles pour leurs projets communautaires.

### **Priorités pour 2017-2018**

- maintenir notre participation à toutes les tables de concertation régionale;
- ajouter des programmes PIDEF dans les régions non desservies;
- appuyer les écoles dans le développement d'activités génératrices d'engagements pour les parents afin de favoriser la rétention des élèves;
- diversifier le type de regroupements communautaires et sociaux sur lesquels les agents de liaison siègent en fonction des nouveaux besoins des écoles; et,
- accroître la notoriété du Conseil par une présence accrue sur le territoire.

## **Planification et nouvelles constructions**

---

### **Description**

L'équipe du service de planification et de nouvelles constructions s'occupe de la planification des besoins immobiliers, des zones de fréquentation du Conseil et de la construction de nouveaux édifices.

### **Services fournis**

- planification des priorités en besoins immobiliers du Conseil :
  - analyse du territoire et de nouveaux développements;
  - analyse des statistiques du recensement et autres;
  - révision des mises en disponibilité des Conseils;
  - analyse des partenariats potentiels;
- suivi des dossiers prioritaires adoptés par le Conseil;
- gestion des budgets et projets de nouvelles constructions;
- gestion des projets du programme PAJE; et,
- gestion des projets de nouvelles garderies.

### **Réalisations au cours de 2016-2017**

- construction de l'école élémentaire Le Flambeau à Mississauga;
- rénovation de l'école élémentaire Micheline-Saint-Cyr à Toronto;
- construction du nouvel édifice pour l'école secondaire Gaétan-Gervais;
- construction – Ajout au siège social;
- développement de plusieurs projets de construction:
  - école de la maternelle à la douzième à Welland;
  - Académie de la Moraine;
  - école élémentaire à Milton;
  - école secondaire Georges-P.-Vanier (en partenariat avec CSC Mon Avenir); et,
  - école secondaire à Waterloo (recherche de terrain).

### **Priorités pour 2017-2018**

- recherche de solutions visant à répondre aux besoins des francophones dans les régions sous-desservies et non desservies;
- continuer le travail sur le devis standard, avec priorité envers l'amélioration du transfert interservices; et,
- continuer le développement d'un guide de gestion de projet.

## Réfections et économie d'énergie

---

### Description

L'équipe du service de réfection et d'économie d'énergie est responsable de deux volets principaux : gérer les projets de réfections et de rénovations majeures, analyser et gérer la consommation de l'énergie et de l'eau pour les édifices du Conseil.

### Services fournis

- gestion des budgets et projets de réfections (10 000 \$ et plus) et des ajouts et des rénovations majeures;
- gestion du dossier d'accessibilité des édifices;
- monitoring des contrôles des systèmes BAS (supervision centralisée des systèmes mécaniques de chauffage, de ventilation, d'extraction d'air et d'air conditionné);
- suivi de la consommation d'énergie et rapports au Ministère;
- gestion de la base de données TCPS (information sur la condition des bâtiments); et,
- inventaire des équipements mécaniques et électriques du Conseil.

### Réalisations au cours de 2016-2017

- atteints l'objectif d'une réduction de 2 % en économie d'énergie établie par le plan pluriannuel de gestion de l'énergie;
- plus de 20 projets de réfections ayant un budget total approximatif de 15.4 millions;
- développer un standard pour les systèmes de contrôle (automatisation des équipements mécaniques); et,
- analyser les superficies des édifices élémentaires du Conseil.

### Priorités pour 2017-2018

- analyser les superficies des édifices secondaires du Conseil; et,
- développer le prochain plan pluriannuel en gestion d'énergie.

### **Relations de travail**

---

#### **Description**

Le volet relations de travail du Secteur des ressources humaines s'acquitte des fonctions de gestion de griefs, de négociation de conventions collectives, des enquêtes en matière disciplinaire et du droit du travail. Il offre aussi un service d'appui et de consultation auprès des superviseurs au niveau de la gestion de leur personnel afin d'assurer une approche équitable et juste dans le respect des politiques, des lois et des conventions collectives, le cas échéant.

#### **Services fournis**

- interprétation des conventions collectives, des politiques et des lois qui s'appliquent aux membres du personnel du Conseil;
- gestion de griefs et de plaintes;
- enquêtes et mesures disciplinaires;
- gestion de dossiers de harcèlement et de discrimination;
- appui au niveau des évaluations de rendement du personnel;
- négociations de conventions collectives; et,
- vérifications des antécédents criminels.

#### **Réalisations au cours de 2016-2017**

- révision et renouvellement des conditions de travail pour le personnel non-syndiqué et le groupe de;
- négociation de 4 nouvelles conventions collectives;
- implantation d'une prestation de service participative;
- mettre en place la Passerelle SAP-PARKLANE pour les accidents de travail; et,
- analyse et évaluation du sondage sur la santé et sécurité au travail.

#### **Priorités pour 2017-2018**

- formation sur les mesures disciplinaires et relations de travail pour les directions et directions adjointes;
- mise en place d'un processus pour l'évaluation de rendement pour tout le personnel et explorer les logiciels disponibles;
- développement d'une politique sur l'évaluation du rendement;
- rechercher et analyser les différents logiciels d'horaire de surveillance;
- partager les capsules d'information en lien avec la santé et le bien-être avec le personnel et planifiée une campagne de sensibilisation;
- développer et envoyer le sondage de satisfaction à la clientèle;
- visiter les écoles afin de déterminer les besoins et les défis; et,
- développer un guide d'interprétation des conventions collectives ainsi que des tableaux comparatifs.

## Rémunération

---

### Description

L'équipe du Service de la paie est responsable d'administrer les informations qui touchent la rémunération des membres incluant la mise à jour de données personnelles des membres du personnel ainsi que leur affectation et statut, la préparation de la rémunération à toutes les deux semaines, la conciliation des divergences, les versements des remises statutaires gouvernementales et des autres organismes externes, la gestion des données auprès des régimes de retraite et l'émission des relevés d'emploi et des états de rémunération payés.

### Services fournis

- rémunération du personnel du Conseil;
- application de 191 lois fiscales qui affectent la rémunération;
- gestion des avantages sociaux;
- émission de la paie par voie électronique;
- émission de T4 et T4A;
- appui aux écoles et aux autres secteurs ou services;
- formation du personnel; et,
- répondre aux multiples questions du personnel.

### Réalizations au cours de 2016-2017

- appuyer la mise en œuvre des passerelles reliées au logiciel de recrutement TeacherMatch et au logiciel Parklane pour la gestion des accidents au travail;
- appuyer la mise en œuvre des plans d'organisation automatisés;
- appuyer la mise en œuvre de la passerelle SAP au logiciel de gestion des réclamations de dépenses d'emploi; et,
- mise à jour des procédures de contrôle reliées au traitement de la paie.

### Priorités pour 2017-2018

- automatisation des procédures de mise à jour dans SAP;
- mise en œuvre du logiciel de formation;
- amélioration quant à l'utilisation du logiciel Winshuttle;
- l'intégration de la gestion des appels avec aide-informatique;
- création de manuels procéduraux pour le logiciel Cyber@bsence, Thrive et le système SAP;
- création des capsules d'information reliées à la rémunération; et,
- réorganisation du service de la paie.

### **Transport**

---

#### **Description**

Le transport scolaire est fourni par trois consortiums, soit Francobus, le Service de transport de Wellington/Dufferin et le Service de transport des élèves de Greater-Essex.

Les consortiums doivent s'assurer que le service de transport est sécuritaire et efficace pour les élèves qui fréquentent les écoles du Conseil scolaire Viamonde. Le transport est fourni pour les élèves qui sont admissibles selon les politiques et procédures du consortium qui fournit le service.

L'administration siège au conseil d'administration de chaque consortium de transport.

#### **Services fournis**

- transport d'élèves pour se rendre et pour retourner de l'école;
- transport spécial pour les élèves avec des besoins spéciaux;
- coordination de l'émission de billets de transport public;
- gestion des contrats de fournisseurs; et,
- vérifications des fournisseurs.

#### **Réalisations au cours de 2016-2017**

- revue des procédures;
- analyse des heures de cloches pour la nouvelle école; et,
- terminé un processus d'appel d'offre pour l'accord de contrats dans les régions de Durham, Kitchener-Waterloo et Middlesex-Oxford.

#### **Priorités pour 2017-2018**

- analyse des heures de cloches pour les nouvelles écoles;
- amélioration des routes;
- mise en œuvre zones de fréquentation pour les nouvelles écoles; et,
- lancement d'appel d'offres pour les régions dont les contrats sont échus.

# SECTION 8

## Résultats OQRE et Classes primaires

# BUDGET 2017-2018

## Résultats aux tests provinciaux

---

Les résultats des tests de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) servent de catalyseur pour l'amélioration du rendement des élèves. Ceux-ci en combinaison avec d'autres données générées au niveau de l'école aident les enseignantes et les enseignants ainsi que les administratrices et administrateurs à cerner les difficultés globales en littératie et en mathématiques et à diriger leur attention là où c'est le plus nécessaire.

Les tests évaluent les connaissances et les compétences cumulées à quatre étapes clés :

- 3<sup>e</sup> année (*Tests en lecture, écriture et mathématiques, cycle primaire* : de la 1<sup>re</sup> à la 3<sup>e</sup> année);
- 6<sup>e</sup> année (*Tests en lecture, écriture et mathématiques, cycle moyen* : de la 4<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année);
- 9<sup>e</sup> année (*Test de mathématiques*);
- 10<sup>e</sup> année (*Test provincial de compétences linguistiques* – exigence pour l'obtention du diplôme).

Vous trouverez ci-dessous un aperçu du rendement des élèves du Conseil scolaire Viamonde aux dernières évaluations provinciales de l'OQRE (année scolaire 2015-2016).

### Résultats des élèves des écoles élémentaires :

Les résultats des élèves du Conseil scolaire Viamonde aux tests provinciaux de l'OQRE pour le cycle primaire sont à la hausse en écriture et en lecture. De plus, le Conseil enregistre des gains par rapport à l'année dernière, et ce, dans tous les domaines d'apprentissage mesurés par le test pour les élèves du cycle moyen.

Pour les élèves de la 3<sup>e</sup> année du Conseil :

En lecture, avec 82 % des élèves qui atteignent ou dépassent la norme provinciale, on remarque une hausse de 4 % par rapport à l'an dernier pour les élèves du Conseil. En écriture, on remarque une hausse de 2 % par rapport à 2014-2015 avec 76 % des élèves du Conseil qui atteignent ou dépassent la norme. Finalement, en mathématiques, on dénote une baisse de 3 % par rapport à l'an dernier avec 76 % des élèves qui atteignent ou dépassent la norme. À l'échelle provinciale, on dénote une baisse de 4 % avec 77 % des élèves qui atteignent ou dépassent la norme en mathématiques en 2015-2016.

Pour les élèves de la 6<sup>e</sup> année :

En lecture, 91 % des élèves atteignent ou dépassent la norme provinciale, ceci représente une hausse de 3 % pour les élèves du Conseil scolaire Viamonde. En écriture, 84 % des élèves atteignent ou dépassent la norme provinciale, ce qui est une hausse de 2 % par rapport à 2014-2015. Finalement, en mathématiques, on

dénote une hausse de 1 % par rapport à l'an dernier avec 82 % des élèves qui atteignent ou dépassent la norme provinciale.

#### Résultats des élèves des écoles secondaires :

Pour les élèves de la 9<sup>e</sup> année :

On observe une baisse pour les cours appliqués et une hausse pour les cours théoriques. En effet, pour les cours théoriques, 83 % des élèves du Conseil scolaire Viamonde ont atteint les niveaux 3 et 4. Il s'agit d'une hausse de 3 % par rapport à 2014-2015. Pour ce qui est des cours de type appliqué, 46 % des élèves ont atteint les niveaux 3 et 4 au niveau du Conseil en 2015-2016 et 50 % ont atteint le même niveau pour la province.

Pour les élèves de la 10<sup>e</sup> année :

Au Test provincial de compétences linguistiques, 94 % des élèves du Conseil scolaire Viamonde qui ont participé pleinement à l'évaluation ont connu un taux de réussite. Les résultats du Conseil sont donc à la hausse de 5 % par rapport à 2014-2015. À l'échelle provinciale, 91 % des élèves ont réussi le test en 2015-2016.

#### Stratégies pour l'amélioration des résultats :

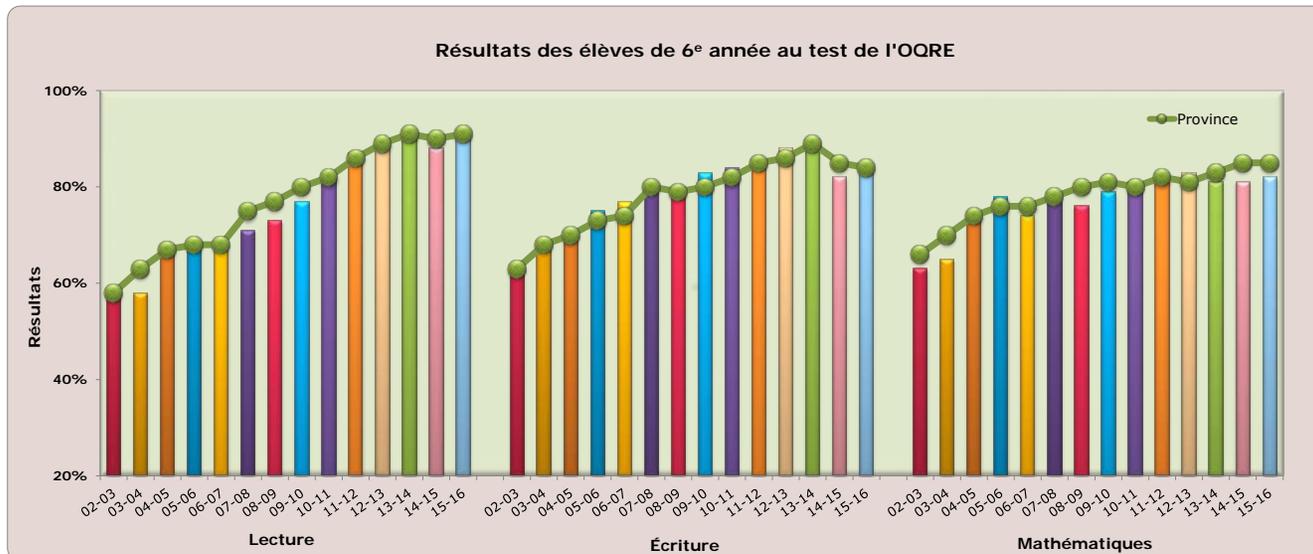
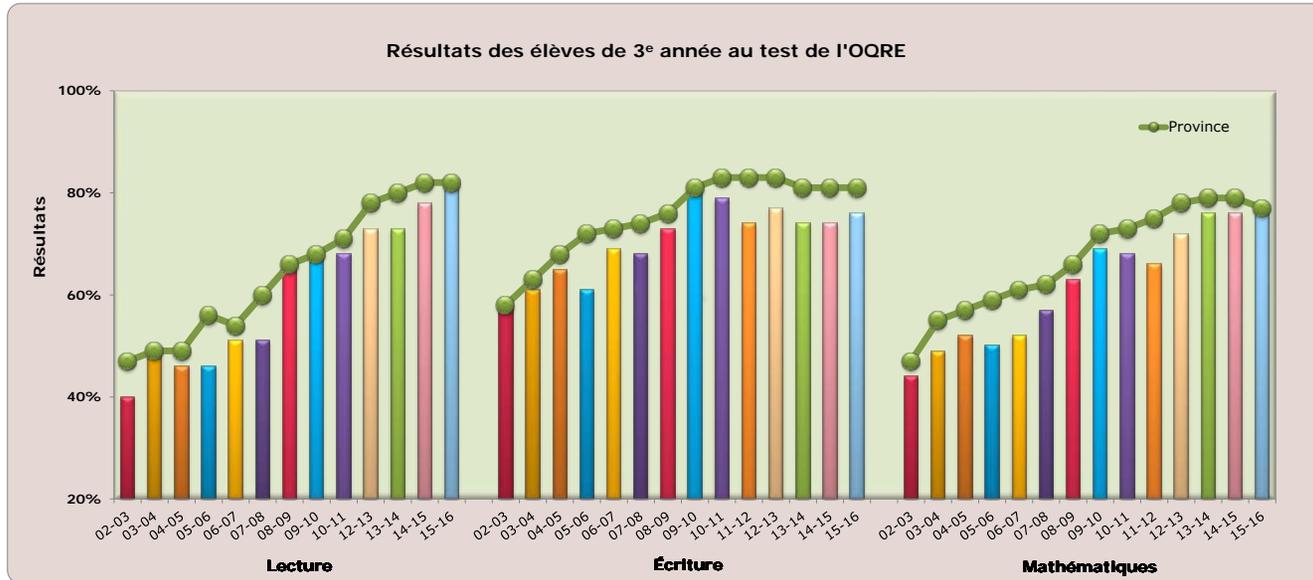
Afin de poursuivre l'amélioration des résultats en mathématiques, le Conseil poursuivra la mise en œuvre de la Stratégie renouvelée pour l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques en Ontario, initiative lancée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario.

La Stratégie renouvelée pour l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques s'applique depuis la petite enfance jusqu'à la 12<sup>e</sup> année et met à profit les plus récentes études et les leçons apprises sur le terrain concernant l'apprentissage, l'enseignement et l'évaluation des mathématiques. Grâce à cette stratégie, toutes les écoles bénéficient de nouveaux types de soutien.

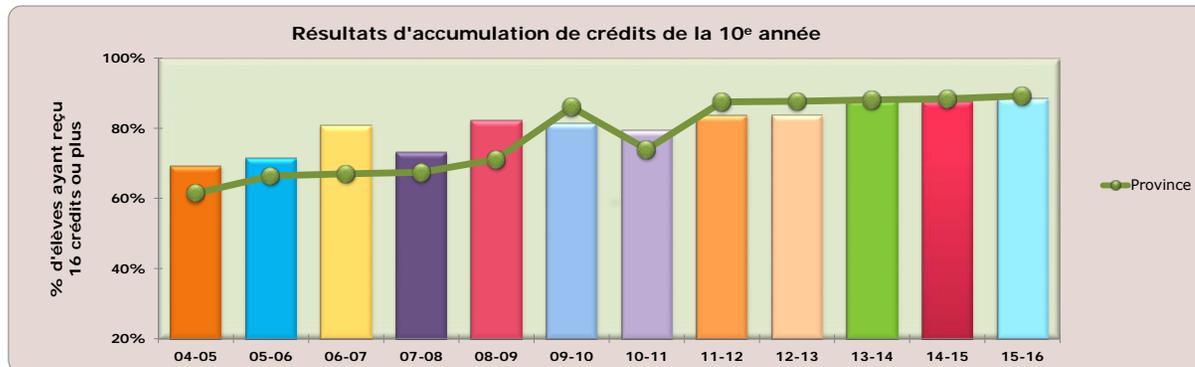
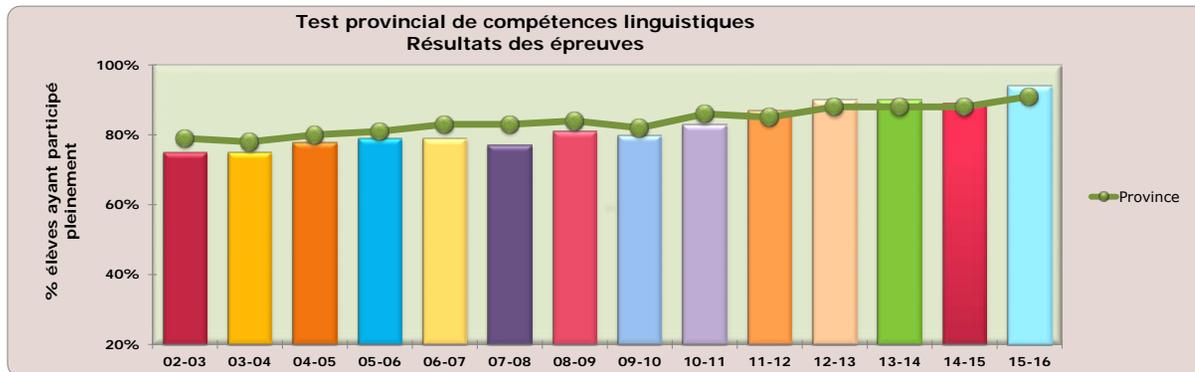
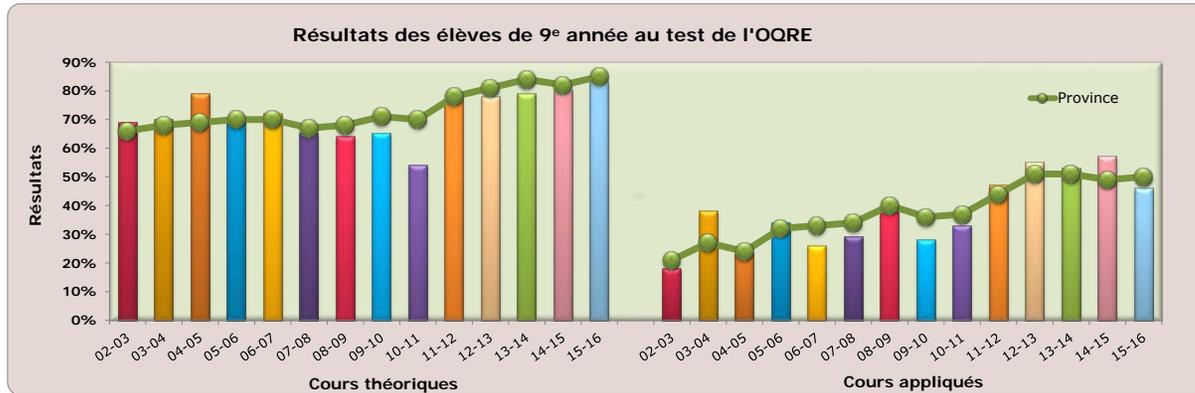
Le soutien aux écoles comprend surtout des possibilités d'apprentissage professionnel destinées au personnel enseignant et aux directions d'école et permet aux enseignants de planifier une approche efficace de l'apprentissage et de l'enseignement reposant sur la résolution de problèmes, l'enseignement explicite, l'enquête, l'évaluation et la pratique. Cette approche amène les élèves à mieux comprendre les concepts mathématiques, à acquérir des compétences, à saisir le raisonnement mathématique et à se rendre compte de la façon dont les mathématiques sont utilisées au quotidien.

Il va sans dire que les initiatives déjà mises de l'avant par le Conseil pour appuyer le rendement des élèves vont aussi se poursuivre. Parmi celles-ci, notons le réseautage du personnel enseignant permettant de partager, d'échanger et, de ce fait, d'améliorer les pratiques pédagogiques liées à l'apprentissage des mathématiques, de la lecture et de l'écriture, les projets d'accompagnement des écoles en planification et l'évaluation des apprentissages de la littératie et numératie.

**RÉSULTATS OQRE**  
2002-2003 à 2015-2016



**RÉSULTATS OQRE  
2002-2003 à 2015-2016**



## **POINT NO 5.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR**



### **Taille moyenne des classes**

---

Selon les attentes du Ministère, les objectifs de taille moyenne de classes sont :

#### Classes de maternelle et de jardin d'enfants

Le ministère exige une moyenne d'élèves par classe pour l'ensemble du Conseil de 26 élèves pour les classes de maternelle et de jardin d'enfants. Nouveau pour l'année 2017-2018, le Ministère a imposé un plafond sur la taille des classes de maternelle et de jardin d'enfants. La moyenne obligée reste inchangée à 26 élèves, mais le nouveau plafond imposant qu'au moins 90% des classes comptent 30 élèves ou moins et qu'aucune classe ne dépasse un maximum de 32 élèves.

De plus, les conseils scolaires doivent embaucher une éducatrice ou un éducateur de la petite enfance pour l'ensemble des classes de maternelle et de jardin d'enfants d'une même école et d'un même programme, si l'une de ces classes compte moins de 16 élèves alors qu'au moins une autre en compte plus de 30.

#### Classes primaires (1<sup>ière</sup> à la 3<sup>e</sup> année)

Cent pour cent des classes du niveau primaire (1<sup>ière</sup> à la 3<sup>e</sup> année) devraient compter moins de 23 élèves et un minimum de 90 % de ces classes doit compter un maximum de 20 élèves.

#### Classes du niveau intermédiaire (4<sup>ième</sup> à la 8<sup>e</sup> année)

Les classes du niveau intermédiaire (4<sup>ième</sup> à la 8<sup>e</sup> année) devraient compter en moyenne moins de 24,5 élèves.

Le Conseil a toujours atteint tous les objectifs fixés par le Ministère quant aux tailles de classe et le budget 2017-2018 reflète l'atteinte de ces seuils. Le tableau en annexe reflète les statistiques pour l'année budgétaire 2017-2018.

### ANALYSE DES EFFECTIFS - CLASSES PRIMAIRES

**2017-2018**

Pourcentage des classes primaires de 20 élèves et moins (note 1)	97,4%
Pourcentage des classes primaires moins de 23 élèves (note 2)	100%
Moyenne des classes maternelle et jardin d'enfants à temps plein (note 3)	23,9
Pourcentage des classes années 3/4 combinées moins de 23 élèves	100%
Moyenne des classes juniors/intermédiaires (années 4-8) (note 4)	24,1

#### Statistiques des classes primaires (maternelle à 3<sup>e</sup> année)

##### Pourcentage de classes primaires

20 et moins	97,4%
21	0,6%
22	1,4%
23	0,6%
24	-
25 et plus	-

##### Nombres de classes primaires

20 et moins	150,0
21	1,0
22	2,0
23	1,0
24	
25 et plus	

**Nombre total de classes primaires** **154,0**

**Note 1** - Le Ministère s'attend à un effectif de 20 élèves ou moins dans 90 % des classes du primaire

**Note 2** - Le Ministère s'attend à un effectif de 23 élèves ou moins dans 100 % des classes du primaire

**Note 3** - Le Ministère s'attend de classes moyennes de 26 élèves à la maternelle et au jardin d'enfants à temps plein

**Note 4** - Le Ministère s'attend de 24,5 élèves de la 4<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année

**Le Conseil répond aux objectifs du ministère de l'Éducation**

# SECTION 9

## Immobilisations

# BUDGET 2017-2018

## **POINT NO 5.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR**



### **Projets d'immobilisation**

---

L'année 2016-2017 fut une année pleine d'activité pour les nouvelles constructions au Conseil scolaire Viamonde.

Le nouvel édifice pour l'École secondaire Gaétan-Gervais a débuté pendant l'été de 2016 et ouvrira ses portes en septembre 2017. Après plusieurs années de partage avec l'École élémentaire du Chêne, les élèves auront un édifice à eux.

La construction de l'école élémentaire Mississauga Nord a finalement débuté en septembre 2016, et ouvrira également ses portes en septembre 2017 sous le nom de l'école élémentaire Le Flambeau. Avec ce nouvel édifice, la population au nord de Mississauga et au sud de Brampton aura une école plus à proximité de son domicile.

Le Conseil ouvrira aussi une nouvelle école dans le sud d'Etobicoke dans un édifice acheté du Toronto District School Board. Le nom de cette nouvelle école est l'école élémentaire Micheline-Saint-Cyr. Cette zone sous desservie aura maintenant une école laïque de langue française dans sa communauté.

Le projet de consolidation de l'École élémentaire Champlain et de l'école secondaire Confédération à Welland a subi certains délais. Il est maintenant prévu que celui-ci ouvrira ses portes en septembre 2018.

Le projet de reconstruction de l'Académie de la Moraine a subi des délais reliés à sa désignation héritage, mais ce printemps le projet a finalement repris son élan. La démolition de l'édifice existant est prévue pendant l'été 2017 et la construction débutera immédiatement après. L'ouverture est prévue pour septembre 2018.

À l'automne de 2016, le Conseil s'est vu octroyer des fonds pour la construction d'une école élémentaire à Milton et l'acquisition d'un édifice pour une école à Bowmanville.

Le Conseil demeure à la recherche d'un terrain pour l'école secondaire à Kitchener/Waterloo.

Le défi que le Conseil s'est lancé d'ouvrir dix écoles dans les cinq prochaines années est en vigueur et la panoplie de projets en cours démontre que le but est atteignable!

## **POINT NO 5.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR**



### **Écoles et propriétés**

#### **Écoles ouvertes entre 1848 et 1997**

École publique Saint-Joseph	1848
École secondaire Confédération	1966
École secondaire Franco-Jeunesse	1968
École secondaire Étienne-Brûlé	1969
École élémentaire Marie-Curie	1972
École secondaire Georges-P.-Vanier	1974
École élémentaire Jeanne-Lajoie	1974
École élémentaire Gabrielle-Roy	1975
École secondaire Gabriel-Dumont	1979
Collège français	1979
École secondaire Le Caron	1980
École élémentaire Champlain	1981
Académie La Pinède	1981
École élémentaire Félix-Leclerc	1988
École élémentaire Mathieu da Costa	1990
École élémentaire LaMarsh	1991
École élémentaire Laure-Rièse	1991
École élémentaire Les Rapides	1991
École élémentaire La Source	1993
École élémentaire Nouvel Horizon	1995
École élémentaire Antonine-Maillet	1997

#### **Écoles ouvertes en 1998**

Académie de la Tamise  
École élémentaire Horizon Jeunesse  
École élémentaire Patricia-Picknell  
École élémentaire L'Héritage  
École élémentaire L'Envolée  
École élémentaire Renaissance  
École élémentaire La Fontaine

#### **Écoles ouvertes en 2000**

École élémentaire Pierre-Elliott-Trudeau  
École élémentaire Pavillon de la jeunesse  
Académie de la Moraine (logé dans un édifice loué)  
École élémentaire Carrefour des jeunes  
École secondaire Jeunes sans frontières  
École élémentaire L'Odysée

#### **École ouverte en 2002**

École élémentaire L'Harmonie

#### **Écoles ouvertes en 2008**

École élémentaire La Mosaïque  
École élémentaire des Quatre-Rivières

## **POINT NO 5.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR**



### **Écoles et propriétés**

#### **École ouverte en 2009**

École secondaire Roméo-Dallaire

#### **École ouverte en 2010**

École secondaire de Lamothe-Cadillac

#### **Écoles ouvertes en 2011**

École élémentaire du Chêne  
École secondaire Gaétan-Gervais

#### **Écoles ouvertes en 2012**

École secondaire Norval-Morrisseau  
École secondaire Toronto Ouest  
École élémentaire Charles-Sauriol

#### **Écoles ouvertes en 2013**

Académie Alexandre-Dumas  
École élémentaire Ronald-Marion

#### **École ouverte en 2014**

École élémentaire Louise-Charron

#### **École ouverte en 2016**

École élémentaire La Pommeraie

#### **Écoles ouvertes en 2017**

École élémentaire Micheline-Saint-Cyr  
École élémentaire Le Flambeau

#### **Bureaux administratifs et centre de formation (4)**

Siège social, édifice partagé avec l'École élémentaire Mathieu da Costa (Toronto)  
Bureaux administratifs de Welland (Welland)  
Bureaux administratifs de Burlington, édifice partagé avec l'École élémentaire Renaissance (Burlington)  
Centre de formation professionnelle et bureaux des services éducatifs de Brampton, édifice partagé avec l'École secondaire Jeunes sans frontières (Brampton)

#### **Autres édifices (2)**

Centre Appian à Toronto  
Édifice à Bowmanville

## **POINT NO 5.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR**



### **Écoles et propriétés**

#### **Garderies françaises de jour dans les écoles du Conseil (31)**

Cercle de l'amitié, École élémentaire Carrefour des jeunes  
Cercle de l'amitié, École élémentaire Horizon Jeunesse  
Cercle de l'amitié, École élémentaire Le flambeau  
Chez Tante Laure, École élémentaire Laure-Rièse  
Chez Tante Laure, Académie Alexandre-Dumas  
Franco-Sol garderie et centre de ressources, École élémentaire Louise-Charron  
La Boîte à soleil, École élémentaire LaMarsh  
La Boîte à soleil, École élémentaire Nouvel Horizon  
La Boîte à soleil, École élémentaire L'Héritage  
La Clé d'la Baie/Le Petit Voilier, École élémentaire La Source  
La Clé d'la Baie/Le Petit Voilier, École publique Saint-Joseph  
Les Coccinelles, École élémentaire Patricia-Picknell  
Les Coccinelles, École élémentaire Renaissance  
Les Coccinelles, École élémentaire du Chêne  
Les Petites Mains, École élémentaire L'Envolée  
La Farandole, École élémentaire Gabrielle-Roy  
La Farandole, École élémentaire Félix-Leclerc  
La Farandole, École élémentaire Pierre-Elliott-Trudeau  
Les Lucioles, École élémentaire Antonine-Maillet  
Les Lucioles, École Ronald-Marion  
La Petite École Francophone, École élémentaire L'Harmonie  
Le Petit Chaperon Rouge, École élémentaire La Mosaïque  
Centre de la petite enfance – Les amis du monde, École élémentaire Charles-Sauriol  
La Ribambelle, École élémentaire Les Rapides  
La Ribambelle, Académie de la Tamise  
La Ribambelle, École élémentaire Marie-Curie  
Les étoiles brillantes, École élémentaire L'Odyssée  
Les étoiles brillantes, École élémentaire Micheline-Saint-Cyr  
Le Jardin fleuri, École élémentaire des Quatre-Rivières  
Les Merveilles du Monde, École élémentaire Jeanne-Lajoie  
Le Soleil levant, École élémentaire Mathieu da Costa

#### **Autre - Programme avant et après l'école (5)**

École élémentaire La Fontaine, géré par le Conseil  
École élémentaire Pavillon de la jeunesse, géré par le Conseil  
École élémentaire La Pommeraie, géré par Centre communautaire régional de London  
Académie de la Tamise, géré par Centre communautaire régional de London  
École élémentaire Marie-Curie, géré par Centre communautaire régional de London

## **POINT NO 5.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR**



### **Écoles et propriétés**

---

#### **Terrains vacants (4)**

Site Morrison à Kitchener  
Site Crerar à Hamilton  
Site Rifle Range à Hamilton  
Site Country Glen à Markham

# SECTION 10

## Réserves (excédents accumulés)

# BUDGET 2017-2018

**Détail des excédents accumulés**

---

Le tableau du détail des excédents accumulés présente un suivi depuis les états financiers 2015-2016 en tenant compte des résultats budgétés pour l'année scolaire 2016-2017.

Les excédents accumulés sont de deux types, soit disponibles aux fins de conformité ou non disponibles aux fins de conformité. Les excédents disponibles aux fins de conformité sont ceux qui sont utilisés pour s'assurer que le Conseil respecte les exigences statutaires lors de la présentation de son budget. Ces excédents peuvent normalement être affectés à des utilisations particulières comme les surplus pour les salles de classe ou pour des projets approuvés tels que pour l'éducation internationale. Les excédents non disponibles sont des montants qui ne peuvent être utilisés par le Conseil à des fins précises et qui sont exclus des calculs statutaires. On peut penser aux revenus de subventions reconnus lors de l'achat d'un terrain, aux surplus des conseils d'école ou encore aux passifs actuariels pour les avantages futurs des membres du personnel.

**Explications pour les activités de 2017-2018****Projets de constructions des années antérieures**

Le Conseil a, par le passé, approuvé des allocations aux projets de construction financés à long terme. Les transferts suivants ont été effectués soit (28 541 \$) pour le financement des intérêts sur la dette non supportée par le Ministère, l'attribution de l'excédent d'amortissement sur les revenus des Apports en capital reportés (ACR) de (164 017 \$) et l'amortissement pour les projets de construction financés par le Conseil, soit (105 898 \$).

**Fonds d'amortissement TDSB**

Le différentiel entre les intérêts qui sont gagnés sur le fonds d'amortissement de la débenture du TDSB et l'amortissement des actifs acquis par cette débenture doit être affecté au surplus du fonds d'amortissement TDSB, soit un montant de (7 868) \$.

**Projets différés**

Certains projets lors des années précédentes ont été rapportés, car ils n'ont pas terminé avant la fin de l'exercice financière. La revue organisationnelle pour laquelle fut budgété 150 000 \$ en 2015-2016 sera réalisée en 2017-2018.

**Projets financés par l'excédent de fonctionnements accumulés**

Le Conseil a approuvé que soient financées, par l'excédent de fonctionnements accumulés, les initiatives d'études internationales (293 065 \$) et d'éducation aux adultes (50 000 \$) qui seront éventuellement autofinancées.

## Détail des excédents accumulés

Annexe B

Excédent de fonctionnement accumulé	Disponible pour fin de conformité								Non disponible pour fin de conformité	Total des surplus du Conseil	
	Autres			Capital				Total			
	CSPAAT	Salle de classe	Projets différés	Dépassement de projets de construction	Fonds d'amort. TDSB	Réaménagement- Siège Social	Construction financée par le Conseil				
<b>Solde au 31 août 2016 (EF)</b>	<b>13 358 109</b>	<b>263 303</b>	<b>1 480 499</b>	<b>691 235</b>	<b>5 931 202</b>	<b>999 706</b>	<b>3 500 000</b>	<b>263 435</b>	<b>26 487 488</b>	<b>77 962 292</b>	<b>104 449 780</b>
Résultats annuels	(1 700 000)								(1 700 000)	-	(1 700 000)
École Mississauga-Nord portion financée par le Conseil	(658 174)							658 174	-	-	-
École Etobicoke-Sud portion financée par le Conseil	(438 596)							438 596	-	-	-
Projets différés des années antérieures	541 235			(541 235)					-	-	-
Revenus et dépenses relatives au fonds d'amortissement	(113 061)					113 061			-	-	-
Excédent amortissement sur revenus des ACR	164 107				(164 107)				-	-	-
Intérêts sur la dette non supportée - CIBC Mellon	30 140				(30 140)				-	-	-
<b>Solde prévu au 31 août 2017</b>	<b>11 183 760</b>	<b>263 303</b>	<b>1 480 499</b>	<b>150 000</b>	<b>5 736 955</b>	<b>1 112 767</b>	<b>3 500 000</b>	<b>1 360 205</b>	<b>24 787 488</b>	<b>77 962 292</b>	<b>102 749 780</b>
Résultats annuels	(649 479)								(649 479)	-	(649 479)
Revenus et dépenses relatives au fonds d'amortissement	7 868					(7 868)			-	-	-
Projets différés des années antérieures	150 000			(150 000)					-	-	-
Excédent amortissement sur revenus des ACR	164 107				(164 107)				-	-	-
Intérêts sur la dette non supportée - CIBC Mellon	28 541				(28 541)				-	-	-
Amortissement projets financés par Conseil	105 898						(87 716)	(18 182)	-	-	-
Projets différés des années antérieures											
<b>Solde prévu au 31 août 2018</b>	<b>10 990 695</b>	<b>263 303</b>	<b>1 480 499</b>	<b>-</b>	<b>5 544 307</b>	<b>1 104 899</b>	<b>3 412 284</b>	<b>1 342 023</b>	<b>24 138 009</b>	<b>77 962 292</b>	<b>102 100 301</b>



# Budget 2017-2018



## POINT NO 5.2.1 DE L'ORDRE DU JOUR



Le 16 juin 2017

### AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

#### Objet : COMITÉS D'ADMISSION

Les comités d'admission suivants ont eu lieu, dans les écoles listées ci-dessous, pour l'admission d'élèves non ayants-droits :

<b>RÉGION CENTRE</b>				
<i>Date</i>	<i>Écoles</i>	<i>Élèves</i>		
		<i>Évalués</i>	<i>Non admis</i>	<i>Admis</i>
27 avril 2017	École Ronald-Marion	1		1
4 mai 2017	École élémentaire La Mosaïque	1		1
5 mai 2017	École élémentaire Horizon Jeunesse	4		4
5 mai 2017	École élémentaire Pierre-Elliott-Trudeau	2		2
8 mai 2017	École élémentaire Pierre-Elliott-Trudeau	1		1
9 mai 2017	École élémentaire Jeanne-Lajoie	1		1
9 mai 2017	École élémentaire Laure-Rièse	2		2
10 mai 2017	École élémentaire Carrefour des jeunes	12		12
10 mai 2017	École secondaire Jeunes sans frontières	2		2
15 mai 2017	École élémentaire Félix-Leclerc	9		9
18 mai 2017	École élémentaire La Fontaine	3		3
18 mai 2017	École Ronald-Marion	1		1
19 mai 2017	École élémentaire Carrefour des jeunes	1		1
19 mai 2017	École élémentaire Charles-Sauriol	5		5
19 mai 2017	École élémentaire Gabrielle-Roy	2		2
19 mai 2017	École élémentaire Mathieu-da-Costa	1		1
19 mai 2017	École élémentaire Pierre-Elliott-Trudeau	2		2
19 mai 2017	École secondaire Étienne-Brûlé	1		1
19 mai 2017	École secondaire Jeunes sans frontières	5		5
23 mai 2017	École secondaire Jeunes sans frontières	2		2
23 mai 2017	École élémentaire La Fontaine	1		1
23 mai 2017	École secondaire Norval-Morrisseau	1		1
24 mai 2017	École élémentaire Laure-Rièse	2		2
1er juin 2017	École élémentaire La Fontaine	1		1
<b>Total</b>		<b>63</b>	<b>0</b>	<b>63</b>

<b>RÉGION NORD</b>				
<i>Date</i>	<i>Écoles</i>	<i>Élèves</i>		
		<i>Évalués</i>	<i>Non admis</i>	<i>Admis</i>
11 mai 2017	École élémentaire La Source	1		1
30 mai 2017	Académie La Pinède	1		1
2 juin 2017	École publique Saint-Joseph	3		3
<b>Total</b>		<b>5</b>	<b>0</b>	<b>5</b>

## POINT NO 5.2.1 DE L'ORDRE DU JOUR

### RÉGION SUD

Date	Écoles	Élèves		
		Évalués	Non admis	Admis
9 mai 2017	École élémentaire du Chêne	1		1
9 mai 2017	École élémentaire Pavillon de la jeunesse	4		4
9 mai 2017	École secondaire Georges-P.-Vanier	2		2
15 mai 2017	École élémentaire Nouvel Horizon	1		1
18 mai 2017	École élémentaire Pavillon de la jeunesse	1		1
2 juin 2017	École élémentaire Patricia-Picknell	2		2
<b>Total</b>		<b>11</b>	<b>0</b>	<b>11</b>

### RÉGION SUD-OUEST

Date	Écoles	Élèves		
		Évalués	Non admis	Admis
				0
10 mai 2017	École élémentaire Marie-Curie	1		1
18 mai 2017	École élémentaire L'Envolée	1		1
23 mai 2017	École élémentaire L'Harmonie	4		4
6 juin 2017	Académie de la Tamise	1		1
<b>Total</b>		<b>7</b>	<b>0</b>	<b>7</b>

IL EST RECOMMANDÉ:

**QUE** le rapport en date du 16 juin 2017 sur les comités d'admission soit reçu.

**QUE** le Conseil approuve l'admission de ces élèves.

Préparé par :

Les surintendances de l'éducation,

*Michel Laverdière*

*Sébastien Fontaine*

*Sylvain Landriault*

*Sylvie Longo*

L'adjointe à la surintendance de l'éducation,

*Tricia Verreault*

Présenté par :

Le directeur de l'éducation,

*Martin Bertrand*

## **POINT NO 5.2.2 a) DE L'ORDRE DU JOUR**

### **RAPPORT N° 9 (2016-2017) COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ**

Le 16 juin 2017

#### **AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**

#### **Membres du comité qui ont indiqué leur présence à la réunion :**

M. Ali Liénaux, directeur général adjoint représentant le Centre francophone  
M<sup>me</sup> Stéphanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto  
M. Yvon Rochefort, membre du Conseil, CSViamonde  
M<sup>me</sup> France Vaillancourt, représentante du Centre de santé communautaire pour  
la région de Hamilton/Niagara

#### **POUR RÉCEPTION**

Conformément aux procédures adoptées à sa réunion du 25 janvier 2006 intitulé «Lignes directrices pour le bon fonctionnement des réunions du CCED», M. Michel Laverdière, surintendant de l'éducation par intérim a jugé d'annuler la réunion prévue pour le 16 mai 2017 car on ne prévoyait pas atteindre le quorum et ce, en se basant sur le nombre de réponses reçues.

La prochaine réunion a été fixée pour le 13 juin 2017.

#### **IL EST DONC RECOMMANDÉ :**

QUE le rapport n° 9 du CCED (2016-2017) soit reçu.

**Le surintendant de l'éducation,      Le coprésident du comité,  
par intérim**

**Michel Laverdière**

**François Guérin**

## **POINT NO 5.2.2b) DE L'ORDRE DU JOUR**

### **RAPPORT N° 10 (2016-2017) COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ**

Le 16 juin 2017

#### **AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**

Le comité a tenu une réunion le 13 juin 2017 de 17 h 30 à 18 h 40 dans la salle du Conseil et par audioconférence sous la présidence de conseiller Guérin.

#### **Membres présents :**

##### **dans la salle du Conseil :**

M. Ali Liénaux, directeur général adjoint représentant le Centre francophone  
M. François Guérin, vice-président du Conseil, CSViamonde (**coprésident du comité**)

M<sup>me</sup> Françoise Pelletier, représentante d'Autisme Ontario, Metro Toronto Chapter (**coprésidente du comité**)

##### **Par audioconférence :**

M<sup>me</sup> Kosita Musabye, représentante du Programme de soutien en milieu scolaire au Hamilton Health Sciences

M<sup>me</sup> Stéphanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto

M<sup>me</sup> Chloë Robert, membre du Conseil, CSViamonde

##### **Membres absentes :**

M<sup>me</sup> Claire McDonald, représentante de La Clé d'La Baie

M. Yvon Rochefort, membre du Conseil, CSViamonde

M<sup>me</sup> France Vaillancourt, représentante du Centre de santé communautaire pour la région de Hamilton/Niagara

##### **Membres de l'administration présents :**

M<sup>me</sup> Michelle Dalcourt, directrice des services aux élèves (par audioconférence)

M<sup>me</sup> Jacqueline Levasseur, directrice des services aux élèves

M. Michel Laverdière, surintendant de l'éducation par intérim

M<sup>me</sup> Désirée Bigaignon, secrétaire de séances du Conseil

## **POINT NO 5.2.2b) DE L'ORDRE DU JOUR**

Votre comité vous informe :

1. Qu'il a reçu un rapport verbal du surintendant de l'éducation par intérim sur la dotation prévue pour l'année scolaire 2017-2018 pour appuyer l'équipe des services aux élèves, et ce, afin de continuer à offrir les meilleurs services aux élèves.
2. Qu'il a reçu un rapport de mise à jour sur la prestation intégrée des services en orthophonie, physiothérapie et ergothérapie dans le cadre de la stratégie ontarienne pour les services en matière de besoins particuliers pour les enfants et les jeunes ainsi qu'une présentation pour le Conseil scolaire Viamonde et ses conseils scolaires francophones limitrophes. En bref, 13 tables régionales où le CSViamonde a des écoles, une seule table demeure sans protocole d'entente pour la coordination des services. Le Conseil continue à recevoir des renseignements des huit autres tables régionales qui couvrent le territoire du Conseil. La prestation intégrée des services de réadaptation connaît de grands défis notamment, au niveau du financement provenant des ministères de l'Éducation et du Service à l'enfance et à la jeunesse, de la livraison des services en français dans les conseils scolaires francophones. En ce qui concerne les consultations, elles doivent avoir lieu auprès des différentes associations professionnelles, comités d'intérêt, groupes de parents et représentants syndicaux. Certaines de ces consultations sont en cours et d'autres pourraient avoir lieu pendant l'été ou au début de l'automne.
3. Qu'il a reçu une présentation de mise à jour aux conseils scolaires de l'Ontario par la direction des politiques et programmes de l'enfance en difficulté (DPPEED) lors des rencontres régionales des regroupements des gestionnaires en enfance en difficulté. La présentation portait sur les principaux dossiers en élaboration au Ministère sur lesquels elle a informé et questionné les leaders en EED. Il s'agit des suivants :
  - Ressource et formation sur la prévention de la violence;
  - Exclusion d'une personne;
  - PEI : rapport d'automne;
  - Appuyer les élèves TSA;
  - Stratégie ontarienne pour les services en matière de besoins particuliers;
  - Cadre provincial sur les programmes comportant des attentes différentes;
  - Animaux d'assistance.

## **POINT NO 5.2.2b) DE L'ORDRE DU JOUR**

4. Qu'il a reçu un rapport de mise à jour sur le dossier de la gouvernance du Centre Jules-Léger dans lequel il est indiqué que le Centre Jules-Léger situé à Ottawa relève de la Direction des écoles provinciales, Division du soutien aux élèves et des services régionaux pour toutes questions opérationnelles. Comme prochaines étapes, le ministère a pour objectif d'assurer un transfert de gouvernance sans heurt vers les conseils scolaires francophones afin de minimiser autant que possible tout impact auprès des élèves, leurs familles et le personnel du Centre. Le ministère est en train de revoir attentivement le rapport de la firme de consultants ainsi que les rétroactions recueillies dans le cadre de ses séances de travail en vue de déterminer les modifications législatives ou réglementaires requises.
5. Qu'il a approuvé le calendrier des réunions pour l'année 2017-2018 dont voici les dates retenues :

<b>Date</b>	<b>Sujets de discussion (pour validation)</b>
Mardi 5 septembre 2017	Financement de l'éducation de l'enfance en difficulté : <ul style="list-style-type: none"><li>• Prévision budgétaire 2017-2018</li></ul> Organigramme du secteur : Personnel des services aux élèves
Mardi 3 octobre 2017	Données sur les élèves qui reçoivent des services en enfance en difficulté
Mardi 14 novembre 2017	Programme Classe de préparation à la vie
Mardi 5 décembre 2017	Mise à jour d'automne au CCED du Ministère ÉDU Résultats des tests provinciaux en lecture, écriture et mathématiques
Mardi 9 janvier 2018	À déterminer
Mardi 6 février 2018	Financement de l'éducation de l'enfance en difficulté : <ul style="list-style-type: none"><li>• États financiers 2016-2017</li><li>• Budget révisé 2017-2018</li></ul>
Mardi 6 mars 2018	Plan annuel de l'enfance en difficulté (consultation) Priorités 2018-2019 pour les Services aux élèves
Mardi 3 avril 2018	Financement de l'éducation de l'enfance en difficulté :

## **POINT NO 5.2.2b) DE L'ORDRE DU JOUR**

<b>Date</b>	<b>Sujets de discussion (pour validation)</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Consultation sur le processus budgétaire annuel du Conseil en ce qui concerne l'éducation de l'enfance en difficulté pour l'année scolaire 2018-2019</li></ul>
Mardi 8 mai 2018	Plan annuel de l'enfance en difficulté (approbation)
Mardi 5 juin 2018	Mise à jour du printemps au CCED du Ministère ÉDU

6. Qu'il a reçu un rapport de l'administration sur le plan annuel révisé de l'enfance en difficulté pour 2017-2018. Certaines suggestions ont été soumises à l'administration pour ajout au plan annuel révisé, lequel sera soumis au Ministère d'ici le 30 juin.

Vous trouverez ci-après une recommandation de l'administration sur ce dossier.

### **IL EST DONC RECOMMANDÉ :**

QUE le rapport n° 10 du CCED (2016-2017) soit reçu.

QUE le Conseil approuve le plan annuel de l'enfance en difficulté 2017-2018 révisé.

**Le surintendant de l'éducation,      Le coprésident du comité,**

**Michel Laverdière**

**François Guérin**

Le 16 juin 2017

### **AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**

**Objet : Politique 3,31 sur le Programme « Bonne arrivée » à l'école**

#### ***PRÉAMBULE***

Le Conseil scolaire a adopté en avril 2000, la politique 3,31 sur le Programme « Bonne arrivée » à l'école. Celle-ci a fait l'objet d'une révision en 2016-2017.

#### ***SITUATION ACTUELLE***

Vous trouverez à l'annexe A, la politique.

Pendant la phase de consultation, aucune suggestion n'a été soumise pour considération.

Les directives administratives à l'annexe B sont présentées à titre de renseignement.

#### **IL EST RECOMMANDÉ**

Que le rapport en date du 16 juin 2017 intitulé *Politique 3,31 sur le Programme « Bonne arrivée » à l'école* soit reçu.

QUE le Conseil approuve la politique 3,31 portant sur *le Programme « Bonne arrivée » à l'école*, telle que présentée.

Préparé par :  
L'adjointe à la surintendance de l'éducation,  
Tricia Verreault

Présenté par :  
Le directeur de l'éducation,  
Martin Bertrand

# POINT NO 5.2.3 DE L'ORDRE DU JOUR

**PROGRAMME «BONNE ARRIVÉE» À L'ÉCOLE**

Approuvée le 15 avril 2000

Révisée 16 juin 2017

Prochaine révision en 2021

Page 1 de 1

Mis en forme : Français (Canada)

**PRÉAMBULE**

La sécurité des élèves est une priorité du Conseil scolaire Viamonde (le Conseil). Un programme de « Bonne arrivée » permet de mieux assurer la sécurité des élèves à l'école. Ce programme, destiné aux élèves de la maternelle à la 8<sup>e</sup> année, a pour but de repérer les absences et les retards inexpliqués et vient compléter les procédures déjà mises en place par les écoles en ce qui a trait à l'assiduité des élèves à l'école.

Mis en forme : Français (Canada)

Mis en forme : Exposant

**DÉMARCHE**

Chaque école du Conseil qui accueille des élèves de la maternelle à la 8<sup>e</sup> année est tenue de mettre en œuvre un programme de « Bonne arrivée » pour ces élèves à l'école en se basant sur le relevé quotidien des présences.

Mis en forme : Exposant

Le programme de « Bonne arrivée » à l'école doit comprendre des mesures, qui permettent de déceler la raison de l'absence inexpliquée d'une ou d'un élève. Les mesures à cet égard consistent à déployer des efforts raisonnables pour communiquer promptement avec les parents, tuteurs ou tutrices.

Le programme tient compte des besoins locaux et de la situation particulière de l'école.

.....

**Référence** : Politique/Programme Note n° 123 – ministère de l'Éducation

### ÉDUCATION ET ÉCOLES

Directives administratives n° 3,31

#### PROGRAMME «BONNE ARRIVÉE» À L'ÉCOLE

Approuvées le 15 avril 2000

Révisées le xx avril 2017

Prochaine révision en 2022

Page 1 de 3

Chaque école qui accueille des élèves de la maternelle à la 8<sup>e</sup> année du Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) élabore un programme de « Bonne arrivée » à l'école pour ces élèves et tient compte des éléments suivants pour ce qui est de la prestation, de l'information et de la communication.

#### PRESTATION DU PROGRAMME

1. La mise en place du programme de « Bonne arrivée » à l'école tient compte des autres programmes et initiatives sur la sécurité mis en place par le Conseil et l'école.
2. Le rôle et les responsabilités des parents, tuteurs ou tutrices comprennent entre autres ce qui suit :
  - a) Le programme de « Bonne arrivée » est un outil pour aider les parents, tuteurs ou tutrices et les écoles à connaître les raisons de l'absence inexplicquée d'une ou d'un élève.
  - b) Les parents, tuteurs ou tutrices doivent informer l'école à temps d'une absence ou d'un retard prévu en téléphonant à l'école le matin, en envoyant un message par courrier électronique ou en laissant un message au répondeur. L'école peut comparer cette information au relevé des présences pour que soit repérée toute absence inexplicquée qui exige un suivi immédiat.
  - c) Les parents, tuteurs ou tutrices doivent transmettre à l'école des renseignements complets et à jour afin de permettre à l'école de communiquer avec les personnes concernées en cas d'urgence.
3. Le programme tient compte des situations normales, susceptibles de se répéter ainsi que des circonstances et événements inattendus. Par exemple, l'école modifie les démarches pour les jours d'intempéries où les élèves risquent d'arriver en retard.
4. L'école communique les absences *non-justifiées* de façon quotidienne aux parents.
5. L'école met en place des mesures à prendre lorsque, en dépit d'efforts raisonnables, il n'est pas possible de joindre les personnes qui peuvent renseigner sur le retard ou l'absence de l'élève. Ces démarches sont notées dans le registre d'assiduité.
6. La direction d'école veille à ce que les personnes qui assurent la prestation du programme reçoivent une formation et une supervision appropriées.
7. La direction d'école réexamine régulièrement le programme pour vérifier son efficacité.
8. La direction d'école fait un rappel aux parents, tuteurs ou tutrices en septembre de chaque année scolaire afin de vérifier les renseignements figurant sur la fiche de renseignements personnels. En janvier, la direction fait un autre rappel par le biais du communiqué mensuel (ou autre outil de communication) aux parents, tuteurs ou tutrices.

**ÉDUCATION ET ÉCOLES**

**Directives administratives n° 3,31**

**PROGRAMME «BONNE ARRIVÉE» À L'ÉCOLE**

**Approuvées le 15 avril 2000**

**Révisées le xx avril 2017**

**Prochaine révision en 2022**

Page 2 de 3

9. Le parent, tuteur ou tutrice qui n'a pas de téléphone doit s'assurer d'indiquer sur la fiche de renseignements personnels un numéro de téléphone en cas d'urgence afin que l'école puisse communiquer avec une personne.

**INFORMATION ET COMMUNICATION**

1. La direction d'école doit expliquer clairement l'envergure et les caractéristiques du programme ainsi que le rôle et les responsabilités de chaque personne concernée au personnel, aux parents, tuteurs ou tutrices, aux élèves, au conseil d'école et à tous les bénévoles et autres personnes intéressées de la communauté.
2. La direction d'école doit mettre en place un système fiable permettant aux parents, tuteurs ou tutrices de prévenir l'école à temps de l'absence ou du retard de leurs enfants, en particulier en dehors des heures d'ouverture. L'école prévoit l'installation d'un système de messagerie vocale.
3. La direction d'école assure le maintien d'un système de documentation fiable. Ce système comprend, sous réserve de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée* :
  - a) Les noms et les numéros de téléphone actuels, par ordre de priorité, des parents, tuteurs ou tutrices, d'autres personnes qu'il faut contacter en cas d'absence inexpliquée d'une ou d'un élève.
  - b) L'autorisation accordée par les parents, tuteurs ou tutrices au personnel scolaire de communiquer avec ces personnes, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*.
  - c) Le registre des mesures prises par le personnel conformément au programme de « Bonne arrivée » à l'école.
4. La direction doit assurer que le processus d'alertes aux absences non-justifiées soit lancé au maximum trente (30) minutes après la rentrée des élèves le matin et après l'heure du dîner.
  - a. Les retours d'appels des parents, tuteurs ou tutrices sont notés au registre d'assiduité.
  - b. La direction d'école assure un suivi auprès des parents, tuteurs ou tutrices qui ne communiquent pas l'absence de leur enfant à l'école.

.....  
Références : Politique - Programme « Bonne arrivée » à l'école

**ÉDUCATION ET ÉCOLES**

**Directives administratives n° 3,31**

**PROGRAMME «BONNE ARRIVÉE» À L'ÉCOLE**

**Approuvées le 15 avril 2000**

**Révisées le xx avril 2017**

**Prochaine révision en 2022**

Page 3 de 3

Politique/Programmes Note n° 123 - ministère de l'Éducation

Le 16 juin 2017

**AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**

**Objet : Politique 3,33 *Rassemblement au début du jour de classe ou lors de cérémonies publiques***

***Préambule***

La Politique et les directives administratives 3,33 *Rassemblement au début du jour de classe ou lors des cérémonies publiques* approuvé le 20 janvier 2001 et révisée le 22 mai 2013 ont fait l'objet d'une révision. La version ébauche de cette politique et directives administratives a été envoyée pour consultation auprès des instances habituelles.

***Situation actuelle***

Vous trouverez à l'annexe A et B, la politique et les directives administratives. Des modifications ont été apportées à la politique ainsi qu'aux directives administratives. La déclaration de citoyenneté et toutes les références dans la sélection Dispenses/exemptions sont retirées. Nous avons ajouté à la page 2 de 2 que les demandes écrites de dispense sont conservées dans le dossier scolaire de l'élève. Nous avons également remanié et enrichi le texte de la reconnaissance des territoires des peuples autochtones à la page 3 de 5, des directives administratives.

Les commentaires et suggestions reçus lors des consultations en ce qui a trait à la politique et les directives administratives sont fournis à l'annexe C du présent rapport.

**Il est recommandé :**

Que le rapport en date du 16 juin 2017 intitulé *Politique 3,33 Rassemblement au début du jour de classe ou lors de cérémonies publiques* soit reçu.

Que le Conseil approuve la politique 3,33 *Rassemblement au début du jour de classe ou lors de cérémonies publiques* telle que présentée.

Préparé par :  
Le surintendant de l'éducation,  
Michel Laverdière

Présenté par :  
Le directeur de l'éducation,  
Martin Bertrand

p. j.

# POINT NO 5.2.4 DE L'ORDRE DU JOUR

## RASSEMBLEMENT AU DÉBUT DU JOUR DE CLASSE OU LORS DE CÉRÉMONIES PUBLIQUES

Approuvée le 20 janvier 2001

Révisée le 22 mai 2015

Révisée le 16 juin 2017

Prochaine révision en 2021-2022

Page 1 de 2

Mis en forme : Police : Verdana, 10 pt, Gras, Français (Canada)

Mis en forme : Normal, Taquets de tabulation : Pas à 4,29 cm

Mis en forme : Police : Gras, Français (Canada)

Mis en forme : Gauche, Avec coupure mots, Taquets de tabulation : Pas à 16,75 cm

### PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) reconnaît que les élèves bénéficient d'un rassemblement au début du jour de classe et précise ses attentes lors des cérémonies publiques.

### RASSEMBLEMENT

La direction de chaque école élémentaire et secondaire du Conseil doit mettre en place un temps de rassemblement au début du jour de classe.

**Définition :** Le rassemblement se veut un temps où l'ensemble des élèves et du personnel s'arrête et participe collectivement, soit dans la classe ou dans d'autres endroits à l'intérieur de l'école, à l'activité commune qui comprend entre autres l'*Ô Canada*, la reconnaissance des peuples autochtones, les annonces de la journée, une pensée, des textes ou chansons qui véhiculent des valeurs sociales ou morales et qui représentent la société multiculturelle de l'école, etc.

Le rassemblement n'implique pas la rencontre de tous dans un même lieu.

### Ô CANADA

L'*Ô Canada* est chanté dans chaque école élémentaire et secondaire du Conseil, soit au début du jour de classe. Il est facultatif lors d'une cérémonie publique.

### DÉCLARATION DE CITOYENNETÉ

1. ~~Chaque école, élémentaire et secondaire, du Conseil peut réciter la déclaration de citoyenneté dans le cadre du rassemblement.~~
2. ~~La direction d'école, en consultation avec le conseil d'école, déterminera au début de chaque année scolaire si la déclaration de citoyenneté sera récitée dans le cadre du rassemblement.~~
3. ~~La déclaration de citoyenneté est la suivante :~~

~~« J'affirme solennellement que je serai fidèle et porterai sincère allégeance à Sa Majesté la reine Elizabeth II, Reine du Canada, à ses héritiers et successeurs, que j'observerai fidèlement les lois du Canada et que je remplirai loyalement mes obligations de citoyen canadien. »~~

# POINT NO 5.2.4 DE L'ORDRE DU JOUR



ÉDUCATION ET ÉCOLES

Politique n° 3,33

## ~~LE~~ RASSEMBLEMENT AU DÉBUT OU À LA FIN DU JOUR DE CLASSE

Page 2 de 2

### DISPENSES/EXEMPTIONS

Une ou un élève n'est pas tenu de chanter l'Ô Canada, ~~ni de réciter la déclaration de citoyenneté~~ dans les circonstances suivantes :

1. La mère, le père, la tutrice ou le tuteur de l'élève, si elle ou il a moins de 18 ans, fait une demande écrite de dispense à la direction d'école. La demande est conservée dans le dossier scolaire de l'élève.
2. L'élève elle-même ou lui-même, si elle ou il a 18 ans ou plus, fait une demande écrite de dispense à la direction d'école.
3. Aucun élève ne subira une conséquence négative, si elle ou il est dispensé de chanter l'Ô Canada ~~ou de réciter la déclaration de citoyenneté, le cas échéant.~~
4. La direction d'école peut dispenser une ou un élève de sa participation pour raison religieuse ou médicale.

Mis en forme : Police :8 pt

Mis en forme : Police :8 pt

Mis en forme : Police :8 pt

Mis en forme : Police : (Par défaut) ZWAdobef, 8 pt

Mis en forme : Gauche

### RÉFÉRENCE~~référence~~ :

Loi sur l'éducation, article 304, Rassemblement, 1<sup>er</sup> septembre 2000.

# POINT NO 5.2.4 DE L'ORDRE DU JOUR

## ÉDUCATION ET ÉCOLES

### Directives administratives n° 3.33

#### RASSEMBLEMENT AU DÉBUT DU JOUR DE CLASSE OU LORS DE CÉRÉMONIES PUBLIQUES

Approuvées le 16 juin 2017

Entrées en vigueur le 16 juin 2017

Prochaine révision en 2021-2022

Page 1 de 6



Directives administratives n°

~~(TITRE DES DIRECTIVES ADMINISTRATIVES~~

Page 1 de 6

#### PRÉAMBULE

Le conseil scolaire Viamonde (le Conseil) appuie l'engagement de l'Ontario (2016) à favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones. Il profite du rassemblement en début du jour de classe et des cérémonies publiques pour les reconnaître. Puis, il stimule l'éveil à l'appartenance à la collectivité franco-ontarienne de ses élèves en faisant entendre hebdomadairement la chanson *Mon beau drapeau*.

#### RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION D'ÉCOLE

1. Il incombe à la direction d'école de gérer les modalités s'appliquant aux activités de rassemblement au début du jour de classe et lors de chaque célébrations publiques.
2. La direction d'école s'assure que le personnel de l'école connaît le déroulement des activités de rassemblement du matin et engage celui-ci à contribuer aux annonces du matin.
3. La direction d'école s'assure que la reconnaissance des territoires des peuples autochtones est lue à chaque première journée de la semaine avant l'hymne national. (Voir Annexe A)
4. La direction d'école encourage le comité organisateur d'une célébration publique à inclure la reconnaissance des peuples autochtones et l'hymne national en ouverture du programme.
5. La direction d'école s'assure que la chanson thème désignée pour la promotion de l'identité franco-ontarienne, *Mon beau drapeau* (paroles – Annexe B), soit entendue ou chantée lors du rassemblement en début de journée au moins une fois par semaine dans chaque école élémentaire et secondaire du Conseil.
6. La direction d'école avec le personnel de l'école s'assure que les élèves aient la chance d'être partie prenante du contenu et de l'animation des activités de rassemblement ou de cérémonies publiques.

Mis en forme : Français (Canada)

Code de champ modifié

Code de champ modifié

Mis en forme : Français (Canada)

Mis en forme : Police :Verdana, 10 pt

Mis en forme : Police :Verdana, 10 pt, Français (Canada)

Mis en forme : Droite : 0 cm, Avec coupure mots, Taquets de tabulation : Pas à 8,25 cm

Mis en forme : Police :Verdana, 10 pt

Mis en forme : Gauche, Droite : 0 cm, Avec coupure mots, Taquets de tabulation : Pas à 8,25 cm

Mis en forme : Avec coupure mots, Taquets de tabulation : Pas à -2,54 cm + -1,27 cm + 8,89 cm

Mis en forme : Avec coupure mots, Taquets de tabulation : Pas à -2,54 cm + -1,27 cm + 12,7 cm

Mis en forme

Mis en forme

Mis en forme : Police :Verdana, 10 pt

Mis en forme

Mis en forme : Première page différente

Mis en forme : Gauche

Mis en forme : Police :Verdana, Français (Canada)

# POINT NO 5.2.4 DE L'ORDRE DU JOUR



## ÉDUCATION ET ÉCOLES

Directives administratives n° 3,33

### **RASSEMBLEMENT AU DÉBUT DU JOUR DE CLASSE OU LORS DE CÉRÉMONIES PUBLIQUES**

~~Approuvée le 16 juin 2017~~

~~Entrée en vigueur le 16 juin 2017~~

Page 2 de 6

---

### **COMPOSANTES DU RASSEMBLEMENT AU DÉBUT DU JOUR DE CLASSE OU LORS D'UNE CÉRÉMONIE**

Le tableau ci-dessous résume les composantes avec leur fréquence pour le rassemblement au début du jour de classe et lors d'une cérémonie publique dans les écoles.

Mis en forme : Gauche

# POINT NO 5.2.4 DE L'ORDRE DU JOUR



## ÉDUCATION ET ÉCOLES

Directives administratives n° 3,33

### RASSEMBLEMENT AU DÉBUT DU JOUR DE CLASSE OU LORS DE CÉRÉMONIES PUBLIQUES

Approuvée le 16 juin 2017

Entrée en vigueur le 16 juin 2017

Page 3 de 6

Composante	Rassemblement au début du jour	Cérémonie
Reconnaissance des peuples autochtones	À chaque première journée de la semaine	<u>Facultatif</u> <u>Cérémonie protocolaire : obligatoire</u>
<i>Ô Canada</i>	Obligatoire - quotidien	Facultatif
Pensée	Facultatif	
Valeurs	Selon les valeurs déterminées par l'école - facultatif	
Annonces de la journée	Obligatoire - quotidien	
Chanson <i>Mon beau drapeau</i>	Au moins une fois par semaine	

Tableau mis en forme

Mis en forme : Police :8 pt

#### RÉFÉRENCE

1. *Une approche culturelle de l'enseignement pour l'appropriation de la culture francophone dans les écoles de langue française de l'Ontario, 2009.*
2. *Cheminer ensemble : l'engagement de l'Ontario envers la réconciliation avec les peuples autochtones, 2016.*

Mis en forme : Gauche

# POINT NO 5.2.4 DE L'ORDRE DU JOUR



## ÉDUCATION ET ÉCOLES

Directives administratives n° 3,33

### RASSEMBLEMENT AU DÉBUT DU JOUR DE CLASSE OU LORS DE CÉRÉMONIES PUBLIQUES

~~Approuvée le 16 juin 2017~~

~~Entrée en vigueur le 16 juin 2017~~

Page 4 de 6

#### ANNEXE A

#### RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES DES PEUPLES AUTOCHTONES

Texte à lire en lien avec la reconnaissance des territoires :

« Depuis plus de 15 000 ans, de nombreuses personnes ont vécu sur la terre où se trouve (nom de l'école/bureaux). Nous nous tenons sur le territoire des peuples autochtones de l'île de la Tortue où nous sommes uniquement dépositaires du territoire et que nous sommes tenus d'en assurer la pérennité pour les générations à venir. Grâce au traité, (nommer votre traité), les élèves et le personnel du conseil scolaire Viamonde sont reconnaissants d'avoir l'occasion de travailler, de jouer et de s'épanouir sur ce territoire. »

#### LISTE DES TRAITÉS DE RECONNAISSANCE SELON LES SECTEURS DU CONSEIL

Secteurs	Traités
Windsor	Traité McKee n° 2, du 19 mai 1970
Penetanguishene	Traité Penetanguishene n° 5, du 22 mai 1798
London	Traité du canton de London n° 6, du 17 septembre 1796
Toronto, Markham, Richmond Hill, Mississauga et Oakville	Traité n° 13, du 1 <sup>er</sup> août 1805
Barrie et Borden	Traité du lac Simcoe-Nottawasaga n° 18, du 17 octobre 1818
Brampton et Orangeville	Traité d'Ajetance n° 19, du 28 octobre 1818
Sarnia	Traité n° 27 ½, du 26 avril 1825

~~[Dir adm 3,33-Rassemblement au début du jour de classe ou lors des cérémonies publiques3\\_33\\_rassemblement\\_au\\_début\\_du\\_jour\\_de\\_classe\\_ou\\_lors\\_de\\_cérémonies\\_publicques\\_dir\\_adm](#)~~

# POINT NO 5.2.4 DE L'ORDRE DU JOUR



## ÉDUCATION ET ÉCOLES

Directives administratives n° 3,33

### RASSEMBLEMENT AU DÉBUT DU JOUR DE CLASSE OU LORS DE CÉRÉMONIES PUBLIQUES

~~Approuvée le 16 juin 2017~~

~~Entrée en vigueur le 16 juin 2017~~

Page 5 de 6

Niagara et St. Catharines	Traité de Niagara, du 1 <sup>er</sup> août 1764
Welland, Burlington, Hamilton et Guelph	Traité de Niagara n° 381, du 9 mai 1781
Waterloo	Traité de Haldimand, du 25 octobre 1784
Scarborough, Oshawa et Grand Toronto : Laure- Rièse	Traité de Williams, du 31 octobre 1923



## ÉDUCATION ET ÉCOLES

Directives administratives n° 3,33

### RASSEMBLEMENT AU DÉBUT DU JOUR DE CLASSE OU LORS DE CÉRÉMONIES PUBLIQUES

~~Approuvée le 16 juin 2017~~

~~Entrée en vigueur le 16 juin 2017~~

Page 6 de 6

---

#### ANNEXE B

##### **MON BEAU DRAPEAU**

*Ils ont fait souche dans ce pays blanc,  
Ils ont su donner tellement d'enfants,  
Qui, une fois devenus grands,  
Ont résisté aux conquérants.*

*Je te chante, mon beau drapeau  
Des Français de l'Ontario.  
Je te lève, brandi bien haut,  
Pour que vous voyiez bien  
Je suis Franco-Ontarien(ne)!*

*Fidèles à leur passé lointain,  
Parlant la langue des Anciens,  
Fiers d'être venus et d'être restés,  
D'être encore là après tant d'années.*

*Je te chante, mon beau drapeau  
Des Français de l'Ontario.  
Je te lève, brandi bien haut,  
Pour que vous voyiez bien  
Je suis Franco-Ontarien(ne)!*

*Levons-le ce beau drapeau.  
Hissons-le toujours plus haut, plus haut*

*Je te chante, mon beau drapeau  
Des Français de l'Ontario.  
Je te lève, brandi bien haut  
Pour que vous voyiez bien  
On est Franco-Ontarien(ne)!  
Aujourd'hui et demain*

*Paroles: Jean-Pierre Perreault  
Musique: Brian St-Pierre*

## **POINT NO 5.2.4 DE L'ORDRE DU JOUR**



### **ANNEXE C**

#### **COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS REÇUS - CONSULTATION**

### **POLITIQUE 3,33 – Rassemblement au début du jour de classe ou lors de cérémonies publiques**

<b>Politique 3,33 – Rassemblement au début du jour de classe ou lors de cérémonies publiques</b>	
<b>PRÉAMBULE</b>	
<b>RASSEMBLEMENT</b>	<p>Je voulais partager mon expérience avec la chanson « Mon beau drapeau. » J'aime beaucoup cette chanson et elle me donne toujours des frissons et fait jaillir en moi la fierté francophone.</p> <p>Pour cette raison, j'ai suggéré à ma direction que nous la fassions jouer au lieu de l'hymne national chaque vendredi comme était la tradition dans les écoles d'Ottawa dans lesquelles j'ai enseigné avant de déménager à Toronto. Ils ont accepté et nous avons commencé cette pratique.</p> <p>Cependant, cette chanson n'était pas appréciée par nos élèves. Il la trouvait « québécoise. » De plus, il semble que le contexte d'Ottawa étant très différent de celui de Toronto a mené à une interprétation négative de certaines paroles de la chanson. Ceci a mené à de vives réactions dans mes classes. Premièrement, la ligne « dans ce pays blanc » fait évidemment référence à la neige, mais était mal perçue par nos élèves qui jugent que cette image promouvait l'image que les « vrais » Franco-Ontariens incluent seulement des blancs, soit les descendants de la nouvelle France qui ont survécu les persécutions « conquérants. » Mes élèves m'ont fait part qu'ils trouvaient cette ligne « résister aux conquérants » dépassée puisque plusieurs de leurs parents sont anglophones, ou Africains et que donc la chanson n'est pas représentative de la diversité et du bilinguisme des familles francophones de Toronto.</p>

## POINT NO 5.2.4 DE L'ORDRE DU JOUR

	<p>Je comprends très bien les fondements historiques de la chanson, mais voulais quand même partager les commentaires de mes élèves parce que ces points pourraient aller à l'encontre du but de faire jouer une chanson promouvant la fierté francophone. Je pense donc qu'il faudrait trouver une autre chanson pour allumer la fierté francophone.</p> <p>4. La direction d'école s'assure que <b>encourage</b> le comité organisateur d'une célébration qui inclut la reconnaissance des peuples autochtones et l'hymne nationale en ouverture du programme.</p> <p>NB – La reconnaissance des peuples autochtones devrait être facultative comme notre hymne national. Voir tableau ci-bas :</p> <table border="1" data-bbox="683 829 1448 1150"> <thead> <tr> <th>Composante</th> <th>Rassemblement</th> <th>Cérémonie</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>Au début du jour</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Reconnaissance des peuples autochtones</td> <td>À chaque première journée de la semaine</td> <td>À chaque cérémonie publique</td> </tr> <tr> <td>Ô Canada</td> <td>Obligatoire quotidien</td> <td>Facultatif</td> </tr> </tbody> </table>	Composante	Rassemblement	Cérémonie		Au début du jour		Reconnaissance des peuples autochtones	À chaque première journée de la semaine	À chaque cérémonie publique	Ô Canada	Obligatoire quotidien	Facultatif
Composante	Rassemblement	Cérémonie											
	Au début du jour												
Reconnaissance des peuples autochtones	À chaque première journée de la semaine	À chaque cérémonie publique											
Ô Canada	Obligatoire quotidien	Facultatif											
<p><b>Définition</b></p>													
<p><b>DÉCLARATION DE CITOYENNETÉ</b></p>	<p>Pas d'accord.</p> <p>On ne comprend pas l'origine de cette déclaration. Le but. On trouve ceci archaïque. Ceci est contradictoire au traité des autochtones. Ça fait trop anglais d'Angleterre. On est en 2017 après tout.</p> <p>Pourquoi faut-il déterminer ceci en collaboration avec le conseil d'école ?</p> <p>N'est pas nécessaire à l'élémentaire et c'est bien que ce soit facultatif.</p> <p>Cette section doit simplement être retirée de cette politique, car elle n'y a pas sa place.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Nos écoles sont inclusives. Aucune personne immigrante qui n'est pas citoyenne du Canada</li> </ul>												

## **POINT NO 5.2.4 DE L'ORDRE DU JOUR**

	<p>ne devrait avoir à réciter la déclaration de citoyenneté dans le cadre scolaire. Cette déclaration est utilisée lors du passage entre la résidence permanente et la citoyenneté. L'utiliser dans un autre contexte ne convient tout simplement pas.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ Quoiqu'il soit tout à fait approprié de faire connaître aux enfants notre beau pays et de faire grandir une fierté en chantant régulièrement l'hymne national et «Mon beau drapeau», il est inapproprié de demander à des enfants de s'engager envers une cause. Pourtant, on leur demande de le faire par la déclaration de citoyenneté. Nous désirons apprendre aux enfants que la parole a une certaine valeur et espérons qu'ils apprendront au fil du temps que leurs paroles sont importantes.</li><li>▶ Demander aux enfants de déclarer leur allégeance à la Reine à ses héritiers et successeurs est tout à fait inacceptable. Le rôle de la monarchie au Canada est symbolique. Très peu de Canadiens de naissance ont prêté ce serment. Nous pensons qu'un tel serment dépasse largement le rôle symbolique de la monarchie. Ce serment crée d'ailleurs un malaise pour plusieurs nouveaux Canadiens. Selon l'un d'eux, «cette exigence de prononcer la première moitié du serment est quasiment une initiation. Pour être initié comme Canadien, on requiert que je participe à un rituel d'initiation que je trouve troublant et humiliant» (Traduction libre. La lettre écrite par Dror Bar-Natan et adressée au juge de citoyenneté Albert Wong est disponible sur le site web <a href="http://disavowal.ca">disavowal.ca</a>).</li><li>▶ Demander aux enfants d'affirmer qu'ils rempliront loyalement leurs obligations de citoyens canadiens est aussi problématique. Il nous semble complètement inapproprié dans le contexte d'un rassemblement de l'école entière de demander aux enfants qui ne sont pas Canadiens de faire cette affirmation.</li></ul>
<b>DÉPENSES/EXEMPTIONS</b>	Devrions-nous garder des copies écrites des demandes de parents dans le DSO de l'enfant ?

## POINT NO 5.2.4 DE L'ORDRE DU JOUR

	Les références à la déclaration de citoyenneté devraient être supprimées si la section sur celle-ci l'est.
<b>DIRECTIVES ADMINISTRATIVES</b>	
<b>PRÉAMBULE</b>	Nouveauté – ajout de la chanson « Mon beau drapeau». Très approprié.
<b>RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION D'ÉCOLE</b>	Est-ce possible d'ajouter qu'un comité organisateur en PARTENARIAT avec la direction et non seulement à la direction de faire ces suivis ? (enseignant)  Si la section sur la déclaration de citoyenneté n'est pas supprimée dans la politique 3,33, la direction d'école devra consulter le conseil d'école au début de chaque année scolaire pour déterminer si la déclaration de citoyenneté sera récitée dans le cadre du rassemblement (tel qu'indiqué dans la politique).
<b>COMPOSANTES DU RASSEMBLEMENT AU DÉBUT DU JOUR DE CLASSE OU LORS D'UNE CÉRÉMONIE</b>	Mon beau drapeau sera chanté une fois par semaine? Serait-il possible plutôt de le faire une fois par jour ? À notre école nous avons un rassemblement 1 fois par mois. Une fois par semaine serait trop difficile à gérer et monitorer.  Lors d'une cérémonie publique, on dit dans le texte Ô Canada est obligatoire, mais dans le tableau c'est écrit <b>facultatif pour Ô Canada</b> .  La page 2 de 2, du 3 <sup>e</sup> document : la partie qui dit – ou fin de journée – devrait être biffée.  Tableau très clair et précis. Merci.
<b>ANNEXE A – RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES DES PEUPLES AUTOCHTONES</b>	Le texte est un peu bancal. Que signifie «la terre sur laquelle se trouve l'Harmonie a eu des gens qui vivent ici depuis plus de 15 000 ans » ? Il semble approprié de reformuler de cette façon : «Sepuis 15 000 ans, de nombreuses personnes ont vécu sur la terre où se trouve (nom de l'école/bureaux)». Nous pourrions ajouter que nous sommes uniquement dépositaires de ce territoire et que nous sommes tenus d'en assurer la pérennité pour

## **POINT NO 5.2.4 DE L'ORDRE DU JOUR**

	<p>les générations à venir. D'autres formulations sont possibles, mais comme il est écrit, le texte manque de fluidité.</p>
<b>AUTRES COMMENTAIRES</b>	<p><a href="http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1019975/notre-place-devient-lhymne-officiel-des-franco-ontariens">http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1019975/notre-place-devient-lhymne-officiel-des-franco-ontariens</a></p> <p>Nous acceptons le projet politique 3,33 tel qu'il est rédigé et félicitations, parmi autres, la reconnaissance des peuples autochtones. Par contre, nous remarquons le petit délai offert afin de communiquer nos commentaires au tour de la semaine de relâche, difficile pour des parents bénévoles.</p>

Le 16 juin 2017

**AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**

**Objet : Révision de la politique 3,12 Recherche-action menée au sein du Conseil scolaire Viamonde**

***Situation actuelle***

Le Conseil scolaire Viamonde possède une politique sur les recherches-action menées au sein du Conseil, en vigueur depuis novembre 2002. Le Conseil est tenu de revoir ses politiques et ses directives administratives régulièrement. La politique 3,12 sur les recherches-action a donc été mise à jour, avec certains changements proposés au processus d'approbation afin de clarifier et simplifier ce processus au sein des écoles et du Conseil.

***Processus***

Suite à l'approbation par le Conseil de l'ébauche de la Politique 3,12, celle-ci sera présentée pour consultation auprès des directions d'école, des conseils d'école, et du comité de participation des parents. Suite à cette consultation, la politique révisée sera présentée à une réunion ultérieure pour approbation et mise en vigueur.

**Il est recommandé :**

Que le rapport en date du 16 juin 2017 intitulé *Révision de la politique 3,12 Recherche-action menée au sein du Conseil scolaire Viamonde* soit reçu.

Que la politique révisée soit envoyée aux instances mentionnées ci-haut pour fins de consultation.

Préparé par :  
L'adjointe à la surintendance de l'éducation,  
Tricia Verreault

Présenté par :  
Le directeur de l'éducation,  
Martin Bertrand

p. j. Ébauche de la politique 3,12 Recherche-action menée au sein du Conseil scolaire Viamonde

# POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR



## ÉDUCATION ET ÉCOLES

Politique n° 3,12

### RECHERCHE-ACTION MENÉE AU SEIN DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Approuvée le 22 novembre 2002

Révisée le 25 mai 2013

Révisée xx 2017

Prochaine révision en ~~2015-2016~~2021

Page 1 de 4

#### PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) reconnaît la valeur et les avantages d'une recherche-action qui a un impact positif sur l'apprentissage de l'élève.

Toute recherche-action menée auprès des écoles venant des facultés d'éducation, des organismes, des associations et de membres du personnel du Conseil est encouragée.

#### DÉFINITION

Une recherche-action est définie comme étant une recherche effectuée au sein d'une école en utilisant les élèves, les membres du personnel et les parents, le cas échéant, dans le but d'améliorer l'apprentissage en général en impliquant divers intervenants et intervenantes.

#### PRINCIPES DIRECTEURS

1. Toute recherche-action doit respecter les valeurs Conseil.
2. Le Conseil favorise les projets de recherche-action novateurs visant à contribuer :
  - a. à l'atteinte de ses priorités pédagogiques;
  - b. au développement de stratégies d'apprentissage et d'enseignement au 21e siècle;
  - c. à l'amélioration du bien-être de l'élève.
3. Le Conseil se réserve le droit de refuser toute recherche-action qui risque d'interférer avec les priorités d'une école ou du Conseil.
4. Le Conseil se réserve le droit d'annuler son engagement à titre de partenaire d'un projet de recherche-action dans des circonstances exceptionnelles.
5. Le Conseil tente d'être équitable dans la distribution des projets de recherche-action au sein de ses écoles afin de ne pas surimposer les mêmes écoles.
6. L'accès au dossier scolaire de l'élève (DSO) est interdit.

#### CRITÈRES DE SÉLECTION

Une recherche-action sera considérée si elle respecte :

- les priorités pédagogiques du conseil;
- la Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée;
- les règles d'éthique généralement reconnues en recherche;
- la confidentialité de l'élève et de l'école;
- l'esprit d'inclusion, être exempt de stéréotype et respecter la valeur de la personne humaine;
- la sécurité et le bien-être des élèves et du personnel;
- un délai raisonnable de la date souhaitée pour entamer la recherche;
- qu'aucun frais ne soit occasionné par l'école et le Conseil.

Mis en forme : Police :Gras

Mis en forme : Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : 1, 2, 3, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm

Mis en forme : Numéros + Niveau : 2 + Style de numérotation : a, b, c, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 1,9 cm + Retrait : 2,54 cm

Mis en forme : Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : 1, 2, 3, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 1,27 cm

# POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR



## ÉDUCATION ET ÉCOLES

Politique n° 3,12

### RECHERCHE-ACTION MENÉE AU SEIN DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Page 2 de 4

#### PROCESSUS D'APPROBATION

Toute personne qui désire mener une recherche-action auprès d'élèves dans une ou plusieurs écoles du Conseil doit soumettre une demande écrite à la direction d'école ou à la surintendance de l'éducation. Si la demande d'approbation est reçue par la direction d'école, elle doit être acheminée à la surintendance de l'éducation pour fins d'étude.

Une courte description du projet de recherche doit accompagner la demande d'approbation, incluant entre autres, des renseignements au sujet de la personne responsable, objectifs de la recherche-action, groupe-cible, questionnaire, échéancier et confidentialité. Le formulaire « P06 Recherche action menée au sein du Conseil » (annexe A) doit être complété à cette fin par la surintendance de l'éducation.

La demande d'une recherche-action est présentée au Conseil comité exécutif pour fin d'approbation avant le début de l'activité, après consultation du personnel et du conseil d'école. Le Conseil doit approuver toute demande de recherche-action. Toute recherche-action qui ne respecte pas les valeurs du Conseil ne sera pas considérée. L'approbation du Conseil peut être retirée en tout temps et ce, à la discrétion du Conseil.

Mis en forme : Non Surlignage

Une fois l'approbation donnée par le Conseil comité exécutif, l'autorisation écrite du parent, tuteur ou tutrice est obligatoire pour toute recherche-action impliquant un élève âgé de moins de 18 ans. L'élève adulte doit aussi donner son approbation écrite. Des renseignements sur la recherche-action doivent accompagner la demande d'autorisation ; renseignements de la personne responsable, description et objectifs de la recherche-action, groupe-cible, questionnaire, échéancier, confidentialité et autres documents.

Mis en forme : Non surligné

Un bon équilibre dans la sélection des écoles pour une recherche-action sera considéré afin d'éviter un surtaxage.

#### CRITÈRES DE SÉLECTION

Toute recherche-action doit s'assurer de respecter la confidentialité.

Toute recherche-action qui identifie l'élève ou l'école ne sera pas considérée.

L'accès au dossier scolaire de l'élève (DSO) est interdit.

#### RÉFÉRENCES

Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée, LRO 1990, c F.31.

Mis en forme : Police :Gras

Mis en forme : Police :Italique

# POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR



ÉDUCATION ET ÉCOLES

Politique n° 3,12

RECHERCHE-ACTION MENÉE  
AU SEIN DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Page 3 de 4

---

~~La participation de l'élève est facultative.~~

~~Toute recherche-action doit être exempte de stéréotype et doit respecter la valeur de la personne humaine.~~

~~Toute recherche-action doit être sans frais pour l'école et le Conseil.~~

Mis en forme : Gauche

# POINT NO 5.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR



ANNEXE A

## PROJET DE RECHERCHE-ACTION MENÉE AU SEIN DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

### Instructions :

1. La direction d'école ou la surintendance de l'éducation doit s'assurer que le formulaire est rempli.
2. Le projet de recherche-action doit être présenté au Conseil/Comité exécutif pour approbation.

École	Année(s)	N° d'élèves
-------	----------	-------------

### RESPONSABLE DE LA RECHERCHE

Nom	Copie du projet recherche-action est en annexe <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Adresse	Téléphone
Adresse électronique	Organisme

### DESCRIPTION

Description de la recherche-action (Inclure, le cas échéant, l'approbation du conseil d'éthique de l'université)	Date(s)
--	---------

### AUTORISATION

Formulaire de permission pour le parent, tuteur, tutrice, élève adulte	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Copie des questionnaires	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Recherche-action présentée au personnel	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <del>au conseil d'école</del> <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Méthode de sélection des élèves	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Renseignements sur la confidentialité	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

### RECOMMANDATION – EN FAVEUR

De la direction d'école	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Du personnel	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> N/A
Du conseil d'école	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

### SIGNATURE

Date de la demande	Signature du ou de la responsable de la recherche
Date de la demande	Signature de la direction d'école
Date de l'approbation	Signature de la surintendance de l'éducation

**Distribution :** Original – Surintendance de l'éducation  
Copie - Direction de l'école

# **POINT NO 5.3.1 DE L'ORDRE DU JOUR**

## **RAPPORT N° 1 (2016-2017) DU COMITÉ DES COMMUNICATIONS**

Le 16 juin 2017

### **AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**

**Le comité des communications s'est réuni le 12 mai 2017 de 16 h 30 à 18 h dans la salle n 107 de l'École élémentaire La Pommeraie sise au 3500, Settlement Trail à London, Ontario.**

#### **Membres présents :**

M. Jean-François L'Heureux, président du Conseil et président du comité  
M. Pierre Girouard, conseiller scolaire, CSViamonde  
M. Denis Trudel, conseiller scolaire, CSViamonde

#### **Membres de l'administration présents :**

M. Martin Bertrand, directeur de l'éducation  
M<sup>me</sup> Claire Francoeur, directrice des communications et du marketing  
M<sup>me</sup> Désirée Bigaignon, secrétaire de séances du Conseil, CSViamonde

Votre comité vous informe :

1. Qu'il a fait un retour sur le **mandat du comité** des communications tout en mettant en évidence que le comité doit s'assurer de tenir compte de l'intérêt du Conseil dans son ensemble. Le comité a pour mandat d'étudier des dossiers et de prendre des décisions en matière de communications sur des sujets qui relèvent du rôle de la gouvernance qui échoit aux membres du Conseil.

En outre, il a été suggéré d'examiner à nouveau la politique actuelle de communications. Il a été suggéré de scinder en deux la politique pour en obtenir une version adaptée pour les communications par les membres du Conseil et une autre pour les membres du personnel du Conseil.

2. Qu'il s'est penché sur le bien-fondé d'écrire un énoncé de **mission** pour le Conseil. Pour le moment le Conseil compte seulement une vision. Compte tenu de plusieurs éléments, qui ont changé depuis les dix dernières années, par exemple, le changement de démographie, la croissance, il serait bien d'avoir une mission et une vision.

Voir ci-après la recommandation qui a été faite à ce sujet.

## **POINT NO 5.3.1 DE L'ORDRE DU JOUR**

3. Qu'il a discuté de nouvelles façons pour rejoindre les parents et la communauté lors des **consultations publiques** qui se tiennent dans le cadre du plan stratégique pour susciter une plus grande rétroaction de la part des divers intervenants. Il est donc convenu d'envisager la possibilité de recourir à des outils électroniques, facile, instantané et fiable qui n'entrave pas la confidentialité des réponses. De plus, au niveau de la consultation auprès des parents, il faudrait savoir comment les parents conçoivent nos écoles et quelles sont leurs attentes.
4. Qu'il a discuté de défis de **communication** des membres du Conseil en vue de renseigner les communautés scolaires sur l'ensemble des projets en cours dans leur région. Il est donc convenu qu'en automne, le Secteur des communications du Conseil offrira aux membres du Conseil une formation complète afin de les aider à naviguer sur le web et développer des liens avec leur communauté par le biais des médias sociaux.
5. Que la date de la **prochaine réunion** sera déterminée ultérieurement.

### **VOTRE COMITÉ RECOMMANDE DONC :**

QUE le rapport n° 1 (2016-2017) du comité des communications présenté en date du 16 juin 2017 soit reçu.

QUE le comité de communications recommande au Conseil de mandater l'administration d'élaborer un processus, d'une part, pour développer un énoncé de mission pour le Conseil et, d'autre part, pour revoir sa vision et ce, avant le renouvellement du plan stratégique de 2020.

**Le directeur de l'éducation,**

**Le président du Conseil et  
du comité des communications**

**Martin Bertrand**

**Jean-François L'Heureux**

## **POINT NO 5.3.2 DE L'ORDRE DU JOUR**



Le 16 juin 2017

### **AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**

**Objet : Politique et directives administratives 2,13 Mesures d'urgence**

#### ***PRÉAMBULE***

La Politique 2,13 Mesures d'urgence adoptée par le Conseil en janvier 2009 et en janvier 2014 a fait l'objet d'une révision. Elle a été soumise pour consultation auprès des instances habituelles.

#### ***SITUATION ACTUELLE***

Cette révision s'inscrit dans le cycle habituel. Une des suggestions a été incluse au sein de la politique.

#### **IL EST RECOMMANDÉ**

QUE le rapport sur la politique et les directives administratives 2,13 Mesures d'urgence en date du 16 juin 2017 soit reçu.

QUE la politique 2,13 Mesures d'urgence soit approuvée.

Préparé par :  
La directrice des communications et du marketing,  
Claire Francoeur

Présenté par :  
Le directeur de l'éducation  
Martin Bertrand

p. j.

# POINT NO 5.3.2 DE L'ORDRE DU JOUR



## ADMINISTRATION

Politique n° 2,13

### MESURES D'URGENCE

Entrée en vigueur le 29 janvier 2009

Révisée le ~~30 janvier 2014~~ ~~7 avril~~ 16 juin 2017

Prochaine révision en ~~2016-2017~~ 2020-2021

Page 1 de 1

Mis en forme : Français (Canada)

### PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) s'engage à prendre les mesures qui s'imposent pour assurer la sécurité des élèves, ~~et~~ du personnel et des visiteurs ainsi qu'à prévenir, dans la mesure du possible, les urgences qui pourraient survenir au courant de la journée scolaire ou de la journée de travail.

### DÉFINITION

Une urgence consiste en une situation qui peut porter une atteinte immédiate à la vie, à la santé, à l'intégrité physique ou psychologique d'une personne ou qui cause des dommages importants aux biens matériels des écoles ou du Conseil.

Une situation d'urgence nécessite une intervention rapide, immédiate et structurée.

### PRINCIPES DIRECTEURS

La présente politique a pour but:

- 1) de mettre sur pied un programme visant à assurer la permanence du Conseil dans une situation d'urgence;
- 2) de coordonner la planification des mesures d'urgence et la formation du personnel à faire face à ces dernières;
- 3) d'établir les lignes directrices convenues avec les comités locaux, rester en liaison et planifier des opérations conjointement;
- 4) de coordonner les formations et les mises à jour du guide des mesures d'urgence.

#### MESURES D'URGENCE

Entrées en vigueur le 29 janvier 2009

Révisées le 30 janvier 2014

Prochaine révision en 2016-2017

Page 1 de 6

## 1. GÉNÉRALITÉS

La qualité et la quantité des communications, le calme et une bonne capacité de réaction et d'intervention au moment où l'urgence se manifeste sont des éléments critiques pour assurer la bonne mise en œuvre du guide des mesures d'urgence. Toute personne appelée à gérer une situation d'urgence dans une école ou des bureaux administratifs du Conseil doit s'assurer que la sécurité et les besoins des élèves, du personnel, des locataires, des garderies, des parents et des visiteurs demeurent leur priorité.

## 2. OBJECTIFS

Ainsi, il est indispensable de se préparer à toute éventualité afin de mieux réagir en situation d'urgence. D'une part, les présentes directives définissent la terminologie propre à des situations d'urgence et, d'autre part, elles décrivent le fonctionnement des comités et le guide des mesures d'urgence mis en place afin d'uniformiser les pratiques au sein du Conseil. Ces directives sont revues annuellement par l'administration à la lumière de nouvelles pratiques qui pourraient émaner des instances policières.

## 3. DÉFINITIONS

**3.1. SITUATION D'URGENCE** : s'entend d'une situation urgente qui exige le déclenchement d'un des quatre comportements essentiels :

3.1.1. Évacuation : s'entend d'une opération qui consiste à déplacer, sur la propriété scolaire vers une zone considérée sécuritaire, une ou plusieurs personnes qui se trouvaient initialement dans une zone dangereuse ou perçue comme telle.

3.1.2. Hold and Secure (confinement pour sécurité) : s'entend d'un confinement pour un risque ou d'une menace qui se trouve à l'extérieur de l'école ou de l'édifice.

3.1.3. Shelter in place : s'entend d'un confinement pour urgence environnementale (à l'extérieur de l'édifice).

3.1.4. Lockdown (confinement barricadé) : s'entend d'un confinement pour un risque qui se trouve à l'intérieur de l'école ou de l'édifice.

### 3.2. COMITÉS

3.2.1. Comité central des mesures d'urgence (CCMU) : s'entend d'un comité mis sur pied par la direction de l'éducation, au niveau du conseil scolaire. Il est formé des membres provenant du :

- ~~— Secteur de l'immobilisation, de l'entretien et de la planification (SIEP)~~
- Secteur des affaires
- Secteur des communications et du marketing

## **POINT NO 5.3.2 DE L'ORDRE DU JOUR**



### **ADMINISTRATION**

**Directives administratives n° 2,13**

### **MESURES D'URGENCE**

Page 2 de 6

---

- Secteur de l'éducation

- ~~Secteur de l'immobilisation, de l'entretien et de la planification (SIEP)~~
- Secteur des ressources humaines
- ~~Secteur de l'éducation~~ Deux directions d'école
- Toute autre personne jugée nécessaire par la direction de l'éducation.

### 3.2.2. Comité local de mesures d'urgence (CLMU)

- o Dans chaque école :  
S'entend d'un comité mis sur pied par la direction d'école, au niveau de l'école. Il se compose :
  - de la direction de l'école;
  - du ou de la secrétaire;
  - d'un membre du personnel enseignant de chaque cycle;
  - d'un membre du personnel de conciergerie;
  - de la direction de la garderie ou de l'organisme ou de l'agence qui a également des locaux dans l'édifice, s'il y a lieu et de toute autre personne jugée nécessaire par la direction d'école.
- o Dans chacun des bureaux administratifs :  
S'entend d'un comité mis sur pied par le ou la responsable de l'édifice. Il est composé de membres des différents secteurs administratifs dont les bureaux sont situés dans l'édifice.

### 3.3. Guide des mesures d'urgence

S'entend d'une série de mesures spécifiques à suivre et de formulaires, ainsi que de documents nécessaires pour aider le personnel à mieux assurer la sécurité des élèves, du personnel, des visiteurs et des locataires d'un édifice. Le contenu du guide découle de la politique et des directives administratives 2,13 portant sur les mesures d'urgence. Il doit être revu annuellement, tenu à jour, facile d'accès et mis à la disposition des membres du personnel et des locataires en tout temps et expliqué aux élèves régulièrement. Le guide doit être également mis à la disposition de tout visiteur qui se présente à la réception de l'école ou des bureaux administratifs du Conseil et qui en fait la demande.

### 3.4. Plan d'évacuation

S'entend d'un plan élaboré mise à jour par le SIEP afin d'encadrer l'évacuation des lieux scolaires. Il doit refléter la situation de chaque école ou bureau administratif et tenir compte des ressources locales. Le plan d'évacuation doit être revu par les membres du personnel et les locataires et être disponible sur demande pour les parents et visiteurs. Il doit être facile à lire et mis à jour annuellement ou lorsque des modifications importantes à l'édifice ont eu lieu.

### 3.5. Feuille de route

S'entend d'une fiche qui rassemble les informations de base propre à chaque école et qui est remise au Secteur de l'immobilisation, de l'entretien et de la planification (SIEP) par la direction d'école, au début de chaque année scolaire.

#### **4. MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT**

##### **Mise en œuvre du Guide des mesures d'urgence et responsabilités**

Toute personne impliquée dans la mise en œuvre et la gestion des plans d'évacuation et d'urgence doit s'assurer d'utiliser un vocabulaire simple et uniforme pour tout ce qui a trait aux mesures d'urgence.

##### **4.1. RESPONSABILITÉS ET MANDATS DES COMITÉS**

###### **4.1.1. CCMU**

###### **Responsabilités de la personne nommée en charge du comité par la direction de l'éducation :**

- Présente le guide des mesures d'urgence et le plan d'évacuation au Comité exécutif aux fins de rétroaction;
- S'assure de la mise en vigueur et de la gestion des plans d'évacuation et d'urgence;
- Nomme deux délégués qui peuvent assumer cette responsabilité en son absence;
- S'assure que toutes les modifications apportées aux plans d'évacuation et d'urgence sont revues par un membre de la force policière, par la ou le chef des pompiers ou sa représentante ou son représentant de chaque municipalité où se situe un bureau administratif ou par une représentante ou un représentant des agences de mesures d'urgence appropriées, s'il y a lieu.

###### **Mandat du CCMU**

- Revoir la politique et les directives administratives 2,13 portant sur les mesures d'urgence annuellement;
- Se tenir au courant des nouvelles mesures d'urgence émises par les policiers, les pompiers, ou autres agences de mesures d'urgence;
- Appuyer la direction d'école ou, selon le cas, le personnel responsable de chaque bureau administratif lors d'une urgence;
- Mettre à jour les plans d'évacuation chaque année et durant l'année, si des modifications critiques ont été effectuées de la part des comités locaux de mesures d'urgence;
- Étudier, au besoin, les recommandations faites par chaque comité local de mesures d'urgence;
- Faire des recommandations à la direction de l'éducation par l'entremise de la direction des communications, responsable du comité;
- Assurer la formation des directions d'école et responsables des bureaux administratifs par rapport au Guide des mesures d'urgence et leur fournir le matériel pour qu'elles et ils forment à leur tour leur personnel.

#### **4.2. CLMU**

##### **Responsabilités de la direction d'école**

- Revoir les informations des fiches ressources du guide des mesures d'urgence;
- Mettre annuellement à jour les informations de base pertinentes au guide des mesures d'urgence de l'école;
- Mettre en œuvre le guide des mesures d'urgence;
- Révision annuelle du plan d'évacuation avec tous les membres du personnel;
- S'assurer que toutes modifications apportées aux plans d'urgence et d'évacuation sont revues par un membre de la force policière locale, par la ou le chef des pompiers local ou sa représentante ou son représentant, ou selon le cas, par une représentante ou un représentant des agences de mesures d'urgence appropriées;
- Informer le comité central des mesures d'urgence de toute modification importante faite au guide des mesures d'urgence;
- Envoyer une copie de la fiche ressource au CCMU;
- Nommer deux délégués qui peuvent assumer cette responsabilité en son absence, soit un membre du personnel enseignant désigné et la direction adjointe, le cas échéant;
- S'assurer que le personnel suppléant qui œuvre dans l'école s'est familiarisé avec les procédures;
- Organiser six exercices d'évacuation par année scolaire : trois en automne (septembre au 1<sup>er</sup> novembre) et trois au printemps (1<sup>er</sup> avril à la fin juin);
- Organiser au moins deux exercices de Lockdown (en présence de la police);
- Organiser au moins un exercice de Hold and Secure;
- Organiser au moins un exercice de Shelter in place;
- Tenir à jour un registre indiquant la date de chaque exercice des comportements d'urgence (évacuation et d'urgence), la nature de l'exercice, et les problèmes ou difficultés encourues (s'il y a lieu). Le registre doit être mis à la disposition du comité local des mesures d'urgence pour l'aider à formuler ses recommandations au comité central des mesures d'urgence;
- Remplir les feuilles de route après chaque exercice d'évacuation et d'urgence et après chaque évacuation ou urgence réelle;
- Faire des recommandations, au besoin, au comité central des mesures d'urgence;
- Assurer la préparation de la trousse d'urgence en début de chaque année scolaire et vérifier de façon régulière;
- Partager les procédures en cas d'urgence avec la garderie ou autres locataires pour s'assurer que leurs procédures ne vont pas empiéter sur les nôtres. Maintenir une trousse de premiers soins.

#### **4.3. Mandat d'un CLMU :**

- Se rencontrer au minimum trois fois par année;

## **POINT NO 5.3.2 DE L'ORDRE DU JOUR**

- 
- Mettre en œuvre les comportements attendus envers les urgences en collaboration avec les partenaires de l'école (ex : garderie, agence ou organisme ayant leurs locaux dans l'édifice) et en consultation avec les instances municipales, de la région ou de la province, telles que la ou le chef des pompiers ou sa représentante ou son représentant, la police et les agences de mesures d'urgence appropriées, s'il y a lieu;
  - Revoir annuellement le guide des mesures d'urgence au début de septembre et remplir la « fiche ressource »;
  - Revoir le guide des mesures d'urgence, au besoin (ex : lorsque de nouvelles informations proviennent du comité central des mesures d'urgence).

## POINT NO 5.3.2 DE L'ORDRE DU JOUR

### COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS

### POLITIQUE 2,13 – Mesures d’urgence

Politique 2,13– Mesures d’urgence	
<b>PRÉAMBULE</b>	On ne parle pas des visiteurs, par exemple : les parents
<b>DÉFINITION</b>	Paragraphe 3.1.4 (...) s’entend d’un confinement pour urgence environnementale <b>qui se trouve</b> à l’extérieur de l’édifice».
<b>PRINCIPES DIRECTEURS</b>	<p>Ajout : Établir une communication claire et transparente avec les parents.</p> <p>Point no 1 – de mettre sur pied un programme visant à assurer la <u>permanence</u> du Conseil.</p> <p>Devrions-nous plutôt dire – de mettre sur pied un programme visant à assurer la <b>présence</b> du Conseil.</p> <p>Nous nous demandons si le Guide des mesures d’urgence est rédigé par des professionnels en matière d’urgences. On lit que le Guide est «constitué» par le CCMU (para 3.2.1), que le CCMU est composé de 3 personnes, secteur affaires, secteur communications &amp; marketing, secteur éducation et que ces trois personnes doivent s’assurer que «toutes les modifications apportées» sont revues par la police, les pompiers, etc. (para 4.1.1). Puisque le texte parle de «modifications», est-ce que cela laisse comprendre que le Guide a été déjà rédigé par des professionnels en matière d’urgences ?</p>

## **POINT NO 5.4.1 DE L'ORDRE DU JOUR**



Le 16 juin 2017

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Révision de la politique 4,12 Congé sans rémunération et congé pour prêt de service

### ***Préambule***

Dans le cadre de l'exercice de révision des politiques du Conseil scolaire Viamonde, la gestion a mis à jour la politique suivante : **4,12 Congé sans rémunération et congé pour prêt de service.**

### ***Situation actuelle***

Vous trouverez à l'annexe A la politique 4,12 Congé sans rémunération et congé pour prêt de service et à l'annexe B, la directive administrative 4,12 Congé sans rémunération et congé pour prêt de service.

Dans cette politique, seulement des changements mineurs de langage sont proposés.

### **Il est recommandé :**

Que le rapport daté du 16 juin 2017 sur la révision de la politique 4,12 soit reçu.

Que le Conseil approuve la politique révisée 4,12 Congé sans rémunération et congé pour prêt de service telle que présentée.

Préparé par :

La directrice des ressources humaines,  
Marie-Josée Smith

Présenté par :

Le directeur de l'éducation,  
Martin Bertrand

p.j. Annexe A : Politique 4,12 Congé sans rémunération et congé pour prêt de service  
Annexe B : Directive Administrative 4,12 Congé sans rémunération et congé pour prêt de service

# POINT NO 5.4.1 DE L'ORDRE DU JOUR



## PERSONNEL

Politique n° 4,12

**CONGÉ SANS RÉMUNÉRATION ET CONGÉ  
POUR PRÊT DE SERVICES** Approuvée le  
19 juin 1999

Révisée le 29 septembre 2012

Révisée le 27 février 2015

~~Prochaine révision en 2017-2018~~ Révisée le 16 juin 2017

Page 1 de 2

### PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (ci-après « le Conseil ») reconnaît que l'octroi de congé sans rémunération et de congé pour prêt de services peut avantager un membre du personnel dans sa carrière et, dans certains cas, avantager le Conseil. Ces congés peuvent être octroyés pour des raisons personnelles ou professionnelles, et ce, sous réserve des besoins du Conseil.

Mis en forme : Justifié

### DÉFINITIONS

Un congé sans rémunération se définit comme étant un congé qui permet à un membre du personnel de suspendre la réalisation de son contrat de travail pendant une durée déterminée, et ce, sans percevoir de rémunération.

Un prêt de services se définit par un prêt temporaire d'un membre du personnel du Conseil à un autre organisme.

### MODALITÉS GÉNÉRALES

1. Les modalités de la présente politique et des directives administratives qui s'y rattachent s'appliquent aux membres du personnel non syndiqués ainsi qu'aux membres du personnel syndiqués, et ce, sous réserve des conventions collectives applicables et des politiques afférentes.
2. La direction de l'éducation est autorisée à approuver ou à refuser les demandes de congé ou de prolongation de congé de trois mois ou moins. Les congés ou les prolongations de plus de trois mois doivent être entérinés par le Conseil.
3. ~~Pour toute demande, les éléments suivants sont analysés dans la détermination de~~ La décision quant à l'octroi de congé ou de prolongement de congé doit tenir compte entre autres :
  - ~~les~~ besoins des élèves et du Conseil;
  - ~~les~~ possibilités ou des contraintes relatives au remplacement de la personne pendant son congé ou la prolongation de celui-ci;
  - ~~de~~ l'impact de l'absence du membre du personnel sur l'efficacité du service à rendre;
  - ~~les~~ raisons qui motivent la demande de congé ou de prolongement de congé.
4. Un congé sera d'une durée allant jusqu'à une année scolaire pour le personnel des écoles ou une année civile pour le personnel des bureaux administratifs. Pour le personnel des écoles, les congés d'une année doivent commencer au début de l'année scolaire, à moins de circonstances exceptionnelles.

Mis en forme : Justifié

# POINT NO 5.4.1 DE L'ORDRE DU JOUR

4\_12\_Conge\_sans\_remuneration\_et\_conge\_pour\_pret\_de\_services\_politique



PERSONNEL

Politique n° 4,12

## CONGÉ SANS RÉMUNÉRATION ET CONGÉ POUR PRÊT DE SERVICES

Page 2 de 2

5. ~~Une~~ Toute demande de congé sans rémunération ou de prêt de service ou de prolongation d'un congé sans rémunération ou de prêt de service ~~peut~~ doit être entérinée par le Comité conseil exécutif pour décision. L'absence totale d'un membre du personnel ~~n'exède pas ne peut excéder~~ la durée maximale prévue à la convention collective applicable, ~~le cas échéant.~~

6. ~~Une~~ Toute demande de prolongation d'un congé pour prêt de services ~~peut~~ doit être entérinée ~~par le Conseil.~~

Mis en forme : Justifié, Taquets de tabulation : 3,78 cm,Gauche

Mis en forme : Justifié, Espace Après : 0 pt, Taquets de tabulation : 3,78 cm,Gauche

## POINT NO 5.4.1 DE L'ORDRE DU JOUR

[4\\_12\\_Conge\\_sans\\_remuneration\\_et\\_conge\\_pour\\_pret\\_de\\_services\\_politique](#)

**Mis en forme** : Retrait : Gauche : 0 cm, Première ligne : 0 cm, Espace Après : 509,85 pt

# POINT NO 5.4.1 DE L'ORDRE DU JOUR

## 1. Généralités

1.1 Les modalités des présentes directives administratives s'appliquent aux membres du personnel non syndiqués ainsi qu'aux membres du personnel syndiqués, et ce, sous réserve des conventions collectives applicables et des politiques afférentes.

Mis en forme : Justifié

1.2 Un membre du personnel qui a complété sa période probatoire ou de stage avec succès peut demander un congé sans rémunération ou un congé pour prêt de service.

Mis en forme : Justifié

1.3 Sous réserve des besoins d'une école, d'un service ou d'un secteur, un congé ou sa prolongation prend fin à l'une des dates suivantes :

- le 31 décembre;
- le dernier jour d'un semestre;
- après la fin de juin, mais avant le 1<sup>er</sup> septembre;
- à une autre date approuvée par la surintendance ou la direction du secteur.

1.4. La décision quant à l'octroi d'un congé sans rémunération ou d'un prêt de service ou doit tenir compte, entre autres :

- des besoins des élèves et du Conseil;
- des possibilités ou des contraintes relatives au remplacement de la personne pendant son congé ou la prolongation de celui-ci;
- l'impact de l'absence du membre du personnel sur l'efficacité du service à rendre;
- des raisons qui motivent la demande de congé ou de prolongement de congé;

1.5 L'approbation des congés de prêt de services et des congés sans rémunération de plus de trois (3) mois doit respecter la procédure (voir Annexe A) et être entérinée/approuvée par le Conseil.

1.6 Un congé sans rémunération sera-peut-être refusé lorsque le motif principal ou l'un des motifs au soutien de la demande de congé est afin de travailler auprès d'un autre employeur.

## 2. Modalités d'octroi de congé sans rémunération

2.1 Considérant les facteurs mentionnés sous 1.4, les demandes de congés de trois mois ou moins ~~se~~ peuvent être-accordées pour des circonstances jugées exceptionnelles.

## POINT NO 5.4.1 DE L'ORDRE DU JOUR

2.2 Toute demande de congé sans rémunération de plus de trois (3) mois peut être accordée, ~~par exemple,~~ pour l'un des motifs non exhaustifs suivants et ce, à la discrétion de ~~la~~ la gestion du Conseil :

- raisons familiales, de compassion ou pour une cause humanitaire;
- poursuite d'études essentielles à l'accomplissement de ses tâches au sein du Conseil;
- circonstances exceptionnelles.

### **3. Processus de demande de congé sans rémunération**

3.1 Toute demande de congé sans rémunération doit être faite par écrit par le membre du personnel auprès du secteur des ressources humaines. La demande doit spécifier la durée du congé voulu et la raison. La documentation d'appui, s'il y a lieu, doit être jointe à la demande.

3.2 Pour les congés de plus de trois mois, la demande doit être faite au moins trois (3) mois avant le début du congé ou de sa prolongation.

3.3 Pour les congés de plus de dix (10) jours ouvrables, mais de trois (3) mois ou moins, la demande doit être faite au moins un (1) mois avant le début du congé ou de sa prolongation.

3.4 Pour les congés de dix (10) jours ouvrables et moins, la demande doit être faite au moins deux (2) semaines avant le début du congé ou de sa prolongation.

3.5 Dans tous les cas, la surintendance ou la direction du secteur peut déroger au délai prescrit, selon les circonstances.

3.6 Une fois la demande reçue, le secteur des ressources humaines informe et consulte la superviseure ou le superviseur immédiat et la surintendance ou direction de secteur concernée pour décider si la demande de congé ~~doit~~ peut être acceptée ou non.

3.7 Si la demande est acceptée, le secteur des ressources humaines confirme l'approbation du congé en créant une tâche d'absence du membre du personnel dans le système *Cyberabsence*. Le membre du personnel et la superviseure ou le superviseur en seront ainsi avisé automatiquement par le système *Cyberabsence*.

3.8 Si la demande est refusée, le secteur des ressources humaines en informe par écrit le membre du personnel ainsi que la superviseure ou le superviseur immédiat et la surintendance ou direction de secteur selon le cas, en précisant la raison du refus.

## **POINT NO 5.4.1 DE L'ORDRE DU JOUR**

### **4. Processus de demande de prêt de service**

- 4.1 Toute demande de prêt de service doit être initiée et soumise à la direction de l'Éducation par l'organisme requérant du prêt de service.
- 4.2 Pour les congés de plus de trois (3) mois, la demande doit être faite au moins trois (3) mois avant le début du congé ou de sa prolongation.
- 4.3 La surintendance ou la direction du secteur concerné est consultée dans l'analyse de la demande faite par la direction de l'Éducation, ainsi que le superviseur immédiat de la personne destinée à obtenir le congé.
- 4.4 Une fois la décision d'accorder ou de refuser la demande de prêt de service, le bureau de la direction de l'Éducation avise par écrit l'organisme requérant de la décision et, dans le cas d'un refus, en précise la ou les raisons.

### **5. Avantages sociaux**

- 5.1 Pendant un congé sans rémunération ou une prolongation de celui-ci, le membre du personnel peut poursuivre sa pleine participation aux divers régimes d'avantages sociaux auxquels elle ou il adhérerait immédiatement avant le congé ou la prolongation de celui-ci à la condition qu'elle ou il rembourse la pleine prime de ces avantages sociaux, et ce, selon les modalités prévues par le Conseil.
- 5.2 Dans le cas d'un congé pour prêt de service ou d'une prolongation de celui-ci, le membre du personnel peut poursuivre sa pleine participation aux divers régimes d'avantages sociaux selon les modalités qui précèdent si l'organisme qui achète les services du membre du personnel ne rembourse pas au Conseil la totalité des primes pertinentes.

### **6. Retour d'un congé sans rémunération ou d'un congé pour prêt de service**

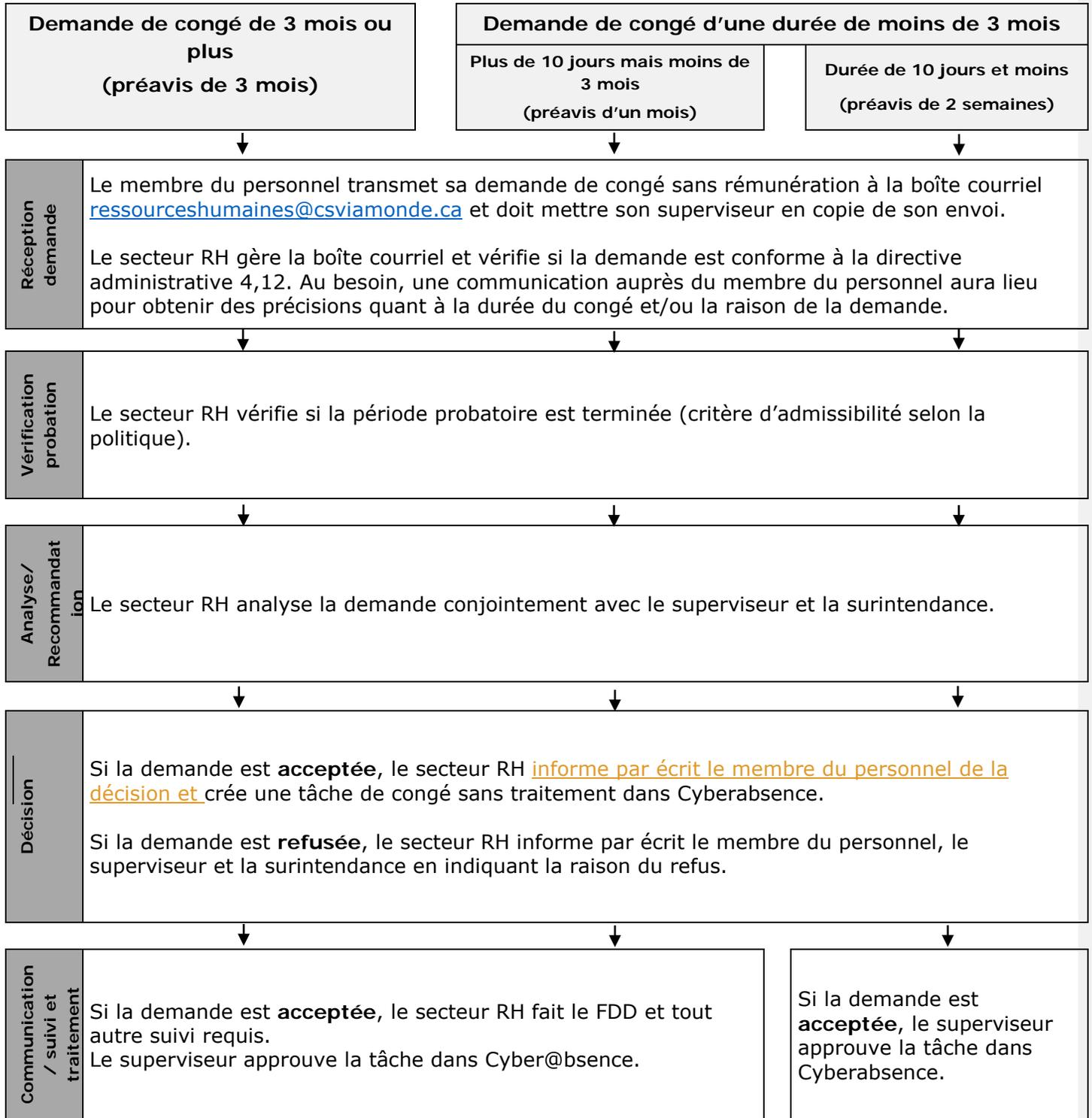
- 6.1 Sous réserve des exigences de du poste, le membre du personnel retourne à son poste ou à un poste équivalent à la fin d'un congé ou de la prolongation de celui-ci.
- 6.2 Le droit à un poste, pendant ou au retour du congé ou de la prolongation de celui-ci, est sous réserve des besoins du Conseil et ce droit ne peut en aucun cas avoir préséance sur un remaniement de la structure organisationnelle du Conseil, sur une réduction de postes ou sur toute autre action qui peut occasionner un licenciement, une mise à pied ou autre cessation d'emploi du membre du personnel qui se voit accorder un congé ou une prolongation de congé.
- 6.3 Un membre du personnel, qui n'entre pas en fonction à la date prévue de son retour de congé ou de la prolongation de celui-ci et qui n'en avise pas le Conseil, sera réputé avoir abandonné son poste. Le cas échéant, le Conseil peut entreprendre le processus de cessation d'emploi.

Mis en forme : Justifié

## **POINT NO 5.4.1 DE L'ORDRE DU JOUR**

Annexe A – Congé sans rémunération

Procédure



## **POINT NO 5.4.2 DE L'ORDRE DU JOUR**



Le 16 juin 2017

### **AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**

**Objet :** Politique 4,23 « *Santé et Sécurité au travail* »

---

#### **PRÉAMBULE**

Dans le cadre de l'exercice de révision des politiques du Conseil scolaire Viamonde, l'administration du Conseil a mis à jour la politique 4,23 *Santé et sécurité au travail*.

#### **SITUATION ACTUELLE**

Vous trouverez en annexe la politique 4,23. Aucun changement n'est proposé.

#### **IL EST RECOMMANDÉ :**

Que le rapport daté du 16 juin 2017 sur la Politique 4,23 du Conseil scolaire Viamonde traitant de la *Santé et sécurité au travail* soit reçu.

Que le Conseil approuve la politique révisée 4,23 du Conseil scolaire Viamonde traitant de la *Santé et sécurité au travail*.

Préparé par :

Le directeur du secteur de l'immobilisation de l'entretien et de la planification,  
Miguel Ladouceur

La directrice du secteur des ressources humaines  
Marie-Josée Smith

Présenté par :

Le directeur de l'éducation,  
Martin Bertrand

## **SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

**Approuvée le 12 septembre 1998**

**Révisée le 23 mars 2002**

**Révisée le 22 juin 2013**

**Révisée le 24 juin 2016**

**Révisée le 16 juin 2017**

**Prochaine révision en 2018-2019**

Page 1 de 3

---

### **PRÉAMBULE**

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) s'engage à fournir et à maintenir les lieux de travail sains et sécuritaires pour les membres de son personnel, ses élèves et ses visiteurs en vue de minimiser les risques d'accident ou de maladie qui pourraient y survenir ou en découler.

Pour ce faire, le conseil et le personnel doivent travailler ensemble pour atteindre l'objectif visé, qui consiste à réduire les risques d'accident ou de maladie.

Le Conseil et les membres de son personnel se conforment aux exigences des lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables ainsi qu'aux exigences prescrites dans la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents de travail* et la *Loi sur la protection de l'environnement*.

### **RESPONSABILITÉS**

Le Conseil est responsable de définir et de mettre en oeuvre des programmes conçus pour protéger l'environnement et la santé et la sécurité des membres de son personnel, de ses élèves et de ses visiteurs. Les composantes de ces programmes sont jointes à l'annexe A.

#### **1. Membres du personnel**

Chaque membre du personnel doit recevoir la formation adéquate attenante à ses tâches afin d'assurer la santé et la sécurité.

Chaque membre du personnel a le devoir d'exécuter son travail conformément aux règlements fixés par la loi et par les pratiques sécuritaires de travail et de rapporter à sa superviseure ou à son superviseur toute condition créant un risque pour la santé et la sécurité.

L'engagement de tous les membres du personnel du Conseil envers la santé et la sécurité de leur environnement et de leurs lieux de travail est une partie intégrante des activités du Conseil, l'objectif final étant de réduire les risques d'accident ou de maladie.

#### **2. Personnel de supervision**

Chaque membre du personnel de supervision est responsable de la santé et de la sécurité des personnes placées sous son autorité. Chaque membre du personnel de supervision doit s'assurer que les personnes placées sous son autorité comprennent et respectent les règlements prescrits sur la sécurité et les pratiques de travail sécuritaires. Chaque membre du personnel de supervision doit mener une enquête sur tous les risques ou périls dont elle ou il prend connaissance et doit apporter les correctifs requis.

### **3. Entrepreneurs**

Les entrepreneurs généraux, sous-traitants et fournisseurs exécutant des travaux pour le Conseil, acceptent, conformément aux conditions stipulées dans leur contrat, de respecter les lois et règlements régissant la santé et la sécurité de l'environnement et des lieux de travail ainsi que les politiques et les directives administratives du Conseil à cet effet.

### **4. Comité mixte central de santé et de sécurité au travail (CMCSST)**

Le Conseil appuie et s'engage à faciliter le travail du Comité mixte central de santé et de sécurité au travail (CMCSST) et encourage tout le personnel à faire de même.

### **5. Secteur de l'immobilisation, de l'entretien et de la planification(SIEP)**

Le Secteur de l'immobilisation, de l'entretien et de la planification est responsable de l'administration des programmes de santé et de sécurité et des procédures mises en place pour mettre en œuvre cette politique.

### **6. Secteur des ressources humaines**

Le Secteur des ressources humaines est responsable de la gestion des dossiers d'accidents de travail et des programmes de retour au travail des membres du personnel de façon sécuritaire.

La politique sur la santé et la sécurité au travail sera revue annuellement par le Conseil.

### **Annexe A**

Sans se limiter à la liste ci-jointe, les composantes des programmes et les procédures spécifiques à élaborer ou à mettre à jour sont :

- Formation des membres du personnel (nouvel emploi, nouveau travail, nouvel équipement)
- Inspections des lieux de travail et analyses de risques
- Analyses et enquêtes des accidents et maladies survenues dans le lieu de travail
- Accès aux espaces restreints, vides techniques
- Protection de la machinerie
- Entretien général
- Entretien de l'équipement et de l'outillage
- Équipement de protection
- Secours et premiers soins
- Sécurité électrique
- Prévention des incendies
- Contrôles d'ingénierie
- SIMDUT
- Travaux à haute température
- Contrôle d'accès aux édifices
- Sécurité en hauteur.

## **POINT NO 5.4.3 DE L'ORDRE DU JOUR**



Le 16 juin 2017

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Révision de la politique 4,24 Évaluation de rendement du personnel enseignant suppléant à long terme

### ***Préambule***

Dans le cadre de l'exercice de révision des politiques du Conseil scolaire Viamonde, la gestion a mis à jour la politique suivante : 4,24 Évaluation de rendement du personnel enseignant suppléant à long terme.

### ***Situation actuelle***

Vous trouverez à l'annexe A la politique 4,24 Évaluation de rendement du personnel enseignant suppléant à long terme et à l'annexe B, la directive administrative 4,24 Évaluation de rendement du personnel enseignant suppléant à long terme.

Dans cette politique, seulement des changements mineurs de langage sont proposés.

### **Il est recommandé :**

Que le rapport daté du 16 juin 2017 sur la révision de la politique 4,24 soit reçue.

Que le Conseil approuve la politique révisée 4,24 Évaluation de rendement du personnel enseignant suppléant à long terme telle que présentée.

Préparé par :

La directrice des ressources humaines,  
Marie-Josée Smith

Présenté par :

Le directeur de l'éducation,  
Martin Bertrand

p.j. Annexe A : Politique 4,24 Évaluation de rendement du personnel enseignant suppléant à long terme  
Annexe B : Directive Administrative 4,24 Évaluation de rendement du personnel enseignant suppléant à long terme

# POINT NO 5.4.3 DE L'ORDRE DU JOUR



## PERSONNEL

Politique n° 4,24

### ÉVALUATION DE RENDEMENT DU PERSONNEL ENSEIGNANT SUPPLÉANT À LONG TERME

### ANNEXE A

Approuvée le 26 avril 2014

~~Prochaine révision en 2016-2017~~ Révisée le 16 juin 2017

Page 1 de 1

Mis en forme : Retrait : Gauche : -0,02 cm, Suspendu : 0,02 cm, Droite : 5,21 cm, Espace Après : 0,2 pt, Interligne : Multiple 1,04 li

#### PRÉAMBULE

L'évaluation du personnel enseignant suppléant à long terme est conçue pour appuyer le perfectionnement professionnel continu des enseignantes et enseignants suppléants. Cet appui, par le dialogue et la rétroaction avec la direction d'école sur leurs pratiques d'enseignement, vise à assurer leur rendement optimal. L'évaluation permet de valider et d'améliorer les compétences professionnelles des enseignants suppléants dans le but de les outiller adéquatement afin qu'ils puissent relever les défis qui les attendent dans l'accomplissement de leurs responsabilités quotidiennes et à plus long terme.

Mis en forme : Justifié

#### OBJECTIFS

Le Conseil scolaire Viamonde (ci-après « le Conseil ») met en place pour les membres de son personnel enseignant suppléant à long terme un processus d'évaluation du rendement qui permet des échanges avec la direction contribuant à l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage, du rendement des élèves et de l'insertion dans la profession enseignante.

Reconnaissant les habiletés uniques et les forces de chaque membre du personnel enseignant suppléant, l'évaluation permet d'atteindre un meilleur rendement et d'améliorer la performance.

Aux fins du processus d'évaluation de rendement conformément à la présente politique, le personnel enseignant suppléant à long terme visé s'entend :

d'un membre de l'unité de négociation des enseignantes et enseignants certifié par l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (y compris l'enseignante et l'enseignant formés à l'extérieur de la province) qui a obtenu une affectation de suppléance à long terme minimale de quatre (4) mois.

Mis en forme : Justifié

Mis en forme : Justifié

#### GÉNÉRALITÉS

L'évaluation du personnel enseignant suppléant n'est pas considérée équivalente à l'évaluation du rendement du personnel enseignant et n'exonère pas l'enseignante ou l'enseignant des exigences de l'évaluation du rendement du personnel enseignant après l'obtention d'un poste permanent.

Le processus d'évaluation, décrit dans les directives administratives qui accompagnent la présente politique, est conforme aux exigences en vertu de la législation applicable.

Mis en forme : Justifié



## PERSONNEL

Directives administratives n° 4,24

### ANNEXE B

#### ÉVALUATION DE RENDEMENT DU PERSONNEL ENSEIGNANT SUPPLÉANT À LONG-TERME

Approuvées le 26 avril 2014

Révisées le 16 juin 2017

Page 1 de 6

#### 1. Cadre provincial

L'évaluation du personnel enseignant suppléant s'inspire des normes d'exercice de la profession enseignante publiées par l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et, plus concrètement, du gabarit d'évaluation du personnel enseignant suppléant (voir l'annexe A) utilisé pour l'évaluation du rendement du personnel enseignant. Les attentes énumérées ~~vis-à-vis-à l'égard~~ du rendement dans l'évaluation sont moins nombreuses et plus ~~généralisées-générales~~ que les compétences exigées par l'évaluation du rendement du personnel enseignant ayant un poste permanent. Cette différence est attribuable aux circonstances et au continuum de perfectionnement d'une enseignante ou d'un enseignant suppléant.

#### 2. Attentes relatives au rendement

Les sept affirmations portant sur les attentes au niveau du rendement, qui constituent la base de l'évaluation des enseignantes et enseignants suppléants, décrivent les compétences, les connaissances et les comportements dont doit faire preuve le personnel enseignant suppléant dans l'exercice de leur profession.

Les indicateurs observables énumérés ~~sous-vis-à-vis~~ chacune des attentes sont des actions concrètes ou des compétences particulières ~~manières possibles~~ par lesquelles l'enseignant suppléant pourrait démontrer répondre à l'attente. ~~Toutefois, bien que raisonnables, ces~~ indicateurs ne constituent pas une liste exhaustive ~~et, Par conséquent,~~ l'enseignant suppléant n'a donc pas besoin de répondre à absolument tous les critères énumérés pendant son affectation comme enseignante ou enseignant suppléant (voir le tableau 1).

La direction de l'école peut inclure d'autres exemples d'observations par lesquelles une attente a été observée ou non dans la section réservée aux commentaires dans le gabarit de l'évaluation.

Pour chaque attente de rendement, la direction coche soit « Satisfait aux attentes » ou « À améliorer » sur le gabarit d'évaluation. Par ailleurs, la direction peut inscrire des commentaires ou fournir des exemples de la manière dont l'attente a été oui ou non satisfaite dans la section « Commentaires additionnels ».

# POINT NO 5.4.3 DE L'ORDRE DU JOUR



## PERSONNEL

Directives administratives n° 4,24

### ÉVALUATION DE RENDEMENT DU PERSONNEL ENSEIGNANT SUPPLÉANT À LONG-TERME

Approuvées le 26 avril 2014  
Révisées le 16 juin 2017

Page 2 de 6

**Tableau 1. Attentes de rendement et indicateurs observables possibles pour l'évaluation des enseignantes et enseignants suppléants**

Attentes de rendement	Indicateurs observables possibles
1. Crée un environnement d'apprentissage sécuritaire et accueillant	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ suit la loi, les politiques locales et les procédures qui conviennent en ce qui a trait à la sécurité et au bien-être des élèves</li> <li>▪ veille à effectuer des évaluations sans parti pris et donne l'exemple</li> <li>▪ valorise et favorise l'équité et la justice et adopte des pratiques non-discriminatoires à l'égard du genre, de l'orientation sexuelle, de la race, des déficiences, de l'âge, de la religion, de la culture, ou autres facteurs similaires</li> <li>▪ communique l'information à partir d'une perspective multiculturelle sans parti pris</li> </ul>
2. Donne l'exemple et favorise des interactions positives et respectueuses entre les élèves en donnant l'exemple	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ sait communiquer la joie d'apprendre</li> <li>▪ motive efficacement les élèves à améliorer l'apprentissage</li> <li>▪ maintient un rapport positif avec les élèves</li> <li>▪ favorise des interactions polies et respectueuses entre les élèves</li> <li>▪ établit des attentes claires et réalisables en classe avec les élèves</li> </ul>
3. Démonstre des stratégies de gestion efficace en salle de classe	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ fait preuve d'attention et de respect à l'égard des élèves en maintenant des interactions positives</li> <li>▪ s'occupe du comportement inapproprié des élèves de manière positive</li> </ul>
4. Fait preuve d'une bonne connaissance du curriculum de l'Ontario	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ possède une bonne compréhension du curriculum de l'Ontario au moment de l'enseignement</li> <li>▪ présente des informations exactes et à jour</li> <li>▪ démontre une connaissance de la matière et des compétences connexes</li> </ul>
5. Prévoit et met en œuvre des expériences d'apprentissage motivantes pour tous les élèves	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ applique la connaissance sur la manière dont les élèves se développent et apprennent sur le plan physique, social et cognitif</li> <li>▪ choisit les ressources pertinentes pour préparer les leçons en fonction des besoins des élèves</li> <li>▪ organise les matières en leçons et unités d'études motivantes</li> <li>▪ utilise un format clair et uniforme pour planifier et présenter ses enseignements</li> <li>▪ utilise une variété de stratégies d'enseignement efficaces</li> <li>▪ fait preuve d'aptitude à communiquer et en fait la promotion de manière efficace</li> <li>▪ utilise le temps d'enseignement de manière ciblée et délibérée</li> <li>▪ aide les élèves à développer et à utiliser des moyens pour avoir accès à l'information et évaluer les choses de manière critique</li> <li>▪ utilise la technologie disponible de manière efficace</li> </ul>
6. Différencie des stratégies d'enseignement et d'évaluation en fonction des besoins, des intérêts et des profils d'apprentissage des élèves	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ organise l'instruction de manière à ce qu'elle soit utile pour tous les élèves, compte tenu de leurs diverses formes d'apprentissage</li> <li>▪ répond aux situations exceptionnelles au niveau de l'apprentissage et aux besoins particuliers en modifiant les processus d'évaluation pour veiller à ce que les besoins de l'enfance en difficulté soient satisfaits</li> </ul>
7. Utilise une série d'évaluations axées sur la preuve ainsi que des stratégies d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ se vaut-prévaut d'une série de méthodes pour signaler les progrès des élèves</li> <li>▪ participe à un dialogue motivant avec les élèves pour leur donner une rétroaction pendant le processus d'enseignement/d'apprentissage</li> </ul>

Code de champ modifié



## PERSONNEL

Directives administratives n° 4,24

### ÉVALUATION DE RENDEMENT DU PERSONNEL ENSEIGNANT SUPPLÉANT À LONG-TERME

Approuvées le 26 avril 2014

Révisées le 16 juin 2017

Page 3 de 6

Attentes de rendement	Indicateurs observables possibles
	<ul style="list-style-type: none"><li>réunit des données exactes sur le rendement des élèves et conserve des dossiers complets sur la réussite des élèves</li><li>utilise une série de techniques d'évaluation appropriées</li><li>fait des rapports continus en suivant les progrès des élèves et maintient informés les élèves aussi bien que les parents</li></ul>

Référence : *Évaluation des enseignantes et enseignants suppléants : cadre provincial et gabarit d'évaluation - ÉBAUCHE Février 2013*

### 3. Étapes de l'évaluation

#### 3.1 Rencontre pré-observation

Les rencontres dans le cadre des processus d'évaluation favorisent le dialogue professionnel entre la direction d'école et l'enseignante ou l'enseignant suppléant. Avant l'observation en classe, la direction et l'enseignant suppléant se rencontrent pour ~~un aperçu discuter~~ du processus d'évaluation et des éléments qui entreront en ligne de considération lors de l'évaluation (voir l'Annexe A, p. ex., observation en salle de classe, registres de planification, évaluation et dossiers d'évaluation).

S'il y a plus d'une enseignante ou d'un enseignant suppléant à l'école nécessitant une évaluation, la direction peut convoquer une rencontre pré-observation avec tous les intéressés. Le cas échéant, l'enseignante ou l'enseignant suppléant peut demander un entretien privé avec la direction d'école avant l'observation en salle de classe pour discuter de sujets liés à l'évaluation qui sont spécifiques à son évaluation.

#### 3.2 Observation en classe

La direction observe l'enseignante ou l'enseignant suppléant au moins une fois dans son milieu pédagogique régulier à une heure préétablie par les deux parties. La date de l'observation est consignée sur le gabarit d'évaluation.

#### 3.3 Résultats de l'évaluation

La direction détermine le résultat de l'évaluation de l'enseignante ou de l'enseignant suppléant au moment de remplir le gabarit d'évaluation. La direction utilise son discernement professionnel pour mesurer la qualité de l'enseignement en fonction des sept attentes de



## PERSONNEL

Directives administratives n° 4,24

### ÉVALUATION DE RENDEMENT DU PERSONNEL ENSEIGNANT SUPPLÉANT À LONG-TERME

Approuvées le 26 avril 2014  
Révisées le 16 juin 2017

Page 4 de 6

rendement décrites au tableau 1 et pour décider du résultat de l'évaluation, c'est-à-dire si le rendement est « satisfaisant » ou « insatisfaisant ».

Le résultat de l'évaluation d'une enseignante ou d'un enseignant suppléant demeure en vigueur jusqu'à ce qu'une nouvelle évaluation soit faite. Conformément au Règlement de l'Ont. 274/12, tel que modifié, le personnel enseignant qui reçoit un résultat « insatisfaisant » est considéré non admissible à postuler à un poste permanent au sein du conseil scolaire jusqu'au moment où un résultat « satisfaisant » est reçu dans une affectation subséquente de suppléance à long terme.

Le gabarit d'évaluation est complété par la direction d'école comme moyen de documenter les résultats de l'évaluation. Il peut également être utilisé par les enseignantes et enseignants suppléants pour réfléchir à la rétroaction qu'ils ont reçue et cerner les possibilités de perfectionnement.

La direction peut fournir des commentaires sur la cote globale de l'enseignante ou l'enseignant suppléant dans la section réservée à cet effet sur le gabarit d'évaluation.

#### 3.4 Rencontre post-observation

Après l'observation, la direction rencontre l'enseignante ou l'enseignant suppléant afin de parler de ses constatations, de discuter des résultats de l'évaluation et de fournir des recommandations sur les aspects où il y a lieu de s'améliorer professionnellement. L'enseignant suppléant peut utiliser les recommandations pour réfléchir à son progrès et se fixer des buts de perfectionnement.

L'enseignant suppléant peut inscrire des commentaires sur l'évaluation dans la section prévue à cet effet du gabarit d'évaluation.

#### 4. Fréquence de l'évaluation

L'enseignante ou l'enseignant suppléant doit être évalué soit :

- lors de sa première affectation de suppléance à long terme d'une durée de quatre (4) mois ou plus;
- ou
- lors de sa première affectation d'une durée de quatre (4) mois ou plus depuis la mise en oeuvre du processus d'évaluation.

Si le résultat de l'évaluation est « insatisfaisant », un nouveau processus d'évaluation aura lieu quand l'enseignante ou l'enseignant suppléant demandera une évaluation la prochaine



## PERSONNEL

Directives administratives n° 4,24

### ÉVALUATION DE RENDEMENT DU PERSONNEL ENSEIGNANT SUPPLÉANT À LONG-TERME

Approuvées le 26 avril 2014  
Révisées le 16 juin 2017

Page 5 de 6

fois qu'une affectation subséquente de suppléance à long terme de quatre (4) mois ou plus lui sera octroyée.

La direction peut effectuer des évaluations supplémentaires à la demande de l'enseignante ou l'enseignant suppléant ou si elle estime qu'il est recommandable de le faire à la lumière des circonstances liées au rendement de l'enseignant suppléant.

#### 5. Synchronisation de l'évaluation

Au moment de déterminer la synchronisation de l'évaluation, la direction doit considérer ce qui est raisonnable compte tenu de la durée de l'affectation de suppléance à long terme. Elle doit donner l'occasion à l'enseignante ou l'enseignant suppléant de s'adapter à l'affectation, et elle doit donner le temps requis pour le processus d'évaluation.

- ~~a) de la durée de l'affectation de suppléance à long terme;~~
- ~~b) de donner l'occasion à l'enseignante ou l'enseignant suppléant de s'adapter à l'affectation, et~~
- ~~c) le temps requis pour le processus d'évaluation.~~

La synchronisation de l'évaluation est à la discrétion de la direction; cependant, le processus d'évaluation intégral doit se produire pendant la durée de l'affectation de suppléance à long terme, y compris pour ce qui est de transmettre le gabarit d'évaluation dûment rempli à l'enseignante ou l'enseignant suppléant.

#### 6. Exigences liées à la documentation

##### 6.1 Responsabilités de la direction et de l'enseignante ou l'enseignant suppléant

La direction fournit un exemplaire du gabarit d'évaluation dûment rempli à l'enseignante ou l'enseignant suppléant avant la fin de son affectation dans cette école. L'enseignante ou l'enseignant suppléant signe le gabarit d'évaluation pour accuser la réception du document.

La direction transmet un exemplaire du gabarit d'évaluation dûment rempli au secteur des ressources humaines afin qu'il soit conservé dans le dossier de l'enseignante ou l'enseignant suppléant.

##### 6.2 Responsabilités du secteur des ressources humaines

Le secteur des ressources humaines fournit aux directions d'école les noms des enseignante et des enseignants suppléants qui doivent faire l'objet d'une évaluation dans le cadre d'une

## **POINT NO 5.4.3 DE L'ORDRE DU JOUR**



### **PERSONNEL**

**Directives administratives n° 4,24**

#### **ÉVALUATION DE RENDEMENT DU PERSONNEL ENSEIGNANT SUPPLÉANT À LONG-TERME**

**Approuvées le 26 avril 2014  
Révisées le 16 juin 2017**

Page 6 de 6

---

affectation de suppléance à long terme de quatre mois (4) ou plus au moment où celle-ci est connue.

# POINT NO 5.4.3 DE L'ORDRE DU JOUR



## PERSONNEL

Directives administratives n° 4,24

### ÉVALUATION DE RENDEMENT DU PERSONNEL ENSEIGNANT SUPPLÉANT À LONG-TERME

Approuvées le 26 avril 2014  
Révisées le 16 juin 2017

Page 7 de 6

## ANNEXE

### Gabarit d'évaluation du personnel enseignant suppléant

Nom de la suppléante ou du suppléant (Prénom et nom)		Nom de la direction d'école (Prénom et nom)	
Durée de l'affectation (aaaa/mm/jj à aaaa/mm/jj)		Nom de l'école	
à			
Description de l'affectation de la suppléante ou du suppléant			
Dates des rencontres et de l'observation en classe (aaaa/mm/jj)			
Pré- observation		Observation en classe	Post- observation

*Se référer aux directives dans le Cadre d'évaluation du personnel enseignant suppléant*

Domaines considérés dans l'évaluation : Engagement envers les élèves et leur apprentissage / Connaissances professionnelles / Exercice de la profession		
Attentes de rendement	À améliorer	Satisfait aux attentes
1. <a href="#">Crée un environnement d'apprentissage sécuritaire et accueillant</a>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. <a href="#">Donne l'exemple et favorise des interactions positives et respectueuses entre les élèves en donnant l'exemple</a>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. <a href="#">Démontre des stratégies de gestion efficace en salle de classe</a>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

# POINT NO 5.4.3 DE L'ORDRE DU JOUR



## PERSONNEL

Directives administratives n° 4,24

### ÉVALUATION DE RENDEMENT DU PERSONNEL ENSEIGNANT SUPPLÉANT À LONG-TERME

Approuvées le 26 avril 2014  
Révisées le 16 juin 2017

Page 8 de 6

Domaines considérés dans l'évaluation : Engagement envers les élèves et leur apprentissage / Connaissances professionnelles / Exercice de la profession		
Attentes de rendement	À améliorer	Satisfait aux attentes
4. <a href="#">Fait preuve d'une bonne connaissance du curriculum de l'Ontario</a>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. <a href="#">Prévoit et met en œuvre des expériences d'apprentissage motivantes pour tous les élèves</a>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. <a href="#">Différencie des stratégies d'enseignement et d'évaluation en fonction des besoins, des intérêts et des profils d'apprentissage des élèves</a>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7. <a href="#">Utilise une série d'évaluations axées sur la preuve ainsi que des stratégies d'évaluation</a>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Résultat de l'évaluation		
<input type="checkbox"/>	Satisfaisant	Initiatives suggérées pour la croissance professionnelle :
<input type="checkbox"/>	Insatisfaisant	
Commentaires additionnels (facultatif):		

# POINT NO 5.4.3 DE L'ORDRE DU JOUR



## PERSONNEL

Directives administratives n° 4,24

### ÉVALUATION DE RENDEMENT DU PERSONNEL ENSEIGNANT SUPPLÉANT À LONG-TERME

Approuvées le 26 avril 2014  
Révisées le 16 juin 2017

Page 9 de 6

*Signature de la direction d'école*

***Je confirme que cette évaluation du rendement a été effectuée conformément aux attentes de l'Évaluation du personnel enseignant suppléant.***

*Date (aaaa/mm/jj)*

Observations de la suppléante ou du suppléant sur l'évaluation (facultatif).

*Signature de la suppléante ou du suppléant*  
J'accuse réception de cette évaluation.

*Date (aaaa/mm/jj)*

Copies - RH  
- Dossier du membre du personnel

# POINT NO 5.4.3 DE L'ORDRE DU JOUR



## PERSONNEL

Directives administratives n° 4,24

### ÉVALUATION DE RENDEMENT DU PERSONNEL ENSEIGNANT SUPPLÉANT À LONG-TERME

Approuvées le 26 avril 2014  
Révisées le 16 juin 2017

Page 10 de 6

**Tableau 1. Attentes de rendement et indicateurs observables possibles pour l'évaluation des enseignantes et enseignants suppléants**

Attentes de rendement	Indicateurs observables possibles
1. Crée un environnement d'apprentissage sécuritaire et accueillant	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ suit la loi, les politiques locales et les procédures qui conviennent en ce qui a trait à la sécurité et au bien-être des élèves</li><li>▪ veille à effectuer des évaluations sans parti pris et donne l'exemple</li><li>▪ valorise et favorise l'équité et la justice et adopte des pratiques antidiscriminatoires à l'égard du genre, de l'orientation sexuelle, de la race, des déficiences, de l'âge, de la religion, de la culture, ou autres facteurs similaires</li><li>▪ communique l'information à partir d'une perspective multiculturelle sans parti pris</li></ul>
2. Donne l'exemple et favorise des interactions positives et respectueuses entre les élèves en donnant l'exemple	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ sait communiquer la joie d'apprendre</li><li>▪ motive efficacement les élèves à améliorer l'apprentissage</li><li>▪ maintient un rapport positif avec les élèves</li><li>▪ favorise des interactions polies et respectueuses entre les élèves</li><li>▪ établit des attentes claires et réalisables en classe avec les élèves</li></ul>
3. Démonstre des stratégies de gestion efficace en salle de classe	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ fait preuve d'attention et de respect à l'égard des élèves en maintenant des interactions positives</li><li>▪ s'occupe du comportement inapproprié des élèves de manière positive</li></ul>
4. Fait preuve d'une bonne connaissance du curriculum de l'Ontario	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ possède une bonne compréhension du curriculum de l'Ontario au moment de l'enseignement</li><li>▪ présente des informations exactes et à jour</li><li>▪ démontre une connaissance de la matière et des compétences connexes</li></ul>
5. Prévoit et met en œuvre des expériences d'apprentissage motivantes pour tous les élèves	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ applique la connaissance sur la manière dont les élèves se développent et apprennent sur le plan physique, social et cognitif</li><li>▪ choisit les ressources pertinentes pour préparer les leçons en fonction des besoins des élèves</li><li>▪ organise les matières en leçons et unités d'études motivantes</li><li>▪ utilise un format clair et uniforme pour planifier et présenter ses enseignements</li><li>▪ utilise une variété de stratégies d'enseignement efficaces</li><li>▪ fait preuve d'aptitude à communiquer et en fait la promotion de manière efficace</li></ul>

# POINT NO 5.4.3 DE L'ORDRE DU JOUR



## PERSONNEL

Directives administratives n° 4,24

### ÉVALUATION DE RENDEMENT DU PERSONNEL ENSEIGNANT SUPPLÉANT À LONG-TERME

Approuvées le 26 avril 2014  
Révisées le 16 juin 2017

Page 11 de 6

Attentes de rendement	Indicateurs observables possibles
	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ utilise le temps d'enseignement de manière ciblée et délibérée</li><li>▪ aide les élèves à développer et à utiliser des moyens pour avoir accès à l'information et évaluer les choses de manière critique</li><li>▪ utilise la technologie disponible de manière efficace</li></ul>
6. <a href="#">Différencie des stratégies d'enseignement et d'évaluation en fonction des besoins, des intérêts et des profils d'apprentissage des élèves</a>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ organise l'instruction de manière à ce qu'elle soit utile pour tous les élèves, compte tenu de leurs diverses formes d'apprentissage</li><li>▪ répond aux situations exceptionnelles au niveau de l'apprentissage et aux besoins particuliers en modifiant les processus d'évaluation pour veiller à ce que les besoins de l'enfant en difficulté soient satisfaits</li></ul>
7. Utilise une série d'évaluations axées sur la preuve ainsi que des stratégies d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ se vaut d'une série de méthodes pour signaler les progrès des élèves</li><li>▪ participe à un dialogue motivant avec les élèves pour leur donner une rétroaction pendant le processus d'enseignement/d'apprentissage</li><li>▪ réunit des données exactes sur le rendement des élèves et conserve des dossiers complets sur la réussite des élèves</li><li>▪ utilise une série de techniques d'évaluation appropriées</li><li>▪ fait des rapports continus en suivant les progrès des élèves et maintient informés les élèves aussi bien que les parents</li></ul>

# POINT NO 6.1 DE L'ORDRE DU JOUR



Le 16 juin 2017

## **AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**

**Objet :** Réponse à l'avis de motion et à la délégation du 12 mai 2017 portant sur la programmation à l'École élémentaire Antonine-Maillet

---

### **CONTEXTE**

Le 12 avril 2016, le conseil d'école d'Antonine-Maillet a rédigé et adressé une lettre au président du Conseil, Jean-François L'Heureux (Annexe A) afin de partager la résolution interne suivante :

« **Que** le Conseil d'école de l'école élémentaire Antonine Maillet mandate la présidente de procéder à faire parvenir une lettre de demande à M. Jean-François L'Heureux, président du Conseil scolaire Viamonde visant à offrir un programme de services éducatifs publics de langue française de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année dans les municipalités de Durham Est et Clarington Ouest. »

L'administration a alors recommandé au Conseil d'accepter la demande et de l'insérer dans sa liste des priorités en matière d'immobilisations. Le Conseil a acquiescé à la recommandation. La liste a été déposée au ministère de l'Éducation en juillet 2016 et comportait une demande visant l'ouverture d'une école secondaire dans les municipalités de Durham Est et Clarington Ouest (au sein des huit projets prioritaires demandés par le Conseil). La liste des projets prioritaires a été affichée sur le site web de Viamonde à l'issue d'une résolution à cet effet de la part du Conseil. Entretemps, une école élémentaire à Bowmanville a été octroyée au Conseil scolaire Viamonde à la suite d'une mise en disponibilité de la part d'un conseil limitrophe. Ceci contribuera à bâtir les effectifs scolaires dans l'est du Conseil, justifiant ainsi davantage la demande pour une école secondaire.

Le 8 mars 2017, le conseil d'école d'Antonine-Maillet a rédigé et adressé une lettre au président du Conseil, Jean-François L'Heureux (Annexe B) demandant :

«**Qu'un** programme de la 7<sup>e</sup> année soit offert pour septembre 2017 à l'École élémentaire Antonine Maillet.»

Le jeudi 6 avril 2017, une lettre de réponse de la part de la direction de l'éducation est destinée à la présidence du conseil d'école d'Antonine-Maillet (Annexe C).

## **POINT NO 6.1 DE L'ORDRE DU JOUR**

Le vendredi 7 avril 2017, un avis de motion est proposé par la conseillère Landry et celui-ci est reçu par le conseil pour étude lors de sa prochaine réunion (Annexe D). L'avis suggère «QUE l'administration explore qu'un programme de la 7<sup>e</sup> année soit offert pour septembre 2017 à l'école Antonine-Maillet». Sans vouloir attendre un autre mois, la gestion procède à une seconde analyse de la demande des parents d'Antonine-Maillet et prépare un rapport lors de la séance à huis clos et ce avant même que ne soit débattue l'avis de motion.

Le soir du 12 mai 2017, en séance publique, une délégation de parents de l'École élémentaire Antonine-Maillet présente au Conseil une demande visant l'ouverture d'une 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> année en septembre 2017 à leur école. Le Conseil reçoit la présentation et mandate l'administration d'explorer cette demande dans le cadre de la discussion lors du point à l'ordre du jour portant sur l'étude de l'avis de motion déposé le 7 avril 2017. L'administration procède alors à l'analyse.

### **HISTORIQUE**

Le 2 mars 2013, suite à la consultation publique portant sur l'établissement de la zone de fréquentation pour la nouvelle école Ronald-Marion et dans le cadre d'un rapport présenté au conseil par l'administration, il fut déterminé par voie de résolution que les élèves de la 7<sup>e</sup> et de la 8<sup>e</sup> année à l'école Antonine-Maillet seraient dorénavant dirigés vers l'école Ronald-Marion. Selon le procès-verbal de la réunion, «les membres du Conseil ont examiné le rapport de l'administration portant sur les niveaux offerts à l'École élémentaire Antonine-Maillet. À la suite des échanges de vues sur la question, conseillère Landry, appuyée par conseiller Gratton, proposa :

*QUE le rapport en date du 2 mars 2013 intitulé « Niveaux offerts à l'École élémentaire Antonine-Maillet » soit reçu.*

*QUE le Conseil adopte le transfert des niveaux de 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> années de l'École élémentaire Antonine-Maillet à l'École secondaire de Pickering.*

Les motions sont adoptées.»

Voici un autre élément historique à retenir : le 25 février 2012, par voie de résolution, le Conseil a déterminé qu'un seuil minimal d'effectifs de 15 élèves était requis pour offrir ou ajouter un programme en 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> année, à l'école élémentaire des Quatre-Rivières d'Orangeville et l'Odyssée de Guelph.

### **SITUATION ACTUELLE**

Le 3 mai 2017, la surintendante exécutive, Sylvie Longo, a assisté à la réunion du conseil d'école d'Antonine-Maillet. Voici un bref compte rendu de la rencontre contenant les éléments clés de la discussion et des perceptions

## **POINT NO 6.1 DE L'ORDRE DU JOUR**

des parents présents en lien avec la demande pour une 7<sup>e</sup> année à cette école:

- Distance – l'École Ronald-Marion est très loin et beaucoup de circulation
- Identité culturelle
- Activités parascolaires
- Heures de cloche de l'École Ronald-Marion – l'école termine très tard : 15 h 45 alors les enfants arrivent très tard à la maison. Ce qui limite aussi les activités après les heures d'école.
- Plusieurs élèves quittent l'école à compter de la 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> année parce qu'il n'y a pas de 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> année à l'École Antonine-Maillet pour se faire des amis, soit en immersion, en anglais ou du système catholique.
- Beaucoup de personnes viennent de l'extrême est (Port Hope, Sutherland, etc.) et trouvent l'École Ronald-Marion éloignée.
- Il y a beaucoup d'écoles qui offrent un programme d'immersion allant jusqu'à la 8<sup>e</sup> année dans la région.

La surintendance exécutive a indiqué aux parents qu'à la suite d'une analyse effectuée par l'administration, il ne serait pas possible d'envisager l'ajout d'une 7<sup>e</sup> année à l'école élémentaire Antonine-Maillet en septembre 2017, parce que les processus de dotation en personnel et de planification du transport scolaire sont déjà bien enclenchés. Il faut préciser qu'une redéfinition des zones de fréquentation scolaires, entraîne habituellement des sessions d'information et de consultation publique auprès de l'ensemble des parents touchés directement et indirectement par le changement proposé et ce, pour recueillir les données nécessaires à la formulation de recommandations au Conseil et faciliter leur prise de décision.

Les parents ont alors posé les questions suivantes comme options à explorer si justement l'ajout d'une 7<sup>e</sup> année était impossible pour septembre 2017-2018:

- Est-ce que les routes d'autobus peuvent être plus courtes pour les élèves à l'est de l'École Antonine-Maillet afin de raccourcir le trajet d'autobus (p.ex., fourgonnettes)?
- Y a-t-il possibilité d'avoir des autobus ou taxis pour transporter les élèves à l'École Ronald-Marion afin qu'elles et ils puissent participer à des activités après l'école?

L'administration s'est engagée à étudier ces 2 questions.

Au préalable nous avons jugé bon de chercher quelques données.

Il y a actuellement 17 élèves en 6<sup>e</sup> année à l'école Antonine-Maillet en 2016-2017 :

## **POINT NO 6.1 DE L'ORDRE DU JOUR**

- 6 élèves sur les 10 répondants à un formulaire distribué par la directrice d'école sont déjà pré-inscrits en 7<sup>e</sup> année à l'école Ronald-Marion pour l'année scolaire 2017-2018;
- En discussion informelle avec la directrice :
  - 3 élèves se sont dits encore indécis
  - 4 élèves ont confirmés être pré-inscrits à l'école catholique (ce nombre pourrait croître jusqu'à 8 dont les 4 élèves qui habitent à l'extrême l'Est de l'école).

Après analyse voici la réponse de l'administration aux questions posées par les parents lors de la réunion du conseil d'école du 3 mai 2017 :

Question 1, portant sur la longueur des trajets d'autobus : il y a déjà des fourgonnettes ou des mini-bus utilisés en 2016-2017 et la même chose est prévue pour 2017-18 afin de s'assurer de respecter la politique du Conseil qui stipule un temps maximal de 75 minutes dans la mesure du possible.

Question 2, portant sur le transport après les activités parascolaires : l'administration s'engage à procéder à une consultation auprès des directions des écoles secondaires à l'automne afin de valider les pratiques actuelles dans toutes ses écoles en lien avec les activités parascolaires (p.ex., nature et nombre d'activités en 7<sup>e</sup>-8<sup>e</sup> et en 9<sup>e</sup>-12<sup>e</sup>, transport offert). Basé sur les réponses et les pratiques déjà en place localement, l'administration sera en mesure de proposer des solutions en collaboration avec la direction d'école Ronald-Marion.

Par ailleurs, il faut préciser que l'administration suit un processus rigoureux de planification et de déploiement de ses ressources, tant au niveau du transport scolaire, de la dotation du personnel que de la réalisation d'un budget annuel équilibré. Ce travail s'appuie sur l'axe 4 du plan stratégique pluriannuel du Conseil qui prône l'efficacité dans la gestion des ressources.

Le dernier élément de l'analyse a trait à l'ouverture de la première école élémentaire Viamonde à Bowmanville. En novembre 2016, le conseil s'est vu accordé un édifice à la suite d'un intérêt démontré par le Conseil dans le cadre d'une mise en disponibilité. La date et les modalités d'ouverture de cette école sont encore à déterminer. Nous savons qu'il sera nécessaire de revisiter les zones de fréquentation scolaire de l'École élémentaire Antonine-Maillet afin de déterminer quelles seront les nouvelles zones propres à chacune des 2 écoles au moment de l'ouverture à Bowmanville. Il faudra aussi déterminer les niveaux scolaires qui y seront enseignés à Bowmanville (maternelle à la 6<sup>e</sup> ou maternelle à la 8<sup>e</sup> année). Cette deuxième école élémentaire dans l'est de Durham contribuera à bâtir les effectifs scolaires du Conseil justifiant ainsi davantage ses démarches vers l'ouverture éventuelle d'une école secondaire.

En conclusion, l'administration reconnaît que l'expérience éducative d'élèves de la 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> année est souvent rehaussée par leur présence dès la 7<sup>e</sup> année

## **POINT NO 6.1 DE L'ORDRE DU JOUR**

dans leur éventuelle école de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année. Cette philosophie est donc à préconiser.

L'administration a exploré à maintes reprises la possibilité qu'un programme de la 7<sup>e</sup> année soit offert pour septembre 2017 à l'école Antonine-Maillet et ne compte pas acquiescer à cette demande pour les raisons citées dans ce rapport. L'administration compte informer le conseil d'école de l'École élémentaire Antonine-Maillet de cette décision dans les plus brefs délais.

**IL EST RECOMMANDÉ :**

*QUE* le rapport en date du 16 juin 2017 sur la « Réponse à l'avis de motion et à la délégation du 12 mai 2017 portant sur la programmation à l'École élémentaire Antonine-Maillet » soit reçu.

Préparé par :

La surintendante exécutive  
Sylvie Longo

Présenté par :

Le directeur de l'éducation  
Martin Bertrand

# **POINT NO 6.1 DE L'ORDRE DU JOUR**

## ANNEXE A

Le 12 avril 2016

M. Jean-François L'Heureux  
Président du Conseil scolaire Viamonde  
116, Cornelius Parkway  
Toronto (Ontario)  
M6L 2K5

M. L'Heureux,

La présente a pour but de vous informer de la recommandation entérinée par le Conseil d'école de l'école élémentaire Antonine Maillet lors de sa réunion tenue le 7 avril 2016 :

**- Que le Conseil d'école de l'école élémentaire Antonine Maillet mandate la présidente de procéder à faire parvenir une lettre de demande à M. Jean-François L'Heureux, président du Conseil scolaire Viamonde visant à offrir un programme de services éducatifs publics de langue française de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année dans les municipalités de Durham Est et Clarington Ouest.**

Étant donné qu'il n'y a pas d'école secondaire publique de langue française dans ces régions et que cette responsabilité relève de votre juridiction scolaire, j'aimerais qu'une session d'information soit tenue chez nous, dans les plus brefs délais, sur la faisabilité d'ouvrir un tel programme dans notre communauté. Je suis convaincue que la séance saurait intéressée plusieurs parents.

En juin 2015, des 24 élèves en 6<sup>e</sup> année de l'école élémentaire Antonine Maillet seulement 50% se sont inscrits au programme de l'école secondaire Ronald Marion, et les autres se sont dirigés vers le programme d'immersion et aux écoles catholiques. Nous croyons sincèrement que si un programme secondaire public existait dans notre région pour les élèves de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année, 100% de nos élèves y participeraient ainsi que d'autres élèves des conseils limitrophes.

Veuillez agréer, M. L'Heureux, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Roxanne Faucon-Murray  
Présidente, Conseil d'école Antonine Maillet  
615, avenue Ridgeway  
Oshawa ,ON  
L1J 2W3

Cc :

M. Martin Bertrand, Directeur de l'éducation  
Mme Sylvie Longo, Surintendante de l'éducation  
Mme Sylvie Landry, Membre du Conseil

## **POINT NO 6.1 DE L'ORDRE DU JOUR**

Le 8 avril 2016 le Conseil d'école vous a communiqué la recommandation suivante :

**- Que le Conseil d'école de l'école élémentaire Antonine Maillet mandate la présidente de procéder à faire parvenir une lettre de demande à M. Jean-François L'Heureux, président du Conseil scolaire Viamonde visant à offrir un programme de services éducatifs publics de langue française de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année dans les municipalités de Durham Est et Clarington Ouest.**

Nous attendons toujours un suivi à notre demande de tenir une session d'information dans la région de Durham Est et Clarington Ouest afin d'entretenir des rapports étroits entre la communauté et le Conseil. Il est urgent que cette session s'occurrence dans les plus brefs délais.

Veuillez agréer, M. L'Heureux, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Roxanne Faucon-Murray  
Présidente, Conseil d'école Antonine Maillet  
615, avenue Ridgeway  
Oshawa, ON  
L1J 2W3

Cc :  
M. Martin Bertrand, Directeur de l'éducation  
Mme Sylvie Longo, Surintendante de l'éducation  
Mme Sylvie Landry, Conseillère scolaire  
Mme Natalie Tessier-Ross, Directrice par intérim

# POINT NO 6.1 DE L'ORDRE DU JOUR

## ANNEXE B

Le 8 mars 2017

M. Jean-François L'Heureux  
Président du Conseil scolaire Viamonde  
116, Cornelius Parkway  
Toronto (Ontario)  
M6L 2K5

M. L'Heureux,

La présente a pour but de vous faire part au nom de la communauté de l'École élémentaire Antonine Maillet le désir d'offrir un programme de la 7<sup>e</sup> année en septembre 2017.

Le Conseil d'école a tenu sa réunion le 1<sup>er</sup> mars 2017 en présence de Mme Sylvie Landry, Conseillère scolaire et a entériné la recommandation qui suit :

- **Qu'un programme de la 7<sup>e</sup> année soit offert pour septembre 2017 à l'École élémentaire Antonine Maillet.**

Selon les données des effectifs des années précédentes, 33% des élèves de la 6<sup>e</sup> année de l'École élémentaire Antonine Maillet se sont inscrits à l'École secondaire publique Ronald-Marion. Au moment de la rédaction de cette lettre seulement 2 sur 18 élèves sont présentement inscrits à Ronald-Marion. Ces nombres représentent une perte vigoureuse de **89%** des effectifs en septembre 2017. Ceci indique depuis plusieurs années une réduction significative d'octrois attribués à notre Conseil scolaire.

Suite à cette perte constante de nos élèves il est essentiel qu'un programme de la 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> année à l'école Antonine Maillet soit implémenté afin de maintenir les effectifs. L'ouverture d'une nouvelle école élémentaire à Bowmanville prévue pour septembre 2018 avec un programme de la 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> année fournirait les nombres nécessaires et justifierait une école secondaire dans notre région.

Les parents valorisent le rôle d'un système d'éducation publique élémentaire et secondaire et souhaitent maintenir leur appartenance au Conseil scolaire Viamonde. Les raisons principales à choisir un autre Conseil sont variées. Entre autres on mentionne la distance à parcourir par autobus, la durée du parcours de 2 h 30 et plus par jour, l'heure tardive du retour à la maison, ainsi que l'accessibilité aux activités parascolaires. Les parents sont soucieux que leurs enfants ne puissent pas participer à plusieurs expériences enrichissantes offertes par l'école leur permettant de développer un sentiment d'appartenance, un esprit scolaire dynamique et maintenir une identité scolaire.

Le Conseil de parent désire obtenir un suivi à cette recommandation par la **fin avril** afin de pouvoir aviser les parents de la 6<sup>e</sup> année avant qu'ils s'engagent à inscrire leurs enfants aux conseils limitrophes.

## POINT NO 6.1 DE L'ORDRE DU JOUR



### ENVOYÉ PAR COURRIEL

Toronto, le 6 avril 2017

Madame Roxanne Faucon-Murray  
Présidente, Conseil d'école  
École élémentaire Antonine-Maillet

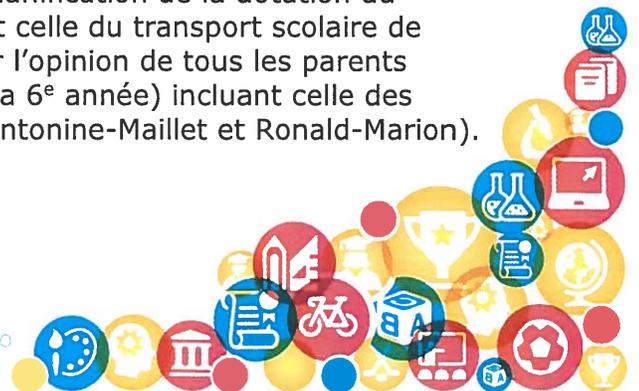
Chère Madame,

Nous désirons, par la présente, répondre à votre communication du 8 mars dernier. Nous vous remercions de l'intérêt et de l'attachement que vous, et les membres du conseil d'école de l'École élémentaire Antonine-Maillet, manifestez envers le Conseil scolaire Viamonde. Tout comme vous, nous jugeons essentiel d'offrir aux élèves un milieu d'apprentissage qui leur permet de vivre des expériences enrichissantes en salle de classe ainsi que des activités parascolaires leur permettant de se développer harmonieusement jusqu'en 12<sup>e</sup> année.

C'est pourquoi nous avons longuement revendiqué une école secondaire dans la région de Durham, projet qui s'est réalisé en septembre 2013 avec l'ouverture de l'École Ronald-Marion. Sans régler tous les défis, l'école permet aux jeunes de fréquenter une institution de langue française plus près de leur domicile, eux qui autrefois devaient se rendre à l'École Étienne-Brûlé de Toronto pour poursuivre des études secondaires.

Par votre lettre, nous comprenons que cette solution n'est pas aussi parfaite que nous l'aurions souhaité.

Il y a certainement des options qui pourraient être envisagées afin de mieux répondre à vos attentes et à celles de tous les parents de la région de Durham. Vous comprendrez que ces possibilités devront respecter les balises que nous nous sommes fixées afin d'offrir aux élèves une éducation de qualité en langue française. Nous pouvons d'ores et déjà vous informer que les délais sont trop courts pour lancer à cette période de l'année, une consultation publique sur la modification de l'offre de cours et la révision des zones de fréquentation scolaires en vue de la rentrée scolaire 2017-2018. En effet, votre demande d'offrir la 7<sup>e</sup> année à l'École Antonine-Maillet nécessite la mise en branle d'un processus qui prend plusieurs semaines et doit se faire avant que ne débute la planification de la dotation du personnel (régie par les conventions collectives) et celle du transport scolaire de l'année suivante. Le processus permet de recueillir l'opinion de tous les parents d'élèves de l'École Antonine-Maillet (maternelle à la 6<sup>e</sup> année) incluant celle des familles ayant des enfants dans les deux écoles (Antonine-Maillet et Ronald-Marion).



## POINT NO 6.1 DE L'ORDRE DU JOUR



-2-

Pour prendre une décision éclairée, les membres du Conseil doivent avoir en main des données spécifiques leur permettant de juger de la pertinence de modifier l'offre de cours d'une école et la refonte des zones de fréquentation scolaires. Nous pouvons toutefois vous affirmer que nous sommes disposés à garder le dialogue ouvert.

Recevez, chère Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur de l'éducation,



Martin Bertrand

- c. c. Monsieur Jean-François L'Heureux, président du Conseil
- Madame Sylvie Landry, membre du Conseil
- Madame Sylvie Longo, surintendante exécutive
- Madame Nathalie Tessier Ross, directrice d'école par intérim



## **POINT NO 6.1 DE L'ORDRE DU JOUR**

## **POINT NO 6.1 DE L'ORDRE DU JOUR**



### ANNEXE D

Le 12 mai 2017

#### AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Motion à l'étude

Proposée par conseillère Landry et remise au président du Conseil à la réunion du 7 avril en vue d'être étudiée à la réunion du 12 mai 2017.

#### **ÉTANT DONNÉ QUE :**

le conseil d'école de l'École Antonine-Maillet a communiqué avec le Conseil scolaire Viamonde le 8 avril 2016 afin d'avoir un programme de 7<sup>e</sup> année ;

l'École Antonine-Maillet a déjà des élèves de la 6<sup>e</sup> année et que le CSViamonde offre le transport à ces élèves à l'école Antonine-Maillet ;

le conseil d'école de l'École Antonine-Maillet a été en communication avec le CSViamonde depuis 2015 afin d'avoir un programme de 7<sup>e</sup> année en septembre 2017 ;

le conseil d'école de l'École Antonine-Maillet a envoyé de nouveau une lettre le 8 mars 2017 demandant encore une fois un programme de 7<sup>e</sup> année en septembre 2017;

QUE l'administration explore qu'un programme de la 7<sup>e</sup> année soit offert pour septembre 2017 à l'École élémentaire Antonine-Maillet.

## POINT NO 8.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR



Toronto, le 16 mai 2017

Madame Sylvie Landry  
Membre du Conseil  
Conseil scolaire Viamonde

Chère Sylvie,

Au nom des membres du Conseil, je tiens à t'adresser mes plus sincères félicitations pour avoir reçu la médaille de l'Ordre de la Pléiade de 2017 afin de rendre hommage à ta contribution exceptionnelle envers la Francophonie ontarienne.

Lors de la cérémonie d'investiture tenue le 24 avril à Queen's Park, le grade de Chevalier t'a été décerné. Cette prestigieuse distinction reconnaît tes mérites et ton importante contribution à l'épanouissement de la langue française en Ontario pendant tant d'années.

Au nom de mes collègues, je tiens à t'exprimer toute notre fierté et notre reconnaissance pour ton engagement exemplaire envers la Francophonie et l'éducation laïque de langue française.

Je profite de l'occasion pour te présenter nos remerciements pour ton dévouement indéfectible et ta remarquable contribution envers le Conseil scolaire Viamonde et envers la Francophonie au fil des années.

Encore une fois félicitations et reçois, chère Sylvie, nos salutations les meilleures.

Le président du Conseil,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JF L'Heureux', written over a white background.

Jean-François L'Heureux

c. c. Membres du Conseil



## **POINT NO 8.1.2 DE L'ORDRE DU JOUR**

**Expéditeur:** "Minister of ISED - Ministre de ISDE (IC)" <[ised.minister-ministre.isde@canada.ca](mailto:ised.minister-ministre.isde@canada.ca)>

**Date:** 24 mai 2017 à 09:32:17 HAE

**Destinataire:** "[lheureuxje@csviamonde.ca](mailto:lheureuxje@csviamonde.ca)" <[lheureuxje@csviamonde.ca](mailto:lheureuxje@csviamonde.ca)>

**Cc:** Joly, Mélanie (PCH) <[hon.melanie.joly@canada.ca](mailto:hon.melanie.joly@canada.ca)>, "Lametti, David (Ext.)" <[David.Lametti@parl.gc.ca](mailto:David.Lametti@parl.gc.ca)>

**Objet:** **Ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique**

Monsieur,

Je vous remercie de votre lettre, également adressée à l'honorable Mélanie Joly, ministre du Patrimoine canadien, concernant le contenu du questionnaire du recensement canadien de 2021.

D'abord, je tiens à vous assurer que notre gouvernement est engagé à appuyer la vitalité des communautés de langues officielles partout au pays. Je suis fier de faire partie d'un gouvernement qui assure un leadership positif dans le dossier des langues officielles.

Le Comité permanent des langues officielles mène actuellement une étude sur les enjeux relatifs au dénombrement des ayants droit en vertu de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Je suivrai attentivement les travaux du comité et j'attends avec impatience de recevoir leur rapport.

Dès l'automne 2017, Statistique Canada mettra en œuvre un processus formel de consultations publiques portant sur le contenu du questionnaire du recensement de 2021. Par la suite, en 2018 et 2019, des tests qualitatifs et quantitatifs seront menés pour toute nouvelle question ou toute modification de question et de choix de réponse qui aura été prise en considération par Statistique Canada.

Le dénombrement des ayants droit et de leurs enfants nécessite une évaluation attentive et minutieuse des façons et des outils disponibles qui permettraient d'obtenir les meilleures données possible sur le sujet. Statistique Canada est engagé à trouver le moyen le plus approprié pour obtenir ces données. D'ailleurs, Statistique Canada évaluera les avantages et les désavantages associés à l'utilisation d'un véhicule de collecte plutôt que d'un autre.

Tout changement proposé au contenu du recensement de la population doit faire l'objet d'une évaluation rigoureuse selon les normes élevées de qualité de Statistique Canada. J'invite le Conseil scolaire Viamonde à participer au processus de consultations publiques relativement au contenu du recensement de 2021. En outre, je tiens à vous assurer de mon entière collaboration, ainsi que celle de Statistique Canada, afin que soient examinées et évaluées attentivement les recommandations du Conseil scolaire Viamonde quant à l'importance de recueillir des données probantes pour évaluer les besoins en matière d'éducation dans la langue officielle minoritaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

L'honorable Navdeep Bains, C.P., député

## **POINT NO 8.1.2 DE L'ORDRE DU JOUR**

## POINT NO 8.1.3 DE L'ORDRE DU JOUR



Toronto, June 7<sup>th</sup>, 2017

Chief Mark Saunders  
Toronto Police Service  
40 College Street  
Toronto, Ontario) M5G 2J3

RE: School Resource Officer Program – Letter of Support

Dear Chief Saunders,

At the Conseil scolaire Viamonde, a French-language Public Board, we are committed to creating and maintaining school environments that are caring, safe, positive, and respectful and that enable all students to reach their full potential. When a school has a positive climate, all members of the school community feel safe, included, accepted and actively promote positive behaviours and interactions. Within our 12 schools across the Greater Toronto Area, Police Constable Tina-Louise Trépanier, our School Resource Officer (SRO), plays an important role in helping to create and maintain caring and safe school environments for students and staff.

I am writing on behalf of the Conseil scolaire Viamonde to express my full support for the SRO Program. This service can continue to best serve students and school communities with its current structure and in its current form, including the presence or availability of Police Constable Trépanier to our schools in Toronto during school hours.

As you know, the goal of this program is to provide opportunities for students to interact with police outside of traditional enforcement activities, to build relationships of trust and to positively affect youth safety. Since its inception at the Conseil scolaire Viamonde, the SRO program has shown and continues to have positive results and is beneficial to students and the school community.



## POINT NO 8.1.3 DE L'ORDRE DU JOUR

-2-

The Conseil scolaire Viamonde is hopeful that the SRO program will continue to support our schools and more importantly continue to build positive relationships with our students.

Sincerely,



Jean-François L'Heureux  
Chair

- CC. Police Constable Tina-Louise Trépanier  
Members of Conseil scolaire Viamonde  
Mr. Martin Bertrand, Director of Education  
Mr. Sylvain Landriault, Superintendent of Education  
Mrs. Melinda Chartrand, Chair, Conseil scolaire catholique MonAvenir  
Mrs. Robin Pilkey, Chair, Toronto District School Board  
Mrs. Angela Kennedy, Chair, Toronto Catholic District School Board

## POINT NO 8.1.4 DE L'ORDRE DU JOUR



Le 12 juin 2017

Madame Dyane Adam  
Présidente  
Conseil de planification  
pour une université de langue française  
2, rue Carlton, suite 1310  
Toronto (Ontario) M5B 1J3

Madame la Présidente,

Au nom du Conseil scolaire Viamonde, je remercie le Conseil de planification pour les consultations du 7 février et du 25 mai 2017, portant sur les besoins et les enjeux relatifs à l'accès aux études postsecondaires en français dans notre région ainsi que sur la création d'une université de langue française dans le Centre et le Sud-Ouest (CSO) de l'Ontario.

Par la présente, notre Conseil appuie le travail du Conseil de planification qui vise à enrichir grandement l'offre éducative en français dans notre région de la province et à élargir de façon significative l'espace francophone.

De plus, Viamonde se réjouit du fait que le gouvernement de l'Ontario et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle reconnaissent l'importance et la nécessité du développement des études postsecondaires en français dans le CSO. Il est évident qu'une université de langue française servira de levier pour la rétention des élèves francophones de notre région et pour le développement socio-économique et professionnel d'une clientèle étudiante et d'une société de plus en plus diverses.

Comme communiqué précédemment, nous croyons que la nouvelle université devrait :

- promouvoir le continuum de l'éducation en français en Ontario et faire le pont entre le secondaire et le postsecondaire;
- développer des programmes basés sur les compétences des emplois d'avenir et sur la nouvelle économie dans les domaines des nouvelles technologies, de l'éducation (en particulier dans les secteurs de la petite enfance, de la techno-pédagogie et de la recherche des communautés francophones du CSO), de la santé, des arts, des finances et de l'entrepreneuriat;
- prioriser des approches pédagogiques expérientielles et collaboratives, avec des programmes intégrés au travail (coop, stage, etc.) pour les étudiants et avec des programmes de formation sur place et à distance pour nos éducateurs;



## **POINT NO 8.1.4 DE L'ORDRE DU JOUR**

-2-

- favoriser un milieu francophone, animé, et stimulant pour que les jeunes puissent vivre en français;
- viser l'excellence dans sa programmation, ses partenariats et assurer une gouvernance par et pour les francophones.

Comme suite à notre dernière consultation, le Conseil scolaire Viamonde est prêt à examiner, en temps opportun, la possibilité d'ouvrir un bureau de liaison administratif dans le Carrefour du savoir et de l'innovation francophone que le Conseil de planification cherche à créer avec les partenaires éducatifs et professionnels de cette nouvelle université à Toronto, voire même la possibilité d'y héberger un programme scolaire s'adressant à une clientèle d'apprenantes et d'apprenants ayant un profil propice à ce milieu d'étude. Cette colocation, à partir de 2020, pourrait faciliter les opportunités de recherche-action et d'autres formes de collaboration entre les étudiants et les chercheurs universitaires et nos écoles de langue française.

Enfin, le Conseil scolaire Viamonde remercie le Conseil de planification pour tous les efforts qu'il déploie pour assurer aux francophones du CSO de l'Ontario et d'ailleurs l'accès à l'éducation postsecondaire dans une université de langue française, et il est fier de contribuer à son succès.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président du Conseil,



Jean-François L'Heureux

c. c. Membres du Conseil  
M. Martin Bertrand, directeur de l'éducation